

Université Paris X – Nanterre

UFR SITEC

Master 1 Sciences de l'Information et de la Communication

Métiers du livre (option bibliothèque)

Lucie Henry

**Partenariats européens
entre bibliothèques
de lecture publique**

Quelles réalités, quels enjeux ?

2008-2009

Sous la direction de Monsieur Michel Bruillon

Université Paris X – Nanterre

UFR SITEC

Master 1 Sciences de l'Information et de la Communication

Métiers du livre (option bibliothèque)

Lucie Henry

**Partenariats européens
entre bibliothèques
de lecture publique**

Quelles réalités, quels enjeux ?

2008-2009

Sous la direction de Monsieur Michel Bruillon

L'Université de Paris X-Nanterre n'entend donner aucune approbation
ou improbation aux opinions émises dans le mémoire.
Ces opinions doivent être considérées comme propres à leur auteur.

* *

*

Remerciements

Je tiens à remercier les professionnels qui ont bien voulu m'accorder un entretien : Marion Lhuillier à la Bibliothèque Internationale de Grenoble, Myriam Lott à l'Astrolabe de Melun, Luc Raynard à la Bibliothèque publique d'Information, Annick Sibelle et Françoise Naturel à la ville de Grenoble, Ulrich Ribbert au Goethe Institut Paris, Ulrich Fügener au Goethe Institut Lyon, Marion Mossu au Centre Culturel Irlandais, Wilfred de Bruijn à l'Institut néerlandais, Paz V. de Troya à l'Instituto Cervantès, Francesco Scaglione à l'Istituto Italiano di Cultura.

Merci également aux bibliothécaires qui ont répondu à mes questions par courriel : Richard Roy à la bibliothèque municipale de Reims, Eléonore Debar à la médiathèque d'Épernay, Françoise Hecquard à la bibliothèque municipale de Rouen, Catherine Roquesalane à la bibliothèque de Bois-le-Roi, Brigitte Susini de la bibliothèque de Cogolin, et David-Georges Picard de la Bibliothèque Nationale et Universitaire de Strasbourg.

Je remercie Michel Bruillon qui a dirigé ce mémoire pour ses conseils et son soutien.

Merci enfin à mes proches pour leur soutien et leur relecture attentive.

Sommaire

Introduction	9
Méthodologie	16
 Chapitre 1 : Union européenne et bibliothèques de lecture publique : quels partenariats ?	21
1.1 Des partenariats dans le domaine de la culture	23
1.1.1 La prise en compte de la culture par l'Union européenne.....	23
1.1.2 Animaliter	26
1.2 Des partenariats dans le domaine de l'éducation et de la formation	28
1.2.1 Biblio.for.mEDA	29
1.2.2 PuLLs : Public Libraries in the Learning Society.....	29
1.2.3 TUNE : Training Library Users in a New Europe.....	30
1.3 Des partenariats dans le domaine de la société de l'information	32
1.3.1 The European Library	32
1.3.2 La Bibliothèque numérique européenne : Europeana.....	33
1.3.3 Télématique pour les bibliothèques	34
1.3.4 Pullman et Calimera	35
1.4 Union européenne et bibliothèques : bilans et perspectives	36
1.4.1 Un manque d'intérêt de l'Union européenne pour les bibliothèques de lecture publique ?.....	36
1.4.1.1 <i>Les bibliothèques : pas une priorité pour l'Union européenne ?</i>	36
1.4.1.2 <i>Un accent mis sur le patrimoine au détriment d'autres missions des bibliothèques ?</i>	37

1.4.2	Des difficultés réelles	39
1.4.2.1	<i>La différence linguistique</i>	39
1.4.2.2	<i>La possibilité de définir des modèles communs</i>	40
1.4.2.3	<i>Une définition du partenariat contraignante</i>	41
1.4.2.4	<i>Des programmes adaptés à certains types de structures ?</i>	41
1.4.3	Quelle place pour la France ?	43
 Chapitre 2 : Les bibliothèques des centres culturels européens en France : quel rôle dans les partenariats ?		
2.1	Les bibliothèques des centres culturels : convergences et divergences.....	48
2.1.1	Les missions des centres culturels	48
2.1.1.1	<i>La promotion de la culture nationale</i>	48
2.1.1.2	<i>L'enseignement de la langue nationale</i>	49
2.1.1.3	<i>La coopération culturelle</i>	49
2.1.2	L'organisation des centres culturels	51
2.1.2.1	<i>Le statut</i>	51
2.1.2.2	<i>Les activités proposées</i>	52
2.1.3	Une vision plurielle de la bibliothèque	53
2.2	Les liens avec les bibliothèques françaises.....	56
2.2.1	La notion de partenariat	56
2.2.2	Les bibliothèques des centres culturels comme lieux d'information	57
2.2.3	Les bibliothèques des centres culturels comme partenaires à part entière.....	58
2.2.3.1	<i>Des partenariats liés au patrimoine</i>	59
2.2.3.2	<i>Des partenariats liés aux échanges professionnels</i>	59
2.2.3.3	<i>Des partenariats liés à la culture</i>	60
2.2.4	Les bibliothèques des centres culturels comme relais des partenariats.....	62
2.3	Les bibliothèques des centres culturels : bilans et perspectives	63
2.3.1	Les obstacles aux partenariats.....	63
2.3.2	L'intérêt des partenariats	67

2.3.3	Les partenariats entre bibliothèques des centres culturels et les bibliothèques publiques françaises : un axe à développer ?	69
Chapitre 3	Partenariats entre bibliothèques d'Europe : l'exemple franco-allemand.....	71
3.1	Les partenariats franco-allemands entre bibliothèques : le projet.....	73
3.1.1	L'origine du projet.....	73
3.1.2	Le rôle du Goethe Institut Paris.....	75
3.1.3	Les bibliothèques partenaires.....	77
3.2	Des réalisations variées : typologie	78
3.2.1	Les échanges liés aux collections.....	79
3.2.2	Les échanges linguistiques.....	80
3.2.3	L'action culturelle	83
3.2.4	Les échanges professionnels	84
3.3	Les partenariats franco-allemands entre bibliothèques : bilans et perspectives	86
3.3.1	Les obstacles aux partenariats.....	86
3.3.1.1	<i>La différence linguistique.....</i>	<i>86</i>
3.3.1.2	<i>Des difficultés administratives et financières.....</i>	<i>88</i>
3.3.1.3	<i>Des obstacles pour faire de ces partenariats une priorité.....</i>	<i>89</i>
3.3.2	Les apports des partenariats.....	92
3.3.2.1	<i>Des apports pour les usagers</i>	<i>92</i>
3.3.2.2	<i>Des apports pour les professionnels.....</i>	<i>93</i>
Conclusion.....		97
Bibliographie.....		102
Annexes		110
Annexe I : Sigles utilisés		111

Annexe II : Guide d’entretien : centres culturels étrangers en France	112
Annexe III : Guide d’entretien : bibliothèques françaises.....	113
Annexe IV : Entretien avec le responsable de la bibliothèque de l’Institut néerlandais	114
Annexe V : Entretien avec le directeur Information et Bibliothèque au Goethe Institut Lyon.....	117
Annexe VI : Entretien avec la responsable de la médiathèque du Centre Culturel Irlandais	121
Annexe VII : Entretien avec le directeur Information et Bibliothèque du Goethe Institut Paris	128
Annexe VIII : Entretien avec le responsable de la bibliothèque de l'Istituto Italiano di Cultura à Paris	132
Annexe IX : Entretien avec la responsable de la bibliothèque de l'Institut Cervantès à Paris	135
Annexe X : Entretien avec la directrice de la Bibliothèque Municipale Internationale de Grenoble	139
Annexe XI : Entretien avec la directrice-adjointe de la médiathèque de Melun	146
Annexe XII : Entretien avec un bibliothécaire du service des Relations internationales de la Bibliothèque publique d'information.....	154
Annexe XIII : Entretien avec deux chefs de projet, Service des Relations internationales de la Ville de Grenoble.....	159

Introduction

Ce n'est qu'en échangeant avec les pays européens voisins et en développant ensemble idées et perspectives que nos expériences et notre savoir, concernant les conditions propres à notre pays, nous permettront d'accomplir notre mission actuelle et d'aborder sereinement le nouveau millénaire.¹

En ouverture d'un colloque organisé à Paris en 1998 et consacré aux bibliothèques publiques en Europe, Klaus Peter Roos, à l'époque directeur du Goethe Institut à Paris, affirme l'importance et la nécessité d'un dialogue et d'un échange entre bibliothèques européennes, qui, seulement à cette condition, pourraient faire face aux défis du XXI^e siècle. Ce mémoire se propose d'interroger cette affirmation en se demandant ce que les bibliothèques peuvent gagner à se tourner vers l'international et en explorant les liens entre bibliothèques et Europe.

Le point de départ de cette réflexion a été l'envie de s'intéresser aux bibliothèques françaises à travers leur relation à l'autre, à l'étranger. C'est en effet par la fréquentation de bibliothèques étrangères, notamment britanniques, qu'une voie professionnelle s'est dessinée : c'est donc la comparaison entre bibliothèques françaises et bibliothèques britanniques qui a développé les premiers éléments d'une réflexion professionnelle qui s'est poursuivie et élargie tout au long de cette année de Master 1. A partir de là, ont alors été envisagés des sujets liés à l'accueil des publics étrangers en bibliothèque ou aux collections en langues étrangères des bibliothèques françaises. Mais les premières lectures sur ces sujets ont ensuite fait émerger une autre question, moins traitée dans la littérature professionnelle : celle des échanges entre bibliothèques européennes.

¹ Klaus Peter ROOS, Introduction à *Regards croisés et perspectives : Bibliothèques publiques en Europe*, Actes du colloque organisé par la Bpi, le British Council et le Goethe Institut au British Council à Paris, les 5 et 6 novembre 1998, Paris, Bpi, 2000, p. 7.

Ce sujet semblait être un bon point d'ancrage, puisqu'il posait de multiples questions relativement peu abordées par ceux qui réfléchissent aux évolutions des bibliothèques et de la profession.

Des questions sur l'idée d'échanges entre bibliothèques : quel est l'intérêt pour une bibliothèque d'avoir des échanges avec une bibliothèque d'un autre pays ? Quelles formes ces échanges peuvent-ils prendre ? Partenariat, coopération, collaboration : quelles différences ? Quelles sont les motivations, mais aussi les difficultés liées à de tels échanges ?

Des questions liées aux différentes bibliothèques : quels types de bibliothèques sont concernées, et ne sont pas concernées, par ces questions, et pourquoi ? Quelle différence, à ce niveau, entre bibliothèques universitaires, bibliothèques nationales, bibliothèques de lecture publique ?

Des questions liées au territoire : y-a-t-il une unité européenne en ce qui concerne les bibliothèques ? Est-elle souhaitable et quelle forme peut-elle prendre ? Quelle est la spécificité d'un échange européen par rapport à un autre échange international ? Quel est le rôle de l'Union européenne en ce qui concerne les bibliothèques ? Quelle est la place de la France dans ces échanges européens ?

Au fil des recherches, le sujet a finalement pris forme à travers la problématique suivante : pour une bibliothèque de lecture publique française, qu'implique la notion de partenariat européen entre bibliothèques ? Il s'agit, avant toute chose, de justifier ce choix de questionnement et d'explorer les termes du sujet.

La première question à se poser est celle de l'Europe. Précisons donc qu'il sera ici question de l'Europe dans les frontières de l'Union européenne. D'une part, rester dans les frontières communautaires permet de donner à l'espace traité une unité : celle d'un espace commun, fondé sur un partenariat économique et politique entre 27 Etats. D'autre part, il s'agit de différencier deux types d'échanges internationaux : ceux qui relèvent de l'aide au développement, et ceux qui se veulent échanges d'égal à égal. Dans la première catégorie, on peut placer, avec Pascal Sanz, « la coopération Nord/Sud [...] et celle avec les pays d'Europe centrale et orientale »², qui a pour but de « faciliter l'accès à plus de ressources et à de meilleures ressources. »³ Dans la deuxième catégorie, se trouvent des échanges entre des bibliothèques de pays au même niveau de développement. Le but n'est donc plus

² Pascal SANZ, dir., *Guide de la coopération entre bibliothèques*, Paris, Editions du Cercle de la Librairie, 2008, p. 216.

³ *Ibid.*

d'apporter un savoir-faire à un interlocuteur qui ne le possède pas, mais d'instaurer une relation plus équilibrée entre des partenaires qui ont chacun à apprendre de l'autre, particulièrement en termes de savoir-faire. Dans le cadre de ce mémoire, c'est la deuxième forme qui sera explorée, ce qui est rendu possible par la limitation du terrain d'études aux frontières de l'Union européenne. Les élargissements récents de l'Union ont certes accentué les différences de développement entre bibliothèques des pays membres : il est certain que les bibliothèques de Bulgarie, fréquentées par 10% de la population et avec 500 ordinateurs dont 145 reliés à internet pour plus de 3800 bibliothèques en 2004, ne sont pas au même niveau de développement que les bibliothèques britanniques, fréquentées par 60% de la population et offrant toutes un accès internet.⁴ Cependant, ces inégalités tendront à s'estomper au cours des prochaines années, et on peut considérer, sans pour autant nier leurs différences fondamentales, que la plupart des pays de l'Union européenne se trouve sur un pied de relative égalité en ce qui concerne les bibliothèques, ou tout au moins que leurs relations ne relèvent pas de l'aide au développement.

Si l'idée première était de s'intéresser à tous les types de partenariats européens, il est vite apparu que cet objectif dépassait le cadre du mémoire de Master 1, et ne permettrait qu'un survol du sujet, sans vraiment aller en profondeur. Lorsqu'on parle de bibliothèques et d'Europe, on pense tout de suite à la dernière grande réalisation européenne en la matière : la bibliothèque numérique européenne Europeana, mise en commun des ressources numériques des Etats membres de l'Union européenne. L'approche la plus évidente du sujet serait donc celle d'une Europe des bibliothèques centrée sur la préservation et la diffusion d'un patrimoine culturel européen, approche passionnante et d'actualité. Cependant, il semble que les bibliothèques de lecture publique bénéficient de moins d'attention dès lors qu'il est question d'Europe. C'est d'ailleurs ce que déplore le forum National Authorities on Public Libraries in Europe (NAPLE) dans un appel à la Commission Européenne lors de sa 3^e conférence en 2006 :

There is a profound mutual understanding and consensus between European public library authorities on how to meet the challenges of the knowledge society. However, when activities involving libraries are initiated by the European Union, the role of public libraries as providers of information and media literacy is constantly overshadowed by that of

⁴ Source : Projet Calimera, [en ligne] <www.calimera.org>. Pour la Bulgarie, cf. <[www.calimera.org/Lists/Country files/Bulgaria_Country_Report.pdf](http://www.calimera.org/Lists/Country%20files/Bulgaria_Country_Report.pdf)>, pour le Royaume-Uni, cf. <[www.calimera.org/Lists/Country files/UK_Country_Report.pdf](http://www.calimera.org/Lists/Country%20files/UK_Country_Report.pdf)>. Consulté le 11 juillet 2009.

supporting the memory agenda of, libraries, together with archives and museums in order to digitise and access cultural heritage resources.⁵

On le voit, les membres de NAPLE regrettent le déséquilibre dans l'attention donnée aux différentes missions des bibliothèques par l'Union européenne, et leur constat soulève l'interrogation suivante : de quelle manière ce déséquilibre se vérifie-t-il et est-il compensé par d'autres mécanismes ? Dès lors, plutôt que de mener des recherches sur une thématique patrimoniale déjà largement théorisée, il semblait pertinent de s'intéresser aux missions non patrimoniales ou de recherche des bibliothèques, c'est-à-dire à tout ce qui touche à la lecture publique.

Un sujet consacré à l'Europe appelle nécessairement des recherches au niveau de l'Union européenne. Aussi, il a été décidé de consacrer une partie du mémoire à comprendre ce que l'Union européenne met en place pour les bibliothèques de lecture publique, d'autant plus qu'il n'existe à notre connaissance aucune véritable synthèse sur le sujet. Cependant, il est rapidement apparu qu'il existait des liens entre bibliothèques de lecture publique européennes en dehors de toute aide de l'Union. Il a alors semblé pertinent d'accorder une large place à ces expériences. Afin de restreindre le champ des recherches et de pouvoir mener une étude en profondeur, il a été décidé de choisir les bibliothèques françaises comme terrain de référence. Ainsi, sans exclure la mention d'expériences auxquelles la France ne participe pas, notamment à titre de comparaison, les échanges entre la France et d'autres pays européens seront ici particulièrement analysés.

Un terme important du sujet reste à définir : celui de partenariat. Une des idées maîtresses de la réflexion autour de ce mémoire a été qu'un des piliers d'un bon fonctionnement des bibliothèques est la nécessité pour elles de ne pas vivre en autarcie, comme l'exprime Michel Melot dans le Rapport annuel du Conseil supérieur des bibliothèques en 1991 :

⁵ National Authorities on Public Libraries in Europe, Appeal to the European commission, « The Role of Public Libraries in the European Knowledge Society », 3rd Naple Conference in Helsinki 19.-20 octobre 2006, [en ligne], <www.naple.info/helsinki/librauthor.pdf>, consulté le 11 juillet 2009, p.3. Nous traduisons : « Il y a un consensus et une profonde compréhension mutuelle entre les autorités européennes des bibliothèques publiques sur la façon dont les défis de la société de l'information doivent être surmontés. Toutefois, quand des activités impliquant les bibliothèques sont initiées par l'Union européenne, le rôle des bibliothèques publiques comme fournisseurs d'information et de savoir et promoteurs de l'éducation à l'information et aux médias est constamment éclipsé par celui de soutien au programme mémoriel des bibliothèques, associées aux archives et aux musées, afin de numériser et d'accéder aux ressources de l'héritage culturel »

Aucune bibliothèque n'est autosuffisante. Dès lors que la bibliothèque est conçue et gérée comme un ensemble éternellement incomplet, la coopération entre bibliothèques n'est plus un service supplémentaire, ni un palliatif à une situation défectueuse mais un mode d'existence normal de toute bibliothèque, qui doit être intégré à sa conception et prévu dans ses règles de fonctionnement.⁶

Plus récemment, c'est également ce qu'explique Dominique Arot dans son ouvrage *Les partenariats des bibliothèques* :

Les institutions culturelles et éducatives et celles et ceux qui les animent, placés au cœur de notre société, ne peuvent remplir leurs objectifs qu'en développant un tissu dense de relations.⁷

Il a alors semblé intéressant d'appliquer ceci à notre recherche et de traiter des bibliothèques européennes sous l'angle des liens, relations, échanges, coopérations, partenariats qui peuvent se mettre en place entre elles. Il restait nécessaire de choisir un terme précis : si les mots « liens », « relations », « échanges » ont semblé trop vagues, s'est posée la question du choix entre deux termes très utilisés dans la littérature bibliothéconomique : « coopération » et « partenariat ».

La différence entre les deux est mince si l'on ne consulte qu'un dictionnaire. En effet, le Petit Robert définit la coopération comme l'« action de participer à une œuvre commune », tandis que le partenariat serait l'« association d'entreprises, d'institutions en vue de mener une action commune »⁸. Dans les deux cas, on retrouve donc l'idée d'une action menée en commun. Cependant, dans le domaine bibliothéconomique, coopération et partenariat ne désignent pas tout à fait les mêmes choses :

Dans le monde des bibliothèques, le partenariat évoque un éventail plus large que la seule coopération, terme qu'on réserve à des opérations techniques et bibliothéconomiques (catalogage partagé, éliminations concertées, etc.) qui généralement se limitent au seul horizon des bibliothèques entre elles.⁹

⁶ Michel MELOT, « La coopération des bibliothèques françaises » in *Rapport annuel du Conseil supérieur des bibliothèques*, 1991. [en ligne] < enssibal.enssib.fr/autres-sites/csb/rapport91/csb-rapp91-accueil.html >, consulté le 11 juillet 2009.

⁷ Dominique AROT, *Les partenariats des bibliothèques*, Villeurbanne, Presses de l'enssib, 2002, p. 13.

⁸ *Le Nouveau Petit Robert*, Paris, Dictionnaires Le Robert, 2003.

⁹ AROT, *Les partenariats des bibliothèques*, p.15.

C'est donc le terme de partenariat qui a été privilégié ici : bien que ce mémoire traite de liens entre bibliothèques, il ne s'agit pas d'une coopération bibliothéconomique classique. De plus, comme l'explique Dominique Arot, « dans son usage le plus répandu, le terme de partenariat implique une égalité des partenaires et, donc, une forme de respect mutuel dans la conduite des actions communes »¹⁰, ce qui est donc parfaitement en phase avec ce qui a été défini antérieurement. On peut enfin élargir la définition de base du partenariat comme « réunion de deux ou plusieurs partenaires en vue d'un objectif commun »¹¹ en tirant profit de la réflexion de Dominique Lahary sur les partenariats¹² : le partenariat peut être la réunion de personnes ou organismes pour mener des actions communes en vue d'objectifs communs, mais aussi distincts ; il peut être « ponctuel, récurrent, ou à vocation permanente » ; il peut être « formel ou informel. Le partenariat informel n'est pas un partenariat de seconde zone. Il fonctionne souvent très bien. »¹³ Il sera intéressant de confronter ultérieurement cette définition du partenariat à la perception qu'en ont les personnes interrogées dans le cadre du mémoire.

Afin de répondre à la question des partenariats européens des bibliothèques de lecture publique françaises, plusieurs pistes de recherche ont été envisagées, basées sur différents types de partenariats. Le premier axe, qui découle directement du choix du sujet, est celui du rôle de l'Union européenne dans ces partenariats entre bibliothèques : quel rôle joue l'UE, pour quels partenariats, et quelle place pour la France dans ces partenariats ? Le deuxième axe est lié, non pas directement à l'Union européenne, mais à des institutions qui font le lien entre la culture du pays qu'elles représentent et celle du pays où elles sont installées : les centres culturels étrangers (de pays de l'Union européenne) en France. On suppose alors que leurs bibliothèques peuvent jouer un rôle dans la concrétisation de partenariats européens pour les bibliothèques françaises : dans quelle mesure ceci se vérifie-t-il ? Enfin, le troisième axe pose la question de la possibilité de partenariats entre bibliothèques de lecture publique européennes, riches et construits, mais sans lien avec les politiques de l'Union européenne. De telles initiatives existent-elles en France, quelles sont-elles, quel est leur bilan et quelles perspectives offrent-elles ?

¹⁰ *Ibid.*

¹¹ *Ibid.*, p.14.

¹² Dominique LAHARY, « Esquisse d'une théorie du partenariat pour servir dans la pratique », in *La bibliothèque partenaire*, actes des journées d'étude de l'ADBDP, Amiens, 7-9 novembre 2005, [en ligne] <<http://www.adbdp.asso.fr/Esquisse-d-une-theorie-du>>, consulté le 11 juillet 2009.

¹³ *Ibid.*

De ces trois axes découle le plan qui sera adopté dans ce mémoire.

Dans une première partie, c'est le rôle de l'Union européenne dans les partenariats des bibliothèques de lecture publique qui sera analysé. Trois types de partenariats seront abordés : les partenariats se situant dans le domaine culturel, ceux concernant l'éducation et la formation, ceux enfin liés à la société de l'information. Cette partie cherchera à comprendre les choix faits par l'Union concernant les bibliothèques. Bien que se situant à la lisière du sujet, l'aspect patrimonial sera évoqué afin de le confronter à la prise en compte des problématiques de la lecture publique. Ces dernières seront abordées à travers une synthèse des différents projets mis en place par l'Union européenne depuis les années 1990, accompagnée d'une réflexion sur leurs apports et les perspectives qu'elles ouvrent, mais aussi sur la potentielle inadaptation de l'Union européenne aux réalités des bibliothèques. On réfléchira également sur la place de la France au sein de ces projets et on se demandera pour quelles raisons elle n'y est pas plus impliquée.

Dans un deuxième temps, c'est le rôle des bibliothèques des centres culturels européens en France, spécialistes de leur culture d'origine et médiateurs entre le pays qu'ils représentent et la France, qui sera au cœur de la réflexion. Notamment par l'analyse d'entretiens réalisés avec les responsables de certaines de ces bibliothèques, nous montrerons en quoi les différences entre les centres culturels des différents pays et entre leurs bibliothèques modifient leurs liens avec les bibliothèques françaises. Partenaires privilégiés pour les bibliothèques françaises, relais de partenariats européens, ou simples lieux d'information, nous verrons dans quelle mesure les bibliothèques des centres culturels étrangers en France ont un rôle à jouer en matière de partenariats européens.

Enfin, dans une troisième partie, la possibilité de partenariats européens entre bibliothèques sera envisagée en dehors du cadre de l'Union européenne et à travers l'analyse d'un projet particulier : celui des partenariats franco-allemands entre bibliothèques coordonnés par le Goethe Institut à Paris. Ce projet est intéressant car il ne s'agit pas d'une initiative isolée entre deux bibliothèques mais d'un projet construit et impliquant plusieurs établissements en France et en Allemagne. C'est pour cette raison qu'il a été choisi : une analyse détaillée, faite à partir d'entretiens avec ses différents acteurs, permettra de retracer la genèse du projet, puis de dresser une typologie des partenariats possibles, avant d'analyser les motivations et difficultés rencontrées et de déterminer les apports de tels partenariats pour les bibliothèques des deux pays concernés.

Ainsi, nous espérons non pas proposer une analyse de tous les partenariats européens existants et possibles, mais plutôt poser un regard approfondi sur quelques

initiatives qui nous ont paru intéressantes et représentatives de ce que peut signifier la notion de partenariat européen pour une bibliothèque de lecture publique en France.

Méthodologie

Une des étapes importantes du travail a été de déterminer une méthodologie adaptée à l'objet de la recherche parmi les quatre grands types de méthodes disponibles : la recherche documentaire, l'observation, le questionnaire et l'entretien.

Une première phase de recherche documentaire poussée a permis de repérer diverses expériences de partenariats européens entre bibliothèques et de déterminer lesquelles pouvaient être approfondies. A ce stade, le recours à l'outil internet a été indispensable : c'est en effet en y effectuant de longues recherches qu'il a été possible de trouver des exemples de partenariats européens. Cette étape, déjà longue et difficile avec internet, aurait été quasiment impossible sans accès à internet : les expériences de partenariat étant peu nombreuses et nos contacts dans le monde des bibliothèques encore relativement restreints, le repérage de bibliothèques y participant aurait été délicat.

Cette première étape a été fondamentale puisqu'elle a permis de déterminer les axes de la recherche. Les différents projets développés par l'Union européenne sont tous recensés sur les sites internet de l'UE. C'est également sur internet, et en particulier sur le site internet du Goethe Institut, qu'a été trouvée la trace du projet de partenariat franco-allemand entre bibliothèques, et qu'ont pu être déterminées les deux autres pistes de recherche, à savoir le rôle des bibliothèques des centres culturels européens en France et la possibilité d'existence de partenariats construits en dehors de l'action de l'Union européenne.

Le projet franco-allemand est le seul projet de relativement grande ampleur et concernant la France qui a été repéré hors action communautaire. Il est probable que d'autres projets existent en France. Cependant, le but de ce mémoire n'étant pas de faire la synthèse de tous les projets existants mais de proposer une analyse de ce que peut être un partenariat européen pour une bibliothèque de lecture publique, les partenariats franco-allemands, rassemblant une quinzaine de bibliothèques en France et en Allemagne, sont apparus comme un bon terrain d'enquête. En effet, ils permettaient de recueillir des

informations venant de plusieurs sources et d'en faire une analyse détaillée. De plus, ils impliquent la bibliothèque du Goethe Institut à Paris. Il a donc semblé intéressant de chercher à savoir quel était son rôle et dans quelle mesure les autres instituts culturels européens en France jouaient un rôle dans ce domaine.

Le terrain d'enquête ainsi délimité, nous avons cherché le meilleur moyen de mener l'étude. Pour le rôle de l'Union européenne, il a été décidé que la recherche documentaire donnait suffisamment d'éléments pour répondre aux questions posées. En effet, il existe des articles, livres mais aussi rapports ou comptes-rendus d'expérience qui explorent le sujet.

Pour les autres axes, la littérature professionnelle étant limitée, il a semblé pertinent d'adopter une méthodologie laissant une place importante à l'enquête sur le terrain. Il s'agissait de recueillir le récit d'expériences, mais aussi de s'attacher à comprendre les motivations, les difficultés, les apports de ces expériences. C'est donc une enquête qualitative qui s'imposait.

Pour les bibliothèques des centres culturels européens en France, il a été décidé de limiter le terrain d'enquêtes aux centres localisés à Paris. Des contacts ont été pris par e-mail et il a été possible, et ce relativement facilement, de rencontrer lors d'entretiens individuels cinq responsables des bibliothèques de ces instituts culturels de pays de l'Union européenne : ceux des bibliothèques du Goethe Institut, du Centre Culturel Irlandais, de l'Instituto Cervantès, de l'Istituto Italiano di Cultura, et de l'Institut néerlandais. S'y est ajouté un entretien avec le responsable de la bibliothèque du Goethe Institut à Lyon, interlocuteur également impliqué dans les partenariats franco-allemands.

Pour les partenariats franco-allemands, il a été plus difficile d'établir des contacts et d'obtenir des rendez-vous. Nous disposions d'une liste, disponible sur le site du Goethe Institut¹⁴, des bibliothèques, en France et en Allemagne, concernées par le projet. Des contacts par e-mail ont alors été établis avec les différents établissements français, expliquant le projet et sollicitant un rendez-vous pour un entretien, ou, si cela était impossible, proposant de procéder par échange de mails. L'idée était de parvenir à rencontrer quelques bibliothécaires lors d'entretiens individuels et d'avoir des échanges moins formalisés avec les autres, pour au moins connaître la réalité du partenariat dans leur établissement. De plus, les différentes bibliothèques se situant dans plusieurs régions françaises, il aurait été matériellement difficile de se rendre dans tous les établissements. Il

¹⁴ Cf. « Partenariats entre bibliothèques », Site internet du Goethe Institut Frankreich, <<http://www.goethe.de/ins/fr/lp/wis/bib/bps/frindex.htm>>, consulté le 11 juillet 2009.

s'est finalement avéré que seules quatre bibliothèques entretenaient un véritable partenariat avec une bibliothèque allemande : la Bibliothèque publique d'information (Bpi), l'Astrolabe, médiathèque de Melun, et la Bibliothèque municipale internationale (BMI) de Grenoble, et la Bibliothèque Nationale et Universitaire de Strasbourg (BNUS). Il a été possible de rencontrer les personnes en charge de ces projets dans les trois premiers établissements. Pour les autres bibliothèques, il s'est avéré que dans la plupart des cas, le partenariat était inexistant, souvent parce qu'il était resté à l'état d'intention. Dans ces cas, nos demandes d'entretien n'ont pas été concrétisées, et des échanges par mail ont eu lieu : cela concerne les bibliothèques de Strasbourg, Cogolin, Antony, Bois-le-Roi, Reims, Epernay et Rouen et Strasbourg. Pour les autres bibliothèques concernées (Gap, Bandol, Nevers, Houilles), il n'a pas été possible d'établir de contacts.

Nous avons jugé intéressant d'élargir l'analyse de ce projet en interrogeant d'autres acteurs des partenariats. C'est ainsi qu'à Grenoble, nous avons rencontré la chef de projet Europe du service des relations internationales de la ville, et à Lyon, le directeur de la bibliothèque du Goethe Institut.

En complément des entretiens, il a été possible de recueillir auprès des personnes contactées toute une littérature grise relative aux partenariats et impossible à trouver par d'autres moyens : conventions de partenariats, brochures de présentation, rapports d'expertise, comptes-rendus de visites, rapports d'activité, demandes de subventions, échanges d'e-mails entre partenaires, etc.

Les guides d'entretien ont été élaborés avec soin. Il n'a pas été réalisé d'entretiens exploratoires ; il s'agissait donc de poser directement les bonnes questions, tout en laissant des marges de libertés pour que les interrogés puissent aborder des sujets non intégrés dans la grille de départ. C'est donc un modèle d'entretien semi-directif qui a été adopté.

Compte-tenu de la variété des personnes interrogées, il n'a pas été possible d'utiliser exactement le même guide pour tous. Les entretiens ont donc comporté un certain nombre de questions communes, et quelques questions différentes selon les personnes interrogées.¹⁵

Chacun des entretiens a débuté avec un rappel du sujet de recherche et la formulation d'une consigne, c'est-à-dire de ce qui était attendu de la personne interrogée.

¹⁵ Le guide d'entretien élaboré pour les centres culturels est visible en Annexe II, p.112 ; le guide d'entretien concernant les bibliothèques participant au projet de partenariat franco-allemand est en Annexe III, p.113. Les retranscriptions d'entretiens sont également en annexe (Annexes IV à XIII).

Les premières questions, posées à tous, ont concerné la personne interrogée : sa fonction dans l'établissement, sa formation, son parcours professionnel. Elles ont permis de mieux comprendre à qui l'on s'adressait. Il importait ensuite de s'interroger sur la notion de partenariat : pour les personnes interrogées, qu'est-ce qu'un partenariat, quelle place ont-ils dans la bibliothèque, quel est leur intérêt, y-a-t-il des partenariats qui sont jugés plus importants que d'autres et pourquoi ? Lors des entretiens avec les bibliothécaires des centres culturels, des questions visant à comprendre le rôle des centres culturels et de leur bibliothèque, ainsi que la façon dont ils situent leur bibliothèque par rapport aux bibliothèques françaises et aux bibliothèques de leur pays d'origine ont été ajoutées. Il était ensuite intéressant de recueillir la perception de tous les interrogés sur l'Europe, et sur ce que pouvait apporter l'Europe à une bibliothèque.

Après cette première étape, les entretiens se sont tournés vers des problématiques plus spécifiques dans le cadre de la recherche : les partenariats européens. Il s'agissait d'une part de recueillir des informations sur l'existence de ces partenariats (surtout pour les centres culturels), puis sur leur genèse, et enfin sur les réalisations concrètes qui en ont découlé. D'autre part, il était important de s'intéresser à la perception de ces partenariats par les personnes interrogées : des questions ont été posées sur les motivations des partenaires, les difficultés rencontrées, l'intérêt des partenariats pour les deux établissements, et sur des pistes d'amélioration de ces expériences.

L'entretien avec les chefs de projet Europe du service des relations internationales de Grenoble, partenaire du projet de la BMI, a été un peu différent des autres, puisqu'il s'agissait d'interlocuteurs non directement liés au monde des bibliothèques. Il était par ailleurs particulièrement intéressant d'aborder lors de cet entretien des questionnements liés à l'Union européenne.

Les entretiens ont été semi-directifs dans le sens où le guide comportait des questions larges, qui laissaient à l'interviewer la possibilité de recentrer l'entretien si la réponse donnée n'avait pas été comprise ou si des éléments importants n'avaient pas été abordés, et à l'interviewé la liberté d'aborder des éléments qui n'avaient pas été pris en compte dans la grille de départ. De ce parti pris découle le fait que les questions posées ne prennent pas exactement la même forme ou ne sont pas dans le même ordre selon la tournure prise par l'entretien. En effet, deux stratégies d'intervention ont été privilégiées : la « consigne ou question externe, intervention directrice qui introduit un thème nouveau »¹⁶ et « la relance, sorte de paraphrase plus ou moins déductive et plus ou moins fidèle,

¹⁶ Alain BLANCHET et Anne GOTMAN, *L'enquête et ses méthodes : l'entretien*, 2^e édition refondue, Paris, Armand Colin, 2007, p.78.

intervention subordonnée, qui s'inscrit dans la thématique développée par l'interviewé »¹⁷. La combinaison de ces deux formes d'intervention a permis d'aborder tous les thèmes souhaités tout en laissant la personne interrogée s'exprimer pleinement.

Toutes les personnes interrogées ont accepté d'être enregistrées. Il a donc été possible de retranscrire par la suite les entretiens en notant tous les éléments, y compris les hésitations ou les moments de réflexion.

Dans ce mémoire, les entretiens individuels sont traités comme la matière principale à analyser. Les échanges d'e-mail ne sont utilisés qu'en complément et n'ont pas été analysés sur le même plan.

Une fois effectués et retranscrits, les entretiens ont été analysés. Il a été décidé de les séparer en deux catégories : ceux qui concernent les centres culturels, et ceux qui concernent les partenariats franco-allemands. La présence de questions communes à ces deux types d'entretien a permis de recouper certaines analyses, mais globalement, deux grilles d'analyse ont été élaborées. Nous avons choisi de procéder à une analyse thématique, permettant de regrouper les informations obtenues par thèmes, et ce de façon transversale à tous les entretiens. Ce travail a permis d'affiner les hypothèses de travail formées au départ et de proposer une analyse précise des entretiens effectués.

La nature du sujet et la difficulté à obtenir certaines informations ont nécessité une approche méthodologique multiforme : entretiens individuels avec plusieurs types de personnes, échange d'e-mails, recueil d'éléments écrits. Cependant, afin de permettre une analyse rigoureuse, ce sont les entretiens avec des bibliothécaires qui ont été traités comme matière principale. Les données recueillies par d'autres moyens sont également entrées dans l'analyse, mais ne pouvant pas être analysées selon les mêmes critères, elles ont été considérées comme des compléments à l'analyse principale.

¹⁷ *Ibid.*

Chapitre 1

Union européenne et bibliothèques de lecture publique : quels partenariats ?

Les bibliothèques ont été évoquées pour la première fois en 1985 par ce qui était alors la Communauté européenne, ce qui a conduit à la mise en place d'un « plan d'action en faveur des bibliothèques de la communauté européenne, pour le développement des nouvelles technologies, la normalisation, et l'harmonisation des politiques nationales »¹⁸.

Les bibliothèques sont traditionnellement associées avec le domaine culturel, de par leur proximité avec le monde des arts en général. Cependant, leurs missions sont variées, et si les programmes culturels de l'Union européenne peuvent en effet associer des bibliothèques, d'autres domaines de compétences de l'Union les concernent également. Corinne de Munain, dans son article « Union européenne et bibliothèques : quelles opportunités pour les prochaines années ? », recense ainsi trois grands domaines d'activités de la Commission européenne qui peuvent concerner les bibliothèques : la société de l'information (à travers la Direction générale (DG) de la société de l'information et des médias), la politique régionale de l'Union européenne (Direction de la politique régionale) et l'éducation et la culture (Direction générale de l'éducation et de la culture)¹⁹.

Notre sujet étant lié à la notion de partenariat, nous ne traiterons pas ici de la politique régionale. En effet cette direction attribue des fonds européens aux régions afin de soutenir des projets qui tendraient à corriger les déséquilibres entre régions d'Europe. Elle a par exemple subventionné une partie de la construction de nouvelles bibliothèques, en Bretagne ou en Aquitaine. S'il s'agit bien de financements européens, il n'y a pas là de travail fait en partenariat entre plusieurs acteurs à travers l'Europe. Les autres domaines, en revanche, prennent en compte la dimension de coopération entre les Etats membres.

Il semble donc pertinent de traiter des relations entre Union européenne et bibliothèques en proposant une synthèse des projets menés et une analyse de leurs enjeux pour chacun des domaines concernés : la culture, l'éducation et la formation, et enfin la société de l'information. Ce chapitre se terminera par une réflexion sur le bilan et les perspectives des relations entre bibliothèques et Union européenne.

¹⁸ Françoise DANSET, « Service public des bibliothèques : paysage européen : Introduction », in *Bulletin d'informations : Association des Bibliothécaires Français*, n°192, 2001, p.51.

¹⁹ Cf. Corinne DE MUNAIN, « Union européenne et bibliothèques : quelles opportunités pour les prochaines années ? », in *Bulletin des Bibliothèques de France*, T. 53 n°1, 2008, pp.6-10.

1.1 Des partenariats dans le domaine de la culture

Jean Monnet aurait dit que si la construction de l'Europe était à refaire, il faudrait commencer par la culture. Il n'est pas sûr que la citation soit vraie, mais vraie ou fausse, si on l'a retenue, c'est qu'elle montre l'importance de la culture pour l'Europe.²⁰

1.1.1 La prise en compte de la culture par l'Union européenne

La culture est souvent considérée comme une des bases de la construction de l'Europe, un des principaux facteurs de rapprochement de nations autrefois ennemies :

Cette extraordinaire aventure qu'est la construction européenne a, dès le départ, été un projet éminemment culturel car il a fallu rapprocher les peuples d'un continent au-delà des cicatrices héritées de conflits dévastateurs, et forger ainsi une compréhension mutuelle qui soit respectueuse des traditions et modes opératoires de chacun tout en s'appuyant sur un patrimoine commun.²¹

Les pères fondateurs de l'Union l'entendaient également ainsi, tel Robert Schuman qui écrivit que « l'Europe, avant d'être une alliance militaire ou une entité économique, doit être une communauté culturelle »²². On postule alors que l'Europe possède une culture commune, un socle culturel partagé, « par le biais de mythes fondateurs, des philosophies, des langues, de l'art, en un mot d'une histoire commune, une *culture* »²³.

Le Conseil de l'Europe, institution représentant une Europe élargie, avec ses 47 pays membres, œuvre depuis sa création en 1949 en faveur de l'Europe de la création culturelle : un de ses objectifs est en effet de « favoriser la prise de conscience et la mise en

²⁰ Jean GUILLOINEAU, « L'Europe et la diversité culturelle », in *Bibliothèque(s)*, n°22, octobre 2005, p.48.

²¹ Odile QUINTIN, « La construction européenne : un projet éminemment culturel », in *Lectures*, n°156, mai-juin 2008, p.40.

²² Robert SCHUMAN, *Pour l'Europe*, Paris, Nagel, 1963.

²³ GUILLOINEAU, « L'Europe et la diversité culturelle », p.48.

valeur de l'identité culturelle de l'Europe et de sa diversité »²⁴. Cependant, il a fallu attendre l'adoption du Traité de Maastricht en 1992 pour que soit évoquée officiellement l'existence de compétences culturelles au sein de la Communauté européenne. L'article 128 du Traité stipule en effet que « la Communauté contribue à l'épanouissement des cultures des États membres dans le respect de leur diversité nationale et régionale, tout en mettant en évidence l'héritage culturel commun »²⁵.

Il s'agit là d'une notion importante : l'Union européenne n'a pas pour but d'intégrer un patrimoine commun et de le développer en l'unifiant, mais au contraire de « se servir de la mécanique communautaire pour mieux faire respecter les diversités culturelles des États membres, voire de leurs régions »²⁶. Autrement dit, si l'Union européenne possède un socle culturel commun, il est la base d'éléments culturels divers et propres à chaque État ou dans certains cas à chaque région, et qu'il convient de respecter. Ce n'est qu'en respectant et en faisant connaître cette diversité culturelle que l'Union européenne peut exercer une véritable compétence culturelle.

Le Traité définit les domaines d'application suivants :

- l'amélioration de la connaissance et de la diffusion de la culture et de l'histoire des peuples européens,
- la conservation et la sauvegarde du patrimoine culturel d'importance européenne,
- les échanges culturels non commerciaux,
- la création artistique et littéraire, y compris dans le secteur de l'audiovisuel²⁷

Ainsi, l'Union européenne se donne notamment pour objectif d'encourager la coopération culturelle entre les États membres.

Depuis 1992, la culture fait donc partie des compétences de l'Union. Cependant, comme il s'agit d'une compétence concurrence – c'est-à-dire partagée entre l'Union européenne et les États membres – c'est le principe de subsidiarité qui s'applique :

²⁴ Rubrique « Nos objectifs », site du Conseil de l'Europe, <<http://www.coe.int/aboutCoe/index.asp?page=nosObjectifs&l=fr>>, consulté le 18 juillet 2009.

²⁵ « Traité sur l'Union européenne », in *Journal Officiel n° C 191 du 29 juillet 1992*, [en ligne], <<http://eur-lex.europa.eu/fr/treaties/dat/11992M/htm/11992M.html>>, consulté le 18 juillet 2009.

²⁶ Marie-France CHRISTOPHE TCHAKALOFF, préface à Bénédicte FLAMAND-LEVY, *Les compétences culturelles de la communauté européenne*, Aix-en-Provence, Presses Universitaires d'Aix-Marseille, 2004.

²⁷ Traité sur l'Union européenne, cf. *supra* note 10.

« l'Union n'intervient que si son action apparaît 'plus efficace' qu'une action menée par les Etats membres »²⁸.

A partir de 1992, plusieurs programmes culturels ont vu le jour. Kaléidoscope (1996-1999) soutenait financièrement des projets de création et de coopération artistique et culturelle dans les domaines des arts du spectacle, des arts visuels et des arts appliqués. Ariane (1997-1999) concernait les domaines du livre et de la lecture et a soutenu des projets de traduction, mais aussi des projets de coopération entre bibliothèques, associations culturelles ou autres professionnels. Raphaël (1997-1999) soutenait des projets en faveur du patrimoine.²⁹

Le bilan mitigé de ces programmes, auxquels il a notamment été reproché d'avoir conduit à des « pratiques de saupoudrage »³⁰, a conduit à la création d'un programme unique en 2000 : le programme Culture 2000. Ce programme permettait d'accorder des subventions à des projets de coopération culturelle dans tous les domaines artistiques et culturels. Ses objectifs étaient nombreux :

[...] encourager la création et la mobilité, l'accès de tous à la culture, la diffusion de l'art et de la culture, le dialogue interculturel et la connaissance de l'histoire des peuples européens. Il considère également la culture comme facteur d'intégration sociale et de développement socio-économique.³¹

Des projets culturels ont été financés par d'autres moyens, et notamment par le biais des Fonds structurels, « instruments financiers de la politique régionale de l'Union européenne [...] qui vise à réduire les écarts de développement entre les régions et les Etats membres »³². Ceux-ci ont notamment permis de financer des projets d'équipements culturels dans certaines régions.

La culture est toujours présente dans les programmes de l'Union européenne. En effet, le programme Culture (2007-2013) a pris le relais de Culture 2000. Il vise, « par le développement de la coopération culturelle transnationale, à mettre en valeur l'espace

²⁸ DE MUNAIN, « Union européenne et bibliothèques » p.7.

²⁹ Pour une description précise de ces projets, cf. pages culture du site de la Commission européenne. <http://ec.europa.eu/culture/our-programmes-and-actions/doc419_fr.htm>, consulté le 18 juillet 2009.

³⁰ Rapport d'information du Sénat sur « L'Europe et la culture » n°213, 2001, [en ligne] <<http://extranet.senat.fr/rap/r00-213/r00-2130.html>>, consulté le 18 juillet 2009.

³¹ « Culture 2000 : présentation », [en ligne] <http://ec.europa.eu/culture/archive/culture2000/cult_2000_fr.html>, consulté le 18 juillet 2009.

³² « Fonds structurels et Fonds de cohésion », glossaire du site Europa, <http://europa.eu/scadplus/glossary/structural_cohesion_fund_fr.htm>, consulté le 18 juillet 2009.

culturel partagé par les Européens et fondé sur un héritage culturel commun, et à favoriser ainsi l'émergence d'une citoyenneté européenne »³³, et ce à travers trois types d'actions : le soutien à des actions culturelles, à des organismes actifs au niveau européen dans le domaine de la culture, et à des travaux d'analyse et à la collecte et diffusion d'information dans ce domaine.

Les bibliothèques sembleraient des lieux privilégiés pour la mise en place de projets européens dans le domaine culturel. Il existe pourtant très peu d'initiatives soutenues par l'Union européenne et dans lesquelles sont impliquées des bibliothèques. Il semble intéressant d'évoquer ici un projet de grande ampleur : le projet Animaliter.

1.1.2 Animaliter

Le projet Animaliter est organisé en partenariat par les villes de Strasbourg, Varsovie, Brno, Debrecen, Kosice, Ruse, et les bibliothèques municipales de Barcelone, Prague et Arad.³⁴ Il s'agit d'un projet de coopération culturelle construit autour de l'illustration et du thème des animaux qui parlent. Il s'est construit à l'initiative du Club de Strasbourg, réseau de 38 villes européennes, capitales ou métropoles régionales des nouveaux pays membres de l'Union, créé en 2003 pour « promouvoir et renforcer les liens entre les principales métropoles des nouveaux et futurs Etats de l'Union et la capitale parlementaire de l'Europe unie »³⁵. Le thème a été choisi parce qu'il est populaire dans les différents pays partenaires, mais aussi parce que l'illustration a une résonance particulière à Strasbourg : le musée Tomi Ungerer / Centre national de l'illustration y a ouvert fin 2007, un des axes majeurs de la nouvelle médiathèque André Malraux est précisément l'illustration, et la section illustration de l'Ecole des arts décoratifs est très dynamique.

Dans ce contexte, et après deux ans de préparation, le projet a été sélectionné par la Commission européenne dans le cadre du programme Culture (2007-2013). Ayant démarré en novembre 2007, il s'achèvera en novembre 2009.

³³ Site internet de Relais Culture Europe, <<http://www.relais-culture-europe.org/culture.259.0.html>>, consulté le 18 juillet 2009.

³⁴ Les informations sur le projet Animaliter proviennent principalement de l'article de deux des organisateurs du projet à Strasbourg, Anne POIDEVIN et Philippe MIGNARD, intitulé « Des animaux qui parlent d'or : Le projet Animaliter à Strasbourg », in *Bibliothèque(s)* n°40 – octobre 2008, pp.45-47.

³⁵ Site officiel du Club de Strasbourg, <www.club-strasbourg.eu>, consulté le 18 juillet 2009.

D'un point de vue financier, la Commission européenne cofinance 50% du budget de 400 000 €, le reste étant pris en charge à 30% par la ville de Strasbourg, les 20 % restant étant partagés entre les autres villes.

Selon Anne Poidevin et Philippe Mignard, ce qui fait l'intérêt mais aussi la difficulté du projet est la multiplicité de ses dimensions et de ses acteurs. En effet, il comprend une exposition itinérante présentée dans sept villes et construite à partir des collections des villes participant au projet, mais aussi des ateliers et des résidences d'illustrateurs, un colloque européen autour de la figure de l'illustrateur, des échanges d'expériences entre bibliothécaires, et la rédaction d'une revue de réflexion interdisciplinaire sur l'illustration. Les bibliothèques des différentes villes se sont énormément investies dans le projet : elles accueillent des ateliers, elles ont participé à l'élaboration de l'exposition, et elles participent à des échanges professionnels. Ces derniers ont été organisés en trois volets, de façon à « rassembler sur trois dates et trois lieux celles et ceux qui réalisent au quotidien les animations jeunesse pour découvrir d'autres bibliothèques jeunesse et confronter leurs pratiques »³⁶. Concrètement, les bibliothèques de Strasbourg, Varsovie et Arad ont accueilli des bibliothécaires jeunesse d'autres pays pendant quelques jours, chaque rencontre donnant lieu à des comptes-rendus ainsi qu'à la mise en ligne d'un recueil des modes d'animations : « Ainsi, Animaliter est l'occasion de rencontrer et découvrir d'autres pratiques, d'autres collections et des collègues d'autres pays, une source de valorisation et de confrontation »³⁷. Il s'agit donc d'un projet ambitieux et aux multiples dimensions.

³⁶ Anne POIDEVIN et Philippe MIGNARD, « Des animaux qui parlent d'or : Le projet Animaliter à Strasbourg », p.46.

³⁷ *Ibid.*

1.2 Des partenariats dans le domaine de l'éducation et de la formation

La Direction générale de l'éducation et de la culture s'occupe, en plus des programmes Culture, du programme « Education et formation tout au long de la vie », qui « finance toutes les possibilités d'apprentissage offertes depuis le plus jeune âge jusqu'à la retraite et des projets et activités visant à promouvoir les échanges, la coopération et la mobilité entre les systèmes éducatifs et de formation dans l'Union »³⁸. Il se compose de quatre sous-programmes : Comenius pour les élèves, Erasmus pour les étudiants, Léonardo da Vinci pour la formation professionnelle et Grundtvig pour l'éducation des adultes.

Bien que peu nombreux, les projets financés par ce programme et impliquant des bibliothèques se situent dans une perspective très actuelle : la formation, une des missions fondamentales des bibliothèques de lecture publique,³⁹ tend à prendre une place de plus en plus importante au sein des bibliothèques. Les Idea Stores de Londres, par exemple, conçoivent leur établissement comme lieu de formation plus que comme bibliothèque traditionnelle.

Nous aborderons ici trois projets : Biblio.for.mEDA (programme Leonardo da Vinci⁴⁰) et PuLLs (programme Grundtvig⁴¹) et TUNE, projet un peu particulier puisqu'il s'inscrit dans le cadre du programme Culture 2000 tout en étant centré sur des problématiques liées à la formation tout au long de la vie.

³⁸ DE MUNAIN, « Union européenne et bibliothèques », p.8.

³⁹ La « Charte des bibliothèques » adoptée par le Conseil supérieur des bibliothèques en 1991 stipule que « L'accès du public à l'information, à la formation et à la culture est d'abord assuré dans le cadre du réseau des bibliothèques de lecture publique » ([en ligne] <enssibal.enssib.fr/autres-sites/csb/csb-char.html>, consulté le 22 juillet 2009). Le « Manifeste de l'UNESCO sur la bibliothèque publique » mentionne quant à lui l'éducation et l'alphabétisation comme missions-clé de la bibliothèque ([en ligne] <www.unesco.org/webworld/libraries/manifestos/libraman_fr.html#2>, consulté le 22 juillet 2009).

⁴⁰ Le programme Leonardo da Vinci s'adresse à tous types de publics et a pour but de permettre la mobilité de personnes souhaitant acquérir une expérience professionnelle en Europe.

⁴¹ Le programme Grundtvig vise à promouvoir l'éducation des adultes tout au long de la vie par des partenariats au niveau européen.

1.2.1 Biblio.for.mEDA

Biblio.for.mEDA est un projet réalisé en 2004 et s'inscrivant dans le programme européen Leonardo da Vinci. Il a pour but de « compare and analyse best practice in the library systems of the participating countries to develop an organisational and training model which will promote the librarian's role in the facilitation of lifelong learning »⁴². Fruit d'un partenariat entre le Royaume-Uni, la Roumanie, l'Italie, la Hongrie, Chypre, et la Lettonie, il a pour particularité de proposer des actions en faveur des bibliothèques de lecture publique sans qu'aucune ne soit partenaire du projet. Les partenaires sont en effet des universités ou des organismes d'éducation pour adultes. Le projet a consisté à mener une enquête auprès de bibliothèques publiques dans les pays partenaires afin de recueillir leur expérience en matière de développement de services de formation tout au long de la vie, puis à analyser les données et à développer un modèle afin de transformer les bibliothèques en acteurs clés de la formation tout au long de la vie.

1.2.2 PuLLs : Public Libraries in the Learning Society

Le projet PuLLs⁴³, financé par le programme Grundtvig, a eu pour objectif de « support European citizens' development from not skilled users of information to information competent citizens including the development of a model for learning centers in public libraries »⁴⁴. Entre janvier 2004 et janvier 2006, six bibliothèques publiques au Danemark, en Finlande, en Slovénie, en Espagne et au Royaume-Uni, ainsi qu'une

⁴² « Biblio.for.mEDA project », <www.lboro.ac.uk/departments/ls/disresearch/biblio_web/TheProject.htm>, consulté le 22 juillet 2009. Nous traduisons : « comparer et analyser des bonnes pratiques dans les systèmes de bibliothèques des pays participant et développer un modèle d'organisation et d'apprentissage qui promouvra le rôle du bibliothécaire dans la facilitation de l'apprentissage tout au long de la vie. »

⁴³ Voir le site internet du projet à l'adresse suivante : <www.pulls.dk>, consulté le 22 juillet 2009.

⁴⁴ Anne-Marie SCHMIDT, « Open learning centres in Public Libraries. Experiences from the PuLLs project », in *Bibliothek Forschung und Praxis*, n°31, 2007, p.299. Nous traduisons : « soutenir le développement des citoyens européens depuis le statut d'utilisateurs de l'information non compétents à celui de citoyens utilisateurs compétents, y compris par le développement d'un modèle de centre d'apprentissage pour les bibliothèques publiques ».

université britannique et une entreprise néerlandaise privée ont œuvré à proposer ce modèle en prenant pour public cible les adultes n'ayant qu'une éducation scolaire de base et qui risquent par conséquent d'être exclus de la société de l'information.

1.2.3 TUNE : Training Library Users in a New Europe

TUNE⁴⁵ est le fruit d'un partenariat entre quatre bibliothèques – à Tolède en Espagne, Randers au Danemark, Helsingborg en Suède et Ljubljana en Slovénie. Le projet, qui s'est déroulé entre octobre 2004 et septembre 2005, a eu pour objectif de développer un modèle de formation des usagers des bibliothèques aux nouvelles technologies de l'information :

The overall objective : To give citizens all over Europe the same possibilities and advantages in the information and knowledge society, irrespective of the status of the libraries. By offering library user trainings we provide them with skills to read and understand also untraditional sources, using the new information techniques, based on the specific user needs in their society context.⁴⁶

Ce projet passe par plusieurs activités : le développement d'un modèle de formation des usagers, notamment par expérimentation dans les bibliothèques partenaires, mais aussi le développement de moyens de débat entre bibliothécaires européens via internet, et la réflexion sur les thématiques suivantes : les échanges de personnel en Europe, les compétences des bibliothécaires en matière de formation, et les différences et points communs entre les bibliothèques d'Europe. Le projet est donc pensé en direction des usagers, qui bénéficieront de la réflexion sur la formation, mais aussi des bibliothèques publiques et de leur personnel, que le projet peut aider à mettre en place des services innovants.

⁴⁵ Pour une présentation détaillée du projet, voir le site internet <www.tune.eu.com>, consulté le 22 juillet 2009.

⁴⁶ « Mission statement » du projet TUNE, [en ligne] <www.tune.eu.com/PDF/Mission-statement.pdf>, consulté le 22 juillet 2009. Nous traduisons : « L'objectif global : donner aux citoyens de toute l'Europe les mêmes possibilités et avantages dans la société de l'information et de la connaissance, quelque soit le statut de la bibliothèque. En offrant des formations aux usagers nous leur fournissons les atouts pour lire et comprendre les sources non-traditionnelles également, en utilisant les nouvelles technologies de l'information, et en se basant sur les besoins spécifiques des usagers dans leur contexte de société. »

Là encore, le projet implique les quatre bibliothèques (dont trois, qui peuvent financer au moins 5% du projet, ont le statut de coorganisateur), mais également une multitude de partenaires associés : universités, services municipaux, et organismes de formation tout au long de la vie. Sur un plan financier, la moitié des 270 000 € qu'a nécessités le projet a été pris en charge par la Commission européenne.

Le résultat principal de ce projet est un document d'une quarantaine de pages, disponible en ligne, et donnant des outils méthodologiques à toute bibliothèque souhaitant mettre en place un cycle de formation des usagers aux nouvelles technologies de l'information. Ce document est disponible en six langues différentes : l'anglais, l'espagnol, l'allemand, le slovène, le danois et le finnois. Toutes les versions sont accessibles gratuitement sur internet.⁴⁷

⁴⁷ Le document en anglais est disponible à l'adresse suivante : < <http://www.tune.eu.com/PDF/The-user-training-model.pdf>>, consulté le 22 juillet 2009. Toutes les versions sont accessibles à partir de la page d'accueil du site internet.

1.3 Des partenariats dans le domaine de la société de l'information

Lorsque l'idée d'une Europe des bibliothèques a été évoquée lors des entretiens, c'est régulièrement son rôle en matière de numérisation qui a été mentionné :

Bien sûr la première chose qui me vient à l'esprit ce sont les grandes bibliothèques comme Gallica. C'est : l'avenir du livre, est-ce que c'est la numérisation. [...] Et donc comment on offre les livres, les textes, comment on les rend accessibles sous la forme de numérisations, etc. en ligne. Comment on fait ça : on ne fait pas tous notre travail dans notre petit coin, on le fait ensemble, pour trouver les meilleures solutions, pour dépenser moins d'argent et d'énergie, etc. C'est ça qui me vient tout de suite à l'esprit.⁴⁸

Il est vrai que ces dernières années, les projets liés à la diffusion du patrimoine culturel européen sous forme numérisée ont occupé une place importante en matière de coopération européenne. Ces projets ont été en partie subventionnés par la Direction Générale de la société de l'information et des médias, « fer de lance de l'innovation et de la compétitivité en Europe »⁴⁹, qui finance des projets liés au développement des technologies de l'information et de la communication (TIC).

Bien qu'ils concernent principalement les bibliothèques nationales des Etats membres et non pas les bibliothèques de lecture publique, il est intéressant d'en retracer ici les grandes lignes afin de pouvoir les comparer avec les projets concernant d'autres missions des bibliothèques.

1.3.1 The European Library

The European Library⁵⁰ (La Bibliothèque européenne) est un portail qui donne accès à l'ensemble des collections (par les catalogues en ligne et les documents numérisés)

⁴⁸ Entretien avec le bibliothécaire de l'Institut néerlandais, Annexe IV p.116. Voir aussi l'entretien avec la bibliothécaire du Centre Culturel Irlandais (Annexe VI, p.121) et l'entretien avec le bibliothécaire de la Bpi, (Annexe XII, p.154).

⁴⁹ DE MUNAIN, « Union européenne et bibliothèques », p.7.

⁵⁰ *The European Library*, [en ligne] <www.theeuropeanlibrary.org>, consulté le 22 juillet 2009.

des 48 bibliothèques nationales d'Europe. Créé à l'initiative de la Conférence européenne des directeurs de bibliothèques nationales (CENL) et ouvert depuis mars 2005, il offre un accès unique vers toutes les ressources des bibliothèques partenaires.

Le service est issu de différents projets subventionnés par la Commission européenne. Le premier, le TEL Project (2001-2004), avait pour objectif de mettre sur pied un cadre coopératif conduisant à la création d'un système permettant d'accéder aux principales collections des bibliothèques nationales européennes. Les projets suivants, TEL-ME-MOR (2005-2007), EDL Project (2006-2008), TELPlus (2007-2009), et FUMAGABA (2008-2009), ont eu pour mission d'intégrer progressivement les différentes bibliothèques au portail, en commençant par les dix pays fondateurs pour finalement inclure les 48 bibliothèques.⁵¹

Il s'agit donc d'un projet pleinement communautaire et qui implique de multiples partenaires. De plus, c'est The European Library qui a été choisie comme base organisationnelle de la Bibliothèque numérique européenne.

1.3.2 La Bibliothèque numérique européenne : Europeana

Le projet de la Bibliothèque numérique européenne (BNuE) fait suite à la communication « i2010 : Bibliothèques numériques » en septembre 2005 par la Commission européenne. Cette initiative « vise à rendre les ressources en informations européennes plus accessibles, plus faciles et plus intéressantes à utiliser dans un environnement en ligne »⁵² et ce par trois axes principaux : l'accessibilité en ligne, la numérisation des collections analogiques, la préservation et le stockage du patrimoine numérique. Cette initiative a permis la création du portail Europeana⁵³, mis en ligne en

⁵¹ Pour plus d'information, cf. la section « Projects and Cooperation » du site de la Bibliothèque européenne, <
www.theeuropeanlibrary.org/portal/organisation/cooperation/cooperation_en.html>, consulté le 22 juillet 2009.

⁵² « i2010 : Bibliothèques numériques », Communication de la Commission, le 30 septembre 2005, consultable en ligne, <
http://eur-lex.europa.eu/smartapi/cgi/sga_doc?smartapi!celexplus!prod!DocNumber&lg=fr&type_doc=CO Mfinal&an_doc=2005&nu_doc=465>, consulté le 22 juillet 2009.

⁵³ Accessible sur <www.europeana.eu>, consulté le 22 juillet 2009.

novembre 2008, « point d'accès commun aux collections des bibliothèques européennes, des archives et des musées dans toute l'Europe. »⁵⁴

Il s'agit là encore d'un projet financé par l'Union européenne. Cependant, en vertu de l'application du principe de subsidiarité, l'Union n'intervient pas dans toutes les étapes du projet :

[L'Union européenne] finance des outils de recherche multilingue, des interfaces techniques, la constitution de groupes de réflexion ou des études de public, mais pas le cœur de l'action : la numérisation des documents elle-même, entièrement assumée par les Etats membres.⁵⁵

1.3.3 Télématicque pour les bibliothèques

Si les projets relatifs à la société de l'information sont souvent liés à la numérisation et à l'accessibilité du patrimoine culturel européen, il n'en a pas toujours été ainsi. En effet, entre 1990 et 1998, le programme « Télématicque pour les bibliothèques »⁵⁶, financé par la Direction générale XIII, qui avait en charge les domaines des télécommunications et du marché de l'information, et qui a été remplacée par l'actuelle DG Société de l'information et des médias, a permis à de nombreuses bibliothèques publiques de monter des projets de partenariats dans le domaine des flux d'informations.

Tous types de bibliothèques ont été concernés par ce programme, et notamment les bibliothèques de lecture publique. On peut citer ici quelques uns de ces projets. Le projet CHILIAS⁵⁷ (1996-1998) a créé une simulation virtuelle sur internet d'une bibliothèque jeunesse destinée aux enfants de 9 à 12 ans. Il a impliqué des bibliothèques de Finlande, Allemagne, Grande-Bretagne, Grèce, Portugal et Espagne. En 1998-1999, le projet DERAL⁵⁸ a souhaité encourager les bibliothèques situées en milieu rural à développer des

⁵⁴ « Europeana, point d'accès commun au patrimoine culturel de l'Europe », < http://ec.europa.eu/information_society/activities/digital_libraries/europeana/index_fr.htm>, consulté le 22 juillet 2009.

⁵⁵ DE MUNAIN, « Union européenne et bibliothèques », p.7.

⁵⁶ Le site internet, très complet, du programme est consultable à l'adresse suivante : < <http://cordis.europa.eu/libraries/en/intro.html>>, consulté le 22 juillet 2009.

⁵⁷ Pour une description précise du projet, voir l'article d'Ingrid BUSSMANN et Birgit MUNDLECHNER, « CHILIAS – The European virtual children's library on the internet – a new service to foster children's computer literacy », 6th IFLA General Conference, 16-21 août 1998, [en ligne], <www.ifla.org/IV/ifla64/043-113c.htm>, consulté le 22 juillet 2009.

⁵⁸ Pour plus d'information, cf. <<http://cordis.europa.eu/libraries/en/projects/deral.html>>, consulté le 22 juillet 2009.

services d'apprentissage à distance. Les bibliothèques partenaires étaient autrichienne, espagnole, irlandaise et suédoise. Pour prendre un dernier exemple, le projet MOBILE⁵⁹ (1994-1997) a eu pour but de proposer des services mobiles dans des régions isolées. Ainsi, des véhicules équipés pour remplir les fonctions de bibliothèque ou point d'information ont circulé à titre expérimental dans trois régions pendant 18 mois, dans le but d'éventuellement développer un modèle pouvant servir à d'autres communautés. Le projet a rassemblé des bibliothèques du Royaume-Uni, des Pays-Bas et de Grèce.

1.3.4 Pullman et Calimera

On peut enfin mentionner deux initiatives de grande ampleur, ayant pour objectif de stimuler et de promouvoir les pratiques liées au numérique dans les bibliothèques ainsi que dans les musées et archives des pays européens. Le réseau Pullman⁶⁰, actif entre 2001 et 2004, a été remplacé par Calimera⁶¹. Le projet débute par l'élaboration de rapports sur l'état des bibliothèques, musées et archives de chacun des pays partenaires – le réseau représente une Europe élargie, avec 43 pays partenaires à l'heure actuelle. Les partenaires incluent des autorités locales, nationales, l'association professionnelle EBLIDA et quelques organisations privées. La rédaction de directives visant à aider les établissements, traduites dans toutes les langues représentées, est le fruit du travail mené.⁶²

⁵⁹ Pour plus d'informations, voir < <http://cordis.europa.eu/libraries/en/projects/mobile.html>>, consulté le 22 juillet 2009.

⁶⁰ *Pulman : Public Libraries Mobilising Advanced Networks*, [en ligne] <<http://www.pulmanweb.org/>>, consulté le 22 juillet 2009.

⁶¹ *Calimera : Cultural Applications: Local Institutions Mediating Electronic Resource Access*, [en ligne] <<http://www.calimera.org/default.aspx>>, consulté le 22 juillet 2009.

⁶² On peut par exemple télécharger les directives issues du projet PULLMAN et publiées en mai 2003, dans leur version française, à partir de l'adresse suivante : <<http://www.pulmanweb.org/DGMs/DGMs.htm>>.

1.4 Union européenne et bibliothèques : bilans et perspectives

1.4.1 Un manque d'intérêt de l'Union européenne pour les bibliothèques de lecture publique ?

1.4.1.1 Les bibliothèques : pas une priorité pour l'Union européenne ?

Un des bibliothécaires interviewés dans le cadre de ce mémoire estimait que « l'Europe a bien d'autres choses à faire avant d'avancer sur le plan des bibliothèques »⁶³. En 1998, dans un rapport adopté par le Parlement européen, Mirja Ryyänen constatait « que la part cumulée du secteur des bibliothèques dans le produit intérieur brut de l'Union [était] d'environ 0,4 % »⁶⁴, jugeant cette proportion insuffisante au regard des 240 000 personnes employées dans les bibliothèques européennes et répondant à « des besoins informatifs et culturels extrêmement différents »⁶⁵. Est-ce à dire que les bibliothèques ne sont pas suffisamment prises en compte par l'Union européenne ?

Françoise Danset estimait en 2001 que les bibliothèques n'étaient prises en compte que sur un plan économique :

On pouvait [...] attendre une politique européenne des bibliothèques développant des objectifs culturels, pédagogiques ou patrimoniaux. Mais aujourd'hui, on constate que c'est le domaine économique et juridique qui prime, et la réglementation s'est déplacée sur le terrain de la propriété intellectuelle.⁶⁶

Quant à Corinne de Munain, elle admet que « le terme 'culture' apparaît peu dans les priorités des financeurs européens pour la période 2007-2013, qui vont à la recherche, à

⁶³ Cf. Entretien Bpi, annexe XII p. 155.

⁶⁴ Mirja RYYNANEN, *Rapport sur le rôle des bibliothèques dans la société moderne*, A4-0248/98, 25 juin 1998, p.6, [en ligne], < <http://www.europarl.europa.eu/sides/getDoc.do?pubRef=-//EP//NONSGML+REPORT+A4-1998-0248+0+DOC+PDF+V0//FR>>, consulté le 22 juillet 2008.

⁶⁵ *Ibid.*

⁶⁶ DANSET, « Service public des bibliothèques », p.51.

l'éducation et à la formation pour améliorer l'emploi et la cohésion sociale »⁶⁷, mais pense que les missions diverses des bibliothèques leur permettent tout de même de s'inscrire dans de nombreux programmes européens. Peut-être peut-on penser qu'il s'agit plutôt d'un « manque de visibilité des bibliothèques à l'intérieur [des programmes européens] »⁶⁸.

Si les bibliothèques sont présentes dans les programmes européens, l'action en leur faveur semble être à tout le moins méconnue et probablement insuffisante pour répondre aux défis posés aux bibliothèques par l'évolution de leur environnement et de leurs missions. On peut poursuivre le questionnement en se demandant quelle place occupent les bibliothèques de lecture publique au sein de ces programmes.

1.4.1.2 Un accent mis sur le patrimoine au détriment d'autres missions des bibliothèques ?

L'appel, en 2006, du forum NAPLE a déjà été présenté en introduction⁶⁹. Pour rappel, l'association y reprochait à la Commission européenne de privilégier les projets de numérisation et d'accès à l'héritage culturel européen, au détriment des autres missions des bibliothèques. L'appel se terminait sur une injonction à la Commission européenne :

The representatives of the national authorities on public libraries in Europe [...] call on the European Commission to recognise the diverse roles which public library authorities play in the cultural and multicultural sphere as well as of the civic knowledge society, and the potential of the collective European public library network to promote social wellbeing, equal opportunities, harmony and integration.⁷⁰

Cet appel collectif, lancé par les représentants de 18 pays européens, pose question. L'Union européenne favorise-t-elle réellement les projets liés à la numérisation et la diffusion du patrimoine culturel ?

⁶⁷ DE MUNAIN, « Union européenne et bibliothèques », p.6.

⁶⁸ Introduction au « Dossier Europe », in *Bibliothèque(s)* n°22, p.9.

⁶⁹ Cf. *Supra* note 5 p.12.

⁷⁰ Naples, Appeal to the European Commission, p.5. Nous traduisons : « Les représentants des autorités nationales des bibliothèques publiques en Europe [...] demandent à la Commission européenne de reconnaître les rôles divers joués par ces autorités dans les sphères culturelle et multiculturelle ainsi que dans la société de la connaissance, et le potentiel du réseau collectif des bibliothèques publiques européennes de promouvoir le bien-être social, l'égalité des chances, l'harmonie et l'intégration. »

Afin d'esquisser une réponse à cette question, on peut s'intéresser à plusieurs facteurs. Tout d'abord, il est vrai que beaucoup de projets sont liés à l'environnement numérique. C'est le cas non seulement de ceux qui sont financés par la DG Société de l'information et des médias, mais aussi de ceux qui relèvent de la DG Education et culture, puisque Animaliter mis à part, la totalité des projets qui ont été présentés ici concerne les technologies de l'information. Cependant, parmi ces initiatives, seuls les portails The European Library et Europeana sont liés au patrimoine culturel, tandis que les autres concernent la lecture publique. Il semble donc y avoir plus de projets non patrimoniaux.

Ceci peut facilement être contredit par deux éléments. Tout d'abord, les financements accordés par la Commission européenne. Les projets qui concernent la lecture publique ont un budget de quelques centaines de milliers d'euros (400 000 € pour Animaliter, 270 000 € pour TUNE). Pour Europeana, le budget a été évalué à 225 millions d'euros, la moitié étant prise en charge par la Commission. Il n'y a donc pas de commune mesure entre les deux types de projets. Deuxième élément : il semble que depuis 2004, très peu de projets sur les bibliothèques publiques aient été mis en place – Animaliter et Calimera sont des cas isolés. En revanche, c'est depuis 2004 que la bibliothèque numérique européenne prend forme.

Naple a donc bien mis le doigt sur une contradiction entre les volontés affichées par l'Union européenne et les actions effectivement menées. L'appel évoque en particulier le rapport de Mirja Rynänen sur « le rôle des bibliothèques dans la société moderne », dans lequel l'importance des bibliothèques pour la société est réaffirmée :

[...] les bibliothèques doivent être prises en considération dans les stratégies de l'Union européenne concernant la société de l'information, dans les projets et les programmes dans les domaines de la culture, des contenus, de l'éducation et de l'information ainsi que lors des décisions budgétaires correspondantes, dans la mesure où elles constituent l'un des instruments les plus importants pour l'organisation systématique de l'accès à la connaissance et à la culture.⁷¹

Tout en nuanciant la position de Naples et en admettant que les missions d'information, de formation et de développement culturel sont, dans une certaine mesure, pris en compte par les programmes européens, on constate donc que les priorités vont, actuellement du moins, à la numérisation et à la diffusion du patrimoine culturel.

⁷¹ RYNNÄNEN, *Rapport sur le rôle des bibliothèques dans la société moderne*, p.9.

1.4.2 Des difficultés réelles

1.4.2.1 *La différence linguistique*

Des projets comme ceux que nous avons présentés impliquent obligatoirement des établissements de plusieurs pays européens. Se pose alors la question de la langue. Il semble que les échanges se fassent principalement en anglais. En effet, tous les sites internet sont rédigés en anglais, avec parfois une version dans chacune des langues représentées. Le plus souvent, seules les grandes lignes sont reprises dans les autres langues, ce qui montre bien la prédominance, attendue, de l'anglais dans ces partenariats. Lorsque les projets incluent la rédaction d'un rapport final (modèle du centre d'apprentissage du projet PuLLs, modèle présenté par TUNE, directives de CALIMERA, etc.), celui-ci est généralement rédigé en plusieurs langues : au minimum, les langues des pays partenaires, mais parfois également les langues les plus enseignées, à savoir le français, l'allemand ou l'espagnol si celles-ci ne faisaient pas partie de la sélection initiale.

L'implication de l'Union européenne permet certes de développer l'aspect multilingue du projet. Mais il n'en reste pas moins que le multilinguisme pose de vraies difficultés. Il faut d'abord parvenir à trouver des partenaires parlant suffisamment bien anglais pour communiquer correctement entre eux – ceci explique peut-être la forte représentation dans ces projets d'établissements des pays nordiques (Finlande, Suède, Danemark, Royaume-Uni), plus à l'aise avec l'anglais. Il est ensuite souvent nécessaire de passer par l'étape de la traduction, comme l'explique Anne-Marie Schmidt dans le cadre du projet PuLLs :

Every partner library was responsible for producing learning material, which could be used by the other partners. The intention was to develop the learning material in the national language and translate it into English. From the English version, the other partners were expected to translate the material into their national language.⁷²

On le voit, le passage obligé par l'anglais demande beaucoup de temps et d'énergie. Et pose des problèmes :

⁷² SCHMIDT, « Open learning centres in Public libraries », p. 301. Nous traduisons : « Chaque bibliothèque partenaire était responsable de la production de matériel d'apprentissage pouvant être utilisé par les autres partenaires. L'intention était de développer le matériel dans la langue maternelle et de le traduire en anglais. A partir de la version anglaise, les autres partenaires devaient traduire le matériel dans leur langue nationale. »

[...] the language barriers and need to translate material meant that the partners tended to develop their own material, rather than use what the other partners developed.⁷³

La barrière linguistique rend l'échange plus difficile. Néanmoins, Madame Schmidt estime que l'expérience de PuLLs a été concluante : selon elle, il est possible d'utiliser dans un pays des matériaux pédagogiques conçus dans un autre pays.

1.4.2.2 *La possibilité de définir des modèles communs*

La plupart des projets présentés partent de la volonté de mettre en place un modèle commun à plusieurs systèmes de bibliothèques dans des pays différents, et d'appliquer ensuite ce modèle à des bibliothèques de l'Europe entière. Mais est-il vraiment possible de mettre en place de tels modèles ? Les bibliothèques d'Europe, mais aussi leur environnement, leurs publics, ne sont-ils pas trop différents pour permettre la réalisation d'un tel objectif ? S'il est délicat de proposer une réponse définitive à cette question, on peut cependant poser quelques pistes de réflexion à ce sujet.

Anne-Marie Schmidt évoque les difficultés occasionnées par la volonté de mettre en place un modèle commun à plusieurs systèmes de bibliothèques à travers le problème de la langue, qui ne facilite pas le partage d'expériences indispensable à l'élaboration du modèle. Finalement, plus que d'un modèle commun, elle met l'accent sur l'échange de pratiques :

The project resulted in knowledge sharing between partners [...] about how to build up courses in public libraries, about teaching, coaching, training, and especially about the present and future role of public libraries as open learning centres.⁷⁴

Elle parle également de la possibilité de trouver un dénominateur commun, sous-entendant que chaque bibliothèque doit adapter le modèle à ses spécificités propres. Cette idée est

⁷³ *Ibid.*, p.302. Nous traduisons : « les barrières linguistiques et la nécessité de traduire le matériel signifiaient que les partenaires avaient tendance à développer leur propre matériel plutôt que d'utiliser celui développé par les autres partenaires. »

⁷⁴ *Ibid.*, p.306. Nous traduisons : « Le projet a permis le partage de connaissances entre les partenaires [...] concernant la façon de construire des cours dans des bibliothèques publiques, à propos d'enseignement, de suivi, de formation, et surtout sur le rôle présent et futur des bibliothèques comme centres d'apprentissage »

reprise en ce qui concerne le projet TUNE, pour lequel il est bien précisé que le modèle défini doit « respond to the specific needs of the users and the society »⁷⁵.

Les évaluations de tous les projets n'étant pas disponibles, nous ne disposons pas d'éléments en nombre suffisant pour faire des affirmations, mais il semble que la construction de modèles communs ait des limites, et que l'intérêt de tels projets réside davantage dans l'échange d'expériences entre les bibliothèques partenaires, permettant à la fois de trouver des éléments communs et de s'inspirer des expériences étrangères pour mieux les adapter à une situation particulière.

1.4.2.3 Une définition du partenariat contraignante

Les projets européens sont des exemples de partenariats qui ont fonctionné et produit des résultats concrets. Cependant, le partenariat tel que l'entend l'Union européenne est soumis à des règles assez contraignantes. Comme le rappelle Corinne de Munain, les bibliothèques qui souhaitent bénéficier de l'aide de la Commission européenne doivent « soit s'inscrire dans des macro-projets avec au moins cinq partenaires européens, soit s'inscrire délibérément au niveau local »⁷⁶. Il faut donc, si la volonté est de monter un projet en partenariat avec d'autres établissements d'Europe, trouver un nombre élevé de partenaires. Il n'y a pas de souplesse à ce niveau-là dans les programmes européens, même si depuis 2007, les règles de financement se sont elles assouplies : l'obligation d'apporter au minimum 5% du budget pour être considéré comme coorganisateur du projet, les autres étant des partenaires associés, n'a plus lieu d'être.

1.4.2.4 Des programmes adaptés à certains types de structures ?

Les contraintes liées aux projets européens favorisent-elles les grosses structures ? Il semble que ce soit le cas, si l'on en croit l'expérience de la chef de projet Europe à la ville de Grenoble :

Il y a LA Culture avec un grand C, parce qu'il y a quand même une DG Culture quasiment, avec un programme culture qui s'adresse aux gros

⁷⁵ Projet TUNE, « Mission statement », cf. supra note 47. Nous traduisons : « répondre aux besoins spécifiques des usagers et de la société ».

⁷⁶ DE MUNAIN, « Union européenne et bibliothèques », p.7.

opérateurs plutôt qu'aux petits, donc c'est vrai qu'on a toute une frange d'opérateurs qui sont un peu laissés de côté. Pour des jeunes artistes par exemple qui veulent s'impliquer dans des projets, c'est un peu difficile. L'Union européenne ne répond pas vraiment à ça. Après il faut arriver à s'impliquer sur d'autres projets, d'autres programmes. [...] Moi, je n'ai jamais monté [de projets dans le cadre de l'Union européenne] ici. Parce que c'est trop énorme comme travail, et ce qu'on essaie de faire... [...] C'est compliqué et on voit de plus en plus de gens qui se tournent vers nous alors que les programmes ne sont pas faits pour eux. Il y a un vrai problème actuellement autour de la culture... je ne dirais pas populaire parce que ça serait la dénigrer dans sa valeur, mais moins académique, et moins sur des grosses organisations. Pour toute cette frange qui ne s'inscrit pas là-dedans, c'est difficile.⁷⁷

Jérémie Desjardins, chargé de mission pour l'action internationale et les affaires européennes à la Direction du livre et de la lecture (DLL), le reconnaît également :

Les dispositifs continuent à être perçus, à tort ou à raison, comme complexes (système de contrôle, remboursement a posteriori entraînant des problèmes comptables ou budgétaires notamment pour les petites structures). Les réseaux professionnels et plusieurs ministères de la Culture, dont la France, ont d'ailleurs demandé à l'Union européenne la mise en œuvre de procédures simplifiées pour favoriser les candidatures des plus petites structures.⁷⁸

Pour prendre des exemples concrets, on peut rappeler qu'il a fallu deux ans de préparation pour le projet Animaliter, et que le financement par la Commission d'un chef de projet à temps partiel est la condition requise pour pouvoir assurer le suivi du projet au niveau européen. On peut également citer le projet TUNE qui fournit en ligne l'intégralité de la demande de subvention faite à la Commission européenne. Les deux tiers de ses 63 pages sont dédiés au budget, une estimation extrêmement précise de toutes les dépenses étant requise.⁷⁹

Afin de mener à bien des projets européens, il est souvent nécessaire de disposer d'une personne assurant la veille et le suivi des projets. C'est le cas pour la communauté d'agglomération de Grenoble, qui dispose d'une antenne à Bruxelles, avec une personne faisant le lien sur les programmes européens, afin de remplir un des objectifs de la ville : « être plus réactif pour répondre à des appels d'offre »⁸⁰. C'est également le cas des

⁷⁷ Entretien avec le service des relations internationales de Grenoble, cf. annexe XII p. 169.

⁷⁸ Jérémie DESJARDINS, « Vers la construction d'une Europe du livre », in *Bibliothèque(s)* n°22, p.10.

⁷⁹ Cf. « Grant application form », [en ligne] <<http://www.tune.eu.com/PDF/Grant-Application.pdf>>, consulté le 22 juillet 2009.

⁸⁰ Entretien Relations internationales, p. 160

bibliothèques allemandes : « le réseau d'expertise pour les bibliothèques (coopération internationale) finance un spécialiste à plein temps pour la veille sur les programmes et le suivi a posteriori des réponses aux appels d'offres impliquant des bibliothèques allemandes, quel que soit leur profil »⁸¹.

On peut conclure sur ce point en citant Michel Melot qui, en 1990, soulevait la question suivante : « quel moyen pourrait éviter que seuls de grands établissements comme la Bibliothèque Nationale, l'INIST ou la Bibliothèque de France, ne s'avèrent finalement porteurs de programmes européens »⁸² ? Presque vingt ans plus tard, son questionnement semble toujours d'actualité.

1.4.3 Quelle place pour la France ?

En guise de conclusion de cette première partie, posons-nous une dernière question : quelle place occupent les bibliothèques françaises dans cet ensemble de partenariats financés par l'Union européenne ?

La France n'est pas absente des projets européens : elle est même moteur en ce qui concerne Europeana ou Animaliter. Elle participe également à d'autres projets culturels non liés aux bibliothèques. Pour Jérémie Desjardins, « on pense souvent à tort que peu de projets français sont soutenus dans le cadre de financements culturels européens. Or, la France est relativement bien représentée, notamment dans le programme Culture 2000. Pour exemple, alors que seuls 2 ou 3 projets pluriannuels de coopération dans le domaine du livre et de la lecture sont retenus par an, Tactus, prix européen du livre tactile pour la jeunesse, dont l'association « Les Doigts Qui Rêvent » est le pilote, a été retenu pour la deuxième fois »⁸³.

Cependant, en comparaison avec le Royaume-Uni, les pays scandinaves, ou même l'Espagne ou la Slovénie, la France, pourtant pilier de l'Union européenne, se distingue plutôt par la très faible présence de ses bibliothèques au sein des projets de partenariat. Un exemple révélateur : la France participe au projet Calimera, dans lequel chaque pays est

⁸¹ DE MUNAIN, « Union européenne et bibliothèques », p.7.

⁸² Michel MELOT, « Les travaux de la commission 'Europe' du Conseil supérieur des bibliothèques », in *Journées d'études sur les projets européens*, Strasbourg, 19-20 juin 1990, *Interactif*, numéro hors série, novembre 1990, p.16.

⁸³ DESJARDINS, « Vers la construction d'une Europe du livre », p.14.

représenté par une organisation servant de point contact (qui peut être une bibliothèque d'une collectivité locale, mais aussi une bibliothèque universitaire, ou une association professionnelle). Sur les 43 pays participant au projet, la France est le seul à ne pas disposer de point contact : le site internet porte la mention « to be arranged ». L'explication donnée par Jérémie Desjardins est éloquente :

Malheureusement, il n'existe plus actuellement en France d'institution locale qui assure la responsabilité de point contact sur ce projet. A défaut, la DLL a apporté son aide à la traduction des lignes directrices en français et à la rédaction d'un rapport sur les actions développées en matière de TIC en France. [...] Pour que ce type de projet fonctionne, il est nécessaire que les institutions locales s'y investissent en y affectant du personnel (ne serait-ce qu'à mi-temps). Plusieurs bibliothèques municipales françaises ont d'ores et déjà été contactées pour jouer le rôle de point de contact sur ce type de projet.⁸⁴

La barrière linguistique est sûrement en partie responsable de cette difficulté des bibliothèques françaises à s'impliquer dans des projets européens de grande ampleur. Desjardins propose une explication complémentaire, en estimant que les financements nationaux français sont assez importants pour « amoindri[r] peut-être le réflexe européen en la matière, et donc celui de demander des financements communautaires »⁸⁵.

⁸⁴ *Ibid.*, p.13.

⁸⁵ *Ibid.*, p.14

Chapitre 2

Les bibliothèques des centres culturels européens en France :

quel rôle dans les partenariats ?

Les financements proposés par l'Union européenne ne suffisent pas, nous l'avons vu, pour prendre en compte les besoins ou envies de tous les types de bibliothèques en matière de partenariats avec des institutions étrangères. Il s'agit donc à présent d'explorer d'autres voies par lesquelles pourrait passer une bibliothèque en demande d'interaction avec des établissements de pays voisins, et il semble que les centres culturels étrangers, et en particulier ici de pays européens, installés en France, puissent, notamment par le biais de leurs bibliothèques, remplir ce rôle pour les bibliothèques publiques françaises.

Cette hypothèse part du principe que les centres culturels nationaux installés à l'étranger ont un rôle de médiateurs entre leur culture d'origine et la culture de leur pays d'accueil, ce qui est confirmé par Pamela Sticht :

Les instituts culturels, ou, parfois, centres culturels, ont été fondés afin de promouvoir la culture et la langue nationale d'un pays à l'étranger. Ils sont, en quelque sorte, complémentaires au service de l'Ambassade car ils sont des médiateurs entre le pays qu'ils représentent et le pays qui les accueille. Ainsi, lors d'une implantation d'un institut dans un pays étranger, les gouvernements des deux pays signent un accord légitimant cette médiation et les activités du centre.⁸⁶

A partir de là, on peut se demander de quelle manière cette mission de médiation se concrétise en ce qui concerne les bibliothèques.

Ce chapitre se base principalement sur les entretiens réalisés avec les bibliothécaires des centres culturels suivants : à Paris, le Goethe Institut, l'Instituto Cervantès, le Centre Culturel Irlandais, l'Institut néerlandais, l'Istituto Italiano di Cultura, et à Lyon, le Goethe Institut. Les propos de ces six interlocuteurs européens ont fourni matière à réflexion, tant par leurs convergences que par leurs divergences. En effet, au-delà de différences dans le statut des centres culturels ou leur organisation, les bibliothécaires interrogés ont chacun proposé une vision unique de leur métier et de la place donnée aux interactions avec les bibliothèques françaises au sein de leurs fonctions.

Soulignons que nous ne disposons ici des témoignages des bibliothécaires des centres culturels, et non de ceux de bibliothécaires français : une deuxième série

⁸⁶ Pamela STICHT, *Culture européenne ou Europe des cultures ? Les enjeux actuels de la politique culturelle en Europe*, Paris, L'Harmattan, 2000, p.83.

d'entretiens aurait demandé trop de temps. Il s'agit donc de garder à l'esprit le fait que seul le point de vue des bibliothécaires étrangers est examiné dans ce chapitre.

Après avoir examiné les points de convergences et les différences entre les centres culturels, nous nous attacherons donc à montrer les différents liens qui unissent bibliothèques françaises et bibliothèques des centres culturels étrangers en France, ainsi que leurs apports et les difficultés qu'ils occasionnent.

2.1 Les bibliothèques des centres culturels : convergences et divergences

2.1.1 Les missions des centres culturels

2.1.1.1 La promotion de la culture nationale

Selon Pamela Sticht, l'objectif principal des instituts culturels étrangers implantés en France est de « promouvoir [leur] culture nationale en France »⁸⁷. C'est également ce qui ressort de tous les entretiens effectués : à la question du rôle du centre culturel pour lequel ils travaillent, les bibliothécaires mentionnent systématiquement celui de promotion de la culture du pays d'origine en direction du public français. La bibliothécaire du Centre Culturel Irlandais explique par exemple que « la mission principale du Centre Culturel Irlandais, c'est de représenter la culture contemporaine irlandaise, et les arts irlandais au sens large. De les faire connaître au public français »⁸⁸. Celle de l'Instituto Cervantès parle quant à elle de « diffusion de la culture espagnole »⁸⁹.

Si tous parlent de culture, il est à noter qu'il ne s'agit pas toujours de la même définition de la culture. Dans la plupart des cas, il s'agit d'une culture au sens large, prise dans sa conception socio-culturelle et incluant des dimensions esthétiques, mais aussi politiques ou scientifiques. Le directeur Information et Bibliothèque au Goethe Institut Lyon, inclut dans les missions du Goethe Institut l'information sur « la littérature, les arts, le théâtre, le cinéma, la langue bien sûr, histoire, géographie, politique, tout ce qui peut concerner l'Allemagne pour donner une image la plus complète possible. »⁹⁰ Cependant, le cas de l'Institut néerlandais se détache de cette vision, puisque le bibliothécaire insiste à l'inverse sur le fait que l'Institut s'occupe de « la culture dans sa définition restreinte, pas [...] la culture 'chaque fait que l'homme fait', non, [...] la culture avec un grand C »⁹¹.

⁸⁷ *Ibid.*, p. 85.

⁸⁸ Entretien Centre Culturel Irlandais, cf. annexe VI p. 121.

⁸⁹ Entretien avec la bibliothécaire de l'Instituto Cervantès, cf. annexe IX p. 135.

⁹⁰ Entretien avec le bibliothécaire du Goethe Institut Lyon, cf. annexe V p. 117.

⁹¹ Entretien Institut néerlandais, cf. annexe IV p. 115.

2.1.1.2 L'enseignement de la langue nationale

Au-delà de cette mission principale commune à tous les centres, on peut distinguer d'autres missions qui viennent en complément et introduisent des différences entre les centres culturels. La plus importante est celle liée à l'apprentissage de la langue du pays représenté. En effet, la grande majorité des centres culturels (et la totalité de ceux que nous avons interrogés) propose des cours de langue, si bien que cette deuxième mission est au cœur de leur fonctionnement. On peut prendre pour exemple le site internet de l'Instituto Cervantès, qui décrit l'institution comme «le centre officiel de l'Espagne pour la promotion de l'enseignement de l'espagnol dans le monde et la diffusion des cultures des pays hispanophones»⁹², mettant sur le même plan l'enseignement des langues et la diffusion de la culture. Il est intéressant cependant de remarquer que les personnes interrogées ne mentionnent pas systématiquement l'apprentissage de la langue lorsqu'on leur pose la question des missions des centres culturels : alors que tous proposent des cours de langues, seuls deux bibliothécaires en ont fait mention lors des entretiens. Signe d'une importance moins grande donnée à cet aspect ou simplement d'un lien moins fort entre la bibliothèque et les cours de langue qu'entre la bibliothèque et le service culturel ? S'il paraît difficile de tirer des conclusions de cette observation, elle mérite tout de même d'être mentionnée.

2.1.1.3 La coopération culturelle

Les centres culturels sont des vitrines pour leur culture nationale et des lieux d'apprentissage linguistique. Mais pas seulement. Un troisième axe semble se détacher, qui affirme l'importance d'une coopération culturelle entre le pays d'origine et le pays d'accueil. Cette mission, qui rejoint la notion de médiation précédemment évoquée, est citée sur les sites internet de tous les centres culturels concernés par notre étude : l'Institut néerlandais se décrit comme un «lieu de rencontres et plate-forme pour le dialogue franco-néerlandais [qui] joue un rôle d'intermédiaire entre les institutions et artistes français et néerlandais»⁹³ ; l'Institut Goethe se donne pour mission «d'encourager la coopération

⁹² Rubrique « Cours », site internet de l'Instituto Cervantes, [en ligne] <http://paris.cervantes.es/fr/cours_espagnol/cours_espagnol.htm>, consulté le 14 août 2009.

⁹³ Site internet de l'Institut néerlandais, [en ligne] <<http://www.institutneerlandais.com/fr-general-presentation.phtml>>, consulté le 14 août 2009.

culturelle internationale »⁹⁴; le Centre Culturel Irlandais « favorise les échanges culturels franco-irlandais »⁹⁵; l'Instituto Cervantes « organise des activités culturelles en collaboration avec des institutions des pays hôtes »⁹⁶; l'Istituto Italiano di Cultura, enfin, se décrit comme « promoteur d'initiatives, d'activités et d'échanges culturels »⁹⁷.

Inscrite dans les missions officielles de ces établissements, la coopération culturelle semble cependant avoir un statut particulier. En effet, seulement trois des bibliothécaires interrogés la mentionnent spontanément comme faisant partie des missions des centres culturels. On peut notamment citer le bibliothécaire de l'Institut néerlandais, qui décrit le rôle de l'Institut dont il fait partie :

La vocation c'est d'être podium, mais aussi d'être médiateur entre le monde de l'art, le monde culturel hollandais et français.⁹⁸

Il emploie également les mots « interactions », « créer des liens », montrant par là l'importance de l'échange entre les deux cultures.

Il est intéressant de noter que les activités des centres culturels semblent s'adresser principalement au public français. Les personnes ayant pour origine le pays représenté et résidant en France ne sont mentionnées comme public cible que par la bibliothécaire du Centre Culturel Irlandais, qui explique que les événements jeune public du Centre ont souvent du succès car « les familles anglophones de Paris cherchent toujours des choses pour leurs enfants, pour les rattacher à la langue maternelle »⁹⁹.

⁹⁴ « Qui sommes-nous ? », site internet du Goethe Institut Frankreich, [en ligne] <<http://www.goethe.de/ins/fr/lp/uun/frindex.htm>>, consulté le 14 août 2009.

⁹⁵ Site internet du Centre Culturel Irlandais, [en ligne] <http://www.centreculturelirlandais.com/modules/movie/scenes/home/index.php?fuseAction=c_alendrier>, consulté le 14 août 2009.

⁹⁶ Site internet de l'Instituto Cervantes à Paris, [en ligne] <http://paris.cervantes.es/fr/a_propos_de_nous_fr.htm>, consulté le 14 août 2009.

⁹⁷ Site internet de l'Istituto Italiano di Cultura, [en ligne] <http://www.iicparigi.esteri.it/IIC_Parigi/Menu/Istituto/>, consulté le 14 août 2009.

⁹⁸ Entretien Institut néerlandais, cf. annexe IV p 114.

⁹⁹ Entretien Centre Culturel Irlandais, cf. annexe VI p. 121

2.1.2 L'organisation des centres culturels

2.1.2.1 Le statut

Si les centres culturels nationaux ont des missions à peu près semblables, il n'en est pas de même de leur statut. En effet, si certains instituts sont des institutions publiques, d'autres sont indépendantes et gérées par des fondations privées.

Pamela Sticht les classe en quatre catégories.

La première est celle des institutions publiques à but non lucratif : sur les centres concernés par notre enquête, l'Instituto Cervantès et l'Istituto Italiano di Cultura se classent dans cette catégorie. Ces deux instituts sont sous la tutelle du ministère des Affaires étrangères de leurs pays respectifs.

Deuxième catégorie : celle des instituts créés par une fondation privée. C'est le cas du Centre Culturel Irlandais, qui dépend de la Fondation irlandaise et est donc en grande partie autofinancé – le Centre possède une zone d'hébergement ainsi que quelques immeubles dans Paris. Le Centre reçoit également quelques subventions ponctuelles du ministère des Affaires étrangères irlandais ou de « Culture Ireland », l'agence de promotion des arts et de la culture irlandais sur la scène internationale, proche du ministère de la Culture irlandais.

La troisième catégorie est celle des centres gérés par une association à but non lucratif. C'est le cas de l'Institut néerlandais, association d'après la loi 1901 fondée par le collectionneur et historien d'art Frits Lugt en 1957 et subventionnée par le gouvernement des Pays-Bas.

Enfin, la dernière catégorie regroupe des organismes quasi-autonomes mais subventionnés par l'Etat. Le Goethe Institut fait partie de cette catégorie, ce qui fait de lui une institution indépendante dont les activités s'inscrivent dans la politique culturelle extérieure du pays, et jouissant d'une « position neutre vis-à-vis de la politique du gouvernement »¹⁰⁰. Ainsi, les programmes culturels ne peuvent pas faire l'objet de censure.

Ces différences de statut sont également liées à l'implantation plus ou moins importante des centres culturels d'un pays dans le monde. Les pays qui n'ont qu'une faible

¹⁰⁰ STICHT, *Culture européenne ou Europe des cultures ?*, p.95.

représentation à l'étranger – le Centre Culturel Irlandais et l'Institut néerlandais à Paris sont les seuls au monde – ont tendance à être gérés par des fondations ou des associations. Les grands instituts dépendent généralement du gouvernement de leur pays d'origine, sauf dans le cas du Goethe Institut et du British Council, qui sont autonomes mais néanmoins officiellement liés car financés par le gouvernement allemand ou britannique.

2.1.2.2 Les activités proposées

Selon Pamela Sticht, les moyens par lesquels les centres culturels se proposent d'atteindre leurs objectifs sont assez homogènes :

Les tâches des instituts et centres culturels sont quasi-identiques ; leur programme comprend des manifestations culturelles des artistes du pays, telles que des expositions, des concerts, la diffusion de films, de conférences, des tables rondes, etc. [...] En général, le programme culturel des instituts est accompagné de l'enseignement de la langue nationale du pays.¹⁰¹

On retrouve en effet dans les programmes des six centres culturels étudiés les activités mentionnées ci-dessus. La proportion de chaque type de manifestation culturelle peut varier en fonction des centres, mais aussi en fonction de la direction du centre. Comme l'explique le directeur de la bibliothèque de l'Istituto Italiano di Cultura, « tout ce que l'Institut organise [...] est assez éphémère ou dépend beaucoup de la direction de l'Institut. Si le directeur est quelqu'un du monde théâtral, on fera beaucoup de pièces de théâtre, si c'est quelqu'un du monde du cinéma, on fera beaucoup de projections »¹⁰².

Ce que Pamela Sticht ne mentionne pas, ce sont les bibliothèques, présentes au sein de la majorité des centres culturels étrangers en France. Pensées principalement comme centres de ressources sur le pays d'origine, elles peuvent également être à l'origine d'activités culturelles et d'interactions avec d'autres partenaires.

¹⁰¹ *Ibid.*, p.85.

¹⁰² Entretien avec le bibliothécaire de l'Istituto Italiano di Cultura, cf. annexe VIII p. 132.

2.1.3 Une vision plurielle de la bibliothèque

Les bibliothécaires interrogés occupent tous le poste de responsable de leur bibliothèque (sauf la bibliothécaire du Centre Culturel Irlandais qui gère la médiathèque, mais n'est en fait responsable que d'une partie du département des ressources documentaires qui comprend également une bibliothèque patrimoniale et des archives) et ont tous une formation initiale en bibliothéconomie (sauf le bibliothécaire de l'Institut néerlandais qui est historien d'art). Pourtant, ils ont proposé des visions assez différentes de leur métier.

Les bibliothèques étudiées sont toutes rattachées à un centre culturel dont elles constituent un élément, les autres étant généralement le service s'occupant de la programmation culturelle et celui qui gère les cours de langue. Certaines bibliothèques semblent pleinement intégrées à l'ensemble des activités du centre culturel, prenant une part active à la programmation culturelle, notamment lorsqu'elle concerne la littérature. D'autres, pourtant, paraissent beaucoup plus détachées du reste des activités du centre. C'est le cas par exemple de la bibliothèque de l'Istituto Italiano di Cultura : pour son responsable, tandis que l'Institut change souvent de directeur, entraînant des différences dans la programmation culturelle, « la bibliothèque [...] a un rôle un peu plus stable. Elle s'enrichit, le fonds s'agrandit, elle essaie de couvrir un peu tous les sujets »¹⁰³. Dans le cas de la bibliothèque de l'Instituto Cervantès, on remarque également une coupure très importante entre les activités de la bibliothèque et celles du département Culture. Ceci est peut-être lié au fait que la bibliothèque a préexisté à l'Instituto Cervantès de Paris : créée en 1952, la Bibliothèque espagnole de Paris a en effet été rattachée à l'Instituto Cervantès à la création de ce dernier, en 1991. Les deux services, de plus, se trouvent dans deux immeubles différents, situés à quelques rues l'un de l'autre.

Les différentes bibliothèques proposent un contenu documentaire similaire en termes de supports: des livres principalement, mais aussi des journaux et magazines, parfois des CD, des DVD et des Cdroms. Ces documents sont pour la plupart dans la langue du pays, mais certains sont aussi en français (littérature traduite, documentaires sur la culture du pays). Leur contenu propose un aperçu de la littérature du pays d'origine, mais

¹⁰³ *Ibid.*

également des informations sur la culture, au sens plus ou moins large, de ce pays. La notion de pays d'origine est parfois étendue à une zone linguistique : c'est le cas pour l'Instituto Cervantès qui promeut les cultures hispaniques dans leur ensemble, pays d'Amérique latine compris, ou de l'Institut néerlandais, qui propose de la littérature en langue néerlandaise, sans faire de différence entre Pays-Bas et Flandres, par exemple.

Tous les interrogés parlent de leur bibliothèque comme centre de ressources, lieu où il est possible de trouver des informations sur le pays d'origine, sa littérature, sa culture, et sa langue. Il semble qu'il s'agisse là de la vocation première de ces bibliothèques, qui accueillent des étudiants, mais aussi toutes les personnes intéressées par le pays. Certaines se disent spécialisées, telle la bibliothèque de l'Instituto Cervantès¹⁰⁴ dont les collections de périodiques sont représentées dans le catalogue du SUDOC, d'autres se comparent à « une bibliothèque généraliste [...] d'une petite ville »¹⁰⁵ du pays d'origine. Dans un article paru dans le BBF, Lluís Agustí confirme ces constatations :

Selon les cas, qui dépendent en grande partie de l'infrastructure culturelle du pays qui les accueille et des relations historiques et culturelles entre les deux pays, les services que ces bibliothèques offrent vont de ceux d'une bibliothèque spécialisée à ceux d'une bibliothèque universitaire, ou encore d'une simple bibliothèque publique [...]¹⁰⁶

A l'Institut néerlandais, l'accent est mis sur deux aspects, qui attirent deux publics différents : les amateurs et les étudiants viennent consulter les fonds sur la littérature néerlandaise (en néerlandais et en traduction française) et la culture des Pays-Bas, et les historiens d'art ou étudiants en histoire de l'art s'intéressent à la collection d'art Frits Lugt et aux ouvrages de la bibliothèque qui y sont liés.

La bibliothèque comme source de loisirs n'est évoquée que dans le cas du Centre Culturel Irlandais. La bibliothécaire explique en effet que le réaménagement de la médiathèque en 2007, avec la mise en place d'un service de prêt et le développement de

¹⁰⁴ Cf. entretien Instituto Cervantès, p. 136.

¹⁰⁵ Entretien Istituto Italiano di Cultura, p. 132.

¹⁰⁶ Lluís AGUSTÍ, « Les réseaux des bibliothèques à l'étranger : les modèles français et espagnol », in *Bulletin des bibliothèques de France*, 2002, n°5, [en ligne] <<http://bbf.enssib.fr/>>, consulté le 14 août 2009.

supports multimédia, a permis à de nouveaux types de publics de venir découvrir « par plaisir [...] la culture irlandaise, la littérature, la musique... »¹⁰⁷

Enfin, la bibliothèque comme outil de lien n'est évoquée que par un bibliothécaire comme faisant partie de ses missions. Pour le bibliothécaire du Goethe Institut Lyon, il est en effet primordial d' « être en contact avec des bibliothèques dans les pays où on se trouve »¹⁰⁸.

¹⁰⁷ Entretien Centre Culturel Irlandais, p. 122.

¹⁰⁸ Entretien Goethe Institut Lyon, p. 117.

2.2 Les liens avec les bibliothèques françaises

C'est à présent sur la bibliothèque comme outil de lien que nous allons centrer cette étude des bibliothèques des centres culturels. Il apparaît assez clairement dans les entretiens que l'échange avec d'autres institutions ne fait pas partie des préoccupations principales des bibliothécaires, puisqu'un seul en fait spontanément mention comme faisant partie de ses missions. Cependant, toutes les bibliothèques ont des échanges, plus ou moins aboutis, avec d'autres bibliothèques françaises. Ainsi, dans ce deuxième point, après un bref retour sur ce qu'est un partenariat pour les bibliothécaires interrogés, nous analyserons les différents types d'échanges existant entre bibliothèques des centres culturels et bibliothèques publiques françaises.

2.2.1 La notion de partenariat

Une réflexion sur le partenariat a été proposée en introduction. Il en est résulté une définition assez large, rassemblant dans une même terminologie la réunion de personnes ou d'organismes pour mener des actions communes, dans un but commun ou distinct, de façon ponctuelle, récurrente ou permanente, formelle ou informelle.

On peut ici confronter cette définition à la vision qu'ont les interrogés de ce qu'est un partenariat. Pour tous, le partenariat est un travail qui se fait ensemble, c'est-à-dire avec d'autres personnes ou établissements. Il peut avoir des limites : pour la bibliothécaire de l'Instituto Cervantès, n'est pas partenariat ce qui relève de la simple demande d'informations ; pour celui de l'Istituto Italiano di Cultura, le rapport avec des particuliers ne peut pas être considéré comme un partenariat.

Il semble y avoir une nette césure entre les bibliothécaires qui considèrent que le partenariat est nécessairement quelque chose d'institutionnalisé et ceux pour qui il n'est pas forcément réglementé et peut se faire avec différents degrés d'implication. Pour les premiers (quatre personnes sur six), le partenariat est « un rapport paritaire avec une autre bibliothèque, avec une autre institution »¹⁰⁹, ou encore « une coopération structurée qui

¹⁰⁹ Entretien Istituto Italiano di Cultura, p. 133.

sert les intérêts communs des différents partenaires »¹¹⁰. Pour les seconds, c'est plutôt « un travail ensemble sur quelques projets, [...] mais ce n'est pas quelque chose de très fixe, très règlementé »¹¹¹. D'autres précisions se détachent : la notion de continuité, mise en avant par le bibliothécaire du Goethe Institut Lyon, celle d'intérêts communs, que mentionne celui de l'Institut néerlandais, ou celle de rapport égalitaire, évoquée par le bibliothécaire de l'Istituto Italiano di Cultura. On peut enfin noter une utilisation relativement indifférenciée des mots « partenariat », « coopération », « échange » et « collaboration » par les personnes interrogées : les termes, pour eux, semblent être plus ou moins interchangeables. On le voit, la vision de ce qu'est un partenariat est donc assez différente en fonction de la personne qui s'exprime.

2.2.2 Les bibliothèques des centres culturels comme lieux d'information

Les bibliothèques des centres culturels étrangers ont en premier lieu, pour les bibliothèques françaises, un rôle de transmission d'informations. On se situe là au premier niveau de l'échelle des échanges entre bibliothèques, c'est-à-dire qu'une bibliothèque française qui a besoin d'un renseignement ou d'un conseil concernant la culture, la littérature d'un pays étranger peut faire appel à la bibliothèque du centre culturel du pays concerné afin d'obtenir les informations souhaitées. Pour les bibliothécaires interrogés, il s'agit donc là d'une réponse à une demande précise et non pas d'un partenariat, comme l'explique la bibliothécaire de l'Istituto Cervantès :

[...] nous sommes toujours disponibles si quelqu'un veut des informations sur l'Espagne... Il y a aussi quelqu'un qui nous a demandé des informations pour constituer un fonds en espagnol langue étrangère. Mais pour nous ça ce n'est pas de la collaboration inter-bibliothécaire, pour nous c'est une demande d'information. [...] Il ne s'agit pas d'une collaboration institutionnelle même si ce sont des institutions qui font la demande.¹¹²

¹¹⁰ Entretien Institut néerlandais, p. 115.

¹¹¹ Entretien Goethe Institut Lyon, p. 118.

¹¹² Entretien Instituto Cervantès, p. 136.

Le fait que ce soit une bibliothèque qui ait besoin d'informations n'implique pas, selon la bibliothécaire de l'Instituto Cervantès, une relation paritaire. Ces demandes sont traitées de la même façon que des demandes de particuliers.

Une des conditions requise pour pouvoir parler de partenariat est l'existence d'un travail qui se fait ensemble. Or ces demandes n'impliquent pas vraiment d'échanges : la bibliothèque du centre culturel apporte quelque chose à la bibliothèque française mais l'inverse n'est pas vrai. Elles ne peuvent donc pas être considérées comme des collaborations ou des partenariats.

Ce premier type d'interactions entre bibliothèques est tout de même le plus répandu. En effet, tous les bibliothécaires interrogés ont dit avoir répondu à des demandes de ce type, formulées aussi bien par des bibliothèques de lecture publique que par des bibliothèques universitaires ou spécialisées (notamment en ce qui concerne l'Institut néerlandais lui-même spécialisé en histoire de l'art). Elles peuvent aller de la demande d'envoi d'un livre requis par un usager (notamment par le Prêt Entre Bibliothèques (PEB) auquel participent les instituts italien et espagnol) à la demande de conseils pour constituer des fonds en langue étrangère, en passant par des demandes d'aide pour trouver des expositions sur un thème précis, ou des intervenants pour une manifestation culturelle. Il est intéressant de remarquer que sur ce dernier point, les bibliothèques des centres culturels sont partagées : certaines prennent une part active dans les réponses aux demandes d'information concernant des thématiques culturelles (bibliothèques du Centre Culturel Irlandais, du Goethe Institut), tandis que d'autres semblent déléguer entièrement ces demandes à leur département culturel (bibliothèques de l'Instituto Cervantès ou de l'Istituto Italiano di Cultura). De fait, certaines bibliothèques ont donc des liens directs avec des établissements français sur des sujets plus variés.

2.2.3 Les bibliothèques des centres culturels comme partenaires à part entière

Les bibliothèques des centres culturels peuvent également, bien que plus rarement, devenir partenaires à part entière d'autres bibliothèques françaises. Elles affirment alors leur rôle de médiateur entre les cultures.

2.2.3.1 Des partenariats liés au patrimoine

Certains centres culturels ont des partenariats importants autour du patrimoine, que nous pouvons mentionner. Il s'agit du Centre Culturel Irlandais, qui jusqu'en 2009 fait partie du réseau national de coopération de la Bibliothèque nationale de France (BnF) en tant que pôle associé pour ses collections patrimoniales, et a donc pu à ce titre bénéficier de l'expertise des restaurateurs de la BnF. C'est également le cas de la bibliothèque de l'Institut néerlandais, qui mène des projets importants en partenariat avec d'autres bibliothèques d'art. Elle fait par exemple partie du réseau « Artlibraries.net », qui propose un catalogue en ligne donnant accès aux collections des grandes bibliothèques d'art du monde. Elle travaille également en collaboration avec la bibliothèque du Centre national de recherche en histoire de l'art des Pays-Bas, ou avec la bibliothèque de l'Institut National d'Histoire de l'Art (INHA).

2.2.3.2 Des partenariats liés aux échanges professionnels

Les bibliothèques des centres culturels participent également à des échanges professionnels entre bibliothécaires. Ils sont en effet bien placés pour faciliter la prise de contact de bibliothécaires français avec des bibliothécaires de leur pays d'origine. Parmi les expériences recueillies lors des entretiens, trois concernent ce type de partenariat.

En 2007, en partenariat avec le CNFPT Ile de France, la bibliothèque de l'Instituto Cervantès a accueilli des bibliothécaires en formation post-concours pour une journée d'échanges professionnels autour des bibliothèques espagnoles. A cette occasion, une bibliothécaire de Guadalajara est venue parler des animations autour du conte, et une bibliothécaire de Valladolid des bibliothèques dans le métro en Espagne.

La bibliothèque de l'Institut Goethe de Lyon, quant à elle, a participé à l'organisation deux voyages d'études en Allemagne, en 2002 et 2004. La bibliothèque étant spécialisée sur la danse et le théâtre, elle a pu mettre à profit ses compétences pour organiser des voyages d'études sur ces thèmes, avec la visite d'établissements allemands liés à ces thématiques. Du fait du choix de thématiques spécialisées, les institutions françaises partenaires sont plutôt des bibliothèques universitaires ou spécialisées. A titre d'exemple, les participants au voyage d'étude de 2004, à Berlin dans le cadre du festival Theatertreffen, faisaient partie des institutions suivantes : l'Opéra National de Paris, la Maison Jean Vilar

d'Avignon, le Théâtre de l'Odéon, la BnF, le Conservatoire National de Paris, la Société des Auteurs et Compositeurs Dramatiques, et le Centre National de la Danse à Pantin.

Les Goethe Institut semblent assez actifs sur ce genre de partenariat, puisque le Goethe Institut Paris est également impliqué dans l'organisation de voyages d'études. On peut notamment citer un voyage d'études organisé à l'initiative de la bibliothèque municipale de Reims et par la section Champagne-Ardenne de l'Association des Bibliothécaires Français (ABF), en octobre 2008. Pour ce projet, le Goethe Institut Paris a fourni un interprète pendant toute la durée du séjour.

Si tous les centres culturels ne sont pas impliqués dans des partenariats de type échanges professionnels avec l'étranger, ceux qui le sont affirment leurs compétences dans ce domaine, et prouvent qu'ils peuvent apporter, par un soutien logistique ou financier, une réelle plus value à ces échanges.

2.2.3.3 Des partenariats liés à la culture

Les bibliothèques des centres culturels prennent part à une dernière catégorie de partenariats : ceux qui sont liés à la culture, au sens large du terme.

On peut par exemple citer la collaboration ponctuelle de l'Institut Goethe Lyon avec le Guichet du Savoir, le service de Questions/réponses à distance de la Bibliothèque municipale de Lyon. Comme l'explique le bibliothécaire, qui classe cette collaboration dans la catégorie des « petits travaux au quotidien », « s'il y a une question sur l'Allemagne et qu'ils ne trouvent pas la réponse, ils s'adressent évidemment à nous »¹¹³.

Certaines bibliothèques de centres culturels sont également très impliquées dans les actions culturelles ayant trait à la littérature de leur pays. Ces événements peuvent donner lieu à de véritables collaborations. On peut citer le projet mené par la médiathèque du Centre Culturel Irlandais en partenariat avec la Bibliothèque Historique de la Ville de Paris (BHVP) : à l'occasion du Printemps des Poètes 2010, une soirée de lecture de poèmes du poète irlandais Yeats par des comédiens ou autres voix françaises va être organisée à la BHVP. Il s'agit pour le centre culturel d'un projet important, puisque c'est lui qui a pris l'initiative du partenariat, qui se déroule dans le cadre d'un événement national français et avec l'établissement reconnu qu'est la BHVP ; le projet jouira donc d'une visibilité importante. Autre exemple : le Goethe Institut Lyon est partenaire de la Bibliothèque

¹¹³ Entretien Goethe Institut Lyon, p. 120.

Municipale Internationale de Grenoble dans son projet de concours de traduction d'une nouvelle d'un auteur allemand par des lycéens français¹¹⁴. Dans ce cadre, il s'occupe de faire venir l'auteur de la nouvelle à Grenoble – il apporte donc son soutien financier à l'opération – et profite de cette venue pour organiser une autre rencontre entre l'auteur et des écoliers lyonnais.

Enfin, il existe à Paris un partenariat répété qui associe les bibliothèques de plusieurs centres culturels étrangers (dont le Centre Culturel Irlandais, le Goethe Institut et l'Instituto Cervantès), et qui inclut également la Bilipo, Bibliothèque des Littératures Policières de la ville de Paris, qui a souhaité s'associer au projet. Ces bibliothèques sont réunies dans l'association « 1,2,3... cultures », qui organise chaque année un festival des cultures européennes pendant une semaine, sur une thématique différente à chaque fois¹¹⁵. Comme l'explique la bibliothécaire du Centre Culturel Irlandais, « l'objectif de ce festival, c'est vraiment de créer une collaboration, un échange entre les différents centres participants. C'est par exemple de faire des événements communs entre plusieurs centres qui pourraient en fonction des thématiques avoir des éléments communs dans leurs cultures. Ou alors d'installer une exposition d'un artiste espagnol au Goethe Institut. Au lieu de garder chacun son propre artiste, de le faire voyager dans Paris »¹¹⁶. Tous les événements du festival sont organisés par plusieurs établissements :

Nous [le Centre Culturel Irlandais] on a un partenariat avec la Bilipo. Par exemple, on avait invité Colin Bateman, qui est un auteur de romans policiers. Il a fait une rencontre ici au Centre, et ensuite une rencontre à la Bilipo, où étaient invités deux autres écrivains, un écrivain français et un écrivain anglais, auteurs de romans policiers humoristiques. Ce sont vraiment des événements qui ont été mis sur pied en commun.¹¹⁷

¹¹⁴ Pour une explication plus détaillée du projet, cf. Chapitre 3 pp. 81-83.

¹¹⁵ Le programme ainsi que des informations complémentaires sont disponibles sur le site internet : *1,2,3... cultures*, [en ligne], <www.123cultures.com>, consulté le 14 août 2009.

¹¹⁶ Entretien Centre Culturel Irlandais, p. 123.

¹¹⁷ *Ibid.*

2.2.4 Les bibliothèques des centres culturels comme relais des partenariats

Nous avons évoqué les liens entre les bibliothèques des centres culturels et les autres bibliothèques françaises sous deux aspects : la simple transmission d'informations et le véritable partenariat. Les bibliothèques des centres culturels peuvent également jouer un autre rôle : celui de relais entre des bibliothèques de leur pays d'origine et des bibliothèques françaises. Il s'agit alors d'un rôle de coordination, d'une place intermédiaire entre les établissements.

En effet, il existe des liens réels entre les bibliothèques des centres culturels et les bibliothèques de leur pays d'origine. Le Centre Culturel Irlandais a par exemple un partenariat avec la Marsh's Library à Dublin : la directrice de cette bibliothèque avait notamment réalisé un audit de l'ancienne médiathèque avant sa rénovation ; elle est également membre du comité de bibliothèque du Centre et participe aux prises de décisions concernant le département des ressources documentaires. Il s'agit donc là d'un rôle d'expertise exercé par la Marsh's Library. La bibliothèque de l'Institut Cervantès, quant à elle, fait partie d'un grand réseau des bibliothèques d'Espagne qui propose un service de prêt inter-bibliothèques ou de l'échange d'informations.

Peu de bibliothèques de centres culturels semblent cependant avoir entrepris ce genre de projet les posant en coordinateur de partenariats. Ce rôle d'intermédiaire est effectivement à l'œuvre dans l'organisation de voyages d'études, mais il n'est pleinement exploité que par le Goethe Institut Paris, qui a mis en place un projet de partenariats entre bibliothèques publiques françaises et allemandes, projet dont il assure la coordination :

C'est une fonction de coordination, c'est-à-dire qu'il y avait déjà des partenariats avant. Le but était de communiquer, donner des informations sur la manière de faire un partenariat : quelles sont les différentes possibilités de coopérer, etc.¹¹⁸

Nous ne développerons pas ce projet de grande ampleur ici, puisqu'il fera l'objet du troisième chapitre de ce mémoire.

¹¹⁸ Entretien avec le bibliothécaire du Goethe Institut Paris, cf. Annexe VII, p.129.

2.3 Les bibliothèques des centres culturels : bilans et perspectives

Nous venons de décrire les différents types d'échanges existant entre les bibliothèques des centres culturels étrangers en France et les bibliothèques françaises. Afin de compléter ce chapitre, nous souhaitons proposer des pistes d'analyse concernant le rôle réel et potentiel des bibliothèques des centres culturels dans les partenariats européens des bibliothèques publiques françaises.

2.3.1 Les obstacles aux partenariats

Les bibliothèques des centres culturels étrangers en France ne proposent pas une vision homogène des échanges avec les bibliothèques françaises. La plupart d'entre elles n'a que peu de contacts réguliers avec des bibliothèques françaises et certains établissements étrangers sont beaucoup plus actifs que d'autres dans ce domaine. Ces différences peuvent être dues à plusieurs facteurs.

En premier lieu, les bibliothèques des centres culturels étrangers en France font face à des obstacles administratifs qui limitent parfois leurs ambitions en matière de partenariats. Ces difficultés peuvent être liées aux statuts des centres culturels, qui ne sont pas toujours autorisés à promouvoir des artistes étrangers, par exemple. C'est ce que rapporte Pamela Sticht :

Selon Paolo Fabbri, ancien directeur de l'Istituto Italiano di Cultura, la coopération [...] est surtout difficile car il existe, parfois, des directives des ministères nationaux interdisant la promotion d'artistes étrangers au sein des instituts. En effet, la plupart des instituts sont tenus de promouvoir, exclusivement, des artistes du pays.¹¹⁹

¹¹⁹ STICHT, *Culture européenne ou Europe des cultures ?*, p.87.

Cependant, il s'agit là d'un obstacle facile à contourner. D'une part, la collaboration avec une bibliothèque française n'implique pas forcément la promotion d'artistes français ; d'autre part, Sticht ajoute que « les instituts ont le droit de participer à des manifestations multilatérales qui se déroulent à l'extérieur de leurs locaux »¹²⁰. Les bibliothèques des centres culturels doivent faire face à une difficulté supplémentaire : en fonction du degré d'initiative dont elles disposent au sein du centre culturel, elles sont plus ou moins à même de mener à bien des actions en partenariat. Dominique Arot, dans son ouvrage sur les partenariats des bibliothèques, a recueilli les expériences de nombreux bibliothécaires de centres culturels français à l'étranger et montre que les situations peuvent être très différentes, pouvant aller de « 'toute latitude' à la présentation de circuits de décision plus complexes »¹²¹.

Les obstacles administratifs peuvent être d'un autre ordre. Ainsi, le bibliothécaire du Goethe Institut Lyon relate les difficultés auxquelles il a dû faire face lorsqu'il a souhaité coopérer avec une bibliothèque municipale française :

Une fois, on avait l'idée de fournir quelques types de médias qui sont difficiles à se procurer pour une bibliothèque qui s'intéresse à un fonds en langue allemande, par exemple des livres audio. Le directeur de la bibliothèque municipale me disait que pour eux c'est quasiment impossible d'acheter des médias en dehors de la France, à cause des marchés publics. Mais les fournisseurs auxquels ils peuvent s'adresser ont du mal à trouver ces médias. Donc on s'était dit qu'on pourrait faire un don d'un fonds de base ou quelque chose comme ça, mais après il y a eu certains obstacles dans notre administration, éventuellement aussi dans les administrations municipales françaises.¹²²

Le don de documents n'a finalement pas pu se faire : les difficultés occasionnées par la nécessité de passer par les administrations de deux pays différents, même européens, sont donc bien réelles.

Le deuxième type d'obstacle est plutôt lié à l'organisation, à la façon de fonctionner des bibliothèques de centres culturels, et notamment à la différence, que nous avons déjà mentionnée, entre les centres au sein desquels les différents services (bibliothèque, programmation culturelle, cours de langue) collaborent étroitement et ceux où ces mêmes services sont très séparés. Le nombre de personnes interrogées étant peu important, il est

¹²⁰ *Ibid.*

¹²¹ AROT, *Les partenariats des bibliothèques*, p.57.

¹²² Entretien Goethe Institut Lyon, p. 119.

bien entendu impossible de tirer des conclusions d'ordre statistique, mais il semble tout de même possible de formuler l'hypothèse d'une corrélation entre le degré d'implication de la bibliothèque dans la programmation culturelle et l'importance donnée aux partenariats avec d'autres établissements. Les bibliothèques les plus actives en matière de partenariat, qui sont celles du Centre Culturel Irlandais et celles des Goethe Institut de Paris et de Lyon, sont aussi celles qui ne sont pas totalement coupées de leur département culture. À l'inverse, les bibliothèques de l'Instituto Cervantès et de l'Istituto Italiano di Cultura ont moins de liens directs avec des bibliothèques françaises puisque, au moins dans le cas de l'Instituto Cervantès, toutes les demandes concernant la culture espagnole (invitation d'auteurs, recherche d'expositions, etc.) sont directement transmises au département Culture :

Par exemple, si la Bilipo ici s'occupe de faire un événement sur la littérature, et que l'Espagne participe, et que la bibliothécaire de la Bilipo me demande de l'aider à trouver des gens espagnols, j'irai à mon département culturel pour leur demander s'ils peuvent faire quelque chose.¹²³

L'Institut néerlandais, de par sa spécialisation en histoire de l'art, et la formation d'historien d'art de son bibliothécaire, est ici plus difficile à comparer aux autres centres. En effet, la bibliothèque a de véritables partenariats, mais qui ne se situent pas dans le domaine de la lecture publique.

On peut enfin évoquer un troisième type d'obstacle, lié au manque de temps et/ou de moyens, qui empêchent les partenariats de devenir une priorité. Il s'agit là d'une difficulté classique, mais invoquée par une bonne partie des personnes interrogées. Parlant du festival « 1,2,3... cultures », la bibliothécaire de l'Instituto Cervantès déplore le manque de moyens alloués à la manifestation, et qui empêche d'en faire un événement d'envergure :

« 1,2,3...cultures » c'est intéressant mais c'est un peu limité à mon avis. Déjà parce que ce n'est pas un grand budget, et les intérêts sont très différents. On veut faire quelque chose et c'est à mon avis un peu limité. C'est une semaine par an. Mais de toute façon, c'est quelque chose. [...] pour faire des choses bien faites on doit avoir de l'argent. Et peut-être avoir un projet longue durée et pas seulement une semaine par an. On s'est bien amusés, au revoir. À l'année prochaine.¹²⁴

¹²³ Entretien Instituto Cervantès, p. 137.

¹²⁴ *Ibid.*, p. 138.

Pour le bibliothécaire de l'Institut néerlandais, un partenariat avec une bibliothèque de lecture publique française, inexistant actuellement, « pourrait être une idée, parce qu'on a aussi comme objectif de promouvoir la littérature néerlandaise [...]. Mais voilà, on est une grande bibliothèque avec une petite équipe. Et ça n'est pas une de mes priorités »¹²⁵. A l'Istituto Italiano di Cultura, on avance un argument similaire pour expliquer ses difficultés à mettre en place des partenariats avec d'autres bibliothèques : « La seule difficulté c'est le fait qu'on soit deux personnes à gérer la bibliothèque donc on a très peu de temps, et souvent je risque de ne pas pouvoir répondre aux sollicitations »¹²⁶.

Ces moyens limités font que les bibliothèques des centres culturels ont déjà beaucoup à faire avec la gestion quotidienne de leur bibliothèque et ne sont pas en mesure de faire de cet échange interculturel une de leurs priorités. C'est ce qu'exprime le bibliothécaire du Goethe Institut Lyon, parlant en termes généraux et commentant la faible quantité de partenariats internationaux : « on est souvent débordé par les affaires quotidiennes, et on ne pense peut-être pas trop aux projets internationaux »¹²⁷. C'est ce également ce qui ressort de l'entretien à l'Institut néerlandais :

D'abord, je pense, pour tout bibliothécaire, peut-être que je me trompe, le travail des bibliothécaires au quotidien est un travail intensif, quand on parle de temps, qui ne s'arrête jamais, et qui est d'abord de prendre soin de ses collections de livres. Les acheter, les coter, les placer, les ranger, et l'administration qui va avec les périodiques, etc. Et je pense que beaucoup d'entre nous sont, je ne vais pas dire débordés, mais très occupés en tout cas avec tout ça, et investir dans des partenariats ça coûte beaucoup de temps, il faut quitter sa bibliothèque. Je pense que le bibliothécaire est une espèce sédentaire, il reste avec ses livres. Et donc peut-être là, ça n'est déjà pas évident.¹²⁸

Le travail lié aux collections occupe une place très importante et les bibliothèques ont du mal à s'investir dans des partenariats.

¹²⁵ Entretien Institut néerlandais, p. 115.

¹²⁶ Entretien Istituto Italiano di Cultura, p. 134.

¹²⁷ Entretien Goethe Institut Lyon, p. 119.

¹²⁸ Entretien Institut néerlandais, p. 116.

2.3.2 L'intérêt des partenariats

En dépit de ces difficultés, la mise en place de projets de partenariat est source d'apports véritables pour les bibliothèques qui y prennent part, que ce soient les bibliothèques des centres culturels ou les bibliothèques françaises partenaires.

L'intérêt le plus évident pour les bibliothèques des centres culturels est lié à la réalisation de leurs missions : en mettant en place des partenariats avec des établissements français, elles assurent en effet la promotion de la culture de leur pays d'origine et participent au dialogue interculturel, deux aspects qui se trouvent au cœur de leurs missions.

Les partenariats peuvent également avoir d'autres intérêts. Ils peuvent par exemple constituer un apport financier pour les bibliothèques partenaires. En effet, les bibliothèques des centres culturels prennent parfois en charge une partie des frais du projet, comme nous l'avons vu précédemment.

L'intérêt peut également être lié aux collections. Des échanges de documents font en effet partie des collaborations recensées, dans un sens comme dans l'autre. On peut citer la volonté du Goethe Institut Lyon de fournir des documents à des bibliothèques françaises, mais aussi l'Istituto Italiano di Cultura qui accepte des dons de livres de professeurs du Collège de France.

Côté professionnel, ces partenariats permettent des échanges d'informations et de savoir-faire, mais aussi la rencontre avec d'autres professionnels. C'est ce que met en exergue la bibliothécaire du Centre Culturel Irlandais :

[...] sur un plan personnel, entre guillemets, on découvre aussi des bibliothèques, on fait des rencontres avec d'autres professionnels, qui se poursuivent même une fois que le projet a été réalisé.¹²⁹

Ces partenariats sont aussi l'occasion de donner plus de visibilité à des établissements qui en manquent peut-être. Pour la bibliothécaire de l'Institut Cervantès, l'intérêt du festival « 1,2,3... cultures » pour les bibliothèques des centres culturels est de se faire connaître. De même, celle du Centre Culturel Irlandais explique que soutenir « une bibliothèque française dans la mise en place d'un événement autour de l'Irlande [...] a des

¹²⁹ Entretien Centre Culturel Irlandais, p. 127.

retombées positives en élargissant notre public et en se faisant connaître auprès d'un public qui peut-être ne nous connaissait pas »¹³⁰. Elle emploie également l'expression « faire rayonner le Centre »¹³¹.

Enfin, ces partenariats entre des bibliothèques représentant des pays européens différents sont l'occasion de donner plus de réalité à l'Europe. Le bibliothécaire du Goethe Institut Paris exprime bien cette idée :

Coopérer entre des pays européens pour créer une identité européenne, pour échanger des expériences parmi des pays différents. Une pensée européenne : c'est le but de toutes ces activités. [...] Et le Goethe Institut est aussi un outil pour intensifier la coopération européenne.¹³²

La bibliothécaire de l'Instituto Cervantès exprime également cette idée à propos d'« 1,2,3... cultures » :

Le public s'amuse bien pendant une semaine et prend connaissance de la diversité culturelle européenne. Et ça c'est le sens de notre association, surtout. Savoir qu'il y a des bibliothèques étrangères à Paris, que ce sont des bibliothèques européennes. Donner une vraie voix à l'européanité.¹³³

On le voit, les bibliothèques des centres culturels considèrent comme faisant partie de leurs missions la diffusion de leur culture comme faisant partie d'un ensemble européen auprès du public.

¹³⁰ *Ibid.*, p. 124.

¹³¹ *Ibid.*

¹³² Entretien Goethe Institut Paris, p. 130.

¹³³ Entretien Instituto Cervantès, p. 138.

2.3.3 Les partenariats entre bibliothèques des centres culturels et les bibliothèques publiques françaises : un axe à développer ?

Pour conclure ce chapitre, il semble pertinent d'esquisser quelques perspectives concernant les partenariats entre bibliothèques des centres culturels européens en France et bibliothèques de lecture publique françaises. En effet, le rôle de médiateur des bibliothèques des centres culturels paraît sous-exploité, puisque peu de bibliothèques françaises profitent de leurs connaissances et de leurs liens avec des établissements d'autres pays, d'autant plus que les relations entre bibliothèques des centres culturels et bibliothèques de leurs pays de rattachement sont, elles, très développées.

Or, il semble que la mise en place de partenariats avec des institutions locales soit, pour des bibliothèques de centres culturels étrangers, un excellent moyen de renforcer ce rôle et d'accomplir au mieux leurs missions. Pour Dominique Arot, qui s'exprime à propos des bibliothèques françaises à l'étranger, cela ne fait pas de doute :

Il faut affirmer ici d'emblée qu'elle [la bibliothèque française à l'étranger] n'est pas (qu'elle ne peut plus être) une sorte d'enclave extra-territoriale, repliée sur la conservation frileuse d'un fonds francophone, et qu'elle se doit de nouer des contacts et partenariats avec les bibliothèques qui l'entourent [...].¹³⁴

Malgré un possible manque de moyens qui « condamne souvent à l'isolement, et donc à l'inefficacité »¹³⁵, il est clair pour Arot que les bibliothèques françaises à l'étranger doivent mettre en place des partenariats avec d'autres établissements. Il s'agit même pour lui d'une priorité absolue, une « méthode de travail indispensable à toutes les bibliothèques pour remplir l'ensemble de leurs missions »¹³⁶. On peut appliquer cette analyse aux bibliothèques étrangères en France.

Les bibliothécaires interrogés ont tous conscience du caractère limité de leurs actions partenariales avec d'autres bibliothèques. Certains ont d'ailleurs proposé des pistes à exploiter, en fonction des spécificités de leur établissement, mais aussi de leur pays de rattachement. Le bibliothécaire de l'Institut néerlandais envisage par exemple l'opportunité

¹³⁴ AROT, *Les partenariats des bibliothèques*, p.53.

¹³⁵ *Ibid.*, p.55.

¹³⁶ *Ibid.*, p.54.

de travailler en réseau pour la gestion des collections (notamment pour une conservation partagée) ou pour la formation des personnels. En ce qui concerne plus spécifiquement la lecture publique, il pense à la pertinence d'actions pour permettre à la littérature néerlandaise traduite d'être mieux représentée en bibliothèque.

On peut, pour terminer, proposer quelques modestes pistes de développement supplémentaires pour les partenariats des bibliothèques des centres culturels avec d'autres bibliothèques. Les bibliothèques des centres culturels pourraient par exemple s'insérer davantage dans leur réseau local de bibliothèques en développant une collaboration bibliothéconomique plus poussée : participation à des catalogues collectifs, ou réalisation d'un catalogue des fonds documentaires dans la langue d'origine de la ville, la région, ou du pays d'accueil. On pourrait ainsi envisager la mise en place d'un catalogue des fonds en espagnol ou en italien des bibliothèques de la région parisienne. Les échanges professionnels pourraient également être plus élaborés, avec l'insertion des bibliothèques dans des réseaux professionnels locaux, ou la participation à la littérature professionnelle du pays d'accueil (comme c'est déjà le cas du Centre Culturel Irlandais). Les échanges culturels méritent d'être accentués, notamment par une participation accrue des bibliothèques étrangères en France à des événements locaux ou nationaux auxquels participent les bibliothèques françaises. Enfin, le rôle d'intermédiaire des bibliothèques de centres culturels pourrait être davantage exploité pour servir, par exemple, de coordinateur à la mise en place d'actions autour de la lecture impliquant des établissements des deux pays, du type défis lecture pour des jeunes, ou de plateforme de coordination pour l'échange de stagiaires entre bibliothèques de pays européens.

Chapitre 3

Partenariats entre bibliothèques d'Europe :

l'exemple franco-allemand

Le rôle de relais des partenariats des bibliothèques des centres culturels étrangers en France a été très brièvement abordé dans le deuxième chapitre. Nous proposons à présent d'en faire une analyse détaillée, à travers l'exemple des partenariats franco-allemands entre bibliothèques impulsés et coordonnés par le Goethe Institut Paris.

Si le deuxième chapitre s'était centré sur le point de vue des bibliothécaires des centres culturels à l'exclusion d'autres professionnels, nous avons souhaité dans cette troisième partie s'attacher à un terrain d'études plus restreint et recueillir les impressions et points de vue des divers partenaires de ce projet. Ce chapitre sera donc basé sur les entretiens réalisés avec des bibliothécaires de l'Astrolabe à Melun, la Bibliothèque Municipale Internationale à Grenoble, la Bibliothèque publique d'information à Paris, du Goethe Institut à Paris et à Lyon, et avec deux chefs de projet du service des relations internationales de la ville de Grenoble. Il exploitera également les échanges de mail réalisés avec d'autres bibliothèques faisant partie du projet. Nous précisons que pour des raisons pratiques, nous avons fait le choix de se centrer sur les interlocuteurs présents sur le territoire français.

Ce troisième chapitre a pour but de montrer concrètement la faisabilité et le déroulement de partenariats européens entre bibliothèques de lecture publique qui ne passent pas par les financements de la Commission européenne, à travers un exemple précis, cette analyse permettant ensuite de produire une réflexion plus générale sur les partenariats européens.

Ainsi, nous débuterons par une présentation du projet des partenariats franco-allemands entre bibliothèques, puis proposerons une typologie des réalisations découlant de ces partenariats. Enfin, nous en ferons le bilan et tenterons une nouvelle fois de dégager quelques perspectives.

3.1 Les partenariats franco-allemands entre bibliothèques : le projet

3.1.1 L'origine du projet

Le projet de mise en place de partenariats entre bibliothèques françaises et allemandes a été initié en 2002 par Hella Klauser, qui était alors directrice Information et Bibliothèque au Goethe Institut Paris, afin de « renforcer la coopération franco-allemande dans le domaine des bibliothèques et de l'information »¹³⁷ et de « donner une nouvelle impulsion à l'échange professionnel transfrontalier en matière de bibliothéconomie »¹³⁸. Comme l'explique le bibliothécaire du Goethe Institut Paris, cette volonté est également liée à l'histoire :

Il y a eu un ensemble de contrats entre des villes françaises et des villes allemandes après la guerre. [...] Cette idée de jumelage a une tradition, après la guerre entre la France et l'Allemagne. Cette idée des partenariats bibliothécaires appartient à ce contexte et c'est pourquoi la plupart des partenariats sont des partenariats franco-allemands, [...] pour des raisons historiques.¹³⁹

Il y a une grande tradition de jumelages entre collectivités françaises et allemandes : en 1998, sur un total de 5796 jumelages, il y avait en France 2188 jumelages avec une collectivité allemande. L'Allemagne est ainsi le premier partenaire des collectivités locales françaises, loin devant le Royaume-Uni (environ 1000 jumelages), l'Italie (environ 800 jumelages) ou l'Espagne (environ 500 jumelages).¹⁴⁰

Une rencontre de spécialistes franco-allemands en matière de bibliothèques, qui s'est tenue à la Bpi le 15 novembre 2002, a fixé les grandes lignes de ces partenariats, présentées dans un compte-rendu rédigé par Vera Neuland.

¹³⁷ Hella KLAUSER, Lettre d'invitation à une rencontre entre spécialistes français et allemands en matière de bibliothèques, datée du 21 octobre 2002.

¹³⁸ *Ibid.*

¹³⁹ Entretien Goethe Institut Paris, p. 130.

¹⁴⁰ Source : Association Française du Conseil des Communes et Régions d'Europe, *La coopération franco-allemande des collectivités locales*, [en ligne] <<http://www.afccre.org/fr/article.asp?id=109>>, consulté le 19 août 2009.

Les projets et activités envisagés dans le cadre de la coopération franco-allemande étaient les suivants :

- Création de jumelages entre bibliothèques françaises et allemandes.
- Echanges individuels de personnel français et allemand.
- Organisation de voyages d'étude en Allemagne.
- Renforcement de l'apprentissage de la langue allemande par les bibliothécaires français.
- Tenue de conférences, rencontres ou colloques virtuels franco-allemands de façon régulière.
- Création d'un groupe de bibliothécaires germanistes au sein de l'ABF, afin d'animer projets, voyages d'étude.¹⁴¹

Les partenariats ont débuté officiellement en 2003, à l'occasion du 40^{ème} anniversaire du Traité de l'Elysée, traité de coopération signé le 22 janvier 1963 entre le Général de Gaulle et le Chancelier Adenauer afin de sceller la réconciliation entre la France et l'Allemagne. Le 7 février 2003, ce sont donc la Bibliothèque publique d'information à Paris et la Zentral-und-Landesbibliothek à Berlin qui ont signé une déclaration commune d'intention de partenariat et ont de ce fait marqué « le début de la mise en place d'un réseau bilatéral de bibliothèques »¹⁴².

A partir de cette date, les bibliothèques françaises et allemandes pratiquant déjà des échanges internationaux ont été invitées à se joindre au réseau, et l'initiative du partenariat a été diffusée au sein des réseaux professionnels, en France et en Allemagne. La signature du partenariat entre la Bpi et la ZLB a en outre été annoncée dans le quotidien *Le Monde* ainsi que dans *Livres Hebdo*.¹⁴³

¹⁴¹ Ces informations sont extraites du « Compte-rendu de la rencontre de spécialistes franco-allemands de bibliothéconomie, le 15 novembre 2002 à la Bibliothèque publique d'information », par Vera NEULAND, 2002, non publié.

¹⁴² « Le premier partenariat officiel entre la Bpi, Paris, et la ZLB, Berlin », Site internet du Goethe Institut Frankreich, [en ligne] <<http://www.goethe.de/ins/fr/lp/wis/bib/bps/fr901792.htm>>, consulté le 19 août 2009.

¹⁴³ Articles parus dans *Le Monde* du 31 janvier 2003 et *Livres Hebdo* du 31 janvier 2003.

3.1.2 Le rôle du Goethe Institut Paris

L'équipe de la bibliothèque du Goethe Institut à Paris joue un rôle important dans ces partenariats. Elle a tout d'abord, comme nous l'avons vu, pris l'initiative du projet, en contactant différentes institutions et organisations, dont la Bpi, l'ABF, la Direction du Livre et de la Lecture en France, la ZLB en Allemagne, pour leur soumettre ses propositions. Elle a permis sa mise en route en servant d'intermédiaire aux différents participants initiaux. Le Goethe Institut s'est également engagé à diffuser sur son site internet toutes les informations nécessaires aux participants – actualisation des pages web sur la bibliothéconomie franco-allemande pour « [servir] de moyen à la coopération »¹⁴⁴ - ainsi qu'aux participants potentiels – description et objectifs du projet, modalités de participation, possibilité de télécharger une convention type, liste des bibliothèques déjà jumelées. Sur son site web, le Goethe Institut s'engage par ailleurs à soutenir toute bibliothèque demandeuse dans « la recherche d'une bibliothèque partenaire, dans la prise de contact et dans l'organisation des échanges »¹⁴⁵.

C'est bien d'un rôle de coordination qu'il s'agit, d'un point relais visant à assurer la communication autour du projet, à aider les bibliothèques partenaires en cas de difficultés et à faciliter la mise en place de nouveaux partenariats. Comme le dit le bibliothécaire de la Bpi, « le Goethe Institut intervient comme une espèce de médiateur »¹⁴⁶.

Le Goethe Institut permet la formation d'un réseau de bibliothèques partenaires, réseau qui n'existerait pas sans sa contribution. En effet, comme l'explique le bibliothécaire du Goethe Institut Paris, « il y avait déjà des partenariats avant cette initiative, et l'idée [était] de coordonner tous les partenariats dans le domaine bibliothécaire »¹⁴⁷. La contribution du centre culturel donne également un côté plus officiel aux partenariats, comme le dit la directrice adjointe de la l'Astrolabe, médiathèque de Melun :

C'était pour formaliser un petit peu la démarche, et puis que les villes se rendent compte que ça avait un côté officiel, que ça engageait les équipes, ça ne reposait pas simplement sur des personnes.¹⁴⁸

¹⁴⁴ NEULAND, « Compte-rendu », p.8.

¹⁴⁵ « Partenariats entre bibliothèques », site web du Goethe Institut Frankreich, [en ligne] <<http://www.goethe.de/ins/fr/lp/wis/bib/bps/frindex.htm>>, consulté le 19 août 2009.

¹⁴⁶ Entretien Bpi, p. 158.

¹⁴⁷ Entretien Goethe Institut Paris, p. 128.

¹⁴⁸ Entretien avec la directrice adjointe de l'Astrolabe, cf. annexe XI p. 148.

Le soutien aux bibliothèques partenaires passe par plusieurs actions, et notamment par l'offre faite par l'Institut de donner des cours d'allemand aux bibliothécaires intéressés. Ces cours peuvent se passer au Goethe Institut Paris, dans d'autres Goethe Institut français, ou même en Allemagne, en stage d'immersion pendant quelques semaines. Des bibliothécaires de Melun ont pu en profiter et la directrice-adjointe de l'Astrolabe décrit cette expérience :

Nous avons des collègues qui ont suivi un cycle d'approfondissement à l'Institut Goethe. Moi-même j'ai bénéficié aussi d'un cycle. Et ma collègue a même bénéficié d'une bourse l'année dernière pour aller faire cet apprentissage 15 jours à Berlin, ce qui était quand-même un beau cadeau. Et ça c'était dans le cadre du partenariat avec le Goethe.¹⁴⁹

Le Goethe Institut s'investit également comme partenaire financier dans les échanges, en soutenant certains projets, comme des workshops ou des conférences coorganisés par la Bpi et la ZLB.

Si les premiers temps du partenariat ont donné lieu à une communication active et une recherche de partenaires intéressés (lors de la rencontre de novembre 2002, il avait notamment été prévu de diffuser l'information sur le projet le plus largement possible), l'actuel directeur de la bibliothèque du centre culturel parisien explique que son institution ne prend plus à présent d'initiatives concernant ces partenariats :

Nous ne prenons plus l'initiative de rechercher de nouvelles bibliothèques et de nouveaux partenariats. A présent ce sont les bibliothèques qui prennent l'initiative et qui nous contactent directement. [...] Il y a déjà beaucoup de bibliothèques impliquées dans le projet, et le Goethe Institut a essentiellement une tâche de coordination, et ne recherche pas activement de nouveaux partenariats.¹⁵⁰

Enfin, il convient de remarquer que si certaines bibliothèques ont des contacts très réguliers avec le Goethe Institut Paris, d'autres ont mis en place leurs partenariats sans passer par la médiation de l'Institut. Ainsi, le partenariat entre la BMI à Grenoble et la bibliothèque franco-allemande à Essen n'est pas passé par l'intermédiaire des bibliothécaires du Goethe Institut de Paris.

¹⁴⁹ *Ibid.*, p. 152.

¹⁵⁰ Entretien Goethe Institut Paris, p 129.

3.1.3 Les bibliothèques partenaires

Le site internet du Goethe Institut recense tous les partenariats franco-allemands existants. Ceux-ci sont au nombre de quatorze et concernent en majorité des bibliothèques municipales, situées dans la France entière. Les seules exceptions sont le partenariat de la Bpi et celui de la Bibliothèque nationale et universitaire de Strasbourg (BNUS), ce qui tendrait à montrer que les bibliothèques de lecture publique trouvent davantage leur place dans ce type de projets-là. Néanmoins, le tableau présente la situation théorique des partenariats, puisqu' une grande partie des établissements français indiqués sur le tableau n'ont en réalité aucun échange avec la bibliothèque allemande à laquelle ils sont jumelés.

Dans certains cas, le partenariat n'a jamais vu le jour, comme à Reims où malgré une vraie volonté du conservateur en charge du projet, une multiplication de difficultés a empêché la concrétisation du partenariat avec la bibliothèque d'Aix-la-Chapelle. Dans d'autres cas, le partenariat s'est très brièvement concrétisé avant de tomber au point mort (Bois-le-Roi/Langenargen, Antony/Berlin-Reinickendorf ou Cogolin/Bad Wildbad). Certains directeurs actuels de bibliothèques mentionnées sur le site du Goethe Institut ne sont même pas au courant de l'existence d'un partenariat avec une bibliothèque allemande.

En résumé, sur les dix bibliothèques sur lesquelles nous sommes parvenus à obtenir des informations, seules quatre ont un partenariat durable et construit avec une bibliothèque en Allemagne. Il s'agit de la médiathèque de Melun, partenaire de la bibliothèque de Vaihingen, la BMI de Grenoble, partenaire de la bibliothèque du Centre culturel franco-allemand d'Essen, la Bpi à Paris, partenaire de la Zentral-und-Landesbibliothek à Berlin, et la BNUS, partenaire de la Württembergische Landesbibliothek de Stuttgart.

Il est intéressant de remarquer que tous les partenariats entre bibliothèques se sont construits entre des établissements de villes déjà jumelées. Comme le remarque la chef de projet Europe de Grenoble, le jumelage facilite la mise en place du partenariat :

Pour moi, à la base il y a une relation de ville à ville qui est un fait acquis et pour tous les gens qui se tournent vers nous, qui cherchent des partenaires, comme c'est une ville jumelle, ça doit ouvrir toutes les portes, et quelque part ça le fait aussi. Le partenariat, la demande a une légitimité dès le départ, parce que c'est un jumelage.¹⁵¹

¹⁵¹ Entretien Relations internationales Grenoble, p. 160.

3.2 **Des réalisations variées : typologie**

Le Goethe Institut, dans sa description des projets de partenariats franco-allemands, propose une typologie des échanges possibles entre bibliothèques françaises et allemandes :

1. Echange d'informations et transmission de certaines demandes à des bibliothèques plus spécialisées
2. Pages web communes, projets communs, expositions ...
3. Echange de personnel et partage d'expérience
4. Séjours des bibliothécaires dans la ville partenaire, voyages d'étude
5. Echange de fonds, mise à la disposition d'ouvrages en langue étrangère et gestion de ces fonds
6. Cours de langue à l'intention du personnel des bibliothèques ¹⁵²

Ces exemples donnés à titre indicatif sont-ils adoptés par les bibliothèques partenaires ? Nous verrons dans cette partie comment les jumelages de bibliothèques se concrétisent, si certains types d'échanges s'avèrent plus productifs que d'autres ou demandent plus d'énergie.

Auparavant, il semble important de revenir une fois encore sur la notion de partenariat pour les bibliothécaires participant au projet. En effet, on retrouve chez les professionnels interrogés les différentes conceptions du partenariat que nous avons déjà relevées dans le cadre du chapitre sur les centres culturels étrangers en France. Le partenariat est considéré de façon plus ou moins large. « Cadre juridique précisant différents protocoles d'échanges »¹⁵³ pour le bibliothécaire de la Bpi, un partenariat n'est pas forcément institutionnalisé pour la directrice de la BMI. D'ailleurs, si une convention a été signée pour le partenariat Bpi/ZLB et Astrolabe/bibliothèque de Vaihingen, il n'y en a pas dans le cas du partenariat Grenoble/Essen. La directrice de la BMI insiste sur l'importance d'une égalité entre les partenaires, en termes de moyens financiers ou d'efforts à fournir, condition essentielle du travail ensemble. La directrice-adjointe de l'Astrolabe quant à elle, pense que l'important est que les partenaires se mettent d'accord sur les moyens mis par chacun.

Il faut également souligner qu'à Grenoble et à Melun, les bibliothécaires interrogées insistent sur le fait qu'il est indispensable pour une bibliothèque d'avoir des partenariats,

¹⁵² « Partenariats entre bibliothèques », site web du Goethe Institut.

¹⁵³ Entretien Bpi, p. 154.

dans de nombreux domaines. Pour la directrice de la BMI, « les partenaires, ce sont les pieds de la bibliothèque. [...] Une bibliothèque qui n'aurait pas de partenaires, c'est comme si une bibliothèque n'avait pas de pieds à l'extérieur de ses murs. Et je pense que ça c'est impératif »¹⁵⁴. La directrice adjointe de l'Astrolabe, décrivant les différents partenariats qu'entretient la bibliothèque, s'exclame : « Je pourrais parler pendant des heures sur les partenariats ! »¹⁵⁵.

3.2.1 Les échanges liés aux collections

Les échanges liés aux collections semblent faire partie des premières concrétisations des partenariats entre bibliothèques. Tous les établissements ne sont pas concernés par ce type d'échanges. Cependant, dans plusieurs cas de partenariats peu fructueux, les quelques échanges qui ont eu lieu ont surtout concerné des collections.

A Cogolin, la seule action concrète découlant du partenariat a été l'envoi de livres d'auteurs classiques français en Allemagne, sans envoi en retour ; la bibliothèque possède également un fonds en langue allemande. La situation est similaire à Epernay : un lot de CD allemands a été offert à la médiathèque d'Epernay en 2008, ce qui a constitué le seul échange concret entre les deux établissements.

A Bois-le-Roi, les échanges se sont limités à quelques envois de livres. Une des actions entreprises mais non concrétisée avait été le prêt de livres à la demande des usagers : ce projet impliquait l'accès en ligne aux catalogues des bibliothèques partenaires, ce qui était impossible, la bibliothèque de Bois-le-Roi n'étant alors pas encore informatisée.

C'est à Melun que les échanges liés aux collections sont les plus aboutis, puisqu'il s'agit d'un échange réfléchi et réciproque, comme l'explique notre interlocutrice :

[...] ça fait trois ans que Vaihingen a un petit fonds qui vient de nos collections, et vice versa, qu'ils gardent un an à un an et demi. Comme un dépôt. C'est un petit peu en fonction des envies et des thématiques de l'animation. En fait, il faut voir qu'à Stuttgart il y a quand-même un public assez francophile. Il y a des gens qui parlent bien français et qui sont intéressés par des fonds en langue française. L'inverse est moins vrai à Melun. Donc nous ce qu'il nous faut c'est des choses faciles, plus pour des gens qui sont débutants [...] Ca peut être des BD, des livres pratiques, des

¹⁵⁴ Entretien avec la directrice de la BMI, cf. annexe X p.139.

¹⁵⁵ Entretien Astrolabe, p. 146.

livres sur la cuisine, des CD, des livres sur CD. Ce type d'ouvrages. Et puis nous on prête peut-être plus des romans. Pas des classiques, parce que ça ne les intéresse pas trop, mais de la littérature française contemporaine.¹⁵⁶

Il ne s'agit pas d'envoyer des ouvrages désherbés à la bibliothèque partenaire, mais bien de réfléchir à un échange de documents pertinent et utile aux deux établissements, en fonction des spécificités de leurs publics respectifs. Les deux bibliothèques en sont déjà au troisième échange de documents.

On peut ajouter dans cette catégorie les échanges, fréquents, de documents (brochures, programmes...) entre les bibliothèques, ou l'abonnement au journal local de la ville partenaire. Mais leur exploitation reste délicate :

On échange toutes nos plaquettes, on les envoie à Vaihingen et Vaihingen nous envoie les siennes. Après, ce n'est pas toujours évident de les exploiter, mais bon. [...] on a, bon je ne sais pas si c'est lu, je doute, mais on a le journal de Vaihingen, les hebdomadaires locaux. La ville de Vaihingen nous a abonnés.¹⁵⁷

3.2.2 Les échanges linguistiques

Deuxième volet possible des partenariats entre bibliothèques : les échanges liés à l'apprentissage des langues étrangères concernées : français en Allemagne et allemand en France. Le Goethe Institut proposait que des cours de langue à destination du personnel fassent partie des échanges entre bibliothèques partenaires. Néanmoins, dans les partenariats qui se sont concrétisés, cette forme d'échange linguistique est passée non pas par les bibliothèques jumelées mais par le Goethe Institut lui-même, puisque c'est lui qui a pris en charge les cours d'allemands pour certains membres du personnel, en particulier à Melun, comme nous l'avons vu précédemment.

On peut également considérer que l'échange linguistique est possible non seulement pour le personnel, mais aussi pour les usagers. L'Astrolabe de Melun a creusé cette idée en mettant en place un service de conversation entre usagers des bibliothèques de Melun et Vaihingen, par le biais de logiciels de visioconférence. Nommé service Tandem, cette

¹⁵⁶ Entretien Astrolabe, p. 149.

¹⁵⁷ *Ibid.*, p. 153.

initiative permettait à des usagers des deux bibliothèques apprenant l'allemand ou le français de se rencontrer et de converser dans l'une ou l'autre des langues sur les ordinateurs des établissements. L'Astrolabe, avec son espace Déclic dédié à l'autoformation, est en effet particulièrement équipée pour ce genre de projet. L'initiative a débuté en janvier 2006 et est toujours présentée sur le site internet de l'Astrolabe. On y explique que le service est disponible aux plages horaires communes des deux bibliothèques, et que du matériel technique (ordinateur, logiciel de messagerie instantanée, micro, webcam, etc.) mais aussi pédagogique est mis à disposition des usagers :

On proposait des outils qui avaient été écrits par le professeur de français à Vaihingen, donc il y avait déjà des trames, des parcours via internet.¹⁵⁸

Afin de participer, les usagers doivent renseigner un formulaire en indiquant leur niveau dans la langue étudiée, le rythme de travail souhaité, leurs disponibilités, leurs motivations, dans le but de constituer un répertoire de participants potentiels et de former les tandems. Alors qu'un certain nombre de personnes s'était inscrit du côté allemand et du côté français, le projet, porté par un bibliothécaire qui a ensuite changé d'établissement, n'a malheureusement pas très bien fonctionné.

L'aspect apprentissage de la langue est également exploité par l'Astrolabe dans le cadre de sa semaine franco-allemande annuelle par la venue du DeutschMobil, un van au volant duquel un lecteur (-trice) allemand(e) rend visite à des écoliers ou collégiens français. Se déplaçant normalement dans les établissements scolaires, le DeutschMobil fait cependant une halte à la médiathèque de Melun pendant une journée où des classes sont accueillies. Le DeutschMobil a pour objectif de promouvoir de façon ludique la langue et la culture allemande et de leur donner une image plus attirante. Cette animation plait beaucoup aux jeunes : « C'est vraiment super. Les enfants, quand ils sortent de là, ils ont tous envie de parler allemand. [...] C'est un partenariat qu'on soigne »¹⁵⁹.

Bien qu'il ne s'agisse pas à strictement parler d'un échange linguistique, on peut enfin classer dans cette catégorie le projet de concours de traduction d'une nouvelle allemande en français par des lycéens de l'Isère, projet mené par la BMI de Grenoble en partenariat avec le Centre culturel franco-allemand d'Essen. Le Centre culturel organise depuis huit ans, tous les deux ans, un concours de traduction d'une nouvelle écrite en français et non

¹⁵⁸ Entretien Astrolabe p. 150.

¹⁵⁹ *Ibid.*, p. 151.

traduite en allemand. Ce concours est à destination des élèves de 12^{ème} – équivalent des 1ères françaises – de tous les établissements scolaires allemands. La BMI a décidé de mettre en place un projet similaire, afin de bénéficier de l'expérience de l'institution allemande :

[...] je me suis calée sur une opération qu'ils ont montée depuis plusieurs années donc ils avaient l'expertise de l'opération que je n'avais pas. [...] ça m'a beaucoup aidée.¹⁶⁰

Le projet grenoblois s'adresse à tous les lycéens de l'Isère, et consiste en la traduction, en dehors des temps de cours, d'une nouvelle, choisie conjointement par le directeur du Centre culturel franco-allemand et la directrice de la BMI, non traduite en français. Il se déroulera de septembre 2009 à mai 2010 et dans le cadre de la « Vallée de la Ruhr Capitale Européenne de la Culture 2010 », dont Essen fait partie. En effet, le projet de la région est d'associer à ses projets ses différents partenaires européens. Les lycéens doivent constituer des groupes de 4 à 6 personnes, et les vainqueurs gagnent un voyage de quatre jours à Essen. En parallèle, un concours de traduction similaire est organisé en Allemagne, et le premier prix est un séjour à Grenoble. Pour la BMI, l'objectif est multiple. On peut en citer la description qu'en fait la directrice dans un dossier pour l'obtention d'une bourse de la fondation Robert Bosch Stiftung :

Faire connaître les collections en langue allemande de la Bibliothèque internationale à la population germanophile et germanophone de l'Isère (environ 6000 personnes pour celle-ci) et augmenter le nombre de prêts de ces documents.

Promouvoir la langue allemande en Isère, qui souffre d'une désaffection d'apprentissage.

Rendre accessible des textes de littérature contemporaine grâce à la traduction.

Donner envie à des lecteurs jeunes adultes de découvrir les auteurs contemporains allemands... et français.

Faire découvrir la ville jumelle allemande et sa région.¹⁶¹

Le projet, à la fois linguistique, littéraire et culturel, est pour sa première édition proposé aux lycéens, mais la directrice n'exclut pas de l'étendre aux publics de la bibliothèque dans l'avenir, tout en ayant conscience des difficultés de mener un tel projet auprès du grand

¹⁶⁰ Entretien BMI, p. 140.

¹⁶¹ Dossier de bourse déposé par la directrice de la BMI, « On y va – auf geht's ! : Concours franco-allemand des citoyens qui veulent faire bouger les choses 2009-2010 », Fondation Robert Bosch Stiftung, non publié.

public. Se pose en effet la question de la façon d'atteindre la population germanophile du département, qui ne vient pas à la bibliothèque.

3.2.3 L'action culturelle

Les projets liés à l'action culturelle semblent faire plus rarement partie des échanges mis en place par les bibliothèques partenaires. On peut bien sûr considérer comme en partie culturel un projet comme le concours de traduction. Cependant, comme pour les projets financés par la Commission européenne, où en pratique, les programmes Culture concernaient moins les bibliothèques que les programmes liés à la formation ou aux nouvelles technologies, les projets de partenariat purement culturels sont relativement peu présents au sein des partenariats franco-allemands entre bibliothèques.

La médiathèque de Melun organise chaque année depuis 2006 une semaine franco-allemande au mois de janvier. A cette occasion, la médiathèque programme la projection de films contemporains allemands en V.O. sous-titrée, des lectures bilingues, la venue du Deutschmobil, des expositions (souvent en partenariat avec le Goethe Institut de Nancy qui fournit gratuitement des expositions sur l'illustration jeunesse), ou des conférences sur des sujets concernant l'Allemagne. L'idée de cette semaine franco-allemande est venue de l'existence depuis une dizaine d'années, au mois d'octobre, d'une semaine française à Stuttgart : Vaihingen faisant partie de l'agglomération de Stuttgart, la bibliothèque de Vaihingen accueille une animation autour de la culture française. L'équipe de Melun a alors envisagé la mise en place d'un événement similaire au mois de janvier, autour de la journée d'amitié franco-allemande, le 22 janvier. Mais si cette programmation culturelle est bien sûr liée à l'existence du partenariat avec Vaihingen, et est même pour la directrice-adjointe « une partie importante du partenariat »¹⁶², elle n'est pas véritablement élaborée en commun. Seule une animation a été « vraiment la concrétisation d'un projet aller-retour »¹⁶³ : il s'agit de l'organisation d'une scène SLAM en 2008 à Melun lors de la semaine franco-allemande et à Vaihingen à l'occasion de la semaine française. Trois slameurs de Stuttgart sont venus à l'Astrolabe et trois slameurs de l'association Fonetick'Slam de Melun sont allés à Vaihingen.

¹⁶² Entretien Astrolabe, p. 149.

¹⁶³ *Ibid.*, p. 151.

Pour La BNU de Strasbourg et la WLB de Stuttgart, la concertation de l'action culturelle des deux établissements est une partie de la convention de partenariat très exploitée, surtout dans le cadre d'expositions : certaines ont été présentées dans les deux bibliothèques, une autre, intitulée « Orages de Papier / In Papiergewittern », exposition entièrement franco-allemande sur les collections de guerre des bibliothèques durant la Première Guerre Mondiale a récemment été élaborée en commun, et de nouveaux projets sont en cours.

3.2.4 Les échanges professionnels

Qu'ils soient échange d'informations professionnelles, échange de personnels, organisation de colloques ou de conférences, organisation de voyages d'étude, les échanges professionnels entre bibliothèques partenaires sont très appréciés. Ils forment un des volets du partenariat Melun/Vaihingen et la totalité des actions entreprises dans le cadre du partenariat entre la Bpi et la ZLB.

L'échange d'informations professionnelles (bilans annuels, études, etc.) est inscrit dans la convention passée entre la Bpi et la ZLB. Il a également lieu à Melun. On peut noter que pour le partenariat Bois-le-Roi/Langenargen, les bibliothèques ont également échangés leurs bilans respectifs, et que pour le partenariat avorté entre les bibliothèques de Reims et d'Aix-la-Chapelle, la proposition de convention mentionnait des « échanges gratuits de publications professionnelles : présentation des services, études et bilans »¹⁶⁴.

L'échange de personnel est également envisagé ou mis en pratique par plusieurs bibliothèques. Inscrit dans la convention de Reims et Aix-la-Chapelle, il est actif pour le partenariat Melun/Vaihingen. En effet, trois bibliothécaires de l'Astrolabe ont effectué un stage pratique de formation post-concours à la bibliothèque de Vaihingen. La médiathèque de Melun, quant à elle, a accueilli deux étudiants en bibliothéconomie, qui n'étaient pas des employés de la bibliothèque mais qui avaient tout de même un lien avec Vaihingen. L'Astrolabe a également reçu une bibliothécaire de Vaihingen pendant la première semaine franco-allemande en 2006. A Strasbourg, l'échange de stagiaires est envisagé. Enfin, la Bpi et la ZLB ont mis en place des échanges réguliers de personnel. Depuis 2004, chaque

¹⁶⁴ Villes de Reims et d'Aix-la-Chapelle, « Convention de partenariat », 2005, non publié.

année, une personne de la Bpi part à la ZLB pendant environ deux semaines et inversement. Ces échanges ont pour but, en fonction du poste occupé, de comparer les politiques et pratiques respectives de la Bpi et de la ZLB dans certains domaines, d'envisager des projets de coopération, ou de réactiver les pistes de collaboration entre les deux établissements.

L'organisation de voyages d'étude fait partie des échanges entre bibliothèques partenaires. Par exemple, la directrice adjointe de l'Astrolabe, grâce à ses contacts à Vaihingen, a pu aider la section Champagne-Ardenne de l'ABF à organiser un voyage d'étude dans la région de Stuttgart à l'automne 2008, comprenant notamment une visite de la bibliothèque de Vaihingen.

L'organisation de colloques, conférences, tables rondes ou journées d'études en partenariat entre les deux institutions peut enfin constituer une forme intéressante d'échanges professionnels. Bien sûr, cela entre plutôt dans les compétences de gros établissements, et une grande partie du partenariat entre la Bpi et la ZLB est constituée de tels événements. En 2004, une conférence franco-allemande organisée par les deux institutions sur le thème « Management en bibliothèques et le rôle régional des bibliothèques en Europe » a eu lieu à Berlin. La conférence, d'une durée de deux jours, a été menée en allemand et en français, grâce à un système de traduction simultanée. En 2005, c'est à Paris qu'a été organisé un colloque commun sur le thème « Identité, culture et diversité ». En 2007, respectant la règle de l'alternance entre Paris et Berlin, un colloque intitulé « Egalité des chances et jeunes migrants : le rôle des bibliothèques » s'est tenu à Berlin. Un workshop est en cours d'organisation pour la fin de l'année 2009 à la Bpi. A chaque fois, des professionnels allemands et français, travaillant pour les deux bibliothèques partenaires mais aussi dans d'autres institutions ou organisations, participent à ces événements.

3.3 Les partenariats franco-allemands entre bibliothèques : bilans et perspectives

3.3.1 Les obstacles aux partenariats

Comme pour les autres types de partenariats qui ont été abordés dans ce mémoire, les difficultés sont ici aussi bien réelles. Elles sont néanmoins assez similaires à celles déjà mentionnées : différence linguistique, difficultés administratives et financières, manque de temps et de volonté de faire de ces partenariats une priorité.

3.3.1.1 La différence linguistique

Nous avons déjà évoqué la barrière de la langue à propos des partenariats soutenus par la Commission européenne, en montrant que l'anglais semblait être la langue la plus utilisée par les établissements participants. Qu'en est-il pour les partenariats franco-allemands ?

Pour le responsable de la bibliothèque du Goethe Institut, « la langue est un des obstacles principaux »¹⁶⁵ :

Si vous voulez coopérer, il faut parler, et c'est difficile de trouver des bibliothèques en France avec des bibliothécaires qui parlent au moins anglais et au mieux allemand. C'est la même situation en Allemagne : il n'y a pas beaucoup de bibliothécaires qui parlent le français, qui peuvent coopérer avec une bibliothèque en France.¹⁶⁶

Selon lui, l'impossibilité de certains partenariats à s'épanouir réellement est souvent liée à des difficultés à communiquer dans la langue de l'autre. Il est d'ailleurs intéressant de remarquer que pour les trois partenariats qui fonctionnent le mieux, l'obstacle linguistique ne présente pas un défi majeur. Le responsable du partenariat à la ZLB parle très bien français et peut donc communiquer sans difficultés avec le personnel de la Bpi ; la directrice de la BMI est germanophone et son interlocuteur à Essen parle parfaitement français ; quant au partenariat Melun/Vaihingen, les responsables du projet en France

¹⁶⁵ Entretien Goethe Institut Paris, p. 129.

¹⁶⁶ *Ibid.*

comme en Allemagne sont capables de s'exprimer dans la langue de l'autre et prennent ou ont pris des cours afin de s'améliorer. La directrice-adjointe de l'Astrolabe explique tout de même que malgré une relative facilité dans les échanges, l'expression d'une des deux parties dans une langue étrangère implique une communication parfaite :

[...] souvent ça se passe en français, avec Christa Willers qui parle bien français. Mais bon, il y a toujours une nécessité d'avoir une communication très claire. Déjà en temps normal, ce n'est pas toujours évident de travailler en collaboration avec des partenaires. Mais là quand c'est dans une langue différente, même si la personne parle bien français, il faut encore plus...¹⁶⁷

Si les responsables du projet n'ont pas trop de difficultés, il est parfois compliqué cependant pour les autres membres des équipes de communiquer. De même, la langue pose problème quant il s'agit de faire des échanges de personnel, comme pour le partenariat Bpi/ZLB, comme l'explique le bibliothécaire de la Bpi :

Eux ont épuisé leur quota de professionnels francophones, parce qu'en Allemagne il n'y en a pas... ils ne sont pas pléthore. Et nous de notre côté nous avons un petit peu épuisé le stock, on va dire, de professionnels germanophones. Après l'échange, ça reste l'anglais, mais ça reste aléatoire, parce que tout le monde ne parle pas bien anglais. Donc ça complexifie un petit peu les échanges professionnels.¹⁶⁸

Si l'enseignement de l'allemand est en perte de vitesse en France, le français est également peu enseigné en Allemagne. C'est donc l'anglais qui devient la langue d'échange, lorsqu'il est impossible de communiquer dans les autres langues. Christine Deschamps, donnant un aperçu de ce que pensent les bibliothécaires étrangers de leurs collègues français, pose avec humour cette question de la communication dans une langue étrangère :

Ainsi, « eventually » en anglais, signifie « à la fin, finalement » (mais certainement), alors que nous voyons bien que quand nous promettons de faire quelque chose « éventuellement », nous ne nous sentons pas engagés à la faire à tout prix. D'où, accusations de déloyauté, de manque de fiabilité, de ne pas tenir ses promesses, etc. Quand un Français voulant simplement demander quelque chose, dit : « I demand », il ne sait pas toujours qu'il est en train « d'exiger », et il est tout étonné d'être taxé d'arrogance.¹⁶⁹

¹⁶⁷ Entretien Astrolabe, p. 148.

¹⁶⁸ Entretien Bpi, p. 157.

¹⁶⁹ Christine DESCHAMPS, « Coups d'œil étrangers sur les bibliothécaires français », in *BBF*, T. 47 n°5, Paris, 2002, p.45.

En effet, cette difficulté n'est pas propre aux échanges franco-allemands. Elle peut être étendue à l'espace européen, multilingue par nature. Tous les échanges européens sont en effet conditionnés par cette difficulté qu'est la communication dans une langue étrangère. Difficulté qui est également une richesse, comme le dit Diego Marani :

La Commission est consciente que le multilinguisme est essentiel au bon fonctionnement de l'Union européenne. Plus les Européens seront en mesure de parler d'autres langues que leur langue maternelle, plus ils pourront se confronter dans les débats sur leur avenir commun, aborder leurs problèmes d'une manière cohérente, saisir des nouvelles opportunités, participer activement à la vie politique et sociale et développer une véritable citoyenneté européenne.¹⁷⁰

Les bibliothèques, qui peuvent promouvoir les langues étrangères dans leurs collections, organiser des cours de langues, employer du personnel multilingue, sont des lieux particulièrement adaptés pour tirer profit du multilinguisme européen. Les partenariats avec des bibliothèques étrangères ne sont-ils pas également un des moyens de s'ouvrir aux langues de l'Europe ?

3.3.1.2 Des difficultés administratives et financières

Les difficultés administratives qui ont été repérées sont de deux ordres. Elles peuvent être dues à des blocages au niveau de l'administration française ou allemande, concernant des aspects formels du partenariat, et notamment l'élaboration de la convention (fonction des signataires, précisions des actions prévues). Elles peuvent également être liées à des problèmes de gestion de crédits lors d'événements en commun. « Pour une ville, explique-t-on à l'Astrolabe, payer des factures à l'étranger, c'est toujours compliqué »¹⁷¹. Des solutions sont toutefois généralement disponibles, notamment en passant par les comités de jumelage, qui fonctionnent en association et sont en mesure d'effectuer des paiements. Parmi les critiques faites par les bibliothécaires étrangers aux bibliothécaires français, Christine Deschamps mentionne d'ailleurs les difficultés administratives, imposées par un système complexe et rigide :

¹⁷⁰ Diego MARANI, « La politique pour le multilinguisme de la Commission », in *Lectures 156*, p.46.

¹⁷¹ Entretien Astrolabe, p. 148.

Personne d'autre ne semble capable de comprendre le système, ni le niveau de contrainte qu'il impose. Et pourtant, ils s'aperçoivent bien vite que le paiement de leurs factures dépend de cette compréhension !¹⁷²

En ce qui concerne les problèmes économiques, ils sont liés à la situation financière assez précaire des bibliothèques des deux pays. Pour le directeur de la bibliothèque du Goethe Institut Paris, cette situation constitue un frein aux partenariats car « quelquefois c'est difficile d'organiser des manifestations, des conférences, en même temps »¹⁷³. Le bibliothécaire de la Bpi confirme cette difficulté :

[...] il y a des problèmes économiques : autant en France on a de l'argent, qui vient du ministère, etc., autant en Allemagne il faut qu'ils se débrouillent pour trouver de l'argent s'ils veulent monter un colloque. Il faut qu'ils trouvent des partenaires économiques. Ils n'ont pas d'argent pour ça. Et dernièrement, à cause de la crise économique, notre correspondant Peter Borchardt nous a dit qu'il y a eu une telle coupure, une telle récession financière, pour la ZLB, que pour cette année ils n'avaient pas acheté de livres. Ils étaient simplement restés sur les acquisitions périodiques et sur le courant. Donc les échanges professionnels, l'organisation de colloques, ils ne peuvent pas. Ils n'ont pas l'argent. Ils n'ont pas l'argent, et ce n'est pas la première année que ça arrive, et voilà... c'est tout de même embêtant.¹⁷⁴

Selon lui, les problèmes économiques sont plus faciles à régler que les problèmes linguistiques, puisque la Bpi peut financer une partie plus importante des projets. Il n'en reste pas moins que la relation d'égalité entre les partenaires est mise à mal dès lors qu'on emploie ce genre de méthodes. Un partenariat déséquilibré est-il toujours un partenariat, et combien de temps peut-il fonctionner de la sorte ?

3.3.1.3 Des obstacles pour faire de ces partenariats une priorité

Pour la chef de projet Europe de Grenoble, les relations internationales sont « un peu considéré[es] comme du luxe »¹⁷⁵ par les collectivités. Elles ne sont pas une priorité pour les communes, et encore moins pour les bibliothèques. Cet état de fait peut dans certains cas être imputé au manque de temps et de personnel, comme le suggère la directrice de la BMI :

¹⁷² DESCHAMPS, « Coups d'œil étrangers sur les bibliothécaires français », p.45.

¹⁷³ Entretien Goethe Institut Paris, p. 129.

¹⁷⁴ Entretien Bpi, p. 157.

¹⁷⁵ Entretien Relations internationales Grenoble, p. 164.

[...] on n'a jamais beaucoup développé d'autres partenariats européens pour la bibliothèque. [...] Mais c'est quelque chose que je laisse complètement ouvert, et qui est intéressant et riche. [...] ça serait effectivement quelque chose à développer, peut-être si l'équipe était plus importante parce que c'est très consommateur de temps.¹⁷⁶

A également été invoquée l'importance des facteurs humains pour ces partenariats. Souvent en effet, les partenariats reposent sur des personnes, motivées, qui entretiennent des contacts réguliers et apprécient de travailler ensemble. La directrice-adjointe de l'Astrolabe explique que dans le cas de Melun/Vaihingen, tous les éléments étaient réunis pour que le projet fonctionne : le contact entre son interlocutrice à Vaihingen et elle est tout de suite passé ; il y avait dans l'équipe de Melun une bibliothécaire en formation qui s'était intéressée à la question des partenariats internationaux ; la directrice-adjointe elle-même est mariée à un Allemand et était très motivée pour mettre en place un tel projet. De même la directrice de la BMI estime que son interlocuteur à Essen « est quelqu'un avec qui il est extrêmement agréable de travailler, qui est extrêmement coopératif »¹⁷⁷, et que cela a facilité leur travail commun. Les partenariats reposent donc énormément sur des relations de personne à personne, ce qui pose la question suivante : comment assurer la continuité du partenariat quand les personnes motrices du projet quittent l'établissement ? De fait, cette continuité est très difficile à gérer :

la continuité n'est pas toujours évidente quand ça repose sur certaines personnes. [...] on avait dans notre équipe un jeune bibliothécaire qui s'était beaucoup investi et qui est parti il y a un an et demi, et bon la relève, après, n'est pas toujours évidente, parce que ça part aussi d'une motivation personnelle, il faut être intéressé par ces partenariats.¹⁷⁸

Pour la directrice-adjointe de l'Astrolabe, « si on veut faire quelque chose ensemble, il faut que ça devienne une priorité pour pouvoir donner des moyens, du temps. Si ce n'est pas une priorité, ça ne fonctionne pas »¹⁷⁹. Comme le dit le bibliothécaire du Goethe Institut Paris, « c'est un problème de fantaisie, [...] il faut avoir des initiatives pour inventer chaque année quelque chose »¹⁸⁰.

¹⁷⁶ Entretien BMI, p. 140.

¹⁷⁷ *Ibid.* p. 143.

¹⁷⁸ Entretien Astrolabe, p. 148.

¹⁷⁹ *Ibid.*, p. 152.

¹⁸⁰ Entretien Goethe Institut Paris, p. 129.

Enfin, la trop faible place donnée aux partenariats européens au sein des bibliothèques françaises n'est-elle pas due aussi à un certain manque de volonté de la part d'une partie des professionnels ? En 1996, des étudiants de l'IUT Métiers du livre de Bordeaux avaient, sous la direction de Jean-Pierre Vosgin, enquêté auprès de 50 bibliothèques de lecture publique françaises sur la thématique du partenariat. Il en était ressorti que la plupart des actions de partenariat des bibliothèques de lecture publique se situaient au niveau local, et que les partenariats internationaux étaient très peu présents :

Dans les bibliothèques publiques qui [...] ont une volonté d'intégration à la vie culturelle locale pour remplir leur mission de lecture publique et gagner de nouveaux publics, le partenariat international ne semble pas apparaître comme immédiatement rentable, sinon pour permettre un gain de notoriété. Ce qui expliquerait sa faible pratique dans les bibliothèques publiques de notre enquête.¹⁸¹

Il est intéressant de remarquer qu'on reproche souvent aux Français leur manque d'ouverture sur l'extérieur. Pour donner quelques exemples, on peut citer les appels de Marian Koren et de Christine Deschamps à une plus grande implication des professionnels français des bibliothèques dans des projets internationaux :

Les collègues européens aimeraient en savoir plus sur les expériences et les projets des bibliothécaires en France. N'est-il pas dommage que la bibliothèque française soit parfois encore un point aveugle ?¹⁸²

Alors, que manque-t-il au bibliothécaire français pour être complètement apprécié en dehors de ses frontières ? Peut-être le sens de la coopération internationale, de l'importance de la mondialisation à l'heure actuelle, et, pour certains, la volonté de participer, de se déplacer, d'aller dans des pays où le mode de vie est différent, pour devoir y présenter, souvent en anglais, les réalisations nationales.¹⁸³

¹⁸¹ Jean-Pierre VOSGIN, « Le partenariat, un nouvel enjeu pour les bibliothèques : Etude sociologique sur les pratiques des bibliothèques », in Marie DINCLAUX et Jean-Pierre VOSGIN, dir., *Partenariats et bibliothèques : Domaines culturel et international*, Bordeaux, Presses universitaires de Bordeaux, 1998, p.37.

¹⁸² Marian KOREN, « A la recherche d'un programme pour les bibliothèques européennes », in *Bibliothèque(s)* n°22, octobre 2005, p.30.

¹⁸³ DESCHAMPS, « Coups d'œil étrangers sur les bibliothécaires français », p.45.

3.3.2 Les apports des partenariats

Les trois bibliothécaires interviewés ont chacun exprimé leurs attentes concernant le partenariat de leur établissement avec une bibliothèque allemande. A la BMI, l'objectif est de « promouvoir la langue allemande, l'enseignement de l'allemand, et les collections de la BMI »¹⁸⁴. La directrice-adjointe de l'Astrolabe insiste sur l'ouverture vers un autre pays européen et l'enrichissement que peut procurer cette ouverture, tant pour les usagers que pour les professionnels. Quant au bibliothécaire de la Bpi, il place l'objectif du côté de la comparaison de méthodes de travail entre bibliothécaires allemands et français. Ces attentes sont donc de nature différente selon la nature et la spécificité de l'établissement : elles peuvent être directement liées à l'intérêt du partenariat pour les publics de la bibliothèque, ou concerner plus spécifiquement la réflexion et l'enrichissement professionnels.

3.3.2.1 Des apports pour les usagers

Pour les usagers d'une bibliothèque de lecture publique, l'intérêt d'un partenariat franco-allemand réside principalement dans la découverte d'une culture différente, par le biais d'événements culturels variés concernant le pays partenaire, et dans la possibilité d'améliorer sa connaissance d'une langue étrangère. Il constitue une ouverture sur l'Europe, telle qu'elle est préconisée par Marian Koren. Selon lui, les bibliothèques européennes doivent se mettre au service des citoyens de l'Europe, notamment en « facilitant la connaissance des autres cultures et la mobilité : [...] les bibliothèques peuvent contribuer à apporter des informations sur ces cultures et créer des outils d'orientation pour appréhender la diversité des communautés modernes »¹⁸⁵.

On peut cependant se poser la question suivante : l'établissement d'un partenariat européen entre bibliothèques est-il la réponse à une demande des usagers ? Une telle initiative intéresse-t-elle les usagers d'une bibliothèque de lecture publique ? Pour apporter une réponse complète, il faudrait avoir interrogé les usagers eux-mêmes. Cependant, on peut tenter d'apporter quelques éléments de réponse. Si l'on en croit la chef de projet

¹⁸⁴ Entretien BMI, p. 142.

¹⁸⁵ KOREN, « A la recherche d'un programme pour les bibliothèques européennes », p.29.

Europe de Grenoble, l'Europe n'est pas un thème très porteur : la journée de l'Europe organisée chaque année à Grenoble « n'a pas un franc succès »¹⁸⁶. A la BMI, qui propose uniquement des collections en six langues étrangères, dont cinq langues européennes, l'idée d'un partenariat européen semble presque aller de soi et est en tout cas justifiée par la spécificité de la bibliothèque. Le public qui vient à la BMI recherche soit un lien avec sa culture d'origine, soit une ouverture sur une culture étrangère, et est donc potentiellement demandeur d'événements liés à un tel partenariat. Mais qu'en est-il pour l'Astrolabe de Melun ? Il s'agit là d'une médiathèque municipale, qui a les missions classiques de la lecture publique. La directrice-adjointe de l'Astrolabe admet qu'il n'est pas toujours facile de réussir à toucher un grand nombre de personnes pour tous les événements organisés dans le cadre du partenariat franco-allemand. Pour la semaine franco-allemande, il semble que le succès des événements organisés dépende du sujet abordé. A titre d'exemple, une conférence intitulée « Etudier et travailler en Allemagne » n'avait pas très bien fonctionné, parce que, selon la directrice-adjointe, le public ciblé – jeunes, étudiants – avait « déjà pas mal de sources d'informations »¹⁸⁷ par d'autres canaux. En revanche, une rencontre avec Maija-Lene Rettig, rédactrice en chef adjointe du magazine Karambolage, diffusé sur Arte et présentant avec humour les différences entre Allemands et Français au quotidien, avait rencontré un vrai succès. Si les partenariats européens ne constituent peut-être pas un besoin pour les usagers, il semble que ceux-ci, en tout cas une partie de ceux-ci, y trouve de l'intérêt. Cela fait maintenant trois ans que l'Astrolabe organise sa semaine franco-allemande, et cette manifestation ne semble pas être remise en question. La directrice-adjointe voit même plus loin, puisqu'elle envisage un partenariat avec la bibliothèque de Crema en Italie, autre ville jumelée à Melun.

3.3.2.2 Des apports pour les professionnels

Les professionnels des bibliothèques retirent également des bénéfices des partenariats internationaux. Bien sûr, les apports concernant les professionnels bénéficient au bout du compte aux usagers, puisqu'ils ont pour objectifs de proposer un meilleur service. On peut tout de même en faire une catégorie à part, étant donné qu'ils participent en premier lieu de la réflexion professionnelle.

¹⁸⁶ Entretien Relations internationales Grenoble, p. 161.

¹⁸⁷ Entretien Astrolabe, p. 150.

Pour les bibliothécaires, la mise en place d'un partenariat avec une autre bibliothèque européenne peut être une ressource, une source d'idées et d'informations : « des contacts privilégiés avec des auteurs, des ressources littéraires »¹⁸⁸, cite la directrice de la BMI. Elle apporte aussi et surtout une ouverture sur une autre manière de fonctionner, des pratiques différentes. On part du principe que chaque système bibliothéconomique est différent et les professionnels d'un pays peuvent apprendre à ceux de l'autre. Pour le bibliothécaire du Goethe Institut Paris « les deux systèmes de bibliothèques travaillent au même niveau. Mais il y a toujours des domaines dans lesquels une bibliothèque est plus active que l'autre, et l'autre bibliothèque peut profiter de ça »¹⁸⁹. Pour que l'échange soit productif, il importe que les préoccupations soient similaires des deux côtés, ce dont se réjouit la directrice-adjointe de l'Astrolabe :

On a les mêmes soucis en fait, les mêmes problématiques, et on a des façons de les résoudre qui sont différentes. Les allemands sont très pragmatiques, alors que nous on est toujours... Lors des échanges, on se rend compte qu'il peut y avoir des solutions complètement différentes auxquelles on n'a pas pensé, et qui paraissent un peu défraisantes à première vue,¹⁹⁰ et qui peuvent être intéressantes.

On peut alors esquisser une réponse à la question suivante : qu'est-ce qu'une bibliothèque de lecture publique française peut apporter à une bibliothèque de lecture publique allemande, et inversement ? Il faudrait, pour être en mesure de déterminer réellement ces apports, faire une étude en profondeur des systèmes de bibliothèques allemands et français, ce qui pourrait faire l'objet d'un second mémoire. L'idée est donc plutôt ici de proposer quelques pistes, fournies par les entretiens réalisés et la lecture d'articles professionnels. Les réponses obtenues lors des entretiens sont toutes assez vagues quant aux points forts respectifs des bibliothèques françaises et allemandes. Le bibliothécaire du Goethe Institut Paris cite la médiathèque de Melun comme modèle : « on peut profiter des expériences que les gens ont fait là-bas et de ce modèle de médiathèque »¹⁹¹. A la Bpi, les réflexions ont porté sur des sujets comme l'action sociale des bibliothèques, le management des bibliothèques, la diversité culturelle, les migrants, les services de questions/réponses à distance, les services d'autoformation, les périodiques. Autre exemple, la revue professionnelle allemande *BuB : Forum Bibliothek und Information*

¹⁸⁸ Entretien BMI, p. 140.

¹⁸⁹ Entretien Goethe Institut Paris, p. 130

¹⁹⁰ Entretien Astrolabe, p. 152.

¹⁹¹ Entretien Goethe Institut Paris, p. 130.

consacrait en 2007 un article au programme de construction de médiathèques de proximité, les « ruches », dans des quartiers difficiles lancé par le ministère de la Culture et de la Communication en 2003, programme qui avait attiré leur attention. Dans un article paru dans le BBF, Peter Borchardt, évoque la vision qu'ont les bibliothécaires allemands des bibliothèques de lecture publique françaises. Il mentionne la Bpi, « rapidement devenue un lieu de pèlerinage pour les bibliothécaires allemands »¹⁹², mais aussi toute la période d'expansion et de construction de bibliothèques en France de ces vingt dernières années. Selon lui, les bibliothécaires allemands admirent et envient l'existence de bâtiments très riches architecturalement parlant :

Ce qui a été réalisé dans les vingt dernières années est sans exemple, et les collègues français peuvent légitimement en être fiers. La qualité et la générosité de l'architecture qu'on peut admirer un peu partout en France sont unanimement admirées, et c'est sans doute une raison pour laquelle tant d'étrangers y organisent des voyages d'étude.¹⁹³

Il vante également la richesse de la programmation culturelle des bibliothèques françaises, mais pointe des particularités de fonctionnement qui lui semblent peu efficaces. Selon lui, « on a l'impression que chaque bibliothèque travaille pour elle-même et qu'il n'existe pas de dispositif de coopération qui pourrait réduire les charges de travail interne du personnel, notamment en matière de constitution des fonds et de catalogage », ce qui se pratique en Allemagne et permet un nombre d'heures d'ouverture supérieur avec pourtant moins de personnel. Peter Borchardt s'étonne du peu d'intérêt porté par les bibliothèques françaises aux services de référence et d'information. Les bibliothèques allemandes ont en leur sein des services destinés aux entreprises locales ou aux professions libérales, services qui « sont appréciés et semblent correspondre à un besoin »¹⁹⁴. Enfin, selon Christine Deschamps, « ce qui caractérise les bibliothèques allemandes, c'est la synthèse d'une très grande richesse patrimoniale et d'un fort investissement dans l'usage des nouvelles ressources technologiques »¹⁹⁵.

Ces quelques éléments de réflexion montrent que les possibilités d'enrichissement sont réelles. Il semble que les bibliothèques françaises et allemandes aient beaucoup à apprendre les unes des autres, et que les partenariats puissent être véritablement productifs.

¹⁹² Peter BORCHARDT, « Les bibliothèques de lecture publique en France vues d'Outre-Rhin », in *BBF*, t.47 n°5, Paris, 2002, p.36.

¹⁹³ *Ibid.*, p.37.

¹⁹⁴ *Ibid.*

¹⁹⁵ Dominique AROT, « Buch und Bibliothek, septembre 2002-juillet-août 2003 », in *BBF*, 2004, n°1, p. 92-94 [en ligne] <<http://bbf.enssib.fr/>> Consulté le 19 août 2009.

Si l'on s'est cantonné ici aux relations franco-allemandes, il n'y a cependant aucune raison pour que la même richesse dans les échanges n'existe pas avec d'autres pays de l'Union européenne :

Les services modernes de bibliothèques [...] et la bibliothéconomie du XXI^e siècle ont besoin pour exister d'orientations internationales et de la connaissance de ce qui se passe dans les autres pays. On apprend toujours des autres.¹⁹⁶

¹⁹⁶ KOREN, « A la recherche d'un programme pour les bibliothèques européennes », p.30.

Conclusion

Lors de l'élaboration du mémoire, les partenariats entre bibliothèques européennes sont apparus multiformes : il a fallu décider de la façon dont serait organisée la réflexion, et un plan par type de partenariats est apparu comme la solution la plus pertinente. Les partenariats subventionnés par la Commission européenne ont fait l'objet d'un premier chapitre, ceux impliquant des centres culturels étrangers installés en France d'un deuxième. Enfin, on a rétréci la perspective pour aborder le projet de partenariats franco-allemands. Ces trois axes ont permis, par leur diversité, d'aborder la question des partenariats européens entre bibliothèques à partir de perspectives différentes. Cependant, si cette option a permis de faire ressortir les spécificités de chaque type de partenariat, elle présente l'inconvénient d'en empêcher la comparaison directe. En conclusion, il semble donc nécessaire de proposer une synthèse de ces partenariats.

Tout d'abord, il semble que l'objectif ne soit pas le même selon que l'on demande des financements européens ou non. Les programmes de l'UE complexifient la mise en place des partenariats entre bibliothèques. Alors qu'un partenariat ordinaire peut prendre place entre deux institutions, l'Union exige en effet la coopération d'institutions d'au moins trois ou cinq pays différents, selon les programmes. Les subventions européennes permettent cependant d'élaborer des projets de grande ampleur, et de ne pas être sujet à des difficultés financières, ce qui, nous l'avons vu, est parfois le cas dans les autres types de partenariats. Par ailleurs, les programmes européens fonctionnent en termes de projet, sur des durées d'une ou deux années en général, alors qu'un partenariat entre deux établissements peut être pensé sur des périodes plus longues et donner lieu à des réalisations variées. Quant à l'intervention des bibliothèques de centres culturels étrangers, elle s'inscrit le plus souvent dans le cadre de démarches ponctuelles et événementielles.

La différence entre établissements de grande taille et établissements plus modestes est également une réalité. De fait, quand les grands établissements, parce qu'ils ont les ressources nécessaires, sont capables de mettre en place des projets de grande ampleur (et notamment de constituer des dossiers de subventions pour la Commission européenne), les bibliothèques de plus petite taille, qui sont souvent des bibliothèques de lecture publique, semblent davantage trouver leur place dans des partenariats moins institutionnalisés et plus adaptables.

Quel que soit le type de partenariat concerné, on retrouve cependant des caractéristiques communes. Les thématiques abordées dans l'un ou l'autre cas se recoupent souvent : les projets à dominante culturelle sont présents dans les trois parties, les échanges documentaires sont récurrents, ainsi que les actions liées à la formation (avec cependant des orientations différentes : éducation aux médias pour les programmes subventionnés par l'UE, échanges linguistiques pour les partenariats franco-allemands). Quant aux échanges professionnels, leur utilité et leur richesse font l'unanimité parmi les partenaires.

Au sein des trois chapitres, nous avons tenté d'analyser la notion de partenariat et ce qu'elle implique. Il apparaît que selon la personne interrogée, le partenariat n'a pas la même définition ni les mêmes implications. Certains ne considèrent comme partenariat que les échanges construits, formalisés et basés sur une convention. Pour d'autres, le mot partenariat désigne toute forme d'échange avec une autre institution, qu'il soit ponctuel ou plus organisé. Pour ceux-là, le partenariat est souvent informel. Ces différences ne dépendent pas du type de personne interrogées, puisqu'elles sont transversales à tous les entretiens, ceux des centres culturels comme ceux des bibliothèques françaises. En revanche, la perception du partenariat influe certainement sur les réponses données : quelqu'un qui considère le partenariat comme quelque chose de nécessairement formalisé aura tendance à ne pas mentionner les échanges non formalisés qu'il entretient pourtant avec d'autres établissements.

Des entretiens ont découlé des visions différentes des partenariats, que nous avons essayé d'analyser afin de comprendre ce que pouvait être un partenariat européen pour une bibliothèque de lecture publique. Nous nous sommes donc attachés à présenter les réalisations permises par ces partenariats, ce qui a rarement été fait ailleurs : ceci explique qu'une partie de ce mémoire soit assez descriptive. Nous avons également voulu comprendre quels sont les enjeux de ces partenariats, en analysant les difficultés et l'intérêt.

Là encore, des points communs entre les types de partenariats sont apparus. A propos de leur intérêt, tout d'abord : pour une grande partie des interrogés, quelle que soit leur fonction, les partenariats sont une manière de participer à l'ouverture européenne, de promouvoir la diversité et l'interculturalité. Ils sont aussi et surtout un moyen idéal de diversifier et d'enrichir ses pratiques professionnelles en collaborant avec un système de bibliothèques différent du sien, traitant souvent des problématiques similaires mais de façon différente.

En ce qui concerne les difficultés, c'est la difficulté linguistique qui est la plus présente. On remarque que les échanges les plus constructifs sont ceux pour lesquels il n'y a pas ou peu de problèmes de communication. Cependant, même dans ce cas, et dès lors qu'on s'exprime dans une langue étrangère, il est nécessaire d'être extrêmement clair dans sa manière de communiquer afin d'éviter les malentendus. Par ailleurs, l'implication des centres culturels étrangers en France semble pouvoir être une solution intéressante à ce problème pour les bibliothécaires français qui ne peuvent s'exprimer dans une langue étrangère : d'une part, leurs personnels parlent français, d'autre part, certains centres proposent des solutions afin de faciliter les échanges (cours de langues, interprètes). Les difficultés administratives ont parfois été mentionnées, sans pour autant, dans la plupart des cas, mettre en danger le partenariat. Les difficultés financières, quant à elles, se posent dans certains cas : elles sont souvent résolues par la participation plus importante d'une des parties. Le manque de temps ou de personnel a parfois été cité. Enfin, les difficultés que l'on retrouve dans tous les types de partenariats sont celles liées à la motivation : les partenariats européens demandent beaucoup d'implication et de volonté, il est impossible de les construire sans avoir au départ cette motivation. Pour cela, il a été noté que disposer d'un chef de projet, même à temps partiel, permettait de construire des partenariats beaucoup plus solides. Il a enfin été souvent question du poids de l'implication personnelle des partenaires : les partenariats fonctionnent beaucoup mieux, voire fonctionnent uniquement, quand les personnes qui s'en occupent sont en bons termes et travaillent bien ensemble.

Malgré la reconnaissance de leur intérêt par les bibliothécaires, tous ces facteurs limitants font que les partenariats ont du mal à devenir des priorités dans l'ensemble des activités des établissements. On a notamment remarqué : la faible place des bibliothèques françaises dans l'ensemble des partenariats financés par l'Union européenne ; la séparation entre les bibliothèques de centres culturels qui ont une politique active en matière de relations avec les bibliothèques françaises et ceux pour lesquels il ne s'agit de d'une partie

minime du travail ; la proportion de bibliothèques faisant partie du projet franco-allemand et dont le partenariat est en réalité inexistant.

Cette réflexion a été centrée sur les partenariats existants entre bibliothèques de lecture publique. Le travail a donc principalement consisté en le recueil de données sur ces partenariats, souvent difficiles d'accès car ces échanges ont fait l'objet de très peu d'articles dans la littérature professionnelle, et en leur dépouillement, avec une visée en partie descriptive, en partie analytique. En revanche, si quelques pistes ont été esquissées, il n'a pas été donné une grande place à des perspectives d'évolution en la matière. Ceci se justifie par le fait que la question des partenariats européens a peu été abordée auparavant, ce qui implique que les bases de la réflexion n'existaient pas toujours et étaient à établir. Si ces partenariats sont amenés à se développer, il est probable que ce développement passera par une meilleure maîtrise des langues étrangères, une simplification des procédures et une volonté affirmée de s'impliquer dans des projets internationaux, cette volonté passant nécessairement par l'attribution de personnel à ces missions dans davantage d'établissements. L'Astrolabe, médiathèque municipale, donne l'exemple, puisqu'elle parvient à mener un échange construit avec une bibliothèque allemande sans pour autant négliger d'autres activités. Il faut également une évaluation régulière des projets, afin de rectifier les erreurs et de construire un partenariat solide.

Pour que l'étude soit plus complète, il aurait été intéressant d'interroger d'autres types de personnes : les personnes participant à des projets financés par l'Union européenne, les bibliothèques partenaires des bibliothèques des centres culturels, ou encore, dans le cas des partenariats franco-allemands, les bibliothécaires allemands et les usagers des bibliothèques concernées. Parce qu'il fallait choisir un angle d'étude, ce sont les professionnels français qui ont été ciblés. Nous avons donc laissé en suspens bien des questions : quelles sont les motivations, les attentes des bibliothèques françaises qui s'adressent aux centres culturels ? Comment perçoivent-elles leurs relations avec les centres culturels ? Quel est l'avis des usagers des bibliothèques partenaires sur les événements proposés dans ce cadre ? Que leur apportent-ils réellement, que viennent-ils chercher quand ils se rendent à une animation ou participent à un projet commun ? Le danger de ne considérer les choses que sous un angle de vue est d'oublier les autres : on a essayé d'éviter de tomber dans cet écueil, et, à défaut de réponses, de se poser la question du point de vue de « l'autre ».

L'angle d'étude choisi a également écarté une partie importante de l'échange européen : celle du rôle que peuvent jouer les associations professionnelles dans l'Europe des bibliothèques. On ne se situait plus en effet dans la perspective d'un échange de bibliothèque à bibliothèque, mais plutôt dans celle de l'élaboration de stratégies pour les bibliothèques au niveau européen. Des associations comme l'Ifla, mais aussi le CENL, le European Bureau of Library, Information and Documentation Associations (Eblida), ou Naple, qui regroupent des professionnels de plusieurs pays, peuvent être un instrument important dans la reconnaissance du rôle des échanges entre bibliothèques de plusieurs pays.

Enfin, la suite logique de ce mémoire pourrait être une étude comparative entre plusieurs systèmes de bibliothèques. Le sujet, seulement esquissé ici, des apports mutuels des bibliothèques françaises et des bibliothèques d'un autre pays européen, est porteur de véritables réflexions sur le métier de bibliothécaire. Il peut permettre de décroisonner des visions du métier parfois centrées sur elles-mêmes et de dégager de nouvelles perspectives. Écoutons pour conclure l'appel enthousiaste de Marian Koren :

Nous avons besoin d'une nouvelle génération de professionnels des bibliothèques, capables de communiquer à travers l'Europe et reconnaître la valeur d'un savoir bibliothéconomique approfondi et international.¹⁹⁷

¹⁹⁷ KOREN, « A la recherche d'un programme pour les bibliothèques européennes », p.30

Bibliographie

Ouvrages consultés

Sur les bibliothèques publiques françaises

BERTRAND, Anne-Marie, *Les bibliothèques municipales : enjeux culturels, sociaux, politiques*, Paris, Editions du Cercle de la Librairie, 2002.

BORCHARDT, Peter, « Les bibliothèques de lecture publique en France vues d’Outre-Rhin », *BBF*, 2002, n°5, pp. 36-39.

CALENGE, Bertrand, dir., *Bibliothécaire, quel métier ?*, Paris, Editions du Cercle de la Librairie, 2004.

CONSEIL SUPERIEUR DES BIBLIOTHEQUES, « Charte des bibliothèques » 1991, [en ligne] <enssibal.enssib.fr/autres-sites/csb/csb-char.html>, consulté le 22 juillet 2009.

DESCHAMPS, Christine, « Coups d’œil étrangers sur les bibliothécaires français », *BBF*, 2002 n°5, pp. 44-45.

MOUREN, Raphaële et Dominique PEIGNET, dir., Association des bibliothécaires de France, *Le Métier de Bibliothécaire*, Paris, Electre-Editions du Cercle de la Librairie, 2007.

STENBERG, Catharina, « Quelques perspectives françaises en matière de bibliothèques : une vision suédoise », *BBF*, 2002, n°5, pp. 40-43.

UNESCO, « Manifeste de l’UNESCO sur la bibliothèque publique », 1994, [en ligne] <www.unesco.org/webworld/libraries/manifestos/libraman_fr.html#2>, consulté le 22 juillet 2009.

Sur les partenariats des bibliothèques

Actes du colloque *La coopération internationale dans le domaine des bibliothèques*, Bordeaux, CB-FFCB, 1996.

AROT, Dominique, *Les partenariats des bibliothèques*, Villeurbanne, Presses de l'ENSSIB, 2002

DINCLAUX, Marie et Jean-Pierre Vosgin, dir., *Partenariats et bibliothèques : Domaines culturel et international*, Bordeaux, Presses Universitaires de Bordeaux, 1998.

LAHARY, Dominique, « Esquisse d'une théorie du partenariat pour servir dans la pratique », in *La bibliothèque partenaire*, actes des journées d'étude de l'ADBDP, Amiens, 7-9 novembre 2005, [en ligne] <<http://www.adbdp.asso.fr/Esquisse-d-une-theorie-du>>, consulté le 11 juillet 2009.

MELOT, Michel, « La coopération des bibliothèques françaises » in *Rapport annuel du Conseil supérieur des bibliothèques*, 1991, [en ligne] < enssibal.enssib.fr/autres-sites/csb/rapport91/csb-rapport91-accueil.html>, consulté le 11 juillet 2009.

PONCE, Florence, « Échanges et transferts », *BBF*, 2002, n° 5, p. 62-65 [en ligne] <<http://bbf.enssib.fr/>> Consulté le 19 août 2009

Répertoire de la coopération internationale à l'usage des bibliothèques, Paris, FFCB, 1995.

SANZ, Pascal, dir. *Guide de la coopération entre bibliothèques*, Paris, Editions du Cercle de la Librairie, 2008.

Sur l'Europe et la culture

Actes des rencontres du 24 et 25 mars 1995, *Culture, collectivités territoriales et construction européenne*, Paris, Département des affaires internationales du ministère de la Culture et Espace Information Culture, 1995.

Actes du colloque de Sarlat 10 et 21 octobre 1994, *Europe et culture : un enjeu pour le développement local*, Rennes, Editions Apogée, 1995.

ALLIES, Paul, Emmanuel Négrier et François Roche, *Pratiques des échanges culturels internationaux : les collectivités territoriales, Bilans recherches perspectives*, Paris, Association Française d'Action Artistique, 1994.

ASSOCIATION FRANÇAISE DU CONSEIL DES COMMUNES ET REGIONS D'EUROPE, *La coopération franco-allemande des collectivités locales*, [en ligne] <<http://www.afcre.org/fr/article.asp?id=109>>, consulté le 19 août 2009.

BROSSAT, Caroline, *La culture européenne : définitions et enjeux*, Bruxelles, Bruylant, 1999.

FLAMAND-LEVY, Bénédicte, *Les compétences culturelles de la communauté européenne*, Aix-en-Provence, Presses Universitaires d'Aix-Marseille, 2004.

GUILOINEAU, Jean, « L'Europe et la diversité culturelle », in *Bibliothèque(s)*, n°22, octobre 2005, pp.48-50

MARANI, Diego, « La politique pour le multilinguisme de la Commission », in *Lectures 156*, p.46.

POIDEVIN, Anne et Philippe MIGNARD, « Des animaux qui parlent d'or : Le projet Animaliter à Strasbourg », in *Bibliothèque(s)* n°40 – octobre 2008, pp.45-47.

QUINTIN, Odile, « La construction européenne : un projet éminemment culturel », in *Lectures*, n°156, mai-juin 2008, pp.40-43.

Rapport d'information du Sénat sur « L'Europe et la culture » n°213, 2001, [en ligne] <<http://extranet.senat.fr/rap/r00-213/r00-2130.html>>, consulté le 18 juillet 2009.

RELAIS CULTURE EUROPE, *Les financements culturels européens*, Paris, La documentation française, 2001.

SCHUMAN, Robert, *Pour l'Europe*, Paris, Nagel, 1963.

STICHT, Pamela, *Culture européenne ou Europe des cultures ? Les enjeux actuels de la politique culturelle en Europe*, Paris, L'Harmattan, 2000.

« Traité sur l'Union européenne », in *Journal Officiel* n° C 191 du 29 juillet 1992, [en ligne], <<http://eur-lex.europa.eu/fr/treaties/dat/11992M/htm/11992M.html>>, consulté le 18 juillet 2009.

Sites internet :

Club de Strasbourg, <www.club-strasbourg.eu>, consulté le 18 juillet 2009.

Commission Européenne, [en ligne], <ec.europa.eu>, consulté le 18 juillet 2009.

Conseil de l'Europe, [en ligne], <www.coe.int>, consulté le 18 juillet 2009.

EU-read : Task Force for Reading and Reading Promotion, [en ligne], <www.euread.com>, consulté le 18 juillet 2009.

Europa, le portail de l'Union Européenne, [en ligne], <europa.eu>, consulté le 18 juillet 2009.

Relais Culture Europe, <<http://www.relais-culture-europe.org/culture.259.0.html>>, consulté le 18 juillet 2009.

Sur les centres culturels étrangers

AGUSTI, Lluís, « Les réseaux des bibliothèques à l'étranger », *BBF*, 2002, n° 5, p. 55-61 [en ligne] <<http://bbf.enssib.fr/>> Consulté le 14 août 2009

EME, Laurence, « Les médiathèques françaises dans l'Europe des 27 », *BBF*, 2008, n° 1, pp. 64-68 [en ligne] <<http://bbf.enssib.fr>> Consulté le 14 août 2009.

« Partenariat entre bibliothèques », *Goethe Institut Frankreich*, [en ligne], <www.goethe.de/INS/fr/lp/wis/bib/bps/frindex.htm>, consulté le 14 août 2009.

Sites internet :

1,2,3... cultures, [en ligne], <www.123cultures.com>, consulté le 14 août 2009.

Centre Culturel Irlandais, [en ligne], < www.centreculturelirlandais.com>, consulté le 14 août 2009.

Goethe Institut Frankreich, [en ligne], < <http://www.goethe.de/ins/fr/lp/frindex.htm>>, consulté le 14 août 2009.

Goethe Institut Lyon, [en ligne], < <http://www.goethe.de/ins/fr/lyo/frindex.htm>>, consulté le 14 août 2009.

Goethe Institut Paris, [en ligne], < <http://www.goethe.de/ins/fr/par/frindex.htm>>, consulté le 14 août 2009.

Institut Cervantès de Paris, [en ligne], < <http://paris.cervantes.es/fr/default.shtm>>, consulté le 14 août 2009.

Institut néerlandais, [en ligne], < <http://www.institutneerlandais.com/fr.phtml>>, consulté le 14 août 2009.

Istituto Italiano di Cultura de Paris, [en ligne], < http://www.iicparigi.esteri.it/IIC_Parigi>, consulté le 14 août 2009.

Sur les bibliothèques et l'Union européenne

BUSSMANN, Ingrid et Birgit MUNDLECHNER, « CHILIAS – The European virtual children's library on the internet – a new service to foster children's computer literacy », *6th IFLA General Conference*, 16-21 août 1998, [en ligne], <www.ifla.org/IV/ifla64/043-113c.htm>, consulté le 22 juillet 2009.

Commission européenne, « i2010 : Bibliothèques numériques », le 30 septembre 2005, consultable en ligne, <http://eullex.europa.eu/smartapi/cgi/sga_doc?smartapi!celexplus!prod!DocNumber&lg=fr&type_doc=COMfinal&an_doc=2005&nu_doc=465>, consulté le 22 juillet 2009.

DANSET, Françoise, « Eblida : La voix des bibliothèques européennes », *BBF*, 2003, n° 2, pp. 14-16 [en ligne] <<http://bbf.enssib.fr>> Consulté le 22 juillet 2009.

DAVIES, Rob, « CALIMERA: "mobilising local cultural institutions" for citizens », *New Library World*, 2006, Vol. 107 Issue 1/2, pp. 57-72.

DESJARDINS, Jérémie, « Vers la construction d'une Europe du livre », in *Bibliothèque(s)* n°22, p.10-16.

ILJON, Ariane, « Pour une communauté des bibliothèques européennes », *BBF*, 1988, n° 1-2, p. 32-43, [en ligne] <<http://bbf.enssib.fr/>> Consulté le 14 août 2009.

MELOT, Michel, « Les travaux de la commission 'Europe' du Conseil supérieur des bibliothèques », in *Journées d'études sur les projets européens*, Strasbourg, 19-20 juin 1990, *Interactif*, numéro hors série, novembre 1990.

MUNAIN, Corinne de, « Union européenne et bibliothèques : Quelles opportunités pour les prochaines années ? », *BBF*, 2008, n° 1, pp. 6-10 [en ligne] <<http://bbf.enssib.fr>> Consulté le 11 juillet 2009.

NATIONAL AUTHORITIES ON PUBLIC LIBRARIES IN EUROPE, Appeal to the European commission, « The Role of Public Libraries in the European Knowledge Society », 3rd Naples Conference in Helsinki 19.-20 octobre 2006, [en ligne], <www.naple.info/helsinki/librauthor.pdf>, consulté le 11 juillet 2009.

RYYNANEN, Mirja, *Rapport sur le rôle des bibliothèques dans la société moderne*, A4-0248/98, 25 juin 1998, p.6, [en ligne], < <http://www.europarl.europa.eu/sides/getDoc.do?pubRef=-//EP//NONSGML+REPORT+A4-1998-0248+0+DOC+PDF+V0//FR>>, consulté le 22 juillet 2009.

SCHMIDT, Anne-Marie, « Open Learning Centres in Public Libraries. Experiences from the PuLLS project », *Bibliothek Forschung und Praxis*, 2007, Vol. 31 Issue 3, pp. 299-307

Sites internet :

Biblio.for.mEDA project, <www.lboro.ac.uk/departments/lis/disresearch/biblio_web/TheProject.htm>, consulté le 22 juillet 2009.

BOBCATSSS symposium 2009, [en ligne], <www.bobcatsss2009.org>, consulté le 22 juillet 2009.

Calimera : Cultural Applications: Local Institutions Mediating Electronic Resource Access, [en ligne] <www.calimera.org>, consulté le 22 juillet 2009.

EBLIDA : European Bureau of Library, Information and Documentation Associations [en ligne], <www.eblida.org>, consulté le 22 juillet 2009.

EUCLID : European & international information, research & consultancy services, [en ligne], <www.euclid.info>, consulté le 22 juillet 2009.

Europeana, [en ligne], <www.europeana.eu>, consulté le 22 juillet 2009

NAPLE Forum : National Authorities on Public Libraries in Europe, [en ligne], <www.naple.info>, consulté le 11 juillet 2009.

Pulman : Public Libraries Mobilising Advanced Networks, [en ligne], <www.pulmanweb.org> consulté le 22 juillet 2009.

PuLLs : Public Libraries in the Learning Society, [en ligne], <www.pulls.dk>, consulté le 22 juillet 2009.

Télématique pour les bibliothèques, [en ligne] <<http://cordis.europa.eu/libraries/en/intro.html>>, consulté le 22 juillet 2009.

The European Library, [en ligne], <www.theeuropeanlibrary.org>, consulté le 22 juillet 2009.

TUNE, [en ligne] <www.tune.eu.com>, consulté le 22 juillet 2009.

Sur les bibliothèques en Europe

Actes du colloque de Colmar 12, 13, 14 novembre 1996, *Lectures publiques dans l'espace rural européen*, Bourg-en-Bresse, Association des Directeurs de Bibliothèques Départementales de Prêt, 1997.

Actes du colloque organisé par la BPI le British Council et le Goethe Institut, au British Council à Paris, les 5 et 6 novembre 1998, *Regards croisés et perspectives : Bibliothèques publiques en Europe*, Paris, BPI en Actes, 2000.

ALIX, Yves, « L'Europe des bibliothèques », *BBF*, 2008, n° 1, p. 1 [en ligne] <<http://bbf.enssib.fr>> Consulté le 22 juillet 2009.

AROT, Dominique, « Buch und Bibliothek, septembre 2002-juillet-août 2003 », in *BBF*, 2004, n°1, p. 92-94 [en ligne] <<http://bbf.enssib.fr/>> Consulté le 19 août 2009.

_____, « Les bibliothèques européennes face aux évolutions politiques, sociales et techniques », in *Bibliothèques publiques pour une Europe nouvelle*, Külonszam, Könyvtari Figyeko, 1998, pp.41-44

CHEVILLOTTE, Sylvie, « Formations en sciences de l'information et des bibliothèques : La coopération européenne : auberge espagnole ou châteaux en Espagne ? », *BBF*, 2008, n° 1, pp. 34-37 [en ligne] <<http://bbf.enssib.fr>> Consulté le 22 juillet 2009.

DANSET, Françoise, « Service public des bibliothèques : paysage européen », *Bulletin d'information de l'ABF*, 2001, n° 192, pp. 21-52

HEIN, Morten, « Library Cooperation Based on Information Technology Networks: A Vision for a European Library Future », *IFLA Journal*, 1991, 17:1, p.39

KOREN, Marian, « A la recherche d'un programme pour les bibliothèques européennes », in *Bibliothèque(s)* n°22, octobre 2005, pp.25-30.

_____, « Associations professionnelles et coopération européenne », *BBF*, 2008, n° 1, pp. 25-33 [en ligne] <<http://bbf.enssib.fr>> Consulté le 22 juillet 2009

LEHMANN, Klaus-Dieter, « Quelles bibliothèques pour demain en Europe ? », in *Bibliothèques publiques pour une Europe nouvelle*, Külonszam, Könyvtari Figyeko, 1998, pp. 18-21

LIEBER, Claudine, « Le développement des bibliothèques publiques. Les stratégies nationales en Europe », in *BBF*, 2006, Vol. 51 Issue 5, pp. 98-100

MOORE, N., « Library and information education in Britain: the scope and European cooperation », *Libri: International Journal of Libraries & Information Services*; Jun 1990, Vol. 40 Issue 2, pp. 153-157

OORT, Bram B., Dr, « Library co-operation on a European scale », *ASLIB Proceedings*, Jan 1992, 44:1, p.47

POULAIN, Martine, dir., *Les Bibliothèques publiques en Europe*, Paris, Editions du Cercle de la Librairie, 1992.

RAULFF, Ulrich, « La bibliothèque sera toujours à reconquérir à partir d'Alexandrie », in *Bibliothèques publiques pour une Europe nouvelle*, Külonszam, Könyvtari Figyeko, 1998, pp. 52-53

« UNAL European Workshop on Library Cooperation », *IFLA Journal*, 18:3, 1992, p.294

Sur la méthodologie

BLANCHET, Alain et Anne GOTMAN, *L'enquête et ses méthodes : l'entretien*, 2^e édition refondue, Paris, Armand Colin, 2007.

FENNETEAU, Hervé, *Enquête : entretien et questionnaire*, Paris, Dunot, 2007.

BERTHIER, Nicole, *Les techniques d'enquête en sciences sociales : méthodes et exercices corrigés*, Paris, A. Colin, 2006.

Annexes

Table des annexes

Annexe I : Sigles utilisés	111
Annexe II : Guide d'entretien : centres culturels étrangers en France	112
Annexe III : Guide d'entretien : bibliothèques françaises.....	113
Annexe IV : Entretien avec le responsable de la bibliothèque de l'Institut néerlandais	114
Annexe V : Entretien avec le directeur Information et Bibliothèque au Goethe Institut Lyon.....	117
Annexe VI : Entretien avec la responsable de la médiathèque du Centre Culturel Irlandais	121
Annexe VII : Entretien avec le directeur Information et Bibliothèque du Goethe Institut Paris	128
Annexe VIII : Entretien avec le responsable de la bibliothèque de l'Istituto Italiano di Cultura à Paris	132
Annexe IX : Entretien avec la responsable de la bibliothèque de l'Istituto Cervantès à Paris	135
Annexe X : Entretien avec la directrice de la Bibliothèque Municipale Internationale de Grenoble	139
Annexe XI : Entretien avec la directrice-adjointe de la médiathèque de Melun	146
Annexe XII : Entretien avec un bibliothécaire du service des Relations internationales de la Bibliothèque publique d'information.....	154
Annexe XIII : Entretien avec deux chefs de projet, Service des Relations internationales de la Ville de Grenoble.....	159

Annexe I

Sigles utilisés

ABF	Association des Bibliothécaires Français
ADBDP	Association des Directeurs de Bibliothèques Départementales de Prêt
BHVP	Bibliothèque Historique de la Ville de Paris
BMI	Bibliothèque Municipale Internationale
BnF	Bibliothèque nationale de France
BNuE	Bibliothèque Numérique Européenne
BNUS	Bibliothèque Nationale et Universitaire de Strasbourg
Bpi	Bibliothèque publique d'information
CENL	Conference of European National Libraries
DG	Direction Générale
DLL	Direction du Livre et de la Lecture
Eblida	European Bureau of Library, Information and Documentation Associations
Ifla	International Federation of Library Associations and Institutions
INHA	Institut National d'Histoire de l'Art
NAPLE	National Authorities on Public Library in Europe
PEB	Prêt Entre Bibliothèques
SUDOC	Système Universitaire de Documentation
TIC	Technologies de l'Information et de la Communication
UE	Union européenne
ZLB	Zentral- und Landesbibliothek Berlin

Annexe II

Guide d'entretien : centres culturels étrangers en France

Questions d'ordre général

1. Quelle est votre fonction au sein de cet établissement ?
2. Quelle formation avez-vous ?
3. Depuis combien de temps travaillez-vous dans cette bibliothèque ?
4. Où avez-vous travaillé auparavant ?

L'établissement

5. Quel est le rôle du centre / institut culturel... ?
6. Et quel est le rôle de sa bibliothèque ?
7. Comment vous situez-vous par rapport aux bibliothèques françaises ? Et par rapport aux bibliothèques du pays que vous représentez ?
8. Qui sont les partenaires de cette bibliothèque ?

Les partenariats

9. Comment définiriez-vous la notion de partenariat ? Qu'est-ce qu'un partenariat pour vous ?
10. Quel est l'intérêt d'avoir des partenariats pour une bibliothèque ?
11. Selon vous, quel est l'intérêt de développer des partenariats au niveau européen ?
12. Quel est le rôle d'une Europe des bibliothèques ?
13. Le centre culturel s'implique-t-il dans des projets de partenariats avec des bibliothèques et pourquoi ?
14. Avez-vous des sollicitations de bibliothèques françaises, et de quelle nature ?
15. Pouvez-vous m'en parler un peu plus ?
16. Qui est à l'initiative de ces projets ? (centre culturel, France ou pays d'origine)
17. Quel est le rôle du centre culturel dans ces projets ?
18. Y a-t-il des projets en cours d'élaboration ? Si oui, quels sont-ils ? Si non, pourquoi ?
19. Quelles sont les motivations des bibliothèques qui établissent des partenariats ?
20. Pourquoi choisissent-elles une ville en [pays d'origine du centre culturel] plutôt que dans un autre pays ?

Apports et difficultés

21. Quels sont ou ont été les obstacles à la concrétisation de ces partenariats et les difficultés rencontrées ?
22. Est-ce que la différence linguistique est un problème ? A-t-il pu être résolu et comment ?
23. Quels sont, selon vous les atouts des bibliothèques ... ? Les points faibles ?
24. Même question pour les bibliothèques françaises : atouts, points faibles ?
25. Qu'est-ce que votre bibliothèque peut apporter à une bibliothèque française ?
26. Qu'est-ce qu'une bibliothèque française peut apporter à une bibliothèque [pays d'origine] et inversement ? Professionnellement et pour le public.
27. Selon vous, qu'est-ce qui pourrait faciliter la concrétisation de partenariats européens entre bibliothèques ?
28. Souhaitez-vous me dire autre chose ?

Annexe III

Guide d'entretien : bibliothèques françaises

Question d'ordre général

1. Quelle est votre fonction au sein la bibliothèque ?
2. Quelle formation avez-vous ?
3. Depuis combien de temps travaillez-vous dans cette bibliothèque ?
4. Où avez-vous travaillé auparavant ?

Les partenariats

5. Comment définiriez-vous la notion de partenariat ? Qu'est-ce qu'un partenariat pour vous ?
6. Quel est l'intérêt de partenariats pour une bibliothèque ?
7. Quels sont les différents partenaires de votre bibliothèque ?
8. Selon vous, quel est l'intérêt de développer des partenariats au niveau européen ?
9. Quel est le rôle d'une Europe des bibliothèques ?
10. Pensez-vous développer d'autres partenariats européens ou internationaux, et pourquoi ?

Le partenariat franco-allemand

La genèse du projet

11. Pouvez-vous me décrire la genèse du projet ? (qui a eu l'idée de ce partenariat, pourquoi un partenariat franco-allemand, quand a-t-il été mis en place, quel a été le rôle du Goethe Institut)
12. Comment a été fait le choix de la ville partenaire ?
13. Pourquoi avoir choisi une ville en Allemagne plutôt que dans un autre pays ?

La concrétisation du projet

14. Quelles ont été, dans le passé, les réalisations concrètes découlant de ce partenariat ? Pour votre bibliothèque et pour la bibliothèque allemande. (Description précise des actions)
15. Qui est à l'initiative des actions menées (plutôt France ou Allemagne) ?
16. Y a-t-il des projets en cours d'élaboration ? Si oui, quels sont-ils ? Si non, pourquoi ?

Apports et difficultés

17. Quels sont ou ont été les obstacles à la concrétisation de ce partenariat et les difficultés rencontrées ?
18. Est-ce que la différence linguistique a été un problème ? A-t-il pu être résolu et comment ?
19. Qui sont vos partenaires dans ce projet et qu'apportent-ils ?
20. Quel est l'intérêt d'un tel partenariat ? Qu'est-ce qu'il apporte à votre bibliothèque, qu'est-ce que vous apportez à la bibliothèque allemande ? Professionnellement et pour le public.
21. Selon vous, qu'est-ce qui pourrait faciliter la concrétisation de partenariats européens entre bibliothèques ?
22. Souhaitez-vous me dire autre chose ?

Annexe IV

Entretien avec le responsable de la bibliothèque de l'Institut néerlandais à Paris, le 1er juillet 2009.

Quelle est votre fonction au sein de l'établissement ?

Moi je suis conservateur de la bibliothèque de l'Institut néerlandais et de la fondation Custodia. Donc l'Institut néerlandais est un centre culturel qui essaie de promouvoir l'art néerlandais, contemporain surtout mais aussi ancien. La Fondation Custodia est une fondation qui a pour vocation de gérer une grande collection d'art. Pas que hollandais. On a beaucoup de dessins hollandais, mais aussi français, danois, des miniatures mongoles, et la plus grande collection au monde de lettres autographes d'artistes. Ce sont ces deux mondes-là qui se retrouvent à la bibliothèque : une bibliothèque scientifique dans le domaine de l'histoire de l'art occidental, 1400-1900, et une bibliothèque de la culture néerlandaise, ou néerlandophone, puisque nos frères et sœurs flamands parlent la même langue. Donc voilà, nous on ne distingue pas entre des œuvres littéraires écrites par un Flamand ou un Néerlandais, puisqu'il s'agit d'une œuvre littéraire écrite dans notre langue, le néerlandais. Donc je suis responsable de cette bibliothèque.

Quelle formation avez-vous ?

Je suis historien d'art.

Depuis combien de temps travaillez-vous ici et qu'avez-vous fait avant ?

Je suis arrivé en août 2003, donc ça fait presque six ans, avant j'étais bibliothécaire de mon prof, à l'université, mon prof d'histoire de l'architecture, et après j'ai travaillé dans la lutte contre le cancer. Aux Pays-Bas on est beaucoup plus libre de changer de voie qu'ici en France.

Quel est le rôle de l'Institut culturel néerlandais ?

Je pense comme tous les centres culturels étrangers à Paris. Pourquoi on est à Paris ? Parce que Paris pendant longtemps était considérée, est toujours considérée comme le carrefour essentiel quand on parle du monde culturel mondial, international, planétaire. Donc beaucoup de gouvernements ont trouvé très important d'avoir des maisons, des podiums, des scènes, où leurs artistes, leurs formes d'art, pouvaient trouver une maison pour se présenter, pour créer des liens aussi. Donc ce n'est pas qu'une vitrine, c'est aussi créer des interactions. C'est valable pour tous les instituts. Il faut dire que les Pays-Bas, comme Etat, n'ont jamais eu la vocation de créer un réseau de centres culturels dans le monde comme les Français l'ont fait avec l'Alliance française, les Allemands avec les Instituts Goethe, etc. Mais ici on a un institut grâce à la volonté, l'énergie et l'argent de Monsieur Frits Lugt, ce particulier, grand collectionneur. Donc cet institut a été fondé en 1957 pour faire tout ça, à l'initiative de Monsieur Lugt. Le gouvernement hollandais disait : ça coûte trop cher, ça ne rapporte rien, ça sert à quoi. Donc la vocation c'est d'être podium, mais aussi d'être médiateur entre le monde de l'art, le monde culturel hollandais et français. Et en même temps, pas que vis-à-vis des Français, parce qu'il y a aussi la scène culturelle du monde international qui débarque là pour des raisons différentes. Et nous à l'Institut, on a quatre domaines dans lesquels on excelle : les expositions d'art contemporain, moderne et ancien ; la musique, enfin des concerts ; il y a des films, et il y a des débats littéraires. Est-ce que j'oublie quelque chose là... ? Je pense que c'est presque toutes les formes d'art, sauf les arts de la scène. Ca c'est un peu embryonnaire encore.

Quel est le rôle de la bibliothèque ?

La bibliothèque est là pour deux raisons. D'abord pour offrir au public français la littérature néerlandaise, en néerlandais, et en traduction française. Etre un centre de recherche, de référence, au sujet culturel des Pays-Bas, la culture dans sa définition restreinte, pas dans la culture 'chaque fait que l'homme fait', non, dans la culture avec un grand C. Première vocation. Deuxième vocation : être bibliothèque de recherche d'abord pour les conservateurs de la collection Frits Lugt, et pour les gens qui travaillent ici, c'est-à-dire qui viennent consulter notre collection, et qui font des thèses, des études, qui préparent des expositions, des marchands d'arts, ou d'autres personnes. Donc les publics français sont plutôt des amateurs, ou des étudiants de la langue néerlandaise, pour des raisons diverses, ou ici, à l'Institut, au département de langues, ou dans diverses universités à Paris. Et l'autre public sont des historiens d'art, ou des étudiants, à l'Ecole du Louvre ou dans les facultés, etc.

Comment est-ce que vous vous situez par rapport aux bibliothèques françaises et par rapport aux bibliothèques néerlandaises ?

On est une bibliothèque qui travaille de manière assez indépendante. On a des liens. Aux Pays-Bas on a des liens avec d'autres bibliothèques au niveau des collections des grands musées. Comme nous on produit des catalogues d'expositions, on est dans un réseau international d'échange. C'est pour ça qu'on travaille ensemble. Deuxièmement on travaille en France un petit peu avec les bibliothèques spécialisées dans l'art : la bibliothèque de l'Institut National de l'Histoire de l'Art, la bibliothèque de la Réunion des Musées Nationaux au Louvre. Et quelques contacts plus informels aussi, par exemple avec la bibliothèque allemande, mais du Deutsches Forum, la bibliothèque de l'Institut de l'histoire de l'art allemand, qui est autre chose que le Goethe Institut. Ca c'est donc lié à l'histoire de l'art. Pour le secteur lecture publique, on n'a presque pas de liens. Parfois on a des appels de bibliothèques néerlandaises qui ont envie de venir en France et qui nous demandent des connaissances. Donc on veut bien aider mais ce n'est pas notre spécialisation. L'inverse n'arrive presque jamais. Ca pourrait être une idée, parce qu'on a aussi comme objectif de promouvoir la littérature néerlandaise, on pourrait penser à faire l'effort que des auteurs néerlandophones, traduits bien sûr, se retrouvent en bibliothèque française de lecture publique. Mais voilà, on est une grande bibliothèque avec une petite équipe. Et ça n'est pas une de mes priorités.

Qu'est-ce que c'est pour vous qu'un partenariat ?

Ah, c'est une question philosophique ça, n'est-ce pas ? Un partenariat c'est une coopération structurée qui sert des intérêts communs des différents partenaires. Dans le monde des bibliothèques, au niveau de la conservation, au niveau informatique, on peut apprendre l'un de l'autre. Comment vous faites, comment vous attaquez tel problème. Ca d'accord. Deuxièmement, dans la gestion des collections. Par exemple pour les historiens d'art, un sujet très important est celui des cotes catalogue de vente, ou quand c'est de la vente aux enchères, catalogue produit. Ca, depuis, si je ne me trompe pas, le 17^{ème} siècle déjà. Ce sont des catalogues d'une énorme importance pour les recherches scientifiques. Mais on collectionne toujours tous ces catalogues. Et donc on peut se dire, s'il y a plusieurs bibliothèques dans la même ville, à quoi ça sert qu'on garde tous les catalogues de Sotheby's et Christie's, toutes les grandes maisons de vente, ou si on fait un choix. Donc à ce niveau-là on peut regarder s'il y a une coopération dans la gestion. Et bien sûr, je pense qu'on peut aussi travailler au niveau de la formation des personnels, et ... [Réflexion] oui, bien sûr, j'oubliais le plus important. On est en train de développer là un vrai partenariat avec des bibliothèques partout en Europe. C'est déjà un réseau formel qui s'appelle Art Libraries Net, et donc là, on travaille ensemble pour présenter nos collections dans un

catalogue commun en ligne. Voilà, là, on peut vraiment travailler de manière excellente. J'ai oublié un grand partenariat qu'on a avec la bibliothèque du Centre national de recherche en histoire de l'art aux Pays-Bas, qui a été fondé aussi par le même Monsieur Lugt, et avec eux on travaille sur pas mal de sujets. Je ne rentre pas dans les détails. C'est parce que c'est une bibliothèque de recherche très importante.

Par exemple avec la bibliothèque de l'INHA, quels genres de liens avez-vous ?

D'abord, on a l'honneur d'être représentés au Comité scientifique de la bibliothèque, donc sur les développements de collections. Au concret, on est encore en train de chercher. Il faut dire qu'on est des institutions très différentes. L'INHA est le résultat d'une grande concertation ministérielle : des grandes bibliothèques comme la BnF, les bibliothèques universitaires. Nous sommes une bibliothèque dont la qualité et la densité des collections peut se mesurer avec une bibliothèque comme celle de l'INHA, mais on est tout à fait autre, on est géré de manière différente, ce n'est pas toujours facile.

Quelles sont les difficultés que vous rencontrez lors de collaborations avec des bibliothèques ?

J'ai peu d'expérience dans le domaine, donc j'ai du mal à répondre à cette question. *[Réflexion]* D'abord, je pense, pour tout bibliothécaire, peut-être que je me trompe, le travail des bibliothécaires au quotidien est un travail intensif, quand on parle de temps, qui ne s'arrête jamais, et qui est d'abord de prendre soin de ses collections de livres. Les acheter, les coter, les placer, les ranger, et l'administration qui va avec les périodiques, etc. Et je pense que beaucoup d'entre nous sont, je ne vais pas dire débordés, mais très occupés en tout cas avec tout ça, et investir dans des partenariats ça coûte beaucoup de temps, il faut quitter sa bibliothèque. Je pense que le bibliothécaire est une espèce sédentaire, il reste avec ses livres. Et donc peut-être là, ça n'est déjà pas évident. Voilà.

Quel est ou quel pourrait être le rôle d'une Europe des bibliothèques ?

Ouh là. Bien sûr la première chose qui me vient à l'esprit c'est les grandes bibliothèques comme Gallica, c'est : l'avenir du livre, est-ce que c'est la numérisation, ça se dit comme ça en français ? Et donc comment on offre les livres, les textes, comment on les rend accessibles sous la forme de numérisations, etc. en ligne. Comment on fait ça : on ne fait pas tous notre travail dans notre petit coin, on le fait ensemble, pour trouver les meilleures solutions, pour dépenser moins d'argent et d'énergie, etc. C'est ça qui me vient tout de suite à l'esprit.

Qu'est-ce que vous pouvez apporter à une bibliothèque française et qu'est-ce qu'une bibliothèque française peut vous apporter ?

Dans les deux domaines, parce que vous entendez bien que moi je parle plus d'histoire de l'art que de littérature, parce que c'est aussi ma formation... *[Réflexion]* Je ne sais pas très bien quoi répondre à ça.

Est-ce que vous avez des projets en cours ?

Oui, notre catalogue va bientôt être en ligne et on est en train d'essayer de l'intégrer avec d'autres bibliothèques d'art, dans l' Art Libraries Network, qui est un peu à l'exemple d'Irus, qui est un système comprenant toutes les bibliothèques d'histoire de l'art en Italie. Donc ça c'est vraiment un projet très important. Et on aimerait bien aussi rejoindre à un certain moment les grands réseaux français, mais pas tout seul, de préférence avec les Allemands, encore une fois. Ce sont vraiment des grands projets. Et c'est surtout au niveau informatique.

Annexe V

Entretien avec le directeur Information et Bibliothèque, au Goethe Institut Lyon, le 17 juin 2009.

Quel est votre rôle au sein du Goethe Institut Lyon ?

Mon poste s'appelle Directeur Information et Bibliothèque : donc la bibliothèque, c'est ce lieu, et Information, ça veut dire qu'on fait plus qu'une bibliothèque concrète, sur place, parce qu'on a aussi de l'information sur internet, et on organise des projets avec d'autres bibliothèques, etc.

Quelle formation avez-vous ?

J'ai fait des études de bibliothécaire à Stuttgart.

Depuis combien de temps travaillez-vous ici ?

Ici au Goethe Institut depuis six ans, et j'ai la fonction de Directeur depuis un an et demi.

Qu'est-ce que vous faisiez avant ?

J'étais le second bibliothécaire ici. Et puis depuis quatre ou cinq ans je fais aussi le site web, pas simplement pour Lyon, mais aussi pour Bordeaux et Toulouse, ce qui est assez pratique pour nos produits sur le web, parce qu'on a les normes techniques et du point de vue du contenu. Les deux ensemble à la bibliothèque c'est pratique.

Avant d'être au Goethe Institut, où avez-vous travaillé ?

En Allemagne dans des bibliothèques, librairies, maisons d'édition. Il y a beaucoup de contrats CDD, donc j'ai beaucoup changé. Ça m'a donné des expériences différentes.

Quel est le rôle du Goethe Institut ?

On promeut la culture et la langue allemandes dans le monde, on essaie de travailler en partenariat avec les autres pays, on essaie de donner des informations sur l'Allemagne contemporaine pour donner une image complète : donc, la littérature, les arts, le théâtre, le cinéma, la langue bien sûr, histoire, géographie, politique, tout ce qui peut concerner l'Allemagne, pour donner une image la plus complète possible.

Quel est le rôle de la bibliothèque du Goethe Institut ?

C'est surtout ça que je voulais dire. Donc donner des informations sur l'Allemagne, et bien sûr aussi être en contact avec des bibliothèques dans les pays où on se trouve, donc pour nous c'est le sud-est de la France : Rhône-Alpes, mais aussi PACA. On voit si on peut organiser des projets ensemble, ou donner des médias, aider dans la recherche d'information.

Qui sont les partenaires de cette bibliothèque ?

Ce sont des bibliothèques municipales et universitaires surtout. Evidemment on a le plus de contacts directs à Lyon. On a aussi un peu de contacts à Grenoble, Aix-en-Provence, de temps en temps à Marseille, etc. Plutôt des grosses bibliothèques, et sporadiquement, quand il y a un besoin, aussi des petites bibliothèques qui ont une demande précise.

Pour vous, qu'est-ce qu'un partenariat ?

Pour nous, spécifiquement, je dirais que c'est moins quelque chose qui est réglé par une convention, c'est plutôt un travail ensemble sur quelques projets, dans la continuité, dans le

sens qu'il y a vraiment des contacts avec les bibliothèques qui nous demandent de les aider dans la recherche d'informations, ou on leur donne régulièrement des médias, ou sinon on travaille sur quelques projets. C'est... comment dire, c'est dans la durée, mais ce n'est pas quelque chose de très fixe, très réglementé.

Quel est l'intérêt d'avoir des partenariats pour une bibliothèque ?

Je pense que comme nous on est un peu spécialistes pour l'Allemagne, s'ils organisent quelque chose, ou s'il y a un intérêt pour le pays on peut être un plus. On peut donner des informations, des idées d'actions culturelles, etc.

Quel est l'intérêt de développer des partenariats au niveau européen ?

Vous voulez dire entre bibliothèques de plusieurs pays, en transfrontalier ?

Oui.

Je pense que les uns peuvent apprendre des pratiques des autres. Moi-même j'ai constaté parfois, quand j'étais en vacances et qu'il y avait une bibliothèque dans la ville, j'y suis allé, et c'est toujours intéressant, on remarque plein de points en commun, quelques petits détails différents, ça peut donner des idées, effectivement.

Quel peut-être le rôle d'une Europe des bibliothèques ?

Je pense que tout le travail en réseau, ça peut être bien... comment dire, il y a plein plein de collections, de média partout, et plus on travaille en réseau, plus ils sont accessibles pour l'utilisateur qui ne veut pas forcément chercher à 100 000 endroits différents. Donc si c'est en réseau c'est plus pratique aussi pour l'utilisateur.

Quels sont les projets de partenariat entre bibliothèques dans lesquels s'implique le Goethe Institut de Lyon ?

En fait ce sont des choses assez différentes. Le concours de traduction je pense que vous en avez déjà parlé avec Madame Lhuillier, donc là quelque chose plutôt sur la littérature. Sinon, par exemple, en 2003, on avait organisé une exposition de livres sur le thème de la culture gastronomique. Parce qu'à l'Institut on avait un point fort cette année-là et on s'est rendu compte que ça pouvait intéresser d'autres bibliothèques, donc on l'a transformé en une exposition itinérante. Il y a par exemple plusieurs CDI de lycées hôteliers qui l'ont prise, des bibliothèques municipales lors des rencontres de jumelage, etc. Ça a été un petit succès, donc elle a fait une tournée à travers la France.

C'est vous qui aviez créé l'exposition ?

Tout à fait. Et après on l'a mise sur notre site, on avait fait une annonce sur biblio-fr, et il y a eu des réponses.

Il y a eu d'autres projets ?

Parfois on a organisé des voyages d'étude. Comme on est un peu spécialisés sur le thème du théâtre et de la danse, on avait créé des liens avec plusieurs centres de documentation comme le Centre National du Théâtre, le Centre Nationale de la Danse, plusieurs bibliothèques en France qui s'occupent de ces domaines, danse et théâtre. On a organisé deux voyages d'études en Allemagne pour voir les équivalents des bibliothèques, des archives, des musées, qui travaillent aussi sur ce thème, justement pour aider la création de réseaux.

Est-ce que vous êtes à l'origine des projets, ou s'agit-il de demandes de bibliothèques ?

Ca peut être l'un ou l'autre, donc si on reste un peu dans les voyages d'études il y avait aussi Mediat Rhône-Alpes qui voulait faire un voyage à Berlin avec des bibliothèques de toutes sortes. Et ils se sont dit que nous on pourrait les aider pour donner quelques informations. On avait... qu'est-ce qu'on avait fait... on avait créé un Powerpoint sur les bibliothèques les plus intéressantes à visiter, parce qu'il y avait des nouveaux bâtiments, des nouvelles créations de bibliothèques. On avait donné des informations sur comment se repérer à Berlin. On les avait invités pour que les futurs participants au voyage puissent nous poser des questions, donc on aidait là une initiative qui venait de Mediat. Ca peut vraiment être l'un ou l'autre.

Est-ce qu'il y a parfois des initiatives qui viennent d'Allemagne ?

Pas que je me souviens là... Mais ça pourrait arriver.

Est-ce qu'il y a d'autres projets en cours d'élaboration ?

Pour l'instant pas vraiment. Le concours de traduction c'est surtout l'année prochaine que ça se passera, et donc pour 2011 on n'a pas encore de projets.

Quel est votre rôle dans le projet du concours de traduction ?

La dame qui a écrit cette nouvelle, on va la faire venir. D'abord à Grenoble, pour rencontrer les élèves qui ont participé, et puis, juste récemment on a décidé aussi de la faire venir à Lyon. Comme elle écrit beaucoup pour la jeunesse on pourrait faire une rencontre avec quelques classes dans un collège ou lycée, ou même une école primaire, on ne sait pas encore. Donc on s'occupe du côté auteur.

Quels sont ou quels ont été les obstacles, les difficultés à la concrétisation de ces partenariats ?

Bien sûr ça peut arriver qu'on propose des choses qui n'ont pas d'intérêt, donc qu'il n'y ait pas de partenariat qui se crée. Mais en règle générale, pour les choses que nous avons proposées il y avait des retours, des feedbacks, donc je pense qu'en général ça a marché. Parfois il peut y avoir aussi des obstacles administratifs. Une fois, on avait l'idée de fournir quelques types de médias qui sont difficiles à se procurer pour une bibliothèque qui s'intéresse à un fonds en langue allemande, par exemple des livres audio. Le directeur de la bibliothèque municipale me disait que pour eux c'est quasiment impossible d'acheter des médias en dehors de la France, à cause des marchés publics. Mais les fournisseurs auxquels ils peuvent s'adresser ont du mal à trouver ces médias. Donc on s'était dit qu'on pourrait faire un don d'un fonds de base ou quelque chose comme ça, mais après il y a eu certains obstacles dans notre administration, éventuellement aussi dans les administrations municipales françaises. Peut-être qu'on trouvera un moyen dans le futur, je ne sais pas. Je crois qu'il faut aussi une volonté. On est souvent débordé par les affaires quotidiennes, et on ne pense peut-être pas trop aux projets internationaux.

Qu'est ce qu'une bibliothèque française peut apporter à une bibliothèque allemande et inversement ?

Bien sûr il faut dire que je n'ai jamais travaillé dans une bibliothèque française, et je n'ai pas non plus travaillé très longtemps dans les bibliothèques allemandes, donc c'est peut-être un peu difficile à dire, mais je pense que travailler en réseau peut être pratique pour les utilisateurs, par l'accès plus grand aux fonds déjà, et puis par l'échange sur les différentes approches professionnelles je pense. Ca peut donner des idées aux uns et aux autres. C'est aussi par exemple ce qu'on a constaté lors des voyages d'étude. Les participants relevaient

toujours quelques points d'intérêt qui leur donnaient de l'inspiration. Ou comme je disais par exemple les livres audio en Allemagne c'est assez développé, en France pas encore, ça peut peut-être faire découvrir des choses.

Quelles sont les motivations des bibliothèques qui cherchent à établir des projets avec vous ?

Souvent c'est lié à un événement, par exemple autour d'un jumelage ou... Oui par exemple à Grenoble c'est effectivement le jumelage avec Essen, aussi le fait que leur ville partenaire soit la capitale européenne de la culture. Quand on faisait cette exposition culinaire, ce sont souvent des villes qui l'ont prise parce qu'il y avait un événement autour de leur jumelage. Sinon lors des voyages d'étude des bibliothèques, c'était vraiment l'intérêt professionnel, parce que les bibliothèques travaillaient sur un domaine spécialisé, le théâtre et la danse, et c'étaient des intérêts communs qui les fédéraient.

Selon vous, qu'est-ce qui pourrait faciliter la concrétisation de partenariats entre bibliothèques françaises et allemandes ?

C'est sûr qu'il faut déjà avoir du temps pour ça, il faut pouvoir libérer suffisamment de temps. La connaissance de la langue de l'autre, c'est bien. Au moins peut-être de l'anglais pour pouvoir communiquer. Je ne sais pas sinon, une ouverture d'esprit, que les deux côtés veuillent apprendre quelque chose de l'autre. Et parfois c'est aussi l'administration qui doit être prête à sortir des chemins battus.

Quelle part de votre travail ces projets occupent-ils ?

Une petite partie mais qui est plutôt en train d'augmenter. Plusieurs instituts de culture européenne ont monté un projet qui s'appelle Eunic. L'idée c'est que les instituts de culture européenne travaillent ensemble pour être plus visibles et tout simplement pour promouvoir l'idée de l'Europe. Dans ce cadre nous avons récemment soutenu le projet d'une école de commerce qui voulait que ses étudiants organisent un projet culturel. Ils ont créé un prix littéraire européen, et les instituts de l'Eunic ont soutenu en proposant différents livres qui pourraient être intéressants pour les étudiants du comité de lecture et ont donné des financements.

Est-ce que vous souhaitez me dire autre chose ?

Si vous voulez je vais vous donner quelques comptes-rendus qui peuvent illustrer un peu ce dont on a parlé. Là c'est le Powerpoint qui explique l'histoire de la bibliothèque, qui parle aussi des différents projets qu'on a fait. Plusieurs expositions qu'on a organisées, on retrouve celle sur la culture culinaire qui était vraiment un projet avec des bibliothèques françaises... Ah ça c'était avant que je travaille ici. On avait organisé un quizz littéraire avec la bibliothèque municipale, la bibliothèque universitaire et Decitre... Les voyages d'études : en 2002 on était en Rhénanie : Cologne, Bonn, Düsseldorf. Il y avait un festival de théâtre, donc on a profité de ça. Et en 2004 on était à Berlin où il y a plusieurs universités et les centres littéraires qui étaient intéressants pour les participants. Sinon on fait aussi des petits travaux au quotidien. Par exemple à Lyon il y a le Guichet du Savoir, et s'il y a une question sur l'Allemagne et qu'ils ne trouvent pas la réponse, ils s'adressent évidemment à nous. Sinon à Bordeaux il y a quelque chose qui pourrait vous intéresser. Eux sont spécialisés dans la littérature contemporaine et ils ont mis en place des conseils pour des bibliothèques qui veulent constituer des fonds germanophones.

Annexe VI

Entretien avec la responsable de la médiathèque du Centre culturel Irlandais à Paris, le 30 juin 2009.

Quelle est votre fonction au sein du centre culturel irlandais ?

Alors le terme exact, que vous trouverez par exemple sur la description de l'équipe sur le site web c'est assistante des ressources documentaires, et je suis responsable de la partie médiathèque pour le département des ressources documentaires. Ça implique la gestion des collections, des acquisitions, l'accueil des publics, le public qui vient au quotidien mais aussi l'accueil des visites de groupe. Et ensuite aussi la gestion quotidienne de notre portail intranet, qui permet au public d'avoir des informations pratiques, les événements à venir à la médiathèque, la description des services disponibles, et l'accès à tous les documents audiovisuels de la collection : directement depuis les ordinateurs, chacun peut regarder un film. Donc ça aussi ça suppose d'approvisionner la base en fonction des acquisitions.

Quelle formation avez-vous ?

Pour le domaine des bibliothèques, j'ai suivi une licence professionnelle métiers du livre à l'IUT de Paris V. Et avant ça j'avais fait une maîtrise LLCE Anglais spécialisée en traduction littéraire.

Depuis combien de temps travaillez-vous ici ?

Ca va faire trois ans, depuis l'été 2006.

Où avez-vous travaillé avant ?

C'est mon deuxième poste. Mon premier poste était à l'Alliance française de Glasgow, pendant six mois, j'étais responsable de la médiathèque de l'Alliance française.

Quel est le rôle du Centre Culturel Irlandais ?

La mission principale du Centre Culturel Irlandais, c'est de représenter la culture contemporaine irlandaise, et les arts irlandais au sens large. De les faire connaître au public français. Ça passe par toute la programmation culturelle, qui est assez variée tout au long de l'année. Les programmes sont faits sur trois mois, avec une coupure pendant les mois d'été, et les événements proposés sont des expositions : quasiment en permanence on a une exposition d'un artiste contemporain irlandais, ou nord-irlandais, puisque quand je vais parler de la culture irlandaise, je parle à chaque fois de l'île d'Irlande, puisque dans le domaine culturel, la frontière culturelle n'a pas lieu d'être. Donc on a des expositions quasiment en permanence, des rencontres avec des écrivains ou des artistes, des pièces de théâtre, des concerts, notamment à la fête de la musique on a toujours un grand concert, et tout le monde peut aller et venir. Une programmation aussi de cinéma : tous les premiers mardis du mois il y a un petit cinéclub, événement gratuit comme beaucoup de nos événements, donc ça donne l'occasion de venir voir des films classiques ou plus récents, irlandais, qu'on ne peut pas toujours voir au cinéma en France. Voilà, c'est un peu la variété des événements proposés, il y a aussi de temps en temps des événements jeune public qui sont proposés. Ça se développe de plus en plus et ça a toujours du succès parce que les familles anglophones de Paris cherchent toujours des choses pour leurs enfants, pour les rattacher à la langue maternelle.

Quel est le rôle de la bibliothèque ?

La médiathèque ici c'est la partie contemporaine et accessible à tous aux heures d'ouverture. On peut venir faire des recherches sur place ou s'inscrire pour emprunter. C'est une collection moderne et multimédia, avec des CD, films et Cdroms. Ca c'est la partie libre et grand public, mais il y a aussi un fonds patrimonial, parce qu'autrefois ici c'était le séminaire catholique des Irlandais, donc la bibliothèque patrimoniale était leur bibliothèque d'études. La collection compte 8000 volumes du 15^e au 19^e siècle. C'est une collection ancienne qui a subi de gros travaux de restauration et de conservation depuis octobre 2006. Et par ailleurs on a le fonds des archives historiques : ce sont les archives du Collège, au temps du séminaire. Donc ce ne sont pas des archives administratives, mais plutôt culturelles. Ce sont des documents anciens qui datent du 15^e au début du 20^e siècle.

La médiathèque est un centre de ressources qui permet à chacun de venir se renseigner sur l'Irlande, pour rester très large, mais ça permet d'une part aux étudiants, du lycée aux études supérieures, de venir faire des recherches quand ils ont des recherches un peu spécialisées à faire, et c'est aussi une source de loisirs, puisque grâce au développement de la collection et au service de prêt n'importe qui peut par plaisir venir découvrir la culture irlandaise, la littérature, la musique... Donc c'est à la fois un pôle de ressources très important pour les étudiants en études irlandaises, mais il y a aussi une partie loisirs qui s'y rattache.

Comment vous situez-vous par rapport aux bibliothèques irlandaises et par rapport aux bibliothèques françaises ?

Le Centre Culturel Irlandais dépend de la Fondation irlandaise, qui est une fondation française. Donc sur le plan strictement administratif, c'est un établissement français, mais c'est certain qu'au milieu du réseau des bibliothèques parisiennes au sens large, c'est sûr que c'est une bibliothèque irlandaise de par sa thématique. La spécialisation du sujet fait qu'on est une bibliothèque irlandaise. Mais on a de plus en plus de liens, soit par partenariats ponctuels, ou plus prolongés, avec des bibliothèques françaises, et on s'insère aussi dans le réseau, entre guillemets, irlandais, puisqu'on participe à certains événements nationaux au niveau des bibliothèques irlandaises.

Qu'est-ce qu'un partenariat pour vous ?

Dans notre cas, on a différents degrés de partenariat, différent degrés d'implication. Vous parlez des partenariats avec des bibliothèques françaises. Par exemple il est arrivé qu'avec une bibliothèque de la ville de Paris, on aide vraiment à la mise en contact avec un écrivain irlandais que la bibliothécaire voulait inviter. En l'occurrence c'était pendant la saison européenne française, quand la France assurait la présidence de l'Union Européenne. Le réseau des bibliothèques de la ville de Paris a voulu organiser toute une série d'événements littéraires en invitant des écrivains de plusieurs pays d'Europe, et c'est la bibliothèque Drouot, dans le 9^e arrondissement, qui voulait inviter un écrivain irlandais. Donc on a vraiment joué le rôle d'intermédiaire pour contacter un auteur qui nous semblait pouvoir répondre aux attentes de ce que recherchait la bibliothécaire. On a aussi hébergé cet écrivain pendant qu'il était à Paris. C'est un soutien à la fois logistique, sur le plan très terre à terre, mais aussi une mise en relation pour faciliter la mise en place de l'événement. Un soutien financier aussi, par le fait qu'on a hébergé l'artiste, puisqu'on a aussi au centre une zone d'hébergement. On a une quarantaine de chambres : une partie pour des étudiants irlandais pendant l'année universitaire, mais aussi une partie réservée à l'accueil des intervenants qui viennent dans le cadre de la programmation culturelle. C'est dans ce cadre-là qu'on a pu héberger l'artiste invité.

Quels sont les partenaires de la médiathèque ?

Je suis partie sur les partenariats ponctuels : des bibliothèques qui se tournent vers nous lorsqu'elles veulent mettre en place des événements autour de l'Irlande. Ça arrive aussi que ces partenariats ponctuels soient plus... soient juste, enfin c'est pas juste, disons qu'on donne des pistes aux bibliothécaires en leur indiquant vers qui se tourner pour trouver des expositions sur l'Irlande qu'ils aimeraient pouvoir présenter à leur public, ou des choses comme ça. Ce n'est pas nécessairement le fait d'inviter un écrivain qui crée un partenariat, c'est ça que je voulais dire. Et pour ce qui est des partenariats à plus long terme, c'est en fait l'association « 1,2,3...cultures », qui réunit les bibliothèques des centres culturels européens de Paris. Là, on a des bibliothèques étrangères de Paris, mais dans cette association, on retrouve aussi la Bilipo, qui fait partie du réseau de la ville de Paris, c'est la bibliothèque de littérature policière. Donc dans ce cadre on a un échange des bibliothèques étrangères mais lié au réseau français. Donc on organise tous les ans un festival au mois de mai, pendant une semaine, avec une thématique qu'on choisit, et l'objectif de ce festival, c'est vraiment de créer une collaboration, un échange entre les différents centres participants. C'est par exemple de faire des événements communs entre plusieurs centres qui pourraient en fonction des thématiques avoir des éléments communs dans leurs cultures. Ou alors d'installer une exposition d'un artiste espagnol au Goethe Institut. Au lieu de garder chacun son propre artiste, de le faire voyager dans Paris. Ça permet aux publics de chaque centre de découvrir les autres cultures, et peut-être, sûrement, à terme, d'aller voir la programmation des autres centres. Donc c'est cette ouverture-là qui est recherchée. Cette année la thématique était l'humour, et donc vous verrez que tous les événements sont organisés en partenariat avec plusieurs centres. Nous on a un partenariat avec la Bilipo. Par exemple, on avait invité Colin Bateman, qui est un auteur de romans policiers. Il a fait une rencontre ici au Centre, et ensuite une rencontre à la Bilipo, où étaient invités deux autres écrivains, un écrivain français et un écrivain anglais, auteurs de romans policiers humoristiques. Ce sont vraiment des événements qui ont été mis sur pied en commun. La Bilipo participe parce que le projet de l'association avait vraiment retenu l'intérêt de la responsable de la bibliothèque, donc elle a voulu s'y joindre, et depuis toutes les années où ça existe, elle est toujours contente de prolonger le partenariat. Et du coup il y a aussi des contacts qui ont été établis avec Paris Bibliothèques, l'association qui gère l'événementiel dans les bibliothèques de la ville de Paris. Par le biais de la directrice de la Bilipo, le lien a pu se faire entre « 1,2,3...cultures » et Paris Bibliothèques. Un autre partenariat avec les bibliothèques françaises : c'est encore un projet, mais qui va être concrétisé en 2010. Pour le prochain Printemps des Poètes, le centre culturel et la bibliothèque historique de la ville de Paris vont être en partenariat, et à la bibliothèque de la ville de Paris va être organisée une soirée de lecture des poèmes de Yeats, grand poète irlandais. Des comédiens, ou des voix françaises vont lire les poèmes de Yeats et ce sera dans un auditorium de la BHVP, donc là c'est vraiment un gros événement, qui va être mis en place dans le cadre d'un événement français. Dans le réseau parisien, la BHVP est quand-même un établissement important, donc voilà, ça c'est un gros projet.

Quel va être votre rôle ?

Déjà, la proposition a été faite par le Centre culturel, c'est le Centre culturel qui a contacté la BHVP pour proposer ce partenariat. Le projet est en train d'être mis sur pied, mais c'est vraiment un événement couplé, qui sera visible à part entière dans le programme du Printemps des poètes. On participe par ailleurs de toute façon pratiquement tous les ans aux grands événements littéraires français : Printemps des poètes, Lire en fête... Et par ailleurs, on participe aux Journées du Patrimoine en proposant des visites de la bibliothèque patrimoniale. Donc ça concerne le service ressources documentaires.

Est-ce qu'il y a d'autres partenariats que ceux dont vous m'avez parlé ?

Pour la France, voilà, c'est un peu le type de partenariats qu'on peut avoir. Après il en a d'autres types côté Irlande. Comme je vous le disais, on participe à la semaine nationale des bibliothèques en Irlande, c'est la Library Ireland Week. C'est au mois de mars en général, et c'est une semaine consacrée aux bibliothèques. En Irlande ça se manifeste par différents événements : des rencontres littéraires, des ateliers pour les enfants, c'est vraiment très très varié, et nous on y participe tous les ans dans la mesure du possible en proposant là aussi des visites de la bibliothèque patrimoniale. Parce que la bibliothèque patrimoniale en fait n'est pas accessible au public au jour le jour. Elle n'est accessible que dans le cadre de visites sur rendez-vous où quand on organise des visites dans le cadre d'événements prévus. Par ailleurs on a aussi des contacts, des échanges professionnels avec plusieurs bibliothèques irlandaises, et notamment la Marsh's Library, qui était la première bibliothèque publique à Dublin, et la directrice, la conservatrice de cette bibliothèque fait partie de notre comité de bibliothèque, donc elle joue un rôle de conseil assez précieux pour à la fois la médiathèque et la bibliothèque patrimoniale. Et par ailleurs, toujours dans le domaine professionnel, la bibliothèque de Trinity College Dublin a mené un grand chantier de restauration et conservation tout à fait du même type que celui qu'on est en train de mener dans la bibliothèque patrimoniale, donc la responsable des ressources documentaires ici a eu des contacts réguliers avec Trinity College pour voir comment les projets étaient menés de part et d'autre. Et, je ne l'ai pas mentionné tout à l'heure dans la partie française, mais je pense qu'on peut inclure ça dans les partenariats, on est pôle associé de la BnF jusqu'en 2009, pour les collections patrimoniales, et on a donc pu bénéficier de l'expertise des restaurateurs de la BnF, et certains ouvrages ont été envoyés en restauration dans les ateliers de Tolbiac.

Quel est l'intérêt de développer des partenariats pour une bibliothèque ?

Pour ce qui est de la partie française, quand on soutient une bibliothèque française dans la mise en place d'un événement autour de l'Irlande, c'est d'une part assurer notre mission de faire connaître la culture irlandaise, et après bien entendu, à partir du moment où on crée un partenariat, et ça à quelque échelle que ce soit, on a toujours des retombées positives en élargissant notre public et en se faisant connaître auprès d'un public qui peut-être ne nous connaissait pas. C'est valable pour l'association « 1,2,3...cultures », pour la participation à grande échelle au Printemps des Poètes. En mettant en place un événement à la BHVP qui est dans un autre quartier de Paris, avec un public différent du nôtre, ça permet de faire rayonner le Centre. Mais avant tout c'est la mission du Centre, et par là même de la médiathèque, de faire rayonner la culture irlandaise auprès du public français. Et après il y a aussi la partie expertise, avec les échanges avec la BnF, avec la Marsh's Library. Les échanges d'informations et de savoir-faire professionnel pour mener des projets qui nous tiennent à cœur.

Par exemple, avec la Marsh's Library, quels échanges y a-t-il avec la médiathèque ?

En fait la directrice de la Marsh's Library avait réalisé un audit, de l'ancienne médiathèque puisqu'entre temps elle a été complètement rénovée. Autrefois cette médiathèque avait environ 1200 documents et il n'y avait pas de prêt possible. Un audit avait été réalisé par la directrice de la Marsh's Library pour préconiser tel ou tel axe pour l'amélioration de la collection, des services de la médiathèque, et après elle est de toute façon membre du comité de bibliothèque donc elle est impliquée non pas dans les projets au jour le jour mais dans les grandes décisions sur la bibliothèque. Ce comité réunit en fait différents professionnels des bibliothèques. C'est un comité qui permet un échange et la mise en perspective des possibilités pour prendre les grandes décisions sur la médiathèque, la bibliothèque patrimoniale et les archives. C'est un comité qui en principe se réunit deux

fois par an, soit à Dublin soit à Paris en fonction des dates, puisque plusieurs membres sont irlandais.

Quel est l'intérêt selon vous de développer des partenariats au niveau européen ?

Là on va rentrer dans le cadre de l'association « 1,2,3...cultures ». C'est vrai qu'aujourd'hui l'Europe politique prend de plus en plus d'importance. Replacer ça au niveau culturel est naturel pour des établissements comme le nôtre. Et comme il y a des priorités... Enfin je n'en sais pas assez sur le sujet pour dire ça. Mais une ville comme Paris est très cosmopolite, avec des gens qui viennent de différents pays, qui sont heureux de retrouver leur culture d'origine à Paris, et donc au lieu de laisser chaque public avec ce qu'il connaît déjà, la mise en place du réseau « 1,2,3...cultures » permet d'élargir les horizons de chacun, et après, entre pays, ça permet quand-même pour le public français pour le coup, de découvrir mieux la culture irlandaise en l'occurrence. Pour sortir un peu des stéréotypes culturels ; l'Irlande fait partie des pays qui ont beaucoup de stéréotypes, positifs, culturels, et il y a des images type qui peuvent être modernisées.

Quel pourrait être le rôle d'une Europe des bibliothèques ?

Par exemple il y a des gros projets de bibliothèques numériques qui commencent nettement à voir le jour, donc c'est vrai que, à grande échelle, c'est ce genre de gros projets qui peut être mis en place quand les grandes bibliothèques nationales se mettent à travailler ensemble.

Et pour la lecture publique ?

[Hésitation]. Ca, à ma connaissance, il n'y a pas encore vraiment d'échanges...

Qui est à l'origine des projets de partenariat dont vous avez parlé ?

Pour ce qui est des partenariats ponctuels, où on aide des bibliothèques à mettre en place des événements, là c'est plutôt des bibliothèques françaises qui se tournent vers nous, qui connaissent notre existence et nous demandent dans quelle mesure on peut les aider. Pour ce qui est du projet du Printemps des Poètes, c'est vraiment le Centre culturel qui avait cette idée d'événement littéraire en tête, d'avoir des voix françaises pour lire ou dire des poèmes irlandais, donc là c'est le Centre culturel qui s'est tourné vers la ville de Paris pour proposer la chose. Mais c'est vrai que pour les petits projets ponctuels ce sont souvent les bibliothèques qui se tournent vers nous.

Quelles sont les motivations des bibliothèques qui vous sollicitent ?

Ca arrive, pas systématiquement, mais ça arrive que l'attente soit un soutien financier, donc quand c'est possible, quand le projet le permet, c'est fait par le biais d'un hébergement d'artiste ou quelque chose comme ça, mais en général l'attente la plus importante est liée au fait qu'on connaît la littérature irlandaise ou le domaine culturel irlandais. Des bibliothécaires nous demandent conseil sur qui inviter, quel auteur par exemple parlerait assez bien français pour pouvoir faire une rencontre en français, quel auteur irlandais a une actualité littéraire qui fait qu'il pourrait accepter de venir dans une bibliothèque française. Donc c'est plus notre connaissance du domaine culturel irlandais qui est sollicitée. Et ça c'est pour la partie littéraire, mais il arrive aussi que ce ne soit pas simplement une rencontre littéraire mais plus une petite programmation irlandaise pendant un laps de temps défini, et donc ils veulent aussi avoir une exposition, un concert ou un groupe de danse, par exemple. Et là c'est vrai qu'on a des contacts à leur recommander qui peuvent leur permettre de trouver plus rapidement et plus facilement les différents invités.

Est-ce que vous avez déjà mis en relation bibliothèques françaises et irlandaises ?

Dans ce sens là strictement, on n'a pas eu l'occasion vraiment de faire ça, mais ça serait intéressant. On n'a pas eu de demandes de ce genre. Par contre ça arrive que des établissements scolaires nous demandent de les mettre en relation avec des établissements scolaires irlandais, donc là on a des organismes à leur proposer. Pour les bibliothèques, c'est vrai que dans ce cas on pourrait faire le lien nous même entre la bibliothèque française et la bibliothèque irlandaise. C'est vrai que ça serait quelque chose d'intéressant. Mais c'est vrai que nous sommes un établissement complètement privé, on n'est pas du tout rattachés ni à l'ambassade, ni au gouvernement français, ni au gouvernement irlandais, quant à la tutelle. Donc c'est peut-être moins facile que pour un centre culturel gouvernemental.

Quels sont ou ont été les obstacles ou difficultés dans la concrétisation de ces projets ?

Euh... Dans l'ensemble ça c'est plutôt bien passé. Pour ce qui est du projet autour de Yeats, c'est encore en cours de préparation, et à ma connaissance tout va bien pour le moment. Ça a pu arriver que, mais ça c'était plus un obstacle que nous, le Centre culturel nous avons rencontré pour aider la bibliothèque française, qu'une bibliothèque nous contacte pour qu'on l'aide à trouver un auteur à faire venir chez eux, qu'on pense à un artiste, et qu'on mette un peu de temps à trouver un artiste qui soit effectivement disponible à la date... Mais ça c'est un problème qu'on peut rencontrer dans toute programmation culturelle, ce n'est pas propre au partenariat. Non, à ma connaissance on n'a pas eu de véritables problèmes diplomatiques, ou autres.

Quels sont les atouts et les points faibles bibliothèques irlandaises, et même chose pour les bibliothèques françaises ?

Alors c'est vrai que je ne connais pas très bien les bibliothèques publiques irlandaises puisqu'on a des contacts, par exemple avec le réseau des bibliothèques municipales de Dublin, qui nous ont aidées pour les acquisitions à un certain moment du développement de la collection par exemple, mais c'est resté à ce niveau-là, donc on n'a pas trop d'informations sur le fonctionnement strict de la bibliothèque. Donc c'est vrai que c'est difficile pour moi de faire une comparaison. A la limite les bibliothèques françaises, je les connais de par ma formation, ce que j'ai pu étudier, et en temps qu'usagère, tout bêtement, mais du côté irlandais...

En fait, ma question c'était surtout qu'est-ce qu'une bibliothèque française peut apporter à une bibliothèque irlandaise et inversement ?

Oui, des expériences, ou des façons de faire. Ceci dit, je doute que les deux systèmes soient extrêmement différents. Je sais qu'il existe des bibliothèques en réseau en Irlande. L'organisation générale je pense doit être assez proche. Par exemple à Dublin, on a comme à Paris un réseau des bibliothèques municipales qui sont toutes reliées, et c'est même, je pense, à Dublin, élargi au Grand Dublin, ce qui pourrait correspondre à Paris à la petite couronne. Mais bon, je suis mal placée pour m'avancer sur ça.

Et à votre avis, quel peut être l'intérêt pour une bibliothèque française d'avoir un partenariat avec une bibliothèque étrangère ?

J' imagine que ça peut permettre au public français de la bibliothèque de s'approprier à plus long terme la culture et la littérature du pays en question, plutôt qu'un événement ponctuel. Un échange plus régulier peut permettre de pérenniser l'intérêt du public. Mais bon, ce n'est pas une réponse très originale. Après pour la bibliothèque elle-même, il y a forcément un échange de façons de faire, même si de façon générale les réseaux sont organisés de façon a peu près identique, il y a certainement d'un pays à l'autre des façons de faire qui

peuvent enrichir les équipes professionnelles. Donc si les équipes de chaque bibliothèque tirent aussi parti de leurs échanges, ça peut aussi se voir à ce niveau là et pas uniquement pour la partie événementielle.

Qu'est-ce que vous retirez des projets faits avec les bibliothèques ?

Ca va retomber un peu dans la même réponse que tout à l'heure. Il y a le rayonnement du centre qui se fait, mais aussi, sur un plan personnel, entre guillemets, on découvre aussi des bibliothèques, on fait des rencontres avec d'autres professionnels, qui se poursuivent même une fois que le projet a été réalisé. Et par exemple, pour le cas où on avait fait venir à la bibliothèque Drouot un auteur nord-irlandais, j'étais allée assister à cet événement bien entendu, donc j'avais eu l'occasion de rencontrer la directrice avec qui j'avais été en contact pendant plusieurs mois. Et elle m'a montré à quel point elle était attachée à son fonds anglophone, au fonds anglophone qu'elle avait développé elle-même. Et elle m'avait montré qu'elle avait réalisé elle-même pour l'ensemble des bibliothèques de la ville de Paris, le recensement des bibliothèques ayant un fonds anglophone. Elle-même au sein de sa bibliothèque faisait des bibliographies anglophones, etc. Elle était vraiment très enthousiaste sur la promotion de la littérature anglophone, donc c'est vrai que grâce à cette rencontre j'ai pu développer la communication sur notre fonds auprès des bibliothèques de Paris qui ont un fonds anglophone.

On vous demande des conseils parfois, pour créer des fonds ?

Ca arrive oui, qu'on se tourne vers nous. En général c'est plus pour la partie littéraire, c'est rarement sur le fonds histoire sur l'Irlande, parce que s'il y a des fonds histoire sur la Grande-Bretagne, ça inclut généralement l'Irlande. C'est en général plus pour la littérature, et on nous demande en général quels sont les grands auteurs qui pourraient être représentés, etc.

Souhaitez-vous me dire autre chose ?

Juste, pour ce qui est des publications professionnelles, par le biais du partenariat avec la BnF en tant que pôle associé, on est assez visible dans les publications professionnelles par certains articles qui ont été publiés notamment dans le BBF, ou Chroniques, le magazine de la BnF. Ca c'est pour le côté français, et en Irlande aussi il y a une newsletter mensuelle, le Irish Library News, dans lequel on a publié plusieurs fois des articles qui permettent de faire connaître aux professionnels irlandais les évolutions, les chantiers menés ici. Parce que le Centre Culturel Irlandais à Paris est très connu en Irlande, parce que c'est le premier Centre Culturel Irlandais à l'étranger. Et historiquement aussi, il est encore reconnu par le public irlandais. Donc c'est important pour nous de faire connaître ce qui se fait ici.

Annexe VII

Entretien avec le directeur Information et Bibliothèque au Goethe Institut Paris, le 4 juin 2009.

Quel y est votre rôle au Goethe Institut ?

Je suis directeur du département Bibliothèque et Information. Bibliothèque et Information parce que nous avons ici la bibliothèque, mais nous organisons aussi des manifestations concernant différents thèmes de bibliothéconomie. Nous faisons par exemple un workshop cette année qui a pour titre en allemand : « Digital uder Sozial », c'est « Numérique ou social », quelque chose comme ça, et on discute du rôle des grandes bibliothèques en Europe. C'est un workshop avec des bibliothécaires français et des bibliothécaires allemands. Et ce département, c'est le domaine de l'information, c'est pourquoi il y a bibliothèque et information.

Depuis combien de temps travaillez-vous ici?

Depuis sept mois.

Avant d'être ici, où avez-vous travaillé ?

Pour moi c'est normal de changer de pays tous les cinq ans, parce que nous avons un contrat de rotation. Dans le cadre de ce contrat, j'étais cinq années en Roumanie à Bucarest avec les mêmes fonctions de directeur Bibliothèque et Information de l'Institut Goethe, et ensuite au Mexique. Et ensuite quatre années à Munich parce qu'à Munich se trouve le siège central du Goethe Institut, et j'étais responsable des bibliothèques dans tous les Instituts Goethe du monde. Il y a un département Bibliothèque et Information aussi au siège central, et j'étais le directeur de ce département. Et maintenant, je suis à Paris.

Comment définiriez-vous la notion de partenariat ? Qu'est-ce qu'un partenariat pour vous ?

Un partenariat c'est un ensemble d'activités ou d'institutions qui coopèrent dans des domaines différents : on échange des bibliothécaires, du personnel, on fait des projets communs, par exemple on organise des workshops, des conférences, etc. Il y a une coopération concernant les fonds, parce que dans une bibliothèque française il y a des livres allemands, et en Allemagne dans les bibliothèques il y a aussi des livres en français. C'est-à-dire qu'il y a une coopération concernant les fonds.

Je souhaite à présent parler du partenariat franco-allemand entre bibliothèques. Est-ce que vous pourriez m'expliquer comment est né le projet, quelle a été sa genèse, son histoire ?

Non, je ne peux pas, parce que c'était avant que j'arrive. Il y a toutes les informations je crois sur internet.

C'est le Goethe Institut à Paris qui a décidé de mettre en place ce projet ?

Oui, c'était mon prédécesseur Mme Regine Friederici. Et c'était une tâche de coordination, parce qu'il y avait déjà des partenariats avant cette initiative, et c'était dans l'idée de coordonner tous les partenariats dans le domaine bibliothécaire.

Est-ce que vous savez comment le Goethe Institut a fait connaître le projet ?

La communication est passée par une brochure, ainsi que par le site internet.

Le partenariat est-il toujours actif et y-a-t-il des projets en cours ?

Nous ne prenons plus l'initiative de rechercher de nouvelles bibliothèques et de nouveaux partenariats. A présent ce sont les bibliothèques qui prennent l'initiative et qui nous contactent directement. Il y a des projets en cours avec certaines bibliothèques déjà impliquées dans le partenariat, comme la bibliothèque de Melun ou la Bibliothèque publique d'information, qui sont les deux bibliothèques les plus actives, mais il n'y a pas de projets avec de nouvelles bibliothèques en ce moment.

Quelle en est la raison ?

Il y a déjà beaucoup de bibliothèques impliquées dans le projet, et le Goethe Institut a essentiellement une tâche de coordination, et ne recherche pas activement de nouveaux partenariats.

Et puis il y a la différence linguistique qui peut poser problème. Si vous voulez coopérer, il faut parler, et c'est difficile de trouver des bibliothèques en France avec des bibliothécaires qui parlent au moins anglais et au mieux allemand. C'est la même situation en Allemagne : il n'y a pas beaucoup de bibliothécaires qui parlent le français, qui peuvent coopérer avec une bibliothèque en France. Mais il y a beaucoup d'exemples de bibliothécaires polyglottes : par exemples à Berlin il y a plusieurs collègues qui parlent le français et qui peuvent travailler ici en France dans une bibliothèque et profiter de ce travail. Mais en général c'est un problème entre la France et l'Allemagne. Quelquefois, les échanges se font en anglais. Il y a des exemples de coopération très fructueuse avec des collègues qui parlent les deux langues.

Comment ce problème linguistique peut-il être résolu ?

Nous avons proposé des cours d'allemand à certains bibliothécaires français ici au Goethe Institut, mais il n'est pas possible de faire ça pour tout le monde, pour des raisons de budget et de place dans les cours.

La langue est un des obstacles principaux. Par exemple, une bibliothécaire de la ZLB est venue travailler à la Bpi pendant trois mois, mais la Bpi a du mal à trouver des bibliothécaires qui parlent suffisamment bien allemand pour travailler en Allemagne.

Outre la difficulté linguistique, y-a-t-il d'autres obstacles à la concrétisation de ces partenariats ?

Il y a parfois des difficultés parce que les bibliothèques ne sont pas très riches. C'est la même situation en France et en Allemagne. Quelquefois c'est difficile d'organiser des manifestations, des conférences, en même temps.

Il faut trouver des activités nouvelles chaque année, c'est un problème de fantaisie. Il y a un partenariat mais souvent le partenariat ne vit pas. Il y a un contrat et c'est tout. Il faut avoir des initiatives pour inventer chaque année quelque chose.

En général, est-ce que ce sont plutôt des projets professionnels ou des projets pour le public qui sont organisés ?

Je pense que la plupart des projets sont pour le public. Par exemple, présenter un livre français en Allemagne ou un auteur français en Allemagne, etc.

Quel est le rôle du Goethe Institut dans ce projet ?

C'est une fonction de coordination, c'est-à-dire qu'il y avait déjà des partenariats avant. Le but était de communiquer, donner des informations sur la manière de faire un partenariat : quelles sont les différentes possibilités de coopérer, etc. Nous avons une fonction communicative, une fonction de coordination, c'est pourquoi nous avons fait un site internet avec toutes les informations.

Est-ce que ce sont plutôt les bibliothèques françaises ou allemandes qui sont à l'origine de ces partenariats ?

Plutôt les bibliothèques françaises, mais les bibliothèques allemandes peuvent aussi prendre l'initiative. C'est par exemple la ZLB qui a souhaité contacter la Bibliothèque publique d'information.

Qu'est-ce qu'une bibliothèque française peut apporter à une bibliothèque allemande et inversement ?

On peut se demander quelles sont les expériences que les bibliothèques françaises ont et que les bibliothèques allemandes n'ont pas. Et c'est difficile à dire. Parce que je crois que les deux systèmes de bibliothèques travaillent au même niveau. Mais il y a toujours des domaines dans lesquels une bibliothèque est plus active que l'autre, et l'autre bibliothèque peut profiter de ça. Par exemple, la médiathèque de Melun, c'est le modèle de médiathèque, et en Allemagne, on peut profiter des expériences que les gens ont faites là-bas et de ce modèle de médiathèque.

Qu'en est-il d'un point de vue à la fois professionnel et pour les usagers ?

En ce qui concerne la profession de bibliothécaire, je pense que la situation est à peu près la même en Allemagne et en France. Je ne pense pas que les connaissances bibliothéconomiques en France soient très différentes des connaissances bibliothéconomiques allemandes. Ça peut être intéressant pour le public qu'un auteur français présente quelque chose en Allemagne, en même temps que la traduction de cette œuvre. Et la même chose inversement. Pour le public, c'est intéressant de faire cet échange, le public peut profiter de ça et approfondir sa connaissance de la littérature du pays voisin.

Quelles sont les motivations des bibliothèques qui établissent un partenariat ?

Il s'agit d'un intérêt à coopérer dans un cadre international pour profiter des expériences d'autres pays. C'est un intérêt pour l'international, c'est la motivation.

Pourquoi choisir une ville en Allemagne plutôt que dans un autre pays ?

Il y a eu un ensemble de contrats entre des villes françaises et des villes allemandes après la guerre. Vous savez, il y a beaucoup de jumelages, de villes jumelées. Cette idée de jumelage a une tradition, après la guerre entre la France et l'Allemagne. Cette idée des partenariats bibliothécaires appartient à ce contexte et c'est pourquoi la plupart des partenariats sont des partenariats franco-allemands. Maintenant il y a aussi des partenariats entre des bibliothèques françaises et des bibliothèques polonaises, mais je ne sais pas exactement quelles bibliothèques sont concernées. Mais la plupart des bibliothèques jumelées le sont entre la France et l'Allemagne, pour des raisons historiques.

Quel est selon vous l'intérêt de développer des partenariats au niveau européen ?

Oui c'est toujours la même chose : coopérer entre des pays européens pour créer une identité européenne, pour échanger des expériences parmi des pays différents. Une pensée européenne : c'est le but de toutes ces activités.

Pour vous, le projet de partenariat franco-allemand rentre dans ce cadre là ?

Oui, tout à fait. Et le Goethe Institut est aussi un outil pour intensifier la coopération européenne. Faire des projets, des manifestations, avec les différents pays.

Vous qui avez travaillé à la coordination des bibliothèques du Goethe Institut, pouvez-vous me dire si les bibliothèques allemandes ont d'autres projets de coopération avec d'autres pays ?

Oui, j'ai déjà dit qu'il y a d'autres projets concernant les bibliothèques. En 2010, l'an prochain, nous allons organiser trois conférences concernant le rôle de la bibliothèque en Europe. Si vous pensez à la numérisation, aux textes numérisés, le rôle des bibliothèques en Europe est une des questions importantes dans tous les pays européens. C'est pourquoi nous faisons quelques conférences, quelques workshops sur ce thème.

Et selon vous, quel est le rôle d'une Europe des bibliothèques, ou des bibliothèques en Europe ?

Il y a une discussion qui dit que le lieu, l'espace est bien plus important pour les bibliothèques parce que c'est un endroit social pour les gens, un espace de communication, un espace de modulation pour les livres, et par exemple, pour accueillir les migrants, trouver des livres en différentes langues dans une bibliothèque fait partie de ce rôle social qui devient de plus en plus important pour les bibliothèques publiques en Europe. Les services d'information ne sont plus aussi importants parce que la plupart des gens travaille avec internet et on peut trouver des informations à son bureau à la maison. Ce n'est plus la fonction importante des bibliothèques publiques. La bibliothèque publique c'est un espace, un lieu pour intégrer, pour communiquer, pour se rencontrer dans une ville. C'est une fonction communicative. Comme l'église à l'époque. Et puis c'est un marché des idées dans une ville. Il y a un modèle en Angleterre, ce sont les bibliothèques avec beaucoup de fonctions pour enseigner, donner des formations. Ce sont les Idea Stores. C'est un nouveau modèle pour la bibliothèque publique en Europe.

Tous les partenariats sont-ils indiqués sur le site ?

Oui, tous les partenariats sont documentés. Mais il faut dire aussi qu'il y a beaucoup de villes jumelées entre la France et l'Allemagne, et quelquefois par ce jumelage il y a aussi une coopération entre les bibliothèques. Mais elle part du jumelage général entre les villes, et ne passent pas par le Goethe Institut. Bien sûr, il y a des coopérations dans le cadre de jumelages généraux.

Est-ce que les partenariats existants se font toujours avec des villes jumelées ?

Pas forcément.

Dans ce cas, comment le lien se fait-il ?

Normalement, c'est l'initiative d'une personne. Il y a une personne à Melun ou dans une autre ville qui s'intéresse à un jumelage. Normalement c'est une initiative personnelle.

Annexe VIII

Entretien avec le responsable de la bibliothèque de l'Istituto Italiano di Cultura à Paris, le 30 juin 2009.

Quelle est votre fonction ?

Je suis un contractuel italien. A l'institut, il y a des gens qui viennent de Rome, c'est du personnel envoyé par le Ministère des Affaires étrangères. Et il y a moi et des collègues qui ont un contrat avec l'Ambassade d'Italie, avec l'Institut italien, et donc nous on reste fixes ici à Paris.

Quelle formation avez-vous ?

Une formation de lettres, à l'université de lettres en Italie. Et ça faisait déjà longtemps que je m'intéressais au monde du livre, de l'édition, j'avais passé des examens de bibliothéconomie en Italie. Et j'ai eu l'occasion de faire un stage en France, dans une bibliothèque, et c'était celle-là. Donc j'ai commencé en tant que stagiaire, ça fait une dizaine d'année, et puis de stagiaire j'ai eu un poste en CDD et puis en CDI.

Quel est le rôle de l'Institut Italien ?

Sa mission est de présenter la culture italienne aux Français. Donc tous les Français qui s'intéressent à l'italien, à la culture italienne, qui on le projet d'aller en Italie ou même seulement visiter l'Italie d'un point de vue culturel peuvent s'adresser à l'Institut.

Quel est le rôle de la bibliothèque ?

La bibliothèque à l'intérieur de l'Institut a un rôle ... c'est difficile, comment expliquer... Tout ce que l'Institut organise, si vous voulez, est assez éphémère ou dépend beaucoup de la direction de l'institut. Si le directeur est quelqu'un du monde théâtral on fera beaucoup de pièces de théâtre, si c'est quelqu'un du monde du cinéma on fera beaucoup de projections, tandis que la bibliothèque, depuis la création de l'Institut dans les années 1950, a un rôle un peu plus stable. Elle s'enrichit, le fonds s'agrandit, elle essaie de couvrir un peu tous les sujets. Voilà, vous voyez la différence que j'essaie de souligner ici ?

Comment situez-vous votre bibliothèque par rapport aux bibliothèques françaises et par rapport aux bibliothèques italiennes ?

C'est très important de la situer par rapport aux bibliothèques françaises, il faut connaître bien tous les fonds italiens qui existent dans toutes les bibliothèques françaises pour ne pas avoir des doubles, pour ne pas avoir des fonds qui seraient inutiles, donc j'essaie de voir ce qu'a la BNF, ce qu'il y a dans les facs d'italien. Bon évidemment il y a des choses qu'on a nous aussi, mais j'essaie plutôt d'acheter des livres qui ne sont pas disponibles ailleurs à Paris. Donc c'est très important de se situer par rapport aux bibliothèques françaises parce que ça serait inutile d'avoir des choses qu'on trouve facilement ailleurs, par exemple, les livres de sciences sociales sur l'Italie ne se trouve pas facilement dans les bibliothèques universitaires, tout ce qui concerne le cinéma italien est quelque chose qu'il n'y a presque pas dans les bibliothèques de département. Sinon par rapport aux bibliothèques italiennes, il faut imaginer qu'on correspond à une bibliothèque généraliste italienne d'une petite ville. On a 40 000 livres, c'est une bibliothèque où on peut faire des recherches sur l'Italie. Bon on ne pourrait pas faire une thèse de doctorat, mais on peut faire des choses bien niveau Master j'imagine.

Qui sont les partenaires de la bibliothèque ?

C'est tout simplement l'Ambassade d'Italie, dont fait partie l'Institut, et donc indirectement le Ministère des Affaires étrangères italien.

Il n'y a pas d'autres acteurs qui travaillent avec vous sur des projets, par exemple ?

Non. Il y a les particuliers qui nous contactent pour des choses, mais je ne pense pas qu'on puisse les considérer comme des partenaires. Par exemple, il y a des professeurs du Collège de France qui régulièrement nous donnent des livres. Mais ce n'est pas très officiel : il y a des cartons de livres, ils savent qu'on existe, qu'on en a besoin donc ils nous donnent des livres. Mais ce n'est pas un partenariat.

Qu'est-ce qu'un partenariat pour vous ?

C'est un rapport paritaire avec une autre bibliothèque, avec une autre institution. Donc nous on donne quelque chose à une autre institution et on reçoit quelque chose en échange.

Selon vous, quel est l'intérêt pour une bibliothèque d'avoir des partenariats ?

Ca serait une façon, j'imagine, d'enrichir ses fonds, son budget, de passer par des ... voies qui ne sont pas les voies traditionnelles de financement par les ministères.

Quel est l'intérêt de développer des partenariats au niveau européen ?

Au niveau européen, pour nous ça voudrait dire avec la France, avec les acteurs français. Ca serait intéressant bien sûr.

Avez-vous des sollicitations de bibliothèques françaises ?

Oui, par exemple les bibliothèques municipales de Paris, ou d'ailleurs en France, qui nous contactent pour avoir des conseils pour constituer un fonds en italien. C'est surtout des fonds grand public mais ils ont quand-même besoin de titres, de noms d'auteurs. Ou alors ce sont des bibliothèques universitaires et à ce moment là c'est plutôt pour du PEB, du prêt entre bibliothèques, des livres qu'ils n'ont pas achetés, qu'on ne trouve pas ailleurs en France, et qu'ils nous demandent de leur envoyer. Ou alors le rapport qu'on a eu récemment avec la Bibliothèque nationale, le département des livres pour enfants, pour collaborer avec eux à la rédaction d'une petite bibliographie sur le livre pour enfants en Italie.

Qui est à l'initiative de ces projets ?

Ce sont plutôt les bibliothèques qui nous contactent. Ils savent qu'il y a des instituts étrangers à Paris, ils savent que souvent ces instituts ont une bibliothèque, et ils ont le réflexe de nous contacter parce qu'ils ont besoin de quelque chose.

Est-ce que vous avez déjà sollicité une autre bibliothèque ?

Nous on consulte les catalogues, on regarde s'ils ont les livres... Oui, j'ai sollicité des collègues qui sont dans les bibliothèques universitaires, qui s'occupent du fonds en italien. Une fois que j'ai trouvé qu'ils ont un livre qu'on n'a pas chez nous et dont un lecteur a besoin, je peux les solliciter et leur adresser la personne par exemple.

Est-ce que vous pouvez faire venir des livres des bibliothèques italiennes ?

Ca c'est plus compliqué. C'est quelque chose qu'on nous demande souvent, c'est vrai, mais officiellement ça n'existe pas, entre nous et les bibliothèques italiennes. Il n'y a pas vraiment de prêt entre bibliothèques, mais on a quand-même un rapport privilégié : il y a un catalogue qui correspond au catalogue des bibliothèques ou au Sudoc et qui me dit où

est tel livre en Italie, je peux le localiser, et il m'est arrivé plusieurs fois de contacter une des bibliothèques qui le possède pour demander des photocopies. Non pas pour le recevoir, ce serait impossible, mais tout ce qui est photographies, ou renseignements sur le livre, ils sont assez disponibles quand c'est l'institut qui appelle. Donc si c'était un particulier français qui contactait directement la bibliothèque ça serait plus compliqué, mais à travers nous, c'est vrai qu'on peut les aider.

Quel est le rôle de la bibliothèque dans ces projets ?

C'est un rôle... on utilise les connaissances qu'on a sur l'Italie, sur l'état de la littérature italienne, sur le monde de l'édition italien, et que les bibliothèques françaises peut-être n'ont pas. C'est une transmission de savoir si vous voulez, de connaissances.

Quelles sont les motivations des bibliothèques qui vous sollicitent ?

C'est toujours ... des motivations qui partent d'une demande sur la littérature italienne. C'est quelqu'un qui a besoin d'un texte, qui travaille sur un sujet qui concerne l'Italie. C'est toujours ça la raison.

Est-ce que vous avez rencontré des difficultés dans les relations avec ces bibliothèques ?

La seule difficulté c'est le fait qu'on soit deux personnes à gérer la bibliothèque donc on a très très peu de temps, et souvent je risque de ne pas pouvoir répondre aux sollicitations.

Qu'est-ce qu'une bibliothèque française pourrait apporter à une bibliothèque italienne et inversement ?

C'est très compliqué parce que c'est souvent une question d'argent. Moi j'ai l'impression que les bibliothèques italiennes ont beaucoup à apprendre des bibliothèques françaises, c'est parce que les bibliothèques françaises ont à leur disposition plus d'argent. Si vous voulez, c'est plus facile de bien faire marcher le mécanisme. C'est... tout, l'accueil du public, les horaires, le fait que en France des bibliothèques nouvelles se créent avec une architecture pensée exprès pour des bibliothèques, non seulement la BnF mais aussi des bibliothèques municipales à Paris ou dans des villes un peu partout en France, et ça en Italie, c'est rare. Mais c'est toujours une question d'argent. Moi j'ai l'impression qu'il y a une grande différence au niveau du Ministère de la Culture en France et en Italie et de leur intérêt envers les bibliothèques.

Qu'est ce que votre bibliothèque peut apporter à une bibliothèque française ?

On peut être très utile à des petites bibliothèques qui n'ont pas de spécialistes de l'Italie. On peut les conseiller, on peut les aider, et puis mieux leur faire connaître le système italien.

Selon vous, qu'est-ce qui pourrait faciliter la concrétisation de partenariats européens entre bibliothèques ?

Des ressources, donc plus de personnel, des gens qui s'occupent de ça, tout simplement. Donc il faudrait vraiment la création d'un rôle, de quelqu'un qui soit médiateur entre l'Italie et la France, ou la France et l'Allemagne, quelqu'un qui s'occupe de ça et qui s'occupe des deux systèmes.

Annexe IX

Entretien avec la responsable de la bibliothèque de l'Institut Cervantès à Paris, le 30 juin 2009

Quelle est votre fonction au sein de la bibliothèque ?

Ici ma fonction c'est d'être chef bibliothécaire, donc c'est un peu la coordination de tous les travaux qui se font dans la bibliothèque.

Quelle formation avez-vous ?

Une formation de licenciée, c'est-à-dire en Espagne cinq ans d'université, et après un Master, en bibliothéconomie.

Depuis combien de temps travaillez-vous ici ?

Dans cette bibliothèque, depuis le mois de septembre. Avant j'étais cinq ans à la bibliothèque de l'Institut Cervantès de Bruxelles, et avant cinq ans à la bibliothèque de l'Institut Cervantès de Chicago, et avant je me suis toujours dévouée à l'entreprise privée, donc j'avais une entreprise privée de documentation.

Quel est le rôle de l'Institut Cervantès à Paris ?

A Paris c'est le même rôle que tout autour du monde, c'est l'apprentissage de la langue espagnole et la diffusion de la culture espagnole.

Quel est le rôle de la bibliothèque ?

C'est la même chose, parce qu'à la bibliothèque, d'un côté on a tout le fonds sur la culture espagnole, donc c'est un appui à la diffusion de la culture espagnole, et en plus, nous avons le fonds dévoué à l'apprentissage de l'espagnol comme langue étrangère, donc on a une fonction de centre de ressources pour l'apprentissage de la langue.

Comment situez-vous cette bibliothèque par rapport aux bibliothèques françaises et par rapport aux bibliothèques espagnoles ?

C'est une bibliothèque spécialisée. Par rapport aux bibliothèques françaises, on n'a rien à voir, et l'objectif c'est que les ressources bibliothécaires françaises connaissent notre existence et nos services, et par rapport à une bibliothèque espagnole, nous sommes les diffuseurs d'une certaine façon, des bibliothèques qui sont en Espagne, surtout par notre service d'emprunt inter-bibliothèques.

Pouvez-vous préciser ?

C'est un service que la bibliothèque offre à ses usagers, c'est-à-dire que si tu as besoin d'un livre que nous n'avons pas dans cette bibliothèque, nous pouvons le commander à une bibliothèque espagnole, en Espagne, dans tout le réseau, public ou universitaire.

Qu'est-ce qu'un partenariat pour vous ?

C'est un travail qui se fait ensemble.

Quel est l'intérêt d'avoir des partenariats pour une bibliothèque ?

Normalement, ce que nous faisons aujourd'hui avec les centres culturels européens à Paris c'est une façon de nous faire connaître et surtout par le moyen d'activités culturelles qui se font pendant une semaine une fois par an. C'est une association qui s'appelle « 1,2,3...culture » et qui une fois par an fait un festival de la culture européenne basée sur les

bibliothèques. Les partenaires sont la bibliothèque du Goethe Institute, du Centre Irlandais, du centre Wallonie-Bruxelles, du centre Goulbenkian, des Autrichiens, des Slovaques.

Qui sont les partenaires de la bibliothèque ?

Toutes les bibliothèques européennes qui ont une représentation à « 1,2,3...cultures ».

Quel est l'intérêt pour une bibliothèque de développer des partenariats européens ?

L'intérêt... c'est l'unité qui nous amène à la collaboration. C'est aussi le besoin d'être connu. C'est aussi une sorte de solidarité parmi toutes les bibliothèques étrangères à Paris.

Et quel serait l'intérêt d'une telle collaboration pour une bibliothèque française ?

L'intérêt c'est la connaissance, surtout, de savoir qu'il existe des catalogues en ligne sur internet, de savoir qu'on peut emprunter des livres dans toutes les bibliothèques en Espagne, de savoir que nous avons toute une collection de ressources électroniques qu'on peut consulter.

Quel pourrait être le rôle d'une Europe des bibliothèques, ou des bibliothèques en Europe ?

Comme toujours, la connaissance partagée de tous les moyens d'information. Mais, ça va arriver bientôt.

Est-ce que la bibliothèque de l'Institut Cervantès s'implique dans des partenariats avec des bibliothèques françaises ?

Non, pour l'instant non.

Pour quelle raison ?

Je ne sais pas pourquoi, vraiment. On n'a pas collaboré avec des bibliothèques françaises directement. On participe au projet du Sudoc avec nos publications périodiques, et pour nous c'est bien parce que c'est une façon de se faire connaître.

Une autre bibliothécaire de l'Institut : Quand il y avait Nuria, on a participé à une journée de formation organisée par le CNFPT Ile de France, avec des gens qui avaient passé le concours. A cette occasion on avait reçu une bibliothécaire de Guadalajara qui avait parlé des bibliothèques espagnoles en ce qui concernait les animations autour du conte, et aussi une bibliothécaire de Valladolid qui avait parlé des bibliothèques dans le métro. C'est une collaboration récente qui date de 2007. Cette journée s'est passée ici, pour faire se rencontrer bibliothécaires français et espagnols, savoir ce qui se faisait ici, et avoir cet échange professionnel.

Vous n'avez pas de demandes de bibliothèques ?

Responsable : Non. Mais nous sommes toujours disponibles si quelqu'un veut des informations sur l'Espagne... Il y a aussi quelqu'un qui nous a demandé des informations pour constituer un fonds en espagnol langue étrangère. Mais pour nous ça ce n'est pas de la collaboration inter-bibliothécaire, pour nous c'est une demande d'informations. Ce n'est pas une chose institutionnelle.

Bibliothécaire : Il y a quelques années, dans le cadre du festival du Polar à Saint-Quentin en Yvelines on nous avait demandé des références d'auteurs espagnols contemporains, des choses qui étaient connues, et le problème qu'on rencontre à ce moment là, c'est que ce sont des personnes qui ne parlent pas espagnol ou qui connaissent mal le panorama, et pour nous c'est plus de la demande d'informations, il ne s'agit pas d'une collaboration institutionnelle même si ce sont des institutions qui font la demande.

Responsable : Oui, si la foire du livre par exemple veut faire une table ronde avec tous les traducteurs de Tintin, ils me demandent à moi qui est le traducteur de Tintin, pour le contacter, et je les aide à le contacter, mais ça je le considère comme une demande d'informations.

Quels sont les atouts des bibliothèques espagnoles, qui pourraient servir aux bibliothèques françaises ?

Je ne sais pas s'il y a exactement des points forts, mais je crois qu'il y a une chose qui peut être bien, c'est la liaison des bibliothèques espagnoles avec les bibliothèques latino-américaines, qui sont en train de se développer très fortement. Une autre chose qui peut être dite, ce sont tous les efforts pour la numérisation des fonds en espagnol, ça c'est intéressant. L'aide à la formation des étudiants en bibliothéconomie française, qui vont en Espagne, par exemple ça c'est bien.

Qu'est-ce qu'une bibliothèque française peut apporter à une bibliothèque espagnole ?

C'est la même chose dans l'autre sens. L'intérêt des fonds, l'intérêt des auteurs espagnols qui sont traduits en français. C'est pareil. La connaissance de la culture, et tout ça. Pour nous, ce sont les fonds, surtout, que demandent les gens qui viennent ici, pour trouver quelque chose qui ne se trouve pas en Espagne. Ce sont surtout des gens qui font de la recherche, parce que c'est une bibliothèque spécialisée. C'est ouvert au public, mais c'est surtout une bibliothèque spécialisée. Sur la culture espagnole.

Est-ce que vous avez des idées de projets que vous pourriez mener en partenariat avec des bibliothèques françaises ?

A part de la collaboration pour des projets ponctuels, des choses qui ont un lien commun, et à part de faire la liaison pour la profession de bibliothécaire... voilà, c'est surtout ça. Il y a beaucoup de liens culturels entre la France et l'Espagne. Mais ici, c'est le département Culturel qui s'en occupe. Il y a beaucoup de projets de coopération culturelle, mais ils appartiennent au département culturel. A la bibliothèque, nous n'avons pas un vrai budget pour des actions culturelles, donc parfois, on fait des choses culturelles, mais ce sont des petites choses. Par exemple nous avons ici à la bibliothèque une petite exposition sur la cuisine espagnole d'avant-garde. C'est quelque chose qui touche aussi la France parce que ce sont des chefs qui ont deux ou trois étoiles dans le guide Michelin. Ce sont des chefs espagnols qui sont dans le guide Michelin. Et ça c'est une chose que nous avons fait ici à la bibliothèque. Nous n'avons pas eu l'aide d'institutions françaises, mais c'est en lien avec la culture française.

Ca se passait comme ça aussi quand vous étiez à Bruxelles et à Chicago ?

Oui c'est la même chose toujours parce qu'on a le département Culture qui comprend la bibliothèque et les actions culturelles. Donc c'est toujours séparé. Par exemple cette année, comme le Salon du Livre était sur le Mexique, ça a été ici à la bibliothèque qu'on a fait la présentation, et on a beaucoup d'interviews ici avec des écrivains mexicains. C'était à la bibliothèque mais c'est le département culturel qui l'a organisé ici à la bibliothèque. Ou par exemple, si la Bilipo ici s'occupe de faire un événement sur la littérature, et que l'Espagne participe, et que la bibliothécaire de la Bilipo me propose de l'aider à trouver des gens espagnols, j'irai à mon département culturel pour leur demander s'ils peuvent faire quelque chose.

Pouvez-vous me parler un peu plus d' « 1,2,3...cultures » ?

« 1,2,3...cultures » c'est intéressant mais c'est un peu limité à mon avis. Déjà parce que ce n'est pas un grand budget, les intérêts sont très différents. On veut faire quelque chose et c'est à mon avis un peu limité. C'est une semaine par an. Mais de toute façon, c'est quelque chose. Ce n'est pas extraordinaire mais...

Qu'est-ce qu'il faudrait faire pour faire mieux ?

Je ne sais pas vraiment, mais pour faire des choses bien faites on doit avoir de l'argent. Et peut-être avoir un projet longue durée et pas seulement une semaine par an. On s'est bien amusés, au revoir. A l'année prochaine.

Qu'est-ce que ce projet vous apporte ?

Rien. La connaissance des centres culturels entre eux. Pour moi, à mon avis.

Et pour le public ?

Oui, le public, je crois que c'est la clé. Le public s'amuse bien pendant une semaine et prend connaissance de la diversité culturelle européenne. Et ça c'est le sens de notre association, surtout. Savoir qu'il y a des bibliothèques étrangères à Paris, que ce sont des bibliothèques européennes. Donner une vraie voix à l'euroanéité.

Avez-vous des liens avec les bibliothèques espagnoles, et de quelle nature ?

Oui, de toutes sortes. Ça dépend de la demande des usagers. Si une usagère est aveugle, je prends contact avec la bibliothèque des aveugles en Espagne, qui me fait parvenir des livres en braille. Ça dépend de la nature de la demande. C'est pour du prêt de documents ou de l'échange d'informations.

Annexe X

Entretien avec la directrice de la Bibliothèque Municipale Internationale de Grenoble, le 17 juin 2009.

Quel est votre fonction dans la bibliothèque ?

Je suis responsable de la Bibliothèque Internationale. C'est une responsabilité un peu bizarre, enfin ce n'est pas la responsabilité qui est bizarre, parce que effectivement je suis responsable de cet établissement-là, mais c'est parce que, alors je ne sais pas si c'est partout pareil, comme on est une toute petite équipe, de deux personnes, j'ai aussi la charge de secteurs d'acquisition, et Cécile assure aussi une partie des tâches administratives. On se partage un peu les choses, en fait. Et puis c'est aussi particulier dans la mesure où on fonctionne en partenariat avec le CDI de la Cité scolaire internationale. On partage les locaux et une partie des fonds. Pas des nôtres, mais des leurs.

Quelle formation avez-vous ?

Alors, je suis germaniste, j'ai une licence d'allemand, après avoir fait prépa lettres, hypokhâgne et khâgne. Licence d'allemand, diplôme de l'INTD, l'Institut National des Techniques de la Documentation, c'est le parallèle de l'enssib pour l'orientation documentation. Capes de doc, et voilà. Ca c'est mon cursus universitaire, et puis comme expériences professionnelles, j'ai été documentaliste d'entreprise, après j'ai basculé dans le marketing grande consommation. Après j'ai été documentaliste dans un établissement scolaire, et puis je suis partie à Taïwan pendant trois ans, et j'ai été à ce moment là, à la fois documentaliste de l'école française de Taïpei et adjointe d'enseignement à l'école américaine, adjointe d'un enseignant de français. Quand je suis rentrée en France, ce poste se créait, le projet démarrait, et donc j'ai été recrutée sur ce poste.

Depuis combien de temps travaillez-vous ici ?

Depuis 2000 exactement, et on a ouvert au public en 2003. Et on a constitué toutes les collections. La Cité scolaire a accueilli ses classes en 2000, en une seule fois, alors que d'habitude les rentrées se font progressivement, mais là je crois que la rentrée s'est faite d'un seul coup, et le CDI a dû ouvrir l'année suivante aux élèves. Ils ont eu une année de latence.

Pour vous, qu'est-ce qu'un partenariat ?

Un partenariat, c'est une mise en commun à peu près équivalente, en termes de moyens financiers, d'efforts, pour servir un objectif qui devrait être commun.

Quel est l'intérêt d'avoir des partenariats pour une bibliothèque ?

Pour une bibliothèque l'intérêt est multiple. Les partenaires de la bibliothèque, ce sont les pieds de la bibliothèque, surtout en ce qui nous concerne. Si on n'avait pas de partenariats par exemple, peut-être même pas institutionnalisés, mais avec les associations d'étrangers, avec de multiples choses : l'école de commerce, de multiples interlocuteurs, on ne serait pas bien. Et je pense qu'effectivement une bibliothèque qui n'aurait pas de partenaires, c'est comme si une bibliothèque n'avait pas de pieds à l'extérieur de ses murs. Et je pense que ça c'est impératif.

Justement, quels sont les partenariats que vous avez ici ?

Celui avec la Cité scolaire internationale, que je n'appellerais pas un partenariat finalement. On a de multiples partenariats, qui sont des choses non-officielles, qui sont essentiellement

basés sur la relation entre des personnes, avec une multitude d'associations d'étrangers, et une multitude d'organismes culturels étrangers, comme l'Institut Goethe, l'institut culturel franco-allemand de Essen, d'autres institutions, je pense à l'école de commerce, parce que c'est une grande ressource, notamment en matière de lecteurs à haute-voix en langue étrangère, et puis c'est un vivier de lecteurs potentiels. Avec les autres bibliothèques de Grenoble bien sûr. Et essentiellement les associations d'étrangers.

Quel est l'intérêt de développer des partenariats au niveau européen ?

En l'occurrence, si je prends le modèle de celui de Essen, je dirais que j'ai tout appris avec eux, notamment pour ce grand projet de concours de traduction. En fait je me suis calée sur une opération qu'ils ont montée depuis plusieurs années donc ils avaient l'expertise de l'opération que je n'avais pas. Donc ça m'a beaucoup aidée. Ensuite, Grenoble étant jumelée avec Essen, ça rentre dans une dynamique qui est de bon aloi, et c'est un partenaire européen donc là aussi c'est complètement justifié pour nous. Par contre on n'a jamais beaucoup développé d'autres partenariats européens pour la bibliothèque. Est-ce qu'on a un partenariat italien ... pas vraiment. On a beaucoup travaillé avec le centre culturel italien, en tout cas, j'ai été impliquée dans ce travail au moment du choix des auteurs italiens pour le Printemps du Livre. Le relais a été pris avec les organisateurs du Printemps du Livre et du coup j'ai été moins associée ces années dernières au choix des auteurs qui a été fait. Mais c'est quelque chose que je laisse complètement ouvert, et qui est intéressant et riche. Parce qu'ils ont effectivement des ressources que nous n'avons pas : des contacts privilégiés avec des auteurs, des ressources littéraires... Mais ça serait effectivement quelque chose à développer, peut-être si l'équipe était plus importante parce que c'est très consommateur de temps.

Quel est le rôle d'une Europe des bibliothèques, ou des bibliothèques en Europe ?

Aah... si ça pouvait exister ! Eh bien, ça serait très bien. Je vois ça, comme ça, spontanément, de façon multiforme, en termes de connaissance des publications, connaissance des nouveautés, échange de notices bibliographiques, échanges de bonnes pratiques, échanges d'idées. Multiple. Ça serait excellent. Mais, mais mais mais, l'IFLA a déjà une section qui s'intéresse aux collections en langues étrangères qui s'adresseraient à un public étranger. Je ne crois pas qu'on y soit représentés, et pourtant c'est une section qui existe depuis fort longtemps. Oui oui, j'appellerais ça de tous mes vœux. Ça nous aiderait beaucoup nous. Alors, je ne sais pas à quel niveau de développement, je pense à l'Allemagne... je ne suis pas sûre qu'ils aient beaucoup avancé dans la réflexion sur les collections en langues étrangères à mettre à disposition d'un public allophone. Je sais qu'il y a quelqu'un qui a engagé une thèse un petit peu semblable à la mienne et que c'est assez récent, ça doit dater d'un ou deux ans. Mais je ne sais pas à quel niveau de développement ils en sont.

Et quel est votre sujet de thèse ?

La représentation et la place des langues étrangères dans les bibliothèques municipales françaises. Parce que je trouve que... y'en a pas. Il n'y a pas de réflexion en France sur ce sujet là. Ou très peu, très peu élaborée, très peu... Et du coup je m'interroge, parce que je ne comprends pas pourquoi. Parce que dans d'autres pays européens par exemple en Finlande, ça ne leur pose aucun problème de présenter des collections en langues étrangères, c'est tout naturel. Et chez nous ce n'est pas naturel du tout.

Est-ce que vous pouvez me décrire la genèse, pas du concours de traductions, mais du projet de partenariat entre la BMI et le centre culturel franco allemand de Essen ?

Je suis un petit peu perplexe parce qu'en dehors de ce projet de concours il n'y a pas de choses formalisées. Enfin à ma connaissance. Mais la responsable des relations internationales dans les bibliothèques de Grenoble c'est Sylvie Charlety, ça n'est pas moi. Donc ça vaudra peut-être le coup de la contacter. En fait, on est allées à Essen, elle et moi, pour les 30 ans de la bibliothèque, ou du centre culturel franco-allemand. C'est là que j'ai fait la connaissance du directeur du centre culturel, on avait rencontré le directeur de la bibliothèque de Essen, avec dans l'idée une espèce de souhait d'échange, sur ce thème-là : les langues étrangères dans les bibliothèques. Ça n'a pas été suivi des faits, j'avais envisagé l'échange de notices parce que je m'étais dit qu'ils devaient travailler sur les langues turques, et en fait il n'y avait pas grand-chose. On est allés voir une autre bibliothèque où il y avait un petit peu plus de choses mais là sans suite concrète. Et puis j'y suis retournée l'année dernière ou il y a deux ans, Michel Vincent est venu pour le Printemps du Livre 2007, et lui a noué des contacts certainement assez fructueux, pas seulement à l'intérieur des bibliothèques mais dans l'espoir de remplir le projet Essen capitale européenne de la culture 2010, de donner corps à ça en faisant venir des troupes ou des intervenants de France. Et je sais qu'il a noué contact avec Gallotta, avec le Conservatoire régional de musique, avec les bibliothèques, donc moi en l'occurrence, avec ce projet de traduction. Du coup ça lui a permis d'avoir des choses concrètes, de remplir ce projet du Centre culturel franco-allemand de Essen à l'intérieur du grand chapeau Essen capitale européenne de la culture 2010. Et puis moi j'y suis allée l'année dernière pour assister à la rencontre de l'écrivain et des lauréats du concours de traduction version Essen. Et c'est là qu'on a finalisé le projet de concours de traduction à Grenoble.

Est-ce que le Goethe Institut a joué un rôle dans la mise en place de ce projet-là ?

Jusque là pas du tout, et puis je leur ai demandé de nous aider pour le projet grenoblois. C'est-à-dire que normalement, ils devraient prendre en charge, si tout va bien, la venue et les interventions de l'auteur. En même temps que le Consul général d'Allemagne à Lyon, on a reçu Ulrich Fügener et son adjointe. Mais je l'avais déjà bien informé avant du déroulement du projet, de ce que j'en attendais, etc.

En dehors du fait qu'Essen soit jumelée à Grenoble, pourquoi avez-vous choisi une ville en Allemagne ?

Parce que les rotations de nos collections en allemand sont beaucoup moins importantes que ce que je souhaiterais, et de ce qu'on serait en droit d'attendre, puisque je crois savoir, enfin on m'a dit, je n'ai pas vérifié l'information parce que je n'ai pas les moyens de le faire, qu'il y avait à peu près 6 000 germanophones en Isère. Donc une population non négligeable dont je suis loin de voir la totalité ici. Et parallèlement, je me suis dit que c'était forcément lié aussi à la désaffection de l'enseignement de l'allemand, l'apprentissage de l'allemand en France dans les classes de collèges et lycées. Ce qui a été confirmé par le recteur l'année dernière au cours d'une journée de promotion et de valorisation de l'enseignement de l'allemand où il avait fixé à 5 % minimum le seuil des élèves germanophones, donc ça ne fait quand même pas beaucoup. Et ce qui m'avait frappé c'est qu'il y avait des entreprises qui étaient représentées lors de cette journée et qui disaient combien elles avaient du mal à recruter des germanophones. Donc je me suis dit qu'il y avait peut-être là une synergie à créer, et du coup je me suis dit allons y... comme j'avais cet outil là quasi à disposition puisque tout était très bien balisé, très bien organisé côté allemand, je me suis dit qu'il n'y avait plus qu'à reproduire côté français. Voilà. L'anglais on n'a pas besoin de le promouvoir, il se promeut tout seul quasiment, il n'y a pas de souci.

Par contre toutes les autres langues : italien, allemand, même l'espagnol, le portugais sont à promouvoir, et puis l'arabe, alors c'est à promouvoir de toute façon chez nous, mais il y a une excellente promotion de la part de tout le corps enseignant en charge de la section arabe de la cité scolaire.

Parce que, les langues qui sont représentées ici sont les langues qui sont enseignées à la cité internationale ?

Ca fait partie du contrat de base. La BMI ne travaille que sur des langues dites de section de la Cité scolaire internationale. Par langues de section on entend des langues qui font l'objet d'un enseignement particulier en plus de l'enseignement de base de français, qui est le même que dans un établissement français. Les élèves ont en plus des cours dans la langue de section en histoire-géographie et en littérature. Donc ça leur fait un programme lourd. Et le contrat de base était que nous ne constituerions des collections que dans ces langues là. On ne peut pas en sortir. C'est pour ça que quand les... il y a des associations sinophones qui nous ont demandé si on ne pourrait pas constituer des collections en langue chinoise, eh bien la réponse a été non. En partie à cause de ça, en partie parce que l'équipe est trop petite et qu'il aurait fallu dégager des budgets d'acquisition supplémentaires.

Est-ce que vous pouvez me parler un peu plus du concours de traduction ?

Alors l'objectif c'est bien de promouvoir la langue allemande, l'enseignement de l'allemand, et les collections de la BMI. Voilà, ça c'est l'objectif. Concrètement comment ça se passe... En fait il est à destination des élèves de classes d'allemand première et seconde langue, des secondes et premières des lycées en tous genres mais publics du département de l'Isère. Le souhait c'est d'obtenir 100 candidats. J'espère qu'on les atteindra. Ca c'est le public auquel c'est destiné. L'objet du concours est de traduire un texte d'un écrivain contemporain germanophone non encore traduit en français, et le choix s'est porté, en accord avec Michel Vincent qui est le directeur du centre culturel franco-allemand de Essen, on a choisi ensemble, mais c'est moi qui ai eu le dernier mot, une nouvelle d'une femme écrivain qui a jusqu'à présent écrit pour la jeunesse, et qui a récemment sorti un recueil de nouvelles à destination des adultes. C'est une nouvelle qui n'est pas très longue, qui fait une dizaine de pages, et qui mêle une histoire d'amour, une histoire de musique et une histoire de deuil et de mort. Et je me suis dit que ce trio-là pourrait séduire des adolescents. Il y a un règlement intérieur, qui précise bien les choses, j'ai constitué un jury, essentiellement de membres universitaires ou scolaires, ça c'est un peu décevant, j'aurais voulu que des gens de la société civile, notamment industrielle ou entrepreneuriale en fassent partie. Mes contacts ont été vains, notamment du côté du commerce, je suis entrée en relation avec quelqu'un qui semblait intéressé et qui m'a dit oui, je regarde comment je peux vous aider à trouver des gens, mais finalement... Donc il y aura surtout des scolaires et des universitaires, des enseignants ou des traducteurs. Sept personnes ; il faut que je désigne le président du jury. Le choix de la nouvelle... Le titre de la nouvelle est encore inconnu. En matière de communication, j'ai informé tous les enseignants par mail, et tous les établissements scolaires, une première fois en janvier, une seconde fois lors de la journée de clôture du mois européen en mai, qui était le 28 mai, en leur précisant les choses, en leur envoyant le règlement, etc. mais en taisant toujours le titre de la nouvelle, de façon à ce qu'il n'y ait pas de dérapage, pas de travail anticipé, pas de ... voilà. Et le titre de la nouvelle sera dévoilé le 2 septembre, le jour du lancement officiel du concours. Il y a un libraire local qui est Arthaud, qui a décidé de travailler avec nous, en traitant directement avec l'éditeur allemand, qui a consenti un prix intéressant. Arthaud va baisser lui aussi ses marges, de façon à ce que le prix soit aux alentours de 8 euros pour les publics.

Vous avez eu des retours des établissements ?

J'ai eu quelques contacts. Des gens intéressés... J'espère qu'on aura 100 élèves. On a commandé 100 livres, j'aimerais bien ne pas trop en renvoyer en retour.

Ca va être un travail fait avec les professeurs ?

Non. Enfin, oui. C'est un travail qui doit être hors programme. Sans aide des enseignants ou des parents, mais c'est avec l'impulsion des enseignants. Et réglementairement, ça s'adresse à des élèves constitués en groupes, d'un minimum de quatre et d'un maximum de six élèves. Les candidatures individuelles ne sont pas acceptées, parce que la logistique serait trop importante après.

Est-ce qu'il va y avoir des retombées pour le public de la bibliothèque ?

Non. Un des inconvénients de ce projet-là, c'est qu'il ne s'adresse qu'à des élèves. Donc en dehors de leur famille proche... Et d'ailleurs c'est une question du libraire, qui se pose la question de savoir pourquoi on n'a pas fait ça à destination du grand public. Mais c'est une première étape. J'avais ce modèle-là tout fait, c'était plus simple... On verra, si la mayonnaise ne prend pas auprès des élèves on peut peut-être envisager d'élargir ça au public. Mais comment les atteindre... ?

Ce n'est pas forcément facile de trouver des gens qui parlent assez bien allemand...

... oui, pour se lancer dans une traduction. Mais il faut qu'ils parlent surtout assez bien français. C'est pour ça que j'ai inclus un agrégé de français dans le jury parce que je me suis dit quand-même qu'on aurait... Il y a des gens qui parlent parfaitement allemand, et on aura le garant d'une bonne pratique de la langue française.

Quels sont ou ont été les obstacles à la concrétisation de ce partenariat, les difficultés que vous avez rencontrées ?

J'allais dire aucun. Quasiment aucun obstacle parce que Michel Vincent est quelqu'un avec qui il est extrêmement agréable de travailler, qui est extrêmement coopératif.

Pas de problème au niveau des langues ?

Michel parle très bien français, et j'ai la chance de parler allemand, donc...c'est très pratique. Il y a peut-être aussi de ça, dans le choix de la langue à promouvoir. C'est que j'ai une grande proximité avec elle. Mais on essaie de mettre en avant et de promouvoir toutes les langues, il n'y a aucun souci là-dessus. C'est la réactivité des gens, l'opportunité des événements qui nous fait aussi choisir ça. Parce que on est trop petits, trop mal connus, quelque part trop spécifiques, et trop mal placés pour organiser des événements en notre nom propre. La politique qu'on a, c'est de se raccrocher systématiquement à un événement bien plus porteur que nous, de façon à ce qu'on parle de nous mais qu'on soit entendus. Là, Essen-Grenoble, Essen 2010, c'est parfait. C'est plutôt très porteur.

Quels sont vos partenaires dans ce projet ?

Le centre culturel franco-allemand d'Essen bien sûr, les relations internationales ensuite, le Goethe de Lyon, le Consulat général, la librairie Arthaud. *[Réflexion]* Je crois que j'ai fait le tour.

Et qu'apportent les relations internationales ?

Eh bien, ils apportent un soutien logistique important. Notamment dans tout le lancement du concours ils nous ont beaucoup aidés, au niveau de... Parce que l'annonce officielle du concours a été faite au moment de la journée de clôture du mois européen, et le mois européen est organisé par les RI à Grenoble. Et du coup, le programme de la soirée a été

monté en commun, toute l'organisation de cette soirée-là a été prise en charge par les relations internationales et pas du tout par nous. Donc ça c'était très bien.

Quel genre de structure est le centre culturel franco-allemand d'Essen ?

Il y a une bibliothèque, de collections en français, et il y a des cours, et toute une structure qui crée des événements autour de la France et de la littérature française, et de la culture française.

Il fait partie du réseau des centres culturels français ?

Alors je crois qu'il a un statut un peu particulier, et que c'est une question de financements. Je crois qu'il est pris en charge par la ville ou par le Land, pour partie.

A votre avis, qu'est-ce qu'un tel partenariat peut apporter à une bibliothèque allemande, et à une bibliothèque française ?

Pour une bibliothèque en France, c'est à la fois une source d'idées, une ressource logistique pour le côté allemand, c'est une source d'informations sur la culture allemande. Alors, est-ce qu'on peut être considérés comme bibliothèque française je n'en sais rien parce qu'on est tellement atypiques. Je ne sais pas... J'imagine, par exemple, la bibliothèque du centre-ville, quel intérêt aurait-elle à travailler avec le centre culturel franco-allemand, ben je n'en vois... Peut-être du côté de la littérature étrangère traduite. L'invitation d'auteurs ici dans le cadre du Printemps du livre par exemple. Oui, ça ça peut être envisageable. Au même titre que le Centre culturel italien ici, nous aide à inviter des auteurs italiens par exemple. Ça pourrait être une bonne... Mais je ne vois pas tellement du coup... Mais je pense que ça tient essentiellement à la personnalité de Michel Vincent par rapport aux personnalités en place à l'Institut Goethe, parce que spontanément... avant de connaître Michel Vincent je me serais tournée vers l'Institut Goethe, qui est l'exact pendant du centre culturel italien. Maintenant, connaissant Michel, j'aurais plus le réflexe de me tourner vers lui. Et l'inverse pour une bibliothèque allemande... qu'est-ce qu'on pourrait nous apporter... Ben j'allais dire l'identique en retour. Mais encore une fois nous on ne serait pas très bien placés parce que on ne fait rien en matière de littérature française. Donc c'est un peu bizarre à envisager.

C'est plutôt un partenariat en termes de projets ?

Je le vois plus comme ça moi, oui.

Est-ce que vous pensez continuer la collaboration avec Essen ?

Si le bilan du concours est positif, oui bien sûr, on continuera ce projet-là. De deux choses l'une : soit on le continue sous la même forme, soit on l'élargit au grand public, comme il en était question. Soit on imagine autre chose.

Vous avez des idées ?

[Réflexion] A part... non je n'ai pas énormément d'idées, à part la venue d'auteurs, ou de choses comme ça, oui, ça oui. Mais du coup je passerai plus volontiers, enfin j'essaierai d'utiliser les services de l'Institut Goethe, dans la mesure où ils peuvent financer des choses. S'ils s'avèrent en retrait sur ce plan-là, ça risque d'être un petit peu difficile. Mais on a fait par exemple un jour, je crois que c'était pour une heure du conte, avant Noël il me semble, on avait fait un spectacle avec une jeune actrice, une jeune comédienne franco-allemande sur « Max und Morritz », elle avait monté un spectacle à partir de ce texte-là. Et j'aurais bien aimé recommencer l'expérience de quelque chose comme ça, d'un spectacle pour enfants. D'abord il me semble que c'est le public des petits enfants qu'on aurait intérêt à viser, parce que ça s'installe plus dans la durée. Des choses comme ça... Il y a un festival des arts du récit à Grenoble, qui propose beaucoup de conteurs africains,

maghrébins, etc. Pas beaucoup d'anglophones, aucun germanophone, c'est quelque chose d'impensable. J'aimerais bien travailler dans ces axes-là, de façon à ne pas cantonner... à sortir un peu l'art du récit de sa sphère sud. Ca existe aussi dans le nord et... pourquoi pas ? Ca serait très bien.

Annexe XI

Entretien avec la directrice-adjointe de la médiathèque de Melun, le 3 juillet 2009.

Quelle est votre fonction à la bibliothèque ?

Moi je suis la directrice adjointe de la médiathèque. Juste pour vous repréciser : Astrolabe c'est le nom de l'équipement, et ça regroupe les services médiathèque et archives de la ville de Melun. Donc moi je suis conservateur des bibliothèques, et je suis la directrice adjointe de la médiathèque.

Quelle formation avez-vous ?

Alors, je travaille depuis 1982 à peu près. Mon diplôme de base, c'est... j'ai fait l'Ecole de bibliothécaires et documentalistes de l'Université catholique, j'ai le CAFB médiathèques publiques. Pour mon parcours. J'ai commencé à travailler dans les bibliothèques hospitalières, à l'Assistance publique, donc j'ai travaillé à l'hôpital Raymond Poincaré à Garches, qui était à l'époque le seul hôpital qui avait construit une bibliothèque en tant que telle pour les hospitalisés et le personnel de l'hôpital. Comme c'est un hôpital long séjour c'est un petit bâtiment qui avait vraiment été bien conçu pour l'accueil des publics handicapés. Ensuite je suis partie travailler en collectivité territoriale, donc j'ai travaillé sept ans à la bibliothèque d'Antony dans les Hauts-de-Seine, où j'étais responsable de la section adultes et donc je suis restée jusqu'en février 1997, où j'ai postulé à Melun où le projet de construction de la médiathèque commençait à émerger, le directeur partait à la retraite, et donc l'adjoint est devenu responsable de la bibliothèque et j'ai postulé au poste d'adjoint.

Qu'est-ce qu'un partenariat pour vous ?

Un partenariat en bibliothèque ? Parce qu'ici à la médiathèque on travaille beaucoup en partenariat avec des organismes de nature différente. Donc un partenariat pour moi c'est avoir un engagement pour un objectif commun. Après, il faut s'entendre sur ce qu'on veut faire ensemble, sur les moyens qu'on peut mettre. Pour moi c'est ça un partenariat.

Quels sont les partenaires de la bibliothèque ?

Ils sont très très variés, en fonction des services, des publics. Il y a tous les partenaires habituels des services jeunesse : service de la petite enfance de la ville, les crèches, les haltes garderies, mes collègues vont même en PMI. Après, tous les groupes scolaires, les collèges, les lycées. Donc on a des actions en partenariat, c'est-à-dire qu'on définit un projet ensemble, qui peut être très ponctuel. On vise le qualitatif et pas le quantitatif. Pour l'accueil des classes on travaille sur projet. Du coup ça limite peut-être le nombre de classes accueillies mais on fait vraiment un travail intéressant avec des personnes motivées. Ça c'est pour le domaine jeunesse. Le kiosque et l'espace Déclic travaillent beaucoup avec des partenaires dans le domaine de l'emploi et de l'insertion professionnelle : ça peut être les missions locales, tous les organismes qui gravitent autour de l'insertion, Pôle Emploi... On fait des accueils de groupes, des visites de la médiathèque, et puis après il peut y avoir des projets vraiment très spécifiques qui sont mis en place ensemble. Je pourrais parler pendant des heures sur les partenariats... On a aussi des partenariats qui peuvent paraître plus originaux et peut-être moins anodins. On a des partenariats avec des entreprises : par exemple la société Balouzat, qui est un opticien local, seine-et-marnais, et pour la deuxième fois on va organiser un forum sur la basse vision. Donc eux apportent toutes les... Ils s'occupent de toute la communication, et l'organisation de la journée se fait avec eux, et il y a des sociétés d'optique, qui amènent des appareils d'aide à la lecture pour les personnes

qui ont des problèmes de vision. Avec des stands de démonstration. Et puis il peut y avoir aussi des rencontres avec des professionnels : ça peut être pour le grand public ou pour des publics un peu plus ciblés. Ça nous demande pas mal d'organisation, mais c'est vraiment intéressant. Ça fait connaître la médiathèque.

Quel est l'intérêt pour une bibliothèque d'avoir des partenariats ?

Euh... Ça permet de faire connaître l'équipement, ses services, ses missions. Et pas se cantonner à dire que seulement tel public est concerné. Parce qu'on se rend compte, cinq ans après l'ouverture, qu'il y a encore quantité de personnes dans le bassin d'agglomération qui ne connaissent pas la médiathèque, qui ne sont jamais venus. Ça paraît étonnant mais c'est vrai.

Quel est l'intérêt de développer des partenariats au niveau européen ?

Alors, bon. Pour moi le partenariat européen tel qu'il est défini dans les textes, normalement ce sont des partenariats tripartites, non ? Avec trois pays. Après, moi je pense qu'on vit à l'époque de l'Europe et même beaucoup plus largement à l'époque planétaire, donc c'est bien d'aller voir un petit peu ce qui se passe au-delà des frontières, donc moi je trouve ça très intéressant et très enrichissant.

Quel pourrait être le rôle d'une Europe des bibliothèques ?

[Réflexion] Je pense que justement, c'est l'enrichissement mutuel. Parce que les pratiques professionnelles, elles sont quand-même fortement marquées par des identités nationales, et le fait d'échanger dans notre domaine avec d'autres pays, ça permet de se libérer de pas mal d'idées reçues ou préconçues, et je trouve ça très riche.

Est-ce que vous pouvez me décrire la genèse du projet avec Vaihingen ?

En fait, il y a plusieurs, comment dire, pas plusieurs origines, mais il y en a plusieurs facteurs qui ont permis la naissance du partenariat. Il existe depuis maintenant 30 ans un jumelage avec Vaihingen, qui est très actif. Donc ce jumelage a joué un certain rôle dans le partenariat entre les deux médiathèques. Ce que je précise, c'est que notre élue aux affaires culturelles est présidente du jumelage et est une européenne convaincue. Donc ça ça aide quand-même pas mal. Après il y a eu l'initiative de l'Institut Goethe de créer des partenariats entre les bibliothèques françaises et les bibliothèques allemandes, qui était déjà formalisée sous la forme d'un contrat de partenariat qui était proposé, aux bibliothèques qui étaient éventuellement intéressées. Donc ça on en a eu connaissance, ça devait être en 2007. Et nous avions dans notre équipe une bibliothécaire qui était en formation, qui avait réussi le concours de bibliothécaire, et qui dans sa formation post-concours, s'est beaucoup investie justement dans les enjeux des partenariats européens. En direction de l'Allemagne et en direction de l'Angleterre. C'est vrai que ça a créé, comment dire, une ambiance assez porteuse. Et puis le troisième facteur, en tout cas pour Vaihingen, c'est plus un facteur personnel, c'est que je suis mariée avec un Allemand, du Bade-Wurtemberg et du coup, je vais très régulièrement dans cette région, ce qui facilite le contact avec Stuttgart, puisque j'y vais quand même au moins deux ou trois fois par an. Mais je parle mal allemand. Mais j'ai vraiment une volonté de rencontres avec la société, la culture allemande, et je trouvais ça intéressant que ce projet puisse vivre à la médiathèque.

Comment s'est déroulée la mise en place du projet ?

Alors, en fait, officiellement, le partenariat a été lancé le jour de l'inauguration de la médiathèque puisque le maire de Melun avait invité les maires des villes jumelées. Donc ils ont signé le partenariat, en tout cas Vaihingen et Melun ont signé ce jour là, donc il y a eu une petite cérémonie officielle, comme aiment bien faire les jumelages et les villes. Ma

collègue Christa Willers est venue à cette occasion. Mais nous nous étions déjà rencontrées avant l'inauguration, le contact avait été établi en 2003. Et puis donc ça a été le point de départ pour monter des projets ensembles, voir ce qu'on pouvait faire avec deux bibliothèques qui n'étaient pas tout à fait similaires, puisque nous on est un équipement de 5000 m² qui dessert 100 000 habitants. A Vaihingen, c'est une commune plus petite mais qui fait partie d'un grand réseau, le réseau des bibliothèques de Stuttgart, qui compte 1 million d'habitants, et avec des moyens importants. Donc ce n'était pas tout à fait identique en termes d'équipement, mais il y a eu vraiment une volonté, des deux côtés, de faire des choses ensemble. Et Christa Willers, la responsable, a aussi une motivation personnelle. Elle prend des cours du soir de français ; elle travaille en étroite collaboration avec un professeur de français qui donne des cours du soir aux adultes, ça se passe dans le même bâtiment que la bibliothèque, en fait c'est un espace multimédia – cours du soir qui est pratiquement dans l'enceinte de la médiathèque, donc c'est vrai que ça a été aussi un stimulant important pour monter le partenariat.

Quel a été le rôle de l'Institut Goethe ?

L'Institut Goethe avait ce partenariat déjà monté. Les engagements... C'était pour formaliser un petit peu la démarche, et puis que les villes se rendent compte que ça avait un côté officiel, que ça engageait les équipes, ça ne reposait pas simplement sur des personnes. Après moi j'ai eu des contacts quand-même assez suivis avec la responsable de la bibliothèque de l'Institut Goethe à Paris, qui a pris sa retraite. Par contre je n'ai toujours pas rencontré Monsieur Ribbert. Je lui avais proposé de venir à la médiathèque, enfin voilà, on ne s'est pas encore rencontrés. Et puis c'est vrai que la responsable précédente était très dynamique, elle est venue plusieurs fois à Melun, moi je l'ai rencontrée plusieurs fois à Paris, et elle avait une jeune collègue qui a été en congé maternité. Donc c'est vrai que la continuité n'est pas toujours évidente quand ça repose sur certaines personnes. Et à Melun c'est la même chose, on avait dans notre équipe un jeune bibliothécaire qui s'était beaucoup investi et qui est parti il y a un an et demi, et bon la relève, après, n'est pas toujours évidente, parce que ça part aussi d'une motivation personnelle, il faut être intéressé par ces partenariats. Et puis il y a aussi l'aspect maîtrise de la langue étrangère, et la volonté de travailler avec des personnes de cultures différentes. C'est plus difficile.

Justement, quelles sont les difficultés qui se sont présentées ?

[Réflexion]. Alors, la maîtrise de la langue, pas trop, parce que souvent ça se passe en français, avec Christa Willers qui parle bien français. Mais bon, il y a toujours une nécessité d'avoir une communication très claire. Déjà en temps normal, ce n'est pas toujours évident de travailler en collaboration avec des partenaires. Mais là quand c'est dans une langue différente, même si la personne parle bien français, il faut encore plus... Mais bon, avec l'Allemagne, ce sont des gens très rigoureux, très méthodiques, donc si on est carré comme eux ça va très bien. Ça c'est vraiment très appréciable de ce côté-là. Après, quelquefois on a eu des difficultés de gestion de crédits. On a eu un projet par exemple sur le slam. Ce n'est pas toujours évident, on n'a pas forcément les mêmes façons de fonctionner. On a fait venir des jeunes slameurs de Stuttgart, on leur a payé les frais, mais il y a des problèmes plus d'ordre pratique, qui sont plus difficiles à résoudre quand on a deux pays différents, encore que là on a la même monnaie. Mais par exemple pour une ville, payer des factures à l'étranger c'est toujours compliqué. Mais encore que je pense que c'est facilité par le comité de jumelage, qui fonctionne en association, par exemple pour les paiements, on a des facilités on peut payer par chèque... Ils ont leur propre système de fonctionnement. Il y a quand même beaucoup d'échanges entre Melun et Vaihingen, ce qui fait qu'on arrive toujours à trouver une solution.

Pourquoi avez-vous choisi cette ville, et pourquoi une ville en Allemagne plutôt que dans un autre pays ?

Alors en fait... il y a le jumelage au départ, qui a fait que la ville de Melun avait des liens privilégiés avec Vaihingen, et ça nous paraissait plus naturel d'aller solliciter la ville de Vaihingen qu'une autre ville en Allemagne, et comme le premier contact s'était bien passé, ça nous paraissait naturel de travailler ensemble. C'est vrai que le premier contact, c'est un petit peu l'inconnu. Moi je me souviens encore, j'étais à Stuttgart, on s'est donné rendez-vous à la sortie du métro, et puis bon, c'était un peu l'aventure. Après, on s'est tout de suite senties sur la même longueur d'ondes, on s'est dit qu'il y avait des choses intéressantes à faire. Il y a un volet, on en reparlera peut-être par la suite, qui a été très enrichissant, c'est l'échange de personnel.

Quelles sont et quelles ont été les réalisations découlant de ce partenariat ?

En fait, nous ce qu'on a essayé... vraiment une des premières réalisations, c'est... Stuttgart depuis plus de 10 ans a une semaine française en octobre, qui est une très grosse manifestation, avec plein de partenaires différents, et les bibliothèques sont un des partenaires de cette manifestation. Donc à Vaihingen, à cette occasion là, ils avaient toujours une animation autour de la culture française à la bibliothèque. Donc ils nous ont demandé conseil... soit pour la projection d'un film, soit pour un débat, ou pour une animation pour les enfants en langue française. Et nous on s'est dit : on va essayer de faire un événement autour de l'Allemagne à un moment donné de l'année. Et alors je crois que la première année ça a été en 2005. Il y a eu la réactivation du traité d'entente entre la France et l'Allemagne qui avait été signé en 1963, le traité de l'Elysée. Au départ c'était une semaine, maintenant c'est une journée d'amitié franco-allemande. Ça touche essentiellement les équipements scolaires. Mais on s'est dit qu'à cette occasion c'était peut-être intéressant de proposer quelque chose autour de la culture allemande. Donc, la première année, ça a été un projet. Ça c'est étoffé en 2007, où ça a été un mois de l'Allemagne qui a été très gros. Donc cette année ça a été beaucoup plus léger, parce que bon on organise toute l'année des manifestations, et une de nos difficultés c'est de trouver un équilibre entre la gestion des collections, la mise en valeur des collections et l'animation. L'animation ça prend quand-même beaucoup de temps. C'est passionnant mais il faut vraiment savoir se donner des limites. Ça a été une partie importante du partenariat. Sans ça il y a eu aussi la volonté d'enrichir nos collections et de faire un échange de documents, donc là ça fait trois ans que Vaihingen a un petit fonds qui vient de nos collections, et vice versa, qu'ils gardent un an à un an et demi. Comme un dépôt. C'est un petit peu en fonction des envies et des thématiques de l'animation. En fait, il faut voir qu'à Stuttgart il y a quand-même un public assez francophile. Il y a des gens qui parlent bien français et qui sont intéressés par des fonds en langue française. L'inverse est moins vrai à Melun. Donc nous ce qu'il nous faut c'est des choses faciles, plus pour des gens qui sont débutants ou qui... mais pas forcément des œuvres complètes, par exemple. Ça peut être des BD, des livres pratiques, des livres sur la cuisine, des CD, des livres sur CD. Ce type d'ouvrages. Et puis nous on prête peut-être plus des romans. Pas des classiques, parce que ça ne les intéresse pas trop, mais de la littérature française contemporaine. Mais ça demande quand-même une certaine gestion parce qu'à chaque fois il faut s'occuper du transport, par la Poste, ou alors c'est moi qui me charge quand je vais là-bas de les rapporter. Pour l'instant on l'a fait trois fois. Le troisième volet, c'est l'échange de personnels. Ça a un peu diminué, mais c'est vrai que dans le cas des stages pratiques de formation post-concours, on a plusieurs collègues qui sont partis. On a eu trois séjours comme ça qui se sont fait. Et nous on a accueilli l'année dernière deux élèves. Pas des personnes de la bibliothèque de Vaihingen mais plutôt des élèves en bibliothéconomie, qui avait un lien avec Vaihingen. C'était plus passé, en tout cas pour l'un, par l'intermédiaire du jumelage. L'avantage, c'est

que dans notre équipement on a une studette, qui nous permet de loger les intervenants sur place. Elle est petite, mais c'est quand-même assez pratique.

Qui est à l'initiative des actions menées ?

L'animation c'est quelque chose de complètement transversal. Alors après comme c'est plus par projet, en fonction du projet, ce sera plus telle personne de la section adulte ou jeunesse qui s'en occupera. L'espace Déclic est quand-même très impliqué, comme ils gèrent le pôle langues. On a eu un projet mais qui n'a pas très bien fonctionné, alors que l'idée était très bonne. C'était de proposer de faire se rencontrer des lecteurs de Vaihingen et des lecteurs de Melun pour s'améliorer dans la langue de l'autre. On avait créé des plages horaires où c'était possible, c'était par l'intermédiaire de Skype, on a des personnes qui s'étaient inscrites du côté français et du côté allemand, mais après pour faire vivre ce projet Tandem, ce n'était pas évident. Et puis c'est vrai que le collègue qui avait lancé le projet est parti, et la relève a été un peu difficile derrière. Mais on proposait des outils qui avaient été écrits par le professeur de français à Vaihingen, donc il y avait déjà des trames, des parcours via internet.

Est-ce que Melun est plus demandeur que Vaihingen, ou bien est-ce le contraire ?

C'est équilibré. Mais c'est vrai que là, depuis le mois d'octobre, ma collègue responsable à Vaihingen a des soucis, son mari est malade, donc tout de suite elle m'a dit, pour l'année 2009 ce sera plus difficile. Ça vient après le fonctionnement et les missions, disons, habituelles de la médiathèque. Donc c'est vrai que là du coup... j'espère qu'en 2010 on pourra refaire des choses ensemble, mais cette année a été une année assez légère.

En quoi consistent les semaines allemandes à Melun ?

Ca dépend des années. Ah et il y a encore un projet dont on n'a pas parlé, c'est la DeutschMobil. Je vais sortir les programmes. En 2006, il y a eu le lancement du projet Tandem. Et il y a eu une espèce de forum avec la participation d'enseignants d'allemand du secteur et d'une journaliste allemande qui vit à Paris, qui s'était intitulé étudier et travailler en Allemagne. Elle avait fait un parallèle entre le système allemand et le système français, avec des anecdotes sur le monde du travail en Allemagne et le monde du travail en France. Ensuite, généralement, lors de cette semaine, on propose toujours une sélection de projections de films, donc dans notre fonds, on acquiert des films de langue allemande et ils sont toujours en VO ou sous-titrés. Et puis on avait fait venir à cette occasion une des rédactrices du magazine Karambolage sur Arte, qui est en fait un magazine franco-allemand, et c'était vraiment intéressant, parce que c'était basé sur la comparaison entre les deux cultures, et il y a vraiment des adeptes de cette émission. Je pense que depuis cette année, elle s'est modifiée. C'est basé sur les éléments de la vie quotidienne. Des objets, et des parallèles sur leur usage en France et en Allemagne. Ça c'était notre première édition de la semaine franco-allemande. Donc à chaque fois on a joué le jeu au niveau de la communication : Institut Goethe, les organismes allemands à Paris.

Ces semaines ont du succès ?

Ce n'est pas toujours évident de trouver le public. Karambolage, ça avait très bien marché. On avait eu une quarantaine de personnes dans l'auditorium, on était contents. Par contre, « étudier et travailler en Allemagne », finalement le public intéressé c'est les jeunes, les étudiants, eux ont déjà pas mal de sources d'information, et ça n'avait pas été un très très grand succès.

L'année suivante... Plusieurs années de suite on a fait venir des expositions du Goethe de Nancy, qui est un pôle référence en jeunesse, ils ont des très belles expos toutes faites, gratuites, il faut juste assurer le transport. Là on avait fait venir une expo sur Heime, un

illustrateur super pour les enfants, avec un choix de livres, en français et en allemand, qu'on avait essayé d'exploiter avec les enseignants. Et ça c'était en parallèle avec la première venue du DeutschMobil, qui est un organisme allemand implanté dans toutes les régions de France. Ils ont une équipe de lecteurs ou de lectrices qui sont associés à cette voiture DeutschMobil et qui vont sur rendez-vous dans les structures scolaires, découvrir de façon ludique la langue allemande. Donc nous on a vraiment un partenariat qui fonctionne très très bien avec le DeutschMobil. Chaque année c'est une lectrice différente, mais ils apprécient beaucoup de venir à l'Astrolabe. Je crois que c'est parce qu'on les accueille bien. Normalement ils ne vont que dans les structures scolaires. Et là c'est un cadre différent. Normalement ils font cette animation auprès de trois à quatre classes. Ils passent la journée à l'Astrolabe, on déjeune ensemble, et leur atelier est super. C'est vraiment super. Les enfants, quand ils sortent de là, ils ont tous envie de parler allemand. Donc ça s'adresse soit à des enfants de CM1 CM2 pour le choix de l'allemand en sixième, soit à des collégiens. Mais nous on a toujours fait au niveau du primaire. Alors la lectrice vient dans sa Mercedes DeutschMobil, s'installe sur le parking, on prend la photo avec tous les enfants à la fin de la séance ils ont leur petit drapeau. Ils chantent en Allemand, ils apprennent des petites comptines, des chansons. C'est vraiment très interactif et c'est très très bien. C'est un partenariat qu'on soigne. Il existe exactement le même service en Allemagne pour l'apprentissage du français. Donc là on avait aussi fait venir une universitaire qui avait écrit un livre sur le duo franco-allemand, et c'était vraiment très intéressant. A travers l'image satirique et l'édition au 19^{ème}-20^{ème} siècles. Et ça avait été complété par la présentation du premier manuel franco-allemand d'histoire, qui maintenant est proposé aux élèves de première terminale, pas dans tous les lycées, mais dans un certain nombre. Et c'est vraiment un manuel qui a été fait par une équipe pédagogique franco-allemande. Il y a l'édition française et l'édition allemande et ce sont vraiment les mêmes sources, les mêmes textes. Les historiens se sont mis d'accord pour traiter de la même façon l'histoire française et allemande au vingtième siècle. C'est un très beau projet. Et puis en 2008 on a eu un très très gros programme, à la fois pour les enfants et pour les adultes. Pour les enfants il y avait la venue du DeutschMobil et une exposition des dessins d'un grand illustrateur qui s'appelle Wolf Erlbruch, et un échange, une présentation de cet illustrateur par Christian Bruehl, qui est un éditeur et très grand connaisseur de Erlbruch, et ça a eu pas mal de succès. Mais c'était plus pour un public adulte de passionnés d'histoire du livre et de l'illustration pour enfants. Et notre gros projet a été un projet autour du slam avec notamment une rencontre en février à l'Astrolabe avec la venue de slameurs de Stuttgart et à notre tour, lors de la semaine française à Stuttgart en octobre, avec le déplacement de trois slameurs français de Melun. Donc ça c'est vraiment la concrétisation d'un projet aller-retour.

Parce qu'en fait, le reste n'implique pas forcément Vaihingen.

Non. Mais c'est ce qu'on a appelé la semaine franco-allemande, donc c'est lié. Ça s'est fait aussi avec un autre partenaire qui s'appelle Fonetick'Slam, parce qu'à l'Astrolabe on avait eu un atelier Slam il y a maintenant quatre ans, qui avait été fait lors du festival annuel. Suite à cet atelier, on a des collègues qui se sont beaucoup investis et qui ont créé avec le café qui est au rez-de-chaussée des rencontres slam. Il y a une association qui s'est créée et les activités de cette association se sont développées, ils font de la formation, et le projet s'est fait avec l'aide de Fonetick'Slam et les trois slameurs qui sont partis à Vaihingen venaient de l'association. Mais en fait parmi les trois il y en avait deux qui travaillaient à la médiathèque, donc ça facilite quand-même les choses.

Est-ce qu'il y a des projets en cours de préparation ?

Là, on avait un projet pour cette année, de participation à la semaine française. C'était dans le domaine du cinéma, mais c'était avec un professeur du conservatoire de Melun-Le Mée,

qui est prof de guitare jazz et qui crée des ciné-concerts. Et il avait créé une improvisation sur un des premiers films de Jean Renoir qui date de 1920 à peu près. Et ce projet avait été proposé à Vaihingen-Stuttgart dans le cadre de la semaine française. Mais avec les soucis... ça ne se fera pas cette année. Parce que l'idée c'était aussi de faire participer des élèves du conservatoire, et que ce soit une impro avec plusieurs élèves à la fois de Melun et de Vaihingen. Parce qu'il y a pas mal d'échanges au niveau des conservatoires, de la musique. Là c'était un projet qui impliquait médiathèque de Melun, conservatoire de Melun, bibliothèque de Vaihingen et conservatoire de Vaihingen. Mais peut-être plus tard.

Qu'est-ce qu'une bibliothèque française peut apporter à une bibliothèque allemande et inversement ?

Il y a un projet dont je ne vous ai pas parlé mais dont vous avez dû entendre parler par Monsieur Ribbert, c'était un voyage qui était organisé, pas à l'initiative de Melun mais à l'initiative de Reims, avec la section Champagne-Ardenne de l'ABF. Ils voulaient organiser un voyage professionnel en Allemagne. Et le responsable m'a téléphoné via le Goethe en disant : il y a un partenariat à Melun, rapprochez-vous d'eux, peut-être qu'ils ont des idées pour un voyage professionnel. Au départ ils voulaient aller en Bavière ; moi j'ai dit à mon contact qu'en Bavière il y avait sûrement de très belles bibliothèques mais que je ne connaissais personne, par contre qu'à Stuttgart j'avais plein de contacts. Le voyage a été du coup structuré, c'était un voyage avec trois jours sur place, c'est à la fois beaucoup et très court. Donc il a été structuré sur le réseau des bibliothèques de Stuttgart, et puis une visite de la médiathèque d'Ulm, qui est à une heure de train de Stuttgart. Et là c'était vraiment, grâce à l'Institut Goethe on a eu la possibilité d'avoir un interprète, et on a eu des échanges professionnels très très très riches. On a les mêmes soucis en fait, les mêmes problématiques, et on a des façons de les résoudre qui sont différentes. Les allemands sont très pragmatiques, alors que nous on est toujours... Lors des échanges, on se rend compte qu'il peut y avoir des solutions complètement différentes auxquelles on n'a pas pensé, et qui paraissent un peu défrisantes à première vue et qui peuvent être intéressantes. Je pense que les échanges de cette nature c'est vraiment très très bien. Après comment gérer la pénurie, en Allemagne... Ils ont quelques années d'avance sur nous, ils sont confrontés à des coupes de budget et de personnel, donc ils doivent faire preuve d'imagination pour pouvoir faire face.

Est-ce que vous pensez développer d'autres partenariats internationaux ?

Oui. Enfin, on aimerait, avec l'Italie. Mais toujours basé sur le jumelage que Melun a avec la ville de Crema. C'est vrai qu'on aimerait bien développer un partenariat avec Crema. On connaît la bibliothécaire. Mais c'est vrai que si on veut faire quelque chose ensemble, il faut que ça devienne une priorité pour pouvoir donner des moyens, du temps. Si ce n'est pas une priorité, ça ne fonctionne pas.

Qu'est-ce qui pourrait selon vous faciliter la concrétisation de partenariats européens ?

Plus de moyens, et puis je pense que dans les bibliothèques, quand même, un meilleur niveau de connaissance des langues étrangères. Parce que l'échange passe par la langue. L'allemand n'est pas une langue que nous avons l'habitude de pratiquer. Et si ce n'est pas en allemand, il faudrait avoir un bon niveau en anglais pour pouvoir échanger en anglais. Donc ça, je pense que c'est indispensable. Donc nous, nous avons des collègues qui ont suivi un cycle d'approfondissement à l'Institut Goethe. Moi-même j'ai bénéficié aussi d'un cycle. Et ma collègue a même bénéficié d'une bourse l'année dernière pour aller faire cet apprentissage 15 jours à Berlin, ce qui était quand-même un beau cadeau. Et ça c'était dans le cadre du partenariat avec le Goethe. Donc ils nous font quand-même des beaux cadeaux.

Et cette collègue est particulièrement impliquée et motivée. Là elle veut passer un niveau pour avoir une reconnaissance, c'est un diplôme assez difficile, donc il faut qu'elle refasse une session pour vraiment se préparer à l'écrit. Mais nous on a de la chance parce que jusqu'à présent, en formation continue à la ville de Melun, on peut financer des demandes de cette nature, ce qui n'est pas le cas de toutes les villes. Mais ce genre de projets demande une volonté tenace de rendre vivant le partenariat. Ca peut être juste un papier et puis il n'y a rien derrière.

Souhaitez-vous me dire autre chose ?

Non, je crois qu'on a fait le tour de la question. Je vais vous donner quelques documents. On échange toutes nos plaquettes, on les envoie à Vaihingen et Vaihingen nous envoie les siennes. Après, ce n'est pas toujours évident de les exploiter, mais bon. Si, par exemple, dans notre fonds langue on a des quotidiens en langues étrangères. On n'a pas de quotidiens en langue allemande, on a que des hebdomadaires, mais par contre on a, bon je ne sais pas si c'est lu, je doute, mais on a le journal de Vaihingen, les hebdomadaires locaux. La ville de Vaihingen nous a abonnés.

Annexe XII

Entretien avec un bibliothécaire du service des Relations internationales, à la Bibliothèque publique d'information, le 1er juillet 2009.

Quel est votre rôle à la Bpi ?

De l'étranger, je suis chargé de coopération internationale. Mais ça n'a pas vraiment d'intitulé. Mon travail consiste en plusieurs activités. Il y a en partie l'accueil des professionnels étrangers sur différents types de programmes, l'organisation de colloques et séminaires professionnels, dans le cadre des partenariats, voyages d'études à l'étranger. Eventuellement la gestion de tout ce qui peut être traduction de communications, de plaquettes de communication, etc. Tout ce qui peut être du relationnel avec les professionnels étrangers, visites de la Bpi. C'est-à-dire suivi des conventions, voyages d'études, colloques, accueil des professionnels étrangers. Ca c'est la partie Ministère de la Culture et de la Communication. Pour l'autre partie, Ministère des Affaires étrangères et européennes, c'est ma collègue Françoise Lenoir : elle s'occupe de la formation des bibliothécaires des centres culturels français à l'étranger, ce sont aussi les questions-réponses à distance, ce sont aussi les missions d'expertise demandées par le MAE. C'est aussi la formation à l'étranger, c'est-à-dire sur des thématiques particulières. Et donc là c'est aussi le catalogue France contemporaine qui sera un réservoir de notices de documents disponibles pour l'ensemble des centres culturels français à l'étranger. Il y a une partie Ministère de la Culture – DLL, et une partie Ministère des Affaires étrangères. Ca c'est l'ensemble du service, ça fait pas mal de choses. Mais directement sur notre partie, c'est vraiment ça : accueil des professionnels étrangers, voyages d'étude, colloques, conférences, séminaires professionnels, visites de la Bpi, et tout ce qui peut être suivi de formations, etc.

Quelle est votre formation ?

Moi je suis BAS, donc j'ai un DEUST Métiers de la Culture, et puis après j'ai passé les concours.

Depuis combien de temps travaillez-vous ici ?

A la Bpi depuis 2003, sinon j'ai eu le concours en 2000 et je suis allé à la BnF avant. J'étais dans la conservation.

Qu'est-ce qu'un partenariat pour vous ?

Un cadre juridique, précisant différents protocoles d'échanges, d'organisation, de manifestations, séminaires professionnels, échanges de données, ça peut être aussi bien documentaire que... voilà.

Et quel est l'intérêt d'avoir des partenariats pour une bibliothèque ?

C'est une bonne question. L'intérêt... ça permet non seulement de faire connaître la bibliothéconomie française à l'étranger, parce qu'elle a des particularités. D'avoir un regard extérieur sur nos pratiques et de faire un peu ce qu'on pourrait appeler des regards un petit peu extérieurs, observateurs. Ce qui est intéressant dans le cas de la ZLB, c'est que c'est une convention où les échanges professionnels sont très profitables. Parce que chacun vient ou va à la ZLB dans le cadre d'études comparées de méthodes de travail. Et ça peut nous apporter une vision différente des choses parce que nous avons une bibliothéconomie française et allemande qui n'est pas exactement la même. Les axes ne sont pas toujours les mêmes et c'est intéressant de comparer des méthodes de travail différentes.

Quel est l'intérêt de développer des partenariats à un niveau européen ?

A un niveau européen, nous n'avons qu'un seul partenariat, c'est celui avec la ZLB. Il y a d'autres conventions, d'autres partenariats, mais qui sont avec la Russie, Moscou, avec la bibliothèque de littérature étrangère, avec la Queen Borough, qui est à New York, avec la Bibliothèque Alexandrina, qui est en Egypte, avec la bibliothèque et les archives nationales du Québec, au Canada. Pour le partenariat européen il n'y a effectivement que la Centrale à Berlin. Mais en même temps nous sommes un petit peu en train de travailler, même s'il n'y aura pas de cadre de convention, avec la future bibliothèque de Bilbao, donc qui va se trouver à Bilbao, qui est un grand centre de culture et de loisirs, qui sera un peu rattaché au musée Guggenheim, et qui proposera des activités bien au-delà de ce que propose une bibliothèque. Dans ce cadre nous avons reçu un professionnel espagnol pour le former et lui montrer ce qu'est le service public à la Bpi, puisqu'à l'issue de ça il va faire un rapport pour donner des recommandations, des prérogatives, à la future direction de la bibliothèque pour qu'elle mette en place un service qualité + pour ses lecteurs. Cet échange va se continuer d'une part parce que nous allons recevoir la future directrice dans le cadre des Courants du monde à l'automne, et donc ce sont des programmes d'accueils de professionnels étrangers francophones, on va dire sur la culture au sens le plus large possible, les industries culturelles, les musées, etc. Et donc elle va venir en France dans le cadre d'entretiens pour voir différentes bibliothèques : Bpi, BnF pour le Haut-de-Jardin et la médiathèque de la Villette pour voir un petit peu ce que la France propose. Et par la suite, lorsqu'il y aura ouverture de ce service, l'ouverture doit se faire normalement en septembre 2010, quelqu'un de la Bpi ira voir comment l'expérience de la Bpi a été rapportée là-bas, comment elle a été assimilée et éventuellement quels points ont été développés qui pourraient être intéressants pour nous.

Quel est le rôle selon vous d'une Europe des bibliothèques ?

[Réflexion] Il existe des organismes qui sont chargés de ce genre de chose, de coordination. Il y a quand-même la Bibliothèque numérique européenne, et puis après je pense que ce sont des actions ponctuelles, mais il n'y a pas encore de véritable synergie au niveau des politiques européennes des bibliothèques. Il y a des rencontres, il y a des séminaires, mais ce n'est pas tout à fait ça, je crois que l'Europe a bien d'autres choses à faire avant d'avancer sur le plan des bibliothèques. Même si cela dit, le résultat de la bibliothèque de l'Union Européenne, la bibliothèque immatérielle, est quelque chose d'intéressant. Mais il n'a pas forcément toute l'attention de tout le monde, vous savez qu'il y en a une partie qui est partie sur Google. C'est la grande difficulté finalement de réunir 27 Etats membres, parce qu'il y a des disparités évidentes. Autant on arrive à avoir un dialogue professionnel, on va dire à l'identique, on parle à peu près d'égal à égal quand on parle de français à allemands, français à espagnols, anglais, etc., même si les pratiques sont différentes. Mais par exemple sur des pays comme la Roumanie, etc., ça devient quand-même un peu plus délicat, difficile. Mais quoi qu'il en soit, en ce qui concerne l'accueil des professionnels étrangers, que ce soit dans le cadre des professions culture ou Courants du monde, c'est vrai qu'on a toujours tendance, ces dernières années, à favoriser les candidats de l'Union Européenne avant toute chose.

Pouvez-vous me décrire la genèse du projet de partenariat avec la ZLB ?

Ca, vous le trouverez directement dans les documents que je vais vous transmettre. Ca sera mieux fait, mieux dit, ça sera beaucoup plus synthétique.

Quel a été le rôle de l'Institut Goethe ?

Je n'en sais strictement rien. Tout ce que je peux vous dire, c'est qu'il y a effectivement des séminaires. Moi je ne suis là que depuis 2003 donc il y a tout un passif que je ne connais

pas, mais l'Institut Goethe est intervenu sur des actions concrètes comme des voyages d'études. Il y eu un voyage d'études en Allemagne en 2003 sur le travail social des bibliothèques et le Goethe Institut était intervenu en tant que partenaire, et partenaire financier. Là on va avoir un workshop, un séminaire professionnel franco-allemand, qui va avoir lieu à l'automne, et le Goethe Institut intervient comme partenaire financier. Aussi dans le cadre de démarches, de choses comme ça, mais il s'investit en tant que partenaire financier. Ce n'est pas lui qui va monter toute l'opération mais en tout cas il y contribue, il est attentif, il est là et il donne de l'argent.

Quelles sont et ont été les réalisations concrètes découlant de ce partenariat avec la ZLB ?

Pour l'instant ça se concrétise par des échanges professionnels, l'organisation de colloques. Et là cette année ça va être un voyage d'études en Allemagne sur les services d'accompagnement à l'emploi. Voir un peu l'expérience allemande et l'expérience française puisqu'en France il y a de plus en plus... La bibliothèque n'est pas forcément qu'un lieu d'information et de culture au sens large, mais aussi un lieu d'action sociale, de prise en charge de cette nouvelle demande. Donc ce qui est intéressant c'est de voir un petit peu ce qui se fait en Allemagne et un petit peu ce qui se fait en France. A la Bpi il y a un secteur recherche d'emploi, de la documentation, un accès à internet sur le site de l'ANPE, des choses comme ça, et on va essayer de voir ce qui se fait en Allemagne à ce niveau-là. Donc voilà le type d'actions : échanges professionnels, colloques, voyages d'études.

Qui participe à ces voyages ?

Pour le voyage d'études, c'est la Bpi qui est organisatrice et financeur de l'opération. Et généralement on fait venir des directeurs de bibliothèques qui ont un rapport avec la thématique développée. On fait intervenir des bibliothèques qui sont dans le cadre de la coopération nationale, parce que la Bpi est tête de réseau, et donc dans ce cadre elle a une politique nationale et elle fait intervenir des établissements qui sont dans le cadre de sa convention. Donc il y a des gens qui viennent de bibliothèques de lecture publique, en région, bibliothèques municipales, BMVR, BDP. Toutes ces personnes sont invitées en fonction de la problématique développée, de la proximité géographique, et dans le cadre de la coopération nationale, dans le cadre des conventions que la Bpi a passé avec des établissements en province.

Pouvez-vous m'en dire un peu plus sur la coopération nationale ?

La coopération nationale, grosso modo, c'est CAREL, c'est un consortium d'achat de ressources électroniques, qui est négocié pour l'ensemble des bibliothèques en région. C'est le catalogue général des films, qui propose aux bibliothèques des acquisitions, que vous pouvez retrouver aussi sur le site web de la Bpi dans l'espace professionnel. Et ce sont aussi des conventions. Ça se traduit aussi par des séminaires, la Bpi intervient sur des programmes particuliers. Avec notamment la coopération de l'ABF.

Vous me disiez tout à l'heure qu'il y avait des parties de la convention qui n'avaient pas été mises en œuvre...

Oui, il y a des parties de la convention qui n'ont pas été mises en œuvre, notamment sur tout ce qui est signalement sur le site web... Normalement il devait y avoir une identification, une valorisation, sur les sites web, des ressources de la bibliothèque partenaire. Et ça n'a jamais été fait. Si on fait une recherche sur le site web de la ZLB on va se rendre compte qu'il n'y a rien de particulier, il n'y a pas de signalement, pas de logo Bpi. Par contre si on fait une recherche dans un moteur de recherche on retrouve quelques trucs sur la Bpi, les colloques. Mais ce qui devait être fait à l'origine n'a pas été fait. C'est quelque

chose qui devrait être développé par la suite, c'est essayer de valoriser un petit peu nos conventions, notamment celle avec la ZLB, en présentant notamment les expositions virtuelles, c'est-à-dire en mettant un lien sur notre site et en leur demandant de mettre un lien sur notre site pour valoriser les expositions virtuelles de la Bpi et de la ZLB. A ce niveau-là : valorisation et communication sous forme électronique, pour l'instant ça n'a pas eu de réalité, même si en faisant une recherche sur le site de la Bpi on trouve quand-même quelques documents sur la ZLB mais ce n'est pas très significatif. L'échange de publications professionnelles non plus n'a pas été véritablement le cas. Par contre sur tout ce qui est échanges professionnels, organisation de colloques, séminaires, ça, ça fonctionne à peu près. A peu près parce que la ZLB a des problèmes économiques depuis quelques temps, et il est arrivé que certaines années, on n'ait pas eu de candidats de la ZLB parce qu'ils n'avaient pas d'argent pour envoyer quelqu'un.

Chaque année, des personnes de la ZLB viennent à la Bpi et inversement ?

Voilà, c'est la réciprocité, c'est-à-dire que quelqu'un de la ZLB vient ici et nous on envoie un professionnel de la Bpi là-bas, et c'est aussi la co-organisation de colloques, de séminaires professionnels. Le problème là aussi, c'est qu'il y a des problèmes économiques, autant en France on a de l'argent, qui vient du ministère, etc., autant en Allemagne il faut qu'ils se débrouillent pour trouver de l'argent s'ils veulent monter un colloque. Il faut qu'ils trouvent des partenaires économiques. Ils n'ont pas d'argent pour ça. Et dernièrement, à cause de la crise économique, notre correspondant Peter Borchardt nous a dit qu'il y a eu une telle coupure, une telle récession financière, pour la ZLB, que pour cette année ils n'avaient pas acheté de livres. Ils étaient simplement restés sur les acquisitions périodiques et sur le courant. Donc les échanges professionnels, l'organisation de colloques, ils ne peuvent pas. Ils n'ont pas l'argent. Ils n'ont pas l'argent, et ce n'est pas la première année que ça arrive, et voilà... c'est tout de même embêtant. Après l'autre problème, c'est le problème linguistique. Eux ont épuisé leur quota de professionnels francophones, parce qu'en Allemagne il n'y en a pas... ils ne sont pas pléthore. Et nous de notre côté nous avons un petit peu épuisé le stock, on va dire, de professionnels germanophones. Après l'échange, ça reste l'anglais, mais ça reste aléatoire, parce que tout le monde ne parle pas bien anglais. Donc ça complexifie un petit peu les échanges professionnels.

Vous avez des solutions pour résoudre ces problèmes ?

Non. *[Réflexion]* Pour les problèmes économiques, aussi bizarre que ça puisse apparaître, la France a encore beaucoup d'argent. Et nous ne sommes pas soumis à ce type de problèmes, contrairement à nos homologues allemands, ou même new-yorkais, puisque cette année il y a un New-Yorkais qui doit venir et ils n'ont pas l'argent pour financer le voyage, et nous on va prendre en charge tous les frais. Ils ont du mal à comprendre comment on fait, les Allemands ont du mal à comprendre aussi. Pour la partie économique on peut aider. Pour le problème linguistique non. Le fait est qu'à l'instar d'une politique plus européenne, c'est un peu la France qui court après l'Allemagne. C'est-à-dire qu'on les sollicite plus qu'eux ne nous sollicitent. En tout cas depuis quelques années. Mais il y eu des colloques organisés par les deux établissements qui ont été très intéressants, et puis des échanges professionnels aussi, sur des problématiques bien précises. Sur les services de questions-réponses à distance, sur les périodiques imprimés et électroniques, sur la communication, sur le fonctionnement des ressources et moyens à la Bpi et la ZLB, sur des choses comme ça. Ca je pourrai vous transmettre les programmes. Donc les difficultés économiques on peut essayer d'y subvenir, avec de l'argent. Le problème qui reste est le problème linguistique, et là il faut quand-même trouver, puisqu'on est dans l'étude comparée de méthodes de travail, il faut qu'on trouve des thématiques communes, ce n'est pas toujours évident.

Est-ce que vous avez d'autres partenaires dans ces projets ?

Avec le Goethe Institut, il y avait des rendez-vous, des entretiens. J'ai l'impression que le Goethe Institut intervient comme une espèce de médiateur. Médiateur, et aussi financeur. Mais après sur toutes les opérations, c'est la Bpi et la bibliothèque partenaire qui interviennent. Par exemple sur le séminaire qu'il va y avoir sur l'aide à la recherche d'emploi dans les bibliothèques françaises et allemandes, il y a des bibliothèques allemandes qui vont intervenir : Brême, Cologne, Stuttgart, Hambourg, et la ZLB. Effectivement le Goethe Institut est un peu un médiateur entre tout ça. Il y a d'autres travaux qui se font avec d'autres bibliothèques allemandes mais il n'y pas de convention de partenariat, ce sont des interventions ponctuelles sur des thématiques données à un moment T.

Qu'est-ce qu'une bibliothèque française peut apporter à une bibliothèque allemande et inversement ?

Ah. Alors là c'est la question. Là il faudrait le demander aux Allemands, ce que nous on peut leur apporter. Pour nous, les colloques, les échanges professionnels nous permettent de voir comment fonctionne une autre institution. En plus on est dans le cadre de l'Union Européenne, donc c'est très bien de favoriser et de valoriser les échanges au sein de l'Union Européenne. Voilà, ce sont des... des études comparées sur des méthodes de travail, ça peut nous apprendre des choses sur la gestion, sur comment eux valorisent leurs collections, est-ce qu'ils sont plus allés vers l'imprimé ou vers l'électronique, en ce qui concerne les périodiques, etc. Sur des pratiques aussi, toutes simples. Par exemple Peter Borchardt me disait qu'ils n'interdisaient pas à la ZLB de prendre des photographies des ouvrages, alors qu'ici c'est interdit. Pourquoi, parce qu'en même temps il y a un droit européen. Alors c'est vrai qu'en même temps les pratiques sont un petit peu... particulières, mais dans *Comment est née la Bpi* de Seguin, on voit qu'il s'est inspiré de l'AGB, qui est la bibliothèque de l'amitié américano-allemande. Après la seconde guerre mondiale, il y a eu un désir de construction par les américains, d'édifier cette bibliothèque qui s'appelle l'AGB, et qui fonctionne avec la ZLB, qui était elle dans la partie Est de Berlin. Et depuis la chute du Mur, ce sont deux bibliothèques qui n'en forment plus qu'une aujourd'hui. Alors ce n'est pas une bibliothèque nationale parce que ça fonctionne sur le système des Länder, donc c'est différent, mais en tout cas c'est la... la grande bibliothèque d'Allemagne, parce qu'elle a le dépôt légal pour le Land de Berlin, etc. Donc voilà pourquoi ça a inspiré. Seguin s'en est servi comme modèle pour le transposer, à la manière française, à la Bpi. Donc à partir de ce moment-là il y a une relation qui s'est faite. Et lors du 50^{ème} anniversaire de la ZLB, la correspondante allemande qui s'occupait de la communication et des relations internationales, dans un discours qu'elle avait écrit pour la directrice, avait fait référence au fait que le fondateur de la Bpi s'était inspiré du modèle allemand.

Qu'est-ce qui pourrait faciliter la concrétisation de partenariats européens entre bibliothèques ?

C'est une volonté. C'est une volonté politique. Voilà, tout simplement. Sauf que quand on s'engage dans une convention, c'est quelque chose de lourd. Une convention ça demande un suivi, ça demande une assiduité, une régularité, etc. C'est-à-dire que c'est un suivi un peu lourd. Généralement on ne signe pas une convention pour qu'il n'y ait pas d'effets par la suite. Il faut qu'il y ait quand-même, en plus, un intérêt pour les deux établissements, mais c'est quelque chose de lourd, parce que ça demande du travail, ça demande aussi de l'investissement, de part et d'autre. Donc signer d'autres conventions avec d'autres bibliothèques européennes pourquoi pas, mais là ce n'est pas moi qui pourrait vous en parler, c'est plutôt le directeur.

Annexe XIII

Entretien avec deux chefs de projet, Service des Relations Internationales de la ville de Grenoble, le 16 juin 2009.

Chef de projet Europe : Nous avons assez peu de liens avec les bibliothèques. On a un partenariat avec Kaunas en Lituanie. C'est un échange de bibliothécaires, donc on accueille à l'automne des bibliothécaires de Kaunas, non de Vilnius, dans le cadre de Vilnius capitale européenne de la culture 2009. Mais voilà c'est quelque chose qui est ponctuel, qui n'est pas du tout quelque chose de suivi, et qui répond en fait à une demande, puisqu'on a constaté que c'était là-dessus qu'on pouvait faire un échange. Et puis on a une autre chose qui est peut-être plus structuré, qui est moins lié à l'Europe mais qui est lié avec Ouagadougou, en fait c'est « Livre et Lecture publique », c'est un colloque qu'on organise et qui a lieu le 29 juin. Ma collègue pourrait peut-être vous en dire plus, parce que je pense qu'au niveau des partenaires, au niveau des gens présents, parce qu'on a fonctionné avec le réseau des bibliothèques là-dessus, je pense que ça pourrait être une bonne piste pour avoir des contacts sur la coopération. Parce que nous au niveau des bibliothèques l'échange qu'on avait eu au départ était avec la ville de Essen, qui est aussi notre ville jumelle depuis 30 ans, parce qu'on s'est dit qu'il y avait une particularité qui est la même que celle qu'on a ici, que c'était à la fois une bibliothèque municipale et une bibliothèque scolaire, un CDI, donc qu'ils essayaient de gérer une double structure. Ça marche beaucoup mieux en Allemagne, peut-être parce que c'est plus dans les mœurs, que la gestion ici sur Grenoble, et c'est comme ça que les premiers liens se sont faits avec Essen. Avec ça on a déjà fait le tour finalement des partenariats avec les bibliothèques.

Quelle est la structure au sein de laquelle vous travaillez et quel est son rôle ?

CPE : C'est la direction des Relations Internationales, qui est une direction qui fait partie du département Economie et Relations Internationales. Aux relations internationales, on est à peu près 13-14 personnes, on est une petite direction. Cette direction n'a qu'un service : il y a toute la partie administrative qui est à cet étage ici, qui est la grosse partie, et on a un service qui est la Maison de l'International, qui est en fait plus notre vitrine, notre point de contact avec l'extérieur. C'est à la fois un lieu d'exposition, un lieu d'accueil du public, que ce soit pour les associations qui travaillent avec l'international, parce qu'elles peuvent faire des réunions ici, elles peuvent exposer, elles peuvent rencontrer du monde ici, venir chercher de l'information. C'est également un lieu qui héberge un relai d'information sur l'Europe qui s'appelle Europe Direct. C'est un label qu'on a obtenu à la ville de Grenoble en janvier de cette année, mais déjà auparavant on était guichet d'information sur l'Europe dans un autre réseau qui s'appelait Guide Europe, qui n'était à la fin plus très actif. Finalement à la fin on se contentait de fournir de l'information mais on ne communiquait pas entre nous. Europe Direct est un réseau européen, il en a à peu près 450 en Europe dont une soixantaine en France. Ils ont un site, et sur ce site on arrive à communiquer sur toute notre action à l'international. C'est une très bonne vitrine. La Maison de l'International c'est une responsable, et une chargée de communication, une personne à l'information et une autre qui s'occupe des salons d'exposition. Dans le bâtiment, on veut aussi faire un bureau des consuls, parce que les consuls viennent ici faire leurs permanences et on aimerait bien proposer cette offre.

A l'étage administratif on est trois chefs de projet répartis par zone géographique. Moi je m'occupe de l'Union Européenne, j'ai une collègue qui s'occupe de la Palestine, d'Israël, de l'Algérie et de la Tunisie, une autre collègue qui s'occupe de Ouagadougou, parce qu'on a une très grosse coopération décentralisée avec Ouagadougou au Burkina, plus tout ce qui

est Europe hors Union Européenne, donc les Balkans principalement : il y a des choses qui se passent en Moldavie et en Arménie. Ca c'est les chefs de projet, on est sous l'autorité du Directeur et on a des services pour le budget, la comptabilité. Et d'autres coopérations réparties chez les collègues parce que ça les intéressait, donc la collègue qui s'occupe du budget s'occupe aussi du jumelage avec Suzhou en Chine. La chargée de communication s'occupe du jumelage avec Phénix en Arizona. Et la responsable des relations internationales s'occupe également des relations avec l'université. Parce que la direction s'appelle en fait Relations Internationales – Université – Recherche. C'est un poste qui a souvent navigué dans plusieurs directions. Il y a une synergie quand même avec nous parce qu'il peut y avoir des projets avec l'international.

Quel est votre rôle ?

CPE : Je suis chef de projet Europe. A ce titre là, je m'occupe des jumelages de la ville de Grenoble, et les huit jumelages européens. On en a huit, ils ne sont pas tous actifs. Les principaux sont Essen en Allemagne, Oxford et Kaunas en Lituanie. A Innsbruck il se passe un petit peu de choses maintenant à nouveau, et tout ce qui est montage de dossiers européens, c'est-à-dire demandes de subventions, appui technique aux services si nécessaire, et puis même pour nous, si on a des projets à développer et qu'on essaie de le faire sur des programmes européens. On a également une antenne à Bruxelles : quelqu'un qui est à cheval sur la Métro, qui est la communauté d'agglomération et la ville, qui est notre ancienne directrice, et qui elle est chargée de faire le lien avec nous sur les programmes européens. C'est un gros chantier de la ville d'essayer d'être plus réactif pour répondre à des appels d'offre.

Selon vous, qu'est-ce qu'un partenariat ?

CPE : Moi je me place surtout dans les jumelages, donc c'est un partenariat très particulier, qui est très différent de la coopération décentralisée. Pour moi, à la base il y a une relation de ville à ville qui est un fait acquis et pour tous les gens qui se tournent vers nous, qui cherchent des partenaires, comme c'est une ville jumelle, ça doit ouvrir toutes les portes, et quelque part ça le fait aussi. Le partenariat, la demande a une légitimité dès le départ, parce que c'est un jumelage. Ce n'est même pas la thématique, comme la coopération décentralisée qui propose des thématiques en particulier, nous c'est le fait que c'est un jumelage. Donc on a vraiment des demandes tous azimuts, ça va des joueurs de pétanque à des échanges commerciaux, en passant par pas mal de programmes jeunesse, etc. Mais c'est toujours par le jumelage.

Par exemple, pour le jumelage Grenoble-Essen, quels sont les acteurs concernés ?

CPE : Actuellement, principalement au niveau de la culture, parce que l'année prochaine, Essen et toutes les villes de la région de la Ruhr sont capitales européennes de la culture. Et leur candidature est un peu particulière parce qu'elle est basée sur des projets présentés avec des villes jumelles. Forcément ils se sont tournés vers nous donc on est présents dans quatre dossiers. Il y a notamment un projet de danse, tripartite, Grenoble, Essen et Bytom, une ville en Pologne. A Grenoble c'est la section danse du conservatoire, à Essen c'est aussi un lycée avec des classes de danse et à Bytom c'est l'école municipale de danse. C'est donc un projet danse avec douze élèves dans chaque ville pour faire un spectacle en commun l'année prochaine à Essen. La particularité c'est qu'ils ont choisi un chorégraphe de renommée nationale voire internationale qui est Jean-Claude Gallotta, qui prépare la chorégraphie. Et ça sera présenté à Essen, sachant qu'Essen n'est pas très très loin de Düsseldorf, Dortmund, qui est quand-même le fief de Pina Bausch, ça a un certain impact. Après on a un autre projet d'un autre gabarit tant financier qu'humain. Dans le cadre des rencontres internationales qu'Essen organise chaque été, qui sont cette année sur les arts de

la rue, arts du cirque, etc. avec leurs villes jumelles : il y a des anglais, des finlandais, des russes. Et là c'est une MJC de Grenoble qui part ; eux vont faire théâtre, arts de la rue. Ils sont déjà partis l'an dernier et le projet continue. Là le partenariat c'est vraiment des animateurs, des jeunes fréquentant la MJC, et je pense que c'est peu près pareil dans les autres villes invitées. On a le projet de la Bibliothèque Municipale Internationale, qui est le concours de traduction d'une auteure allemande. Là on fait appel à des lycéens pour une traduction allemand-français. Le quatrième projet c'est aussi sur une chose dans laquelle on est déjà partenaires avec Essen, qui est l'exposition de jeunes artistes, mais dans un lieu assez prestigieux à Essen qui est l'ancienne mine de charbon qui a été classée par l'Unesco, qui a été complètement réaménagée donc c'est une grande scène de design, d'expositions, comme les Allemands savent faire dans des anciens complexes industriels. Donc voilà ça c'est les quatre projets, qui sont tous différents, qui font appel à des publics différents, dans lesquels on sera présents. Ils seront tous concrétisés en 2010, il y a déjà pas mal de travail fait cette année ; pour l'exposition d'art c'est la troisième année qu'on participe, les camps internationaux de jeunes ça fait 20 ans que la ville les fait, chaque année sur une thématique différente donc chaque année on cherche de nouveaux partenaires pour partir : c'est le foot, c'est l'escrime, c'est la cuisine, c'est... voilà. Le jumelage d'Essen est le plus actif, parce qu'il vit tout seul, il n'y a pas de comité de jumelage. Il y a un réel intérêt, un échange de stagiaire : il y a un jeune Allemand qui est là, qui vient d'Essen. En fait on a peu de temps à consacrer aux jumelages donc s'ils ne vivent pas d'eux-mêmes, c'est difficile. Je pense qu'Oxford est victime de sa popularité, tout le monde a envie d'être jumelé avec Oxford. Donc on a plus besoin d'eux qu'eux on besoin de nous. Maintenant il y a des choses qui se font, il y a un comité de jumelage, ils ont fêté les 20 ans l'an dernier, donc là pareil ils ont essayé de faire quelque chose d'assez varié, que ce soit artistique, avec des chorales, ils ont impliqué des commerçants également. Mais bon les jumelages ont parfois un peu la vie dure. On se moque facilement des jumelages.

Si j'ai bien compris vous ne prenez pas l'initiative dans ces projets. Ce sont les différents acteurs qui vous contactent ?

CPE : Oui, oui, parce que moi je n'aurais pas le temps. On n'est pas un comité de jumelage. Si j'avais été dans un comité de jumelage ça aurait été mon rôle, là ce n'est pas mon rôle. Mon rôle c'est plutôt de... Il y a un rôle très protocolaire. Quand c'est des échanges scolaires on vient me voir pour organiser une réception. En plus on ne l'organise pas nous-mêmes puisqu'on a un service du protocole qui s'occupe de ça, mais c'est dans le cadre du jumelage qu'on demande à. La seule chose où vraiment on construit, c'est... bon, la partie technique sur un projet européen, et la journée de l'Europe. Là par contre c'est ici que ça se fait, et c'est avec l'élus qu'on bâtit un projet et qu'on essaie de voir ce qu'on peut faire.

Que faites-vous pour la journée de l'Europe ?

CPE : La journée de l'Europe c'est le 9 mai, chaque année depuis 1950 et on essaie de sensibiliser les gens. Pour que les gens ne pensent pas qu'au 8 mai. Pendant très longtemps il y a eu un financement lié à ça, ça a disparu parce qu'aujourd'hui on estime que c'est assez connu. Nous on l'a toujours organisé, ça fait plus de 20 ans que c'est organisé, ça n'a pas un franc succès. Mais c'est aussi un cercle vicieux, parce que les élus n'y croient pas vraiment donc on ne met pas non plus les crédits nécessaires pour ça, parce qu'on dit que ça n'intéresse pas. Enfin bref. Mais ce n'est pas grave, on essaie de se poser la question : qu'est-ce qui pourrait intéresser les grenoblois, sur quelle thématique partir. Moi je n'ai pas envie de ne faire que ça non plus parce qu'on rentre beaucoup dans un métier d'animateur, pour l'utilisation d'espaces publics par exemple, et c'est des choses que je ne maîtrise pas. Donc on essaie de jongler avec un budget qui est ce qui est, c'est-à-dire pas très conséquent, des élus quand-même qui ont envie de donner leur avis, parce qu'on a une

nouvelle municipalité. L'an dernier ils étaient trop fraîchement élus pour avoir vraiment des velléités... Ils sont partis sur ce qu'on leur proposait, cette année c'était un peu différent, ils ont donné leurs idées pour marquer un petit peu l'évènement, donc on est quand-même très proches du politique ici.

Selon vous quel est l'intérêt de développer des partenariats au niveau européen ?

CPE : *[Réflexion]* C'est une question qu'on se pose tout le temps ça. Parce qu'on part du fait, du principe, que les relations internationales ne sont pas une compétence obligatoire dans une collectivité, dans une commune encore moins, donc il y a forcément la nécessité d'être utile. C'est à la base de notre réflexion tout le temps, de comment est-ce qu'on peut être utile. En plus il y a la crise financière ; même avant la grande crise mondiale, ça fait longtemps que les collectivités locales sont dans une situation financière pas évidente : désengagement de l'Etat, transfert de compétences, etc. Donc on est toujours en train de se demander comment être utile, comment être efficace. On n'est pas efficace comme ça tout seul, donc on est efficace sur les projets européens en aidant d'autres services à aller chercher les financements, et puis nous, en donnant une image de la ville sur peut-être ses politiques. Et qu'est-ce qu'on peut faire en plus que ne font pas les autres services, c'est justement d'aller chercher des partenaires qui peuvent enrichir la réflexion, qui peuvent valoriser ce qu'on fait. Donc c'est à la fois peut-être transporter ce que nous on fait ici à Grenoble à l'extérieur : on avait été invités à Halle qui est aussi notre ville jumelle en Allemagne sur tout ce qui était politique petite enfance, parce que les Allemands nous envient notre taux de natalité, notre organisation, travail des femmes, garde d'enfants, etc. donc là, l'idée c'est de faire un échange d'expériences à ce sujet, et de pouvoir rayonner sur quelques manifestations. C'est ce genre de choses qu'on peut pratiquer, renouer le débat aussi au niveau interne, chez nous. Voilà, sur les politiques de la jeunesse, et contribuer aussi à soutenir ce que fait la ville sur le travail avec les MJC, l'offre de services, d'activités avec des jeunes, eh bien nous on essaie de rajouter à ce moment-là une dimension. Alors ce n'est pas grand-chose, parce qu'il n'y a pas énormément de jeunes qui sont touchés par ce qu'on fait, mais bon, il y a un effet démultiplicateur. Quand c'est des jeunes de quartiers un peu sensibles, comme c'est le cas de la MJC, quand ils rencontrent d'autres jeunes, parce qu'au départ ils n'osent pas parler anglais, ils n'ont même pas les bases, mais on se rend compte, parce que les ateliers sont mixés, donc s'ils ont un bon accompagnateur qui arrive à les soutenir quand-même parce que parfois on se rend compte que c'est pas évident, ça a un effet bénéfique pour ces jeunes. Et du coup ça donne du punch aussi à la structure, parce qu'elle peut dire, voilà, nous on a participé à tel projet. Voilà, c'est l'effet démultiplicateur, sur des choses que nous on a déjà ici, et qui peuvent nous aider au niveau de la politique de la ville. C'est pour ça que c'est très varié, et qu'on n'a pas nous même de politique précise. C'est aussi ce qu'on a fait sur les projets scolaires. Parce que normalement on n'a pas à donner de subvention, à part aux écoles primaires. Or on donne des subventions aux collèges et lycées, voire même BTS. Pour des échanges scolaires. Donc là aussi on a défini plein de critères, parce qu'on a quand-même en tout 20 000 €, sur notre budget à nous qui est un petit budget, c'est conséquent. Parce qu'on estime qu'on va essayer de soutenir ces échanges, plus que les voyages culturels, qui sont très bien, mais bon, on s'est fixé aussi des lignes directrices.

Quel est et devrait-être selon vous le rôle de la culture dans la construction européenne ?

CPE : C'est en fait le vecteur le plus facile à utiliser pour la communication, pour l'échange, etc. Parce que comme je le disais dans le cas de la MJC par exemple, qui est le cas dont je m'occupe actuellement, on se rend compte que parfois on peut passer au-delà du barrage de la langue, et que c'est un formidable outil. *[Hésitation]* Donc on se rend compte que c'est

quand-même beaucoup sur la culture qu'on a des échanges. Principalement. Jeunesse, culture. Pour l'économie ils n'ont pas besoin de nous, et on n'est pas outillés pour les aider vraiment. Donc on travaille, on travaille avec le CCI, on se met en relation parce que parfois il y a des demandes : pour tout ce qui accueil, accueil de certains personnels, accueil de certaines personnes. Ce que je n'ai pas dit tout à l'heure sur la Maison de l'International mais qui est fondamental, c'est qu'on ne veut pas être une structure supplémentaire, dans le *[hésitation]* sur le territoire, le bassin grenoblois, on voudrait faire de la coordination entre tout ce qui existe. Il y a déjà beaucoup d'associations qui font l'accueil des familles quand on a des expats qui viennent ici, ou des gens qui viennent s'installer et qui cherchent... des questions toutes bêtes, comment ça marche le congé maternité en France, quand je viens d'un autre pays, qui n'est pas forcément de l'Union Européenne, quelles sont les démarches, l'hébergement, il y a plein de gens qui s'occupe déjà de ça. Donc voilà, on essaie de renvoyer, de faire le lien. Donc pour l'économie aussi c'est quelque chose qui fonctionne comme ça. Un rôle de coordination. Là par exemple, il y a l'ambassadeur d'Allemagne qui vient le 10 juillet, on a proposé, parce qu'on savait qu'il était intéressé aussi par l'économie, donc là on va pas mal renvoyer vers le centre des nanotechnologies, etc. Donc on a bien orienté : on ne va pas lui faire faire de la culture, on ne va pas lui faire visiter Grenoble, on essaie vraiment de relancer sur ce qui peut être intéressant pour Grenoble, d'être connu à l'extérieur, encore plus, parce que les nanotechnologies c'est déjà le cas. Donc voilà on a beaucoup... on a souvent un ... il faut connaître assez bien le réseau grenoblois, et le but quand on a des partenaires qui sont bien choisis qui se présentent, finalement, c'est d'arriver à créer le meilleur lien pour que ça nous apporte quelque chose.

Et quel est le rôle des bibliothèques dans la construction européenne ?

CPE : J'ai peu de connaissances dans ce domaine-là. Pour moi c'est ... le livre c'est quand même un ... *[hésitation]* un support de la connaissance, quand on voit tout ce qui est proposé à la Bibliothèque Municipale Internationale, bon Marion Lhuillier nous envoie régulièrement les nouveautés, etc., beaucoup de choses passent par le livre. C'est comme ça qu'on apprend une langue, c'est comme ça qu'on découvre... même par les BD ou, même avec tous les supports qu'ils peuvent proposer moi je pense que c'est une ouverture vers l'international très très importante. Les gens qui ne partent pas, dans une bibliothèque ils peuvent tout trouver, et... après je ne sais pas comment fonctionne... si je sais, parce qu'à Grenoble il y a une responsable plus ou moins relations internationales, et elle est intéressée pour voir comment ça se passe à l'extérieur, après je ne sais pas si la structure même est assez flexible pour pouvoir s'enrichir d'expériences internationales, ça j'en sais rien. L'impression que j'ai, c'est que c'est quand-même assez structuré, et assez rigide. Donc, est-ce qu'elles ont la liberté, les moyens de pouvoir faire plus d'échanges. Quand il y a le Printemps du Livre à Grenoble, ça c'est fabuleux parce que effectivement, là, c'est organisé avec les bibliothèques aussi, mais pas uniquement, c'est la ville qui le fait et qui le porte. Donc je pense qu'il y a énormément de choses à faire, mais je ne pense pas que ce soit très évident.

Quel est le lien entre le service des relations internationales et les bibliothèques ?

CPE : Aucun, en temps normal. Sauf si un projet se présente, si elles ont besoin de nous pour monter un projet européen, dans ce cas-là on répond présent, ya pas de souci, ça fait partie des services de la ville. Et puis, euh... il y a une exception quand même, c'est la Bibliothèque Municipale Internationale, qui est pour nous un partenaire, parce qu'elle est internationale, parce que vu le fonds qu'elle présente. Je ne sais pas si vous avez vu en bas, on présente de la presse internationale, ce ne sont pas du tout les mêmes journaux que ceux qui sont présentés à la BMI, c'est-à-dire qu'on a essayé, on s'est mis en accord avec la

BMI, d'être complémentaires. Donc il y a quand même un lien, et aussi avec la bibliothèque du centre-ville, on s'est coordonnés quand même, pour faire une offre de service, une offre de lecture qui ne soit pas redondante. Donc... là il y a quand même... mais parce que c'est la bibliothèque internationale. Pour nous c'est un outil dont on aime bien se servir. Accueillir même des conférences, ils ont une petite salle de conférence, pour nous ça nous intéresse aussi donc ... là, renforcer le lien c'est évident pour nous. Déjà ça marche bien avec Marion Lhuillier, en plus parce qu'elle est germanophile, donc... voilà. C'est beaucoup lié aux gens, mais comme dans beaucoup de cas. C'est les affinités qu'on peut créer : moi je suis d'origine allemande, donc forcément... ce n'est pas moi qui ai développé Essen, ça marchait avant mon arrivée, ça marchait bien, mais ça rajoute. Par exemple Halle en Allemagne ça ne marche pas forcément bien, et pourtant je m'entends bien avec les gens là-bas aussi. Marion Lhuillier étant germanophile, ça marche bien, Sylvie Charlety qui est responsable des relations internationales également, donc moi je leur ai proposé d'aller à Essen, ça c'est fait comme ça un petit peu. Je leur ai dit « voilà est-ce que ça vous dirait de partir ? » et elles étaient tout de suite partantes. Voilà, ça dépend des gens qu'on a.

Quels sont les obstacles, les difficultés dans la concrétisation de partenariats européens ?

CPE : Les langues, souvent... souvent les langues. Euh... le fait que les communes ont tendance à voir elles-mêmes, et que elles-mêmes. Mais ça n'est pas lié aux bibliothèques ou à la culture, c'est lié à toute relation internationale. C'est-à-dire que c'est un peu considéré comme du luxe, les relations internationales. Et du coup c'est mal utilisé, c'est utilisé surtout pour du protocole etc. donc principalement, c'est cette mauvaise... on ne sait pas trop ce qui se cache derrière l'international, on ne sait pas trop ce qu'on va chercher. C'est un peu flou. Donc du coup, on n'utilise pas ça comme un vrai outil ou comme une vraie chance. Pareil pour l'Europe. Les programmes européens, ça paraît très loin, très... euh... finalement très onéreux de participer à ça alors que normalement c'est justement l'inverse. Donc voilà une méconnaissance du monde international, je pense également, de la disponibilité des gens, parce que pour faire un projet comme ça, quel qu'il soit, même si c'est un projet modeste, il faut y mettre du temps, et les gens ne sont pas forcément investis. Alors il y a les gens qui ne sont pas investis, parce que bon, ils n'ont pas envie de faire en plus autre chose que leur travail, il y a ceux qu'on ne laisse pas faire, parce que... il faut qu'ils soient... donc voilà, il y a ça. Je pense que c'est les principaux freins. Et puis après des freins financiers, mais c'est des faux freins. On avance beaucoup ça mais ce n'est pas vraiment ça le problème. Par exemple le projet de traduction c'est un projet qui est extrêmement raisonnable financièrement, et il repose plus sur la coordination au niveau local avec le rectorat, les bibliothèques, et nous, avec des gens qui ont envie de le faire marcher, que sur des aspects financiers.

Vous parliez des langues. Comment peut-on résoudre le problème de la différence linguistique ?

CPE : La nouvelle génération déjà amène du changement, c'est-à-dire qu'on a beaucoup de directeurs et de grands décideurs qui ne parlent pas anglais, et aujourd'hui ça se retrouve de moins en moins, c'est-à-dire qu'au moins on a même des bases, qu'on peut réactiver, et ça fait moins peur à une certaine génération de se confronter à ça parce qu'on a grandi quelque part, dans cette idée que, ne serait-ce que déjà avec l'anglais, ça allait nous servir. Après c'est par l'expérience, c'est-à-dire, nous notre antenne à Bruxelles, les élus en font peu cas, alors qu'ils financent quand même cette antenne, mais parce qu'ils ne connaissent pas, pourtant à Bruxelles on parle français. Donc, c'est arriver à amener les gens, à rapprocher d'eux cette expérience internationale, par des colloques, par... chose qui marche très bien, par l'accueil d'un stagiaire, que ce soit un stagiaire fonctionnaire ou un

stagiaire adulte, je veux dire par là, quelqu'un qui a déjà un passé professionnel, qui peut apporter quelque chose, et là ça marche très bien. Parce qu'ils se rendent compte qu'il y a des choses à apprendre, qu'on peut échanger... Donc il y a beaucoup de pédagogie, je pense. Question de génération, pédagogie, et puis, la preuve par le résultat. Nous on fonctionne beaucoup comme ça, c'est-à-dire montrer que ça marche.

Est-ce que vous pouvez me décrire un peu plus le projet avec la Lituanie ?

CPE : Je suis un peu coincée par rapport à ça parce que je reprends le dossier. On est jumelés avec Kaunas depuis 1997, donc on a des relations avec la Lituanie régulières, qui sont très souvent protocolaires, mais on fait toujours des projets. Pas mal d'échanges, avec des musiciens... C'est vraiment lié à des personnes. La femme du maire est d'origine lituanienne donc elle est dans le comité, c'est vrai qu'elle porte ça vraiment avec ferveur, donc en fait il n'y a pas énormément de choses qui se passe mais quand ça se passe, c'est quand même assez intense. Et... dans le cadre de Vilnius capitale européenne de la culture 2009, on avait été sollicités par l'ambassade de France, et le centre culturel français de Vilnius pour savoir ce qu'on pouvait faire avec eux. Pas grand-chose au final, parce qu'ils s'y sont pris tardivement et puis la crise financière a fait que comme en plus ils ne sont pas à l'euro, ils ont pris de plein fouet, comme tous les pays baltes, la crise, et donc il y a beaucoup de choses qui ont dû être annulées, parce que le taux de change fait que comme pour l'Islande, ça a été difficile. La compagnie Gallotta devait partir, ils ne sont pas partis. Pour ces raisons là, ça a été annulé là-bas à Vilnius, donc vraiment ils ont joué de malchance. Le projet de bibliothécaires, l'échange, on a deux bibliothécaires qui sont partis, il me semble, déjà, en début d'année, pour une semaine, pour voir comment on travaille, sur l'archivage, la relation au public, et c'est un peu ce qu'on voulait leur proposer ici, c'est de se faire une semaine en immersion sur le système des bibliothèques françaises, comment c'est organisé, une bibliothèque municipale, et les différentes bibliothèques qui peut y avoir avec.

Donc c'est la première fois qu'il y avait un échange entre les bibliothèques des deux villes ?

CPE : Oui, tout à fait.

Et qu'en est-il de l'échange avec Ouagadougou ? Pouvez-vous m'en dire plus ?

CPE : Je vais aller voir ma collègue, parce qu'elle est vraiment dedans et elle monte le colloque.

Chef de projet Ouagadougou : Je vous ai amené le programme de la journée qui est encore susceptible d'être modifié, et puis le communiqué de presse. Cette journée, donc l'intitulé exact est : Journée nationale de la Coopération décentralisée sur le livre et la lecture dans l'action internationale des collectivités territoriales. Pour vous expliquer, la CNCD, la Commission Nationale de la Coopération Décentralisée, ça dépend du ministère des Affaires étrangères et européennes, et c'est nous, collectivités territoriales, ONG, associations, c'est notre interlocuteur privilégié, et unique auprès de l'Etat, pour obtenir des financements en matière de coopération décentralisée. Ils ont des enveloppes budgétaires, et on a des marchés en répondant à des appels à projet. Eux, les grands bailleurs de fond des collectivités territoriales et ONG, ils ont il y a un an, souhaité inscrire la thématique livre et lecture comme une thématique forte des projets des collectivités territoriales. Alors pour essayer d'inciter les collectivités territoriales à se pencher sur ces thématiques et l'inscrire dans leur projet de coopération, c'est-à-dire bon, avec notre ville partenaire, on va travailler sur cette thématique-là, ils ont monté un chantier, qui est composé de différents partenaires, des collectivités territoriales ayant déjà mis cette thématique dans leurs actions, mais aussi des associations, ou des professionnels du livre, dans ce domaine-là. Ils se sont

réunis régulièrement, et l'objectif de ce chantier c'est à la fin, produire un vade-mecum, c'est-à-dire un outil, un document, qui pourrait servir de support pour les collectivités territoriales qui vont dire, voilà, on voudrait travailler avec notre ville partenaire, mais on ne sait pas comment, se tourner vers quel opérateur... Ils se sont dit, il faut clôturer cette année de réflexion et d'échanges par un colloque, et ils ont sollicité la ville de Grenoble pour accueillir ce colloque. Donc en fait l'objectif de ce colloque est vraiment très pédagogique, d'abord présenter le vade-mecum, et en fait donner vraiment des outils aux collectivités territoriales, pour travailler, c'est vraiment des outils très pratiques, c'est-à-dire que les élus ressortent avec des outils concrets, pour qu'ils ne se lancent pas à l'aveugle et qu'ils aient déjà un support de travail pour ensuite monter un projet à l'international. L'opérateur de ce chantier et de ce colloque est une association qui s'appelle Culture et Développement, qui est opérateur des collectivités territoriales sur des projets de coopération décentralisée avec une thématique Culture et Développement, c'est-à-dire que comme leur nom l'indique, ils considèrent que la culture peut être un facteur de développement, économique, sous-entendu. Ce n'est pas la culture comme on peut monter un spectacle, échanger des artistes, c'est vraiment monter un projet concret en matière de coopération décentralisée sur le secteur culturel, et qui derrière puisse avoir des retombées économiques pour la collectivité partenaire. Donc c'est une autre vision de la coopération. De toute façon, chez nous, on sait que la culture est un secteur économique à part entière donc c'est partir du même postulat. La culture ici chez nous, mais aussi là-bas est un secteur économique à part entière et on peut essayer avec nos villes partenaires de développer des projets sur la thématique large de la culture facteur et développement. D'ailleurs la ville de Grenoble, depuis plusieurs années travaille sur un projet autour de la musique, un centre de ressources musicales au Burkina-Faso. Ceux qui sont conviés, les intervenants, il y a des intervenants institutionnels, des ministères, et à titre d'exemple sont conviées des collectivités territoriales qui mènent des projets autour du livre et de la lecture. On voit la Roumanie, Tombouctou...

Les bibliothèques ont un lien avec ça ?

CPO : Alors, les bibliothèques. Je les avais rencontrées il y a plus d'un mois de ça parce que je savais que notamment avec Sfax ou la Lituanie, que les bibliothèques avaient mené, ou menaient des projets autour de la lecture dans le cadre des coopérations. Donc on les avait rencontrées pour voir comment, parce que le colloque se déroule à Grenoble, les associer, leur permettre d'intervenir, en présentant un projet à titre d'exemple. Essayer de décortiquer, de montrer comment on inscrit ce type d'actions autour du livre et de la lecture dans le cadre de la coopération décentralisée. Madame Carrier va intervenir pour représenter le projet du salon tunisien du livre pour enfant de Sfax, de l'origine jusqu'à la mise en œuvre de ce type de projet-là. En fait, comme vous pouvez le constater, ce n'est pas la thématique livre et lecture uniquement cantonnée à l'apprentissage de la lecture. C'est les thèmes politique publique de la lecture, soutien à la chaîne du livre, édition, etc. Une collectivité peut choisir d'appuyer un réseau de bibliothèques, mais aussi soutenir l'édition dans le pays. Donc Madame Carrier va intervenir pour présenter le projet Sfax à titre d'exemple.

Ce projet avec Sfax est un projet qui a été mené par les bibliothèques de Grenoble ?

CPO : Oui. Alors, à l'heure actuelle, d'après ce que j'ai compris, ils sont en train de réfléchir pour lui donner une nouvelle orientation, parce que tel qu'il était mené jusqu'à ce jour – on fait toujours des bilans d'évaluation des projets – le constat a été fait que l'implication des bibliothèques dans ce salon du livre n'était plus forcément adaptée aux besoins, donc ils sont en train de repenser. Donc certainement, l'année prochaine, l'implication des

bibliothèques se fera selon d'autres modalités, mais ils sont en réflexion pour cette année. Parce que cette année il n'y a pas eu de participation des bibliothèques au salon du livre.

CPE : Pour quelle raison ?

CPO : Parce qu'il y avait besoin de faire un point...

CPE : Parce que tout à l'heure, la question portait sur les freins à la coopération, et je disais que parfois les bibliothèques ne sont pas très moteur, tu sais on en discutait la dernière fois. Les bibliothèques ont du mal à aller au-delà de leur enceinte, quelque part. Envisager de la coopération et de l'action internationale, c'est très difficile pour eux. Alors je ne sais pas pourquoi ?

CPO : C'est certainement une question de temps, de disponibilité. Parce que c'est vrai que pour vraiment mener un projet de coopération il faut aller faire de l'expertise sur le terrain. On se rend compte que ça prend beaucoup beaucoup de temps, que les services, que ce soient les bibliothèques ou les services techniques, ont peu de temps, pour faire des diagnostics, des bilans, et ensuite aller sur le terrain. Ça prend énormément de temps, je pense que c'est plus une question de disponibilité que... Quand on veut vraiment faire un projet qui soit structurant sur le terrain. Quand on veut se contenter de faire du superficiel, on se dit qu'on va faire 2-3 formations et on s'arrête là, on se rend compte que là-bas pour nos partenaires ça n'a aucun effet structurant sur le terrain. Quand on veut vraiment s'impliquer en matière de coopération on ne peut pas en rester là. Il faut creuser un peu plus. Et là, on voit la limite, ça c'est de manière générale, des services des collectivités, qui n'ont pas suffisamment de temps à y consacrer. Et souvent, la présence d'opérateurs extérieur du milieu associatif, qui en appui peuvent exercer un suivi plus sur la durée est vraiment nécessaire. On se rend compte, par exemple sur les espaces verts, qui sont impliqués à Ouagadougou, c'est bien, mais il y a des limites : ils font des formations, mais ce sont des actions trop ponctuelles, et on a besoin de créer une synergie autour d'un projet plus global, et maintenant, en avançant dans le temps, on se rend compte que les services techniques peuvent venir en appui d'un opérateur, en apportant de la compétence technique, mais pour être à l'initiative d'un projet construit, ce n'est pas une question de manque de compétences mais de manque de temps. Ça demande vraiment une disponibilité énorme.

CPE : Et puis ce que je disais tout à l'heure, c'est qu'il faut une volonté politique pour positionner les services dessus, en disant que c'est important et qu'on n'a pas tout de suite du résultat... Et on disait tout à l'heure que c'est quand-même beaucoup lié aux gens. C'est-à-dire si toi ça marche avec le Burkina c'est parce que tu t'es investie. Après il y a les relations avec les gens, etc. C'est plus facile finalement de faire partir des gens mais le jour où on part, où les élus changent, on a du mal à continuer quelque chose. Pas seulement les bibliothèques en fait, tous les services sont sujets à ça.

CPO : Oui c'est vrai que si la personne référente, moteur, part, souvent le projet tombe à l'eau. Ça s'est vu par exemple pour les archives. Il y avait un volet archives dans la coopération avec Ouagadougou, la personne qui portait le projet est partie, eh bien pendant trois ans, il n'y a plus eu de coopération sur cette thématique. Maintenant il y a une conservatrice qui est intéressée, qui souhaite s'impliquer, et elle va reprendre le dossier, mais pendant 2 ans, 3 ans... Mais c'est vrai que ça lui a demandé du temps, de partir à chaque fois un mois, parce qu'on ne peut pas partir qu'une semaine. Une semaine, c'est rien, ça n'est même pas la peine de demander aux services de partir une semaine parce qu'on sait quelque part que c'est de l'argent dépensé pour rien. Il faut au moins 15 jours de travail, le temps que les gens prennent connaissance du terrain, rencontrent leurs homologues, qu'il y ait un dialogue, que les gens se connaissent un petit peu, commencent à travailler. Donc un service qui pendant 15 jours minimum voire un mois se dit, je laisse partir mon agent, ça n'est pas évident.

CPE : Oui donc on retombe sur le temps, c'est ça en fait.

CPO : Et il y a aussi l'investissement des gens, qui doivent accepter d'aller travailler dans des conditions qui ne sont pas forcément idéales.

CPE : Il vaut mieux travailler sur l'Europe !

Dans quelle mesure est-ce qu'on retrouve ces thématiques là pour l'Europe ?

CPO : Si quand-même, parce qu'on travaille avec des communes, même Oxford, par exemple, qui n'est pas une commune riche, qui est très orientée sur tout ce qui est social, donc c'est vraiment à minima mais, ce n'est pas grave. Ils étaient logés à deux par chambre à Constantine. Même les grands pontes du CHU. Après on y joue aussi une certaine crédibilité quand ça se passe comme ça parce qu'il faut que ce soit expliqué. Ou toi sur l'Arménie. Tu savais, tu avais briefé tout le monde.

CPE : C'était un hôtel où il n'y avait pas de salle de bains, c'était une bassine. Donc il faut que les gens acceptent.

CPO : Parce que ça fait partie en fait, ça fait partie de l'échange. Et puis même quelle que soit la thématique c'est bien d'aller voir ailleurs. Mais bon on va se dire, ça ce n'est pas du domaine du travail, donc c'est un chantier. Je vous dis, c'est toujours considéré comme du luxe, l'international.

CPO : Oui. Alors qu'après, les techniciens qui partent reviennent avec une idée différente. Ils font le constat, oui, ça m'a amené à me poser des questions sur mes propres pratiques... Ils se remettent en cause...

CPE : Ca enrichit, toujours. Et même si ce n'était pas bien, ça apporte quelque chose, d'une manière ou d'une autre. Et sur Ouagadougou, sinon, il n'y a rien sur les bibliothèques ?

CPO : Il n'y a que les archives. Sauf qu'il y a un volet bibliothèques, alors ça ça dépend quelle validation on aura ici, puisque le maire de Ouagadougou a en projet de construire une médiathèque. Alors cette médiathèque serait en fait une bibliothèque et une maison des savoirs. Il y a à Ouagadougou six centres multimédia, qui appartiennent à la ville de Ouagadougou et qui sont ouverts en libre accès pour la population, et cette maison des savoirs serait la tête de réseau de ces six centres multimédia. Ils pourraient bénéficier pour ce projet de financements de l'OIF, l'Organisation Internationale de la Francophonie, qui financerait l'aménagement de cette maison des savoirs. Et l'AIMF, l'Association Internationale des Maires Francophones, financerait l'acquisition de 30 000 ouvrages à Ouagadougou. Sauf que c'est bien joli, il y a de l'argent, mais pas de projet d'établissement. Donc ils amèneraient l'argent pour acquérir les livres, financer les aménagements de la maison des savoirs sans projet d'établissement, c'est-à-dire sans derrière tout le travail d'expertise, diagnostic, évaluation des besoins de la ville de Ouagadougou en termes de livres, de lecture avant de construire, d'acheter. Donc là la ville aurait une petite porte d'entrée : voilà, on peut vous accompagner, mais sur la construction de ce projet d'établissement, c'est-à-dire l'expertise, quels sont vos besoins. Parce qu'il n'y a pas de personnel, et ce ne sont pas non plus des métiers qui existent encore, en tout cas au Burkina.

Donc ça serait le réseau des bibliothèques qui s'occuperait de ce projet ?

CPO : Point d'interrogation parce que le projet n'a pas encore été validé ici, moi j'en ai touché deux mots à Madame Carrier et elle serait intéressée, mais c'était vraiment comme ça... Il s'agit d'un projet intéressant parce qu'il y a déjà des financements internationaux. 30 000 ouvrages ça n'est pas rien, mais derrière il ne s'agit pas d'acheter tout et n'importe quoi parce qu'il y a un financement pour 30 000 ouvrages, ça serait dommage. Former le personnel qui va ensuite gérer ce fonds, définir une politique d'accueil des lecteurs. Et surtout c'est un projet qui est déjà un gros échec mené par le ministère français de la Culture il y a quelques années, qui a financé la construction de bibliothèques de quartier, et

ne se sont pas posé la question : pour qui, pourquoi des bibliothèques de quartier. Donc il en a, je ne sais plus combien, pas une par quartier mais il y en a plusieurs sur le territoire de la commune. Ils ont financé l'acquisition des livres, et il n'y a personne qui vient, parce qu'ils n'ont pas défini de projet d'établissement : pour qui, quel public cibler... Le constat c'est que les adultes actifs lisent peu parce qu'il y a soit un problème d'analphabétisme, soit un problème de temps. Ils ne se sont pas posé toutes ces questions là et ils auraient mieux fait de cibler les jeunes. D'établir des partenariats avec les écoles. Il faudrait éviter de refaire la même erreur.

J'ai une dernière question à vous poser : quelle est la place de la culture actuellement dans les politiques de l'Union européenne ?

CPE : Il y a LA Culture avec un grand C, parce qu'il y a quand même une DG Culture quasiment, avec un programme Culture qui s'adresse aux gros opérateurs plutôt qu'aux petits, donc c'est vrai qu'on a toute une frange d'opérateurs qui sont un peu laissés de côté. Pour des jeunes artistes par exemple qui veulent s'impliquer dans des projets c'est un peu difficile. L'Union européenne ne répond pas vraiment à ça. Après il faut arriver à s'impliquer sur d'autres projets, d'autres programmes. A part la capitale européenne de la Culture, effectivement, il n'y a pas grand-chose.

Sur les projets que vous menez ici, est-ce qu'il y en a qui passent par des programmes de l'Union européenne ?

CPE : L'année prochaine on a celui de Gallotta qui passe par un programme culture, donc c'est vrai qu'on est allé chercher 125 000 euros, donc 50 % d'aides, enfin ce sont les Allemands qui ont fait la démarche. Moi, je n'en ai jamais monté ici. Parce que c'est trop énorme comme travail, et ce qu'on essaie de faire... Jusqu'à présent il y avait les fonds structurels, donc au niveau des préfectures de région, c'est de l'argent européen mais au niveau local, donc il y avait beaucoup de choses, d'opérations qui étaient lancées en milieu rural, mais sinon... C'est compliqué et on voit de plus en plus de gens qui se tournent vers nous alors que les programmes ne sont pas faits pour eux. Il y a un vrai problème actuellement autour de la culture... je ne dirais pas populaire parce que ça serait la dénigrer dans sa valeur, mais moins académique, et moins sur des grosses organisations. Pour toute cette frange qui ne s'inscrit pas là-dedans, c'est difficile.

Résumé

Les bibliothèques de lecture publique ne peuvent pas vivre en autarcie. Afin de développer leur action, elles s'engagent dans des partenariats, notamment avec d'autres bibliothèques, locales, mais aussi d'autres pays européens. L'objet de cette étude est de décrire et analyser différentes formes de partenariats entre bibliothèques publiques européennes : les partenariats subventionnés par l'Union européenne, les partenariats impliquant les centres culturels étrangers en France, et les partenariats entre bibliothèques d'Europe ne passant pas par la médiation communautaire.

Descripteurs :

Coopération entre bibliothèques – Pays de l'Union européenne

Bibliothéconomie internationale

Bibliothèques publiques – Pays de l'Union européenne

Abstract

Public libraries cannot be self-sufficient. In order to develop their action, they engage in partnerships, notably with other libraries, locally, but also from other European countries. The aim of this study is to describe and analyse diverse forms of partnerships between European public libraries: partnerships which are funded by the European Union, partnerships in which foreign cultural centers settled in France are involved, and partnerships between European libraries independent of the European Union mediation.

Keywords :

Cooperation between libraries – European Union countries

International library science

Public Libraries – European Union countries